



Bulletin Officiel Département du Loiret

Directeur de publication : M. Hugues SAURY

ISSN : 0294-1317

N°02 - Tome 3 - JUIN 2017

SOMMAIRE

SESSION

Pages

- Séance du jeudi 22 et vendredi 23 juin 2017..... 1 à 261

Session du jeudi 22 au vendredi 23 juin 2017

Etaient Présents : M. SAURY, Président du Conseil Départemental
M. GAUDET, Mme JEHANNET, M. NERAUD, Mme MARTIN, M. MALBO, Mme LECLERC,
M. BOURILLON, Mme GALZIN, M. GABELLE, Mme QUAIX, Vice-Présidents
Mme BAUDAT-SLIMANI, Mme BEAUDOIN, Mme BELLAIS, M. BOISSAY, M. BRAUX, M. BREFFY,
M. CHAILLOU, Mme CHANTEREAU, Mme CHAUVIERE, Mme CHERADAME, Mme COURROY,
Mme DUBOIS, M. DUPATY, Mme FLEURY, Mme GABORIT, M. GEFFROY, M. GRANDPIERRE,
M. GUDIN, M. GUERIN, M. IMBAULT, Mme KERRIEN, Mme LABADIE, Mme LANSON,
M. LECHAUVE, Mme LORME, Mme MANCEAU, Mme MELZASSARD, M. SOLER, M. TOUCHARD,
M. VACHER, Membres.

Absents excusés : M. RIGLET.

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES ET DES TRANSPORTS 1

- A 01 - Convention avec les communes et les exploitants agricoles du Loiret relative à la gestion d'un événement majeur survenant dans le département du Loiret 1
- A 02 - Politique des infrastructures - Bilan des trafics de l'année 2016 sur le réseau routier départemental 11
- A 03 - Service public de distribution d'électricité - Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité à la place de 2 communes nouvelles de moins de 2 000 habitants 11
- A 04 - Projet de Décision modificative n°1 en faveur des politiques des Bâtiments, des Transports, des Infrastructures et de l'Electricité 11

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION..... 13

- B 01 - Reconduction de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre par le Conseil Départemental du Loiret pour la période 2018-2023..... 13

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP 14

- C 01 - Schéma départemental de cohésion sociale..... 14
- C 02 - Création d'une bourse pour reconnaître la réussite des mineurs non accompagnés ayant réussi leur parcours scolaire ou professionnel dans le Loiret..... 181
- C 03 - Charte de qualité pour les Maisons d'Assistants Maternels 181
- C 04 - Projet de Décision modificative n°1 en faveur des politiques de l'Autonomie et de l'Enfance Famille..... 181

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE 182

- D 01 - Schéma départemental de développement touristique 2017-2022 182

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT 189

- E 01 - Information préventive aux comportements qui sauvent pour les collèges du Loiret . 189
- E 02 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret (politique Education, Jeunesse et Enseignement supérieur) - Proposition de Décision modificative n°1 2017 189
- E 03 - Voeu de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 189

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS..... 191

- F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Résultats de l'exercice 2016 191
 - F 02 - Rapport annuel de performance durable 2016 220
 - F 03 - Le Département premier partenaire des communes et des EPCI pour l'aménagement du territoire - Répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux entre les communes de moins de 5 000 habitants 220
 - F 04 - Développement des expertises juridiques et du contrôle pour maîtriser l'évolution du coût du service public dans un contexte difficile (politique G03) - Proposition de Décision modificative n°1 237
 - F 05 - Piloter la stratégie budgétaire - Projet de Décision modificative n°1 pour 2017 237
 - F 06 - Modification du règlement départemental d'octroi des garanties d'emprunt..... 242
 - F 07 - Rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes 251
 - F 08 - Plan de formation 2017-2021 251
 - F 09 - Ajustement des effectifs départementaux..... 251
 - F 10 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 252
 - F 11 - Liquidation de la Société d'Economie Mixte pour l'Equipement du Loiret (S.E.M.P.E.L.) 255
 - F 12 - Indemnités de fonctions des Conseillers départementaux..... 255
 - F 13 - Délégation de pouvoirs au Président du Conseil Départemental 257
 - F 14 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs 257
 - F 15 - Collège Lucie AUBRAC - Rapport d'activités du partenaire privé - Année 9 - 2015/2016 258
 - F 16 - Rendu compte sur la délégation de l'assemblée départementale accordée au Président en matière de contrats publics (marchés, concession et avenants) 258
 - F 18 - Modification de la délibération donnant délégations de pouvoirs en matière financière au Président du Conseil Départemental du Loiret 261
-

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

A 01 - Convention avec les communes et les exploitants agricoles du Loiret relative à la gestion d'un événement majeur survenant dans le département du Loiret

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention tripartite type entre les communes du Département et les exploitants agricoles relative à la gestion d'un événement majeur survenant dans le département et de l'avenant type à la convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau routier départemental non structurant afin de l'étendre à la gestion d'un événement majeur survenant dans le département du Loiret, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 3 : Il est décidé d'étendre l'application des tarifs de rémunération des exploitants agricoles votés en 2014 au nouveau dispositif conventionnel.

ANNEXE à la délibération N°A 01 « Convention avec les communes et les exploitants agricoles du Loiret relative à la gestion d'un événement majeur survenant dans le département du Loiret »

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES AU SERVICE HIVERNAL ET LORS DES EVENEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL NON STRUCTURANT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 311-1, R. 313-32, R. 313-34, R. 413-11, R. 4141-17 et R. 432-4,

Vu l'article 10 de la loi d'orientation agricole n°99-574 du 9 juillet 1999, modifié par l'article 48 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010,

Vu l'arrêté modifié du 18 novembre 1996 relatif aux poids, dimensions et signalisation des engins de service hivernal,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental n°E09 en date du 12 décembre 2014 fixant le tarif de rémunération des prestations liées au service hivernal,

ENTRE,

Le Département du Loiret, représenté par Monsieur Hugues SAURY, Président du Conseil Départemental dûment habilité par délibération n°XX en date du XX, ci-après dénommé le « Département »,

D'une part,

Et, **la Commune XX** représenté par M. ou Mme le Maire dûment habilité par délibération en date du XX, ci-après dénommée « le Commune »,

Et, M. ou Mme XX, exploitant agricole à XX demeurant XX, ci-après dénommé « le prestataire »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'un des retours d'expérience de l'épisode d'inondations exceptionnelles qui a touché le département du Loiret aux mois de mai et juin 2016 a montré que dans de nombreuses parties du territoire loirétain, en raison de la soudaineté de l'évènement et de son ampleur, les forces de sécurité et de secours ont parfois eu des difficultés pour accéder rapidement à certaines zones sinistrées, notamment rurales et/ou isolées et apporter ainsi, rapidement, le service attendu par les habitants de ces zones.

Bien souvent, ce sont les agriculteurs qui disposent de matériels adaptés (tracteurs, lames, remorques etc.) ou qui peuvent être fournis par la commune de résidence qui, spontanément, se sont mis au service des populations sinistrées lors des inondations exceptionnelles de mai et juin 2016 et leur ont apporté secours et réconfort, qui ont évacué les personnes les plus en danger et déblayé les axes routiers avant l'arrivée des forces de secours.

Tout en rendant hommage à leur action souvent décisive, le Conseil Départemental du Loiret estime nécessaire que l'action des agriculteurs puisse être mieux encadrée et protégée dans le cadre d'événements météorologiques exceptionnels (hors viabilité hivernale) de niveaux d'alerte orange et/ou rouge comme, par exemple, des inondations ou des tempêtes de grandes ampleurs.

A ce titre, tout en affirmant que les opérations de secours doivent rester placées sous l'égide du Préfet, Directeur des Opérations de Secours (DOS) et du commandant des pompiers localement Commandant des Opérations de Secours (COS), la présente *convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal et lors d'évènements climatiques majeurs sur le réseau routier départemental non structurant* se propose d'une part, de clarifier l'action des agriculteurs sur le réseau routier départemental non structurant sur lequel ils pourraient également agir, en complément de l'action des services départementaux, en cas de nouvelles crises de type inondation et tout événement climatique majeur, et d'autre part, de prévoir leur rémunération.

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles cette intervention peut s'effectuer.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire intervient lors d'opérations de déneigement et lors d'évènements météorologiques de niveau d'alerte orange et rouge pour procéder, en amont ou au côté des agents départementaux, aux opérations de désencombrement, d'appui aux sinistrés, de transports de matériel ou de toute action concourant et/ou facilitant les opérations de secours.

TITRE I : CONDITIONS D'INTERVENTION

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL D'INTERVENTION EN SERVICE HIVERNAL ET LORS D'EVENEMENTS METEOROLOGIQUES DE NIVEAU D'ALERTE ORANGE ET ROUGE

2.1 Conditions de mise à disposition du matériel d'intervention en service hivernal

Le Département pourra fournir au prestataire une lame de raclage pour l'intervention sur son réseau routier sous réserve d'une étude précise des besoins du réseau départemental secondaire par les services de la direction de l'ingénierie et des infrastructures.

Le prestataire devra posséder un tracteur d'une puissance minimale de 90 chevaux et 4 roues motrices et s'assurer du bon entretien de la lame.

2.2 Conditions de mise à disposition du matériel d'intervention lors d'évènements météorologiques de niveau d'alerte orange et rouge

Le maire de la commune est responsable de la mise en œuvre par le prestataire des matériels utilisés lors d'évènements météorologiques de niveau d'alerte orange et rouge.

Le prestataire devra posséder un tracteur d'une puissance minimale de 90 chevaux et 4 roues motrices.

ARTICLE 3 : CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'INTERVENTION DU PRESTATAIRE ET DE SON MATERIEL AGRICOLE LORS DE LA VIABILITE HIVERNALE

Les véhicules agricoles utilisés sont assimilés de par la loi à des engins de service hivernal.

Ils sont soumis à ce titre aux règles administratives et techniques applicables aux engins de service hivernal, et notamment aux articles du Code de la route et aux dispositions de l'arrêté modifié au 18 novembre 1996 relatif aux poids, dimensions, et signalisation des engins de service hivernal, susvisés.

Ils sont toutefois dispensés de soumettre leur véhicule à une nouvelle réception par la DREAL (article 10 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 susvisée, tel que complété par l'article 90 de la loi n°2006-11 d'orientation agricole du 5 janvier 2006), et sont également, s'ils sont attachés à une exploitation agricole, dispensés de permis de conduire (article R. 221-20 du Code de la route).

Ils bénéficient des dérogations aux règles de circulation prévues par le Code de la route (article R.432-4), uniquement lors des opérations de déneigement. Sous réserve du respect d'une obligation de prudence envers les autres usagers de la route, il leur est ainsi permis de déroger aux règles suivantes :

- circulation sur le bord droit de la chaussée,
- circulation sur les routes à sens unique ou à plus de 2 voies,
- circulation à une vitesse anormalement réduite,
- sens de circulation imposé,
- franchissement et chevauchement des lignes continues ou discontinues,
- engagement d'un véhicule dans une intersection.

TITRE II : MODALITES D'INTERVENTION

ARTICLE 4 : DEFINITION DES ROUTES DEPARTEMENTALES A INTERVENTION

La consistance du circuit pour laquelle l'intervention du prestataire est sollicitée, sera définie par voie d'avenant après évaluation des besoins par les services départementaux.

La dite prestation sera assurée selon le circuit défini ci-dessus. Elle pourra faire l'objet d'adaptation selon l'intensité du phénomène et de la coordination entre prestataires.

Le Département se réserve le droit de modifier le circuit en concertation avec le prestataire suivant les conditions climatiques.

Les interventions peuvent se dérouler sur l'ensemble des routes départementales traversant le territoire de la commune.

ARTICLE 5 : DECLENCHEMENT ET CONTROLE DE L'INTERVENTION

5.1 Intervention en service hivernal

En matière de viabilité hivernale, la décision d'intervention est prise par la Direction de l'Ingénierie et des Infrastructures du Conseil Départemental du Loiret.

Le contrôle de l'intervention est effectué par l'agence territoriale concernée étant entendu que le prestataire devra indiquer à ce dernier, dès la fin d'intervention, la consistance de la prestation réalisée et le résultat obtenu.

5.2 Intervention en alerte orange et rouge

En matière d'évènements météorologiques de niveau orange et rouge, la décision d'intervention est prise par le maire de la commune. Lorsque cette intervention se passe sur le réseau départemental traversant la commune, le maire informera la direction de l'ingénierie et des infrastructures de l'action des prestataires parties à la présente convention, à des fins de coordination de la gestion de crise en cours. Cette information sera relayée au centre opérationnel départemental de la Préfecture via la cellule de crise départementale.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le prestataire s'engage à respecter les conditions d'intervention telles que fixées par la réglementation en vigueur et notamment par le Code de la route. En cas de faute personnelle, il pourra être tenu pour responsable des dommages causés à l'occasion de son intervention.

En cas de survenance d'un sinistre en cours d'intervention, le prestataire en informera immédiatement l'agence territoriale du Département.

Pour couvrir les risques liés aux différentes interventions prévues par la présente convention, le Département s'engage à souscrire une police d'assurance de responsabilité civile.

Le prestataire s'engage également à souscrire une police d'assurance personnelle de responsabilité civile ainsi qu'une police d'assurance spécifique au matériel agricole utilisé lors de sa participation aux différentes interventions prévues par la présente convention.

TITRE III : CONDITIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

ARTICLE 7 : REMUNERATION DU PRESTATAIRE

Le prestataire est rémunéré par le Département pour le temps effectif d'intervention à compter du départ du tracteur de son lieu de garage jusqu'à son retour.

Les tarifs de rémunération, fixés par la délibération en date du XX, figurent en annexe 1 du présent avenant. Ces tarifs feront l'objet d'une actualisation annuelle établie au mois d'octobre de l'année en cours et seront applicables durant toute la période hivernale allant jusqu'à fin mars de l'année suivante. Ils seront communiqués au prestataire avant le début de la période hivernale. »

ARTICLE 8 : PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DU MATERIEL

La rémunération du prestataire définie à l'article 8 de la présente convention couvre les dépenses de main d'œuvre et du tracteur. Elle comprend les frais annexes tels que carburant, entretien, réparation et mise en conformité du tracteur.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période 4 ans à compter de la signature.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS

Toute modification des termes de la présente convention devra également intervenir par voie d'avenant.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Chacune des parties peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, et moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois, dans les conditions suivantes :

- ☞ un mois au moins avant la date d'expiration de la convention ;
- ou
- ☞ au plus tard au 30 septembre de l'année en cours.

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie peut dénoncer la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois suivant une mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 12 : RESOLUTION DES LITIGES

En cas de différend portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

A ORLEANS, en trois exemplaires le

Pour le Département du Loiret,
Le Président du Conseil Départemental,

Pour la Commune de XX,
Le Maire

Le Prestataire, Exploitant agricole,

Pièces jointes :

Annexe 1 : barèmes de la chambre d'agriculture du Loiret servant de base à la tarification des interventions

Annexe 2 : la note de calcul des indemnités allouées aux agriculteurs adoptée par délibération de la Commission permanente du 12 décembre 2014

AVENANT A LA
CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES AU
SERVICE HIVERNAL SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL NON
STRUCTURANT

Vu la convention conclue le XX entre le Département, la commune XX et XX exploitant agricole,

Entre

Le Département du Loiret, représenté par Monsieur Hugues SAURY, Président du Conseil Départemental dûment habilité par délibération n°XX en date du XX, ci-après dénommé le « Département »,

D'une part,

Et, **la Commune XX** représenté par M. ou Mme le Maire dûment habilité par délibération en date du XX, ci-après dénommée « le Commune »,

Et, M ou Mme XX, exploitant agricole à XX demeurant XX, ci-après dénommé « le prestataire »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'un des retours d'expérience de l'épisode d'inondations exceptionnelles qui a touché le département du Loiret aux mois de mai et juin 2016 a montré que dans de nombreuses parties du territoire loirétain, en raison de la soudaineté de l'évènement et de son ampleur, les forces de sécurité et de secours ont parfois eu des difficultés pour accéder rapidement à certaines zones sinistrées, notamment rurales et/ou isolées et apporter ainsi, rapidement, le service attendu par les habitants de ces zones.

Bien souvent, ce sont les agriculteurs qui disposent de matériels adaptés (tracteurs, lames, remorques etc.) ou qui peuvent être fournis par la commune de résidence qui, spontanément, se sont mis au service des populations sinistrées lors des inondations exceptionnelles de mai et juin 2016 et leur ont apporté secours et réconfort, qui ont évacué les personnes les plus en danger et déblayé les axes routiers avant l'arrivée des forces de secours.

Tout en rendant hommage à leur action souvent décisive, le Conseil Départemental du Loiret estime nécessaire que l'action des agriculteurs puisse être mieux encadrée et protégée dans le cadre d'événements météorologiques exceptionnels (hors viabilité hivernale) de niveaux d'alerte orange et/ou rouge comme, par exemple, des inondations ou des tempêtes de grandes ampleurs.

A ce titre, tout en affirmant que les opérations de secours doivent rester placées sous l'égide du Préfet, Directeur des Opérations de Secours (DOS) et du commandant des pompiers localement Commandant des Opérations de Secours (COS), le présent avenant à la convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau routier départemental non structurant se propose d'une part, de clarifier l'action des agriculteurs sur le réseau routier départemental non structurant sur lequel ils pourraient également agir, en complément de l'action des services départementaux, en cas de nouvelles crises de type inondation et tout événement climatique majeur (voir annexe 1), et d'autre part, de prévoir leur rémunération.

ARTICLE 1 : L'article 1^{er} de la convention du XX susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire intervient lors d'opérations de déneigement à l'aide d'une lame fournie par la Commune XX sur le réseau routier départemental non structurant du canton de XX ».

Elle vise également à définir les conditions dans lesquelles le prestataire intervient *« Lors d'évènements météorologiques de niveau d'alerte orange et rouge pour procéder, en amont ou au côté des agents départementaux, aux opérations de désencombrement, d'appui aux sinistrés, de transports de matériel ou de toute action concourant et/ou facilitant les opérations de secours. »*

ARTICLE 2 : L'article 2 de la convention du XX susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL D'INTERVENTION EN SERVICE HIVERNAL ET LORS D'EVENEMENTS METEOROLOGIQUES DE NIVEAU D'ALERTE ORANGE ET ROUGE

2.1 Conditions de mise à disposition du matériel d'intervention en service hivernal

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, la commune XX s'engage à mettre à la disposition du prestataire une lame de raclage nécessaire à l'opération de déneigement, de désencombrement, d'évacuation de sinistrés, de transports de matériel ou de toute action concourant et/ou facilitant les opérations de secours dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque : Villetton

Largeur : 3,00 m

Orientation hydraulique

Attelage sur relevage avant trois points

Lame en polyuréthane

Equipement de sécurité : feux de gabarit + bandes biaisées

N° de bien : 55 101

Cette lame sera remise avant et après chaque intervention, à l'emplacement défini par la commune XX.

Le prestataire devra posséder un tracteur d'une puissance minimale de 90 chevaux et 4 roues motrices et s'assurer du bon entretien de la lame.

2.2 Conditions de mise à disposition du matériel d'intervention lors d'évènements météorologiques de niveau d'alerte orange et rouge

Le maire de la commune est responsable de la mise en œuvre par le prestataire des matériels utilisés lors d'évènements météorologiques de niveau d'alerte orange et rouge.

Le prestataire devra posséder un tracteur d'une puissance minimale de 90 chevaux et 4 roues motrices. »

ARTICLE 3 : L'article 4 de la convention du XX susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 : DEFINITION DES ROUTES DEPARTEMENTALES A INTERVENTION

La consistance du circuit pour laquelle l'intervention du prestataire est sollicitée, sera définie par voie d'avenant après évaluation des besoins par les services départementaux.

La dite prestation sera assurée selon le circuit défini ci dessus. Elle pourra faire l'objet d'adaptation selon l'intensité du phénomène et de la coordination entre prestataires.

Le Département se réserve le droit de modifier le circuit en concertation avec le prestataire suivant les conditions climatiques. »

ARTICLE 4 : L'article 5 de la convention du XX susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 5 : DECLENCHEMENT ET CONTROLE DE L'INTERVENTION

5.1 Intervention en service hivernal

En matière de viabilité hivernale, la décision d'intervention est prise par la Direction de l'Ingénierie et des Infrastructures du Conseil Départemental du Loiret. Le prestataire devra alors engager les opérations sur le circuit défini à l'article 4.

Le contrôle de l'intervention est effectué par l'agence territoriale concernée étant entendu que le prestataire devra indiquer à ce dernier, dès la fin d'intervention, la consistance de la prestation réalisée et le résultat obtenu.

5.2 Intervention en alerte orange et rouge

En matière d'évènements météorologiques de niveau orange et rouge, la décision d'intervention est prise par le maire de la commune. Lorsque cette intervention se passe sur le réseau départemental traversant la commune, le maire informera la direction de l'ingénierie et des infrastructures de l'action des prestataires parties à la présente convention, à des fins de coordination de la gestion de crise en cours. Cette information sera relayée au centre opérationnel départemental de la Préfecture via la cellule de crise départementale. »

ARTICLE 5 : L'article 6 de la convention du XX susvisée est modifié comme suit :

« Le prestataire s'engage à respecter les conditions d'intervention telles que fixées par la réglementation en vigueur et notamment par le Code de la route. En cas de faute personnelle, il pourra être tenu pour responsable des dommages causés à l'occasion de son intervention.

En cas de survenance d'un sinistre en cours d'intervention, le prestataire en informera immédiatement l'agence territoriale du Département.

Pour couvrir les risques liés aux différentes interventions prévues par la présente convention, le Département s'engage à souscrire une police d'assurance de responsabilité civile.

Le prestataire s'engage également à souscrire une police d'assurance personnelle de responsabilité civile ainsi qu'une police d'assurance spécifique au matériel agricole utilisé lors de sa participation aux différentes interventions prévues par la présente convention ».

ARTICLE 6 : L'article 7 de la convention du XX susvisée est modifié comme suit :

« *ARTICLE 7 : REMUNERATION DU PRESTATAIRE*

Le prestataire est rémunéré par le Département pour le temps effectif d'intervention à compter du départ du tracteur de son lieu de garage jusqu'à son retour, incluant également les trajets au point de remisage de la lame et le temps de montage et démontage.

Les tarifs de rémunération, fixés par la délibération en date du XX, figurent en annexe 1 du présent avenant. Ces tarifs feront l'objet d'une actualisation annuelle établie au mois d'octobre de l'année en cours et seront applicables durant toute la période hivernale allant jusqu'à fin mars de l'année suivante. Ils seront communiqués au prestataire avant le début de la période hivernale. »

ARTICLE 7 : Les autres articles de la convention du XX ne sont pas modifiés

ARTICLE 8 : Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Fait à ORLEANS, en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département du Loiret,
Le Président du Conseil Départemental,

Pour la Commune d'XX,
Le Maire

Le Prestataire, Exploitant agricole,

Annexe 1 : à compléter (cf. préambule)

Annexe 2 : note de calcul des indemnités allouées aux agriculteurs adoptée par délibération de la Commission permanente du XX

A 02 - Politique des infrastructures - bilan des trafics de l'année 2016 sur le réseau routier départemental

Article unique : Il est pris acte de la communication du bilan des trafics de l'année 2016 sur le réseau routier départemental.

A 03 - Service public de distribution d'électricité - Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité à la place de 2 communes nouvelles de moins de 2 000 habitants

Article 1 : Le rapport est adopté avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de fixer à 8,50 le coefficient applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 à la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le Département du Loiret, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, à la place des communes nouvelles de Douchy-Montcorbon, et de Bray-Saint-Aignan.

A 04 - Projet de Décision modificative n°1 en faveur des politiques des Bâtiments, des Transports, des Infrastructures et de l'Electricité

Article 1 : Le rapport est adopté avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Dans le cadre de la Décision modificative n°1 au budget 2017, au titre des politiques A01-Transports, A02-Infrastructures, D02-Electricité et G07-Patrimoine, il est décidé de ratifier l'inscription des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement telle que traduite ci-dessous :

Crédits de paiement						
Section	Sens	Politique	Voté 2017 au 30/03/2017	DM1	Voté 2017 après DM1	
Fonctionnement	Dépenses	A01 - TRANSPORTS	19 083 929	2 258 458	21 342 387	
		A02 - INFRASTRUCTURES	7 949 942	1	7 949 943	
		D02 - ELECTRICITE	151 000	8	151 008	
		G07 - PATRIMOINE	3 589 435	1 362	3 590 797	
	Total Dépenses			30 774 306	2 259 829	33 034 135
	Recettes	A01 - TRANSPORTS	1 824 900	35 365	1 860 265	
		A02 - INFRASTRUCTURES	1 114 500	7 540	1 122 040	
		D02 - ELECTRICITE	12 770 000	0	12 770 000	
		G07 - PATRIMOINE	2 081 068	0	2 081 068	
	Total Recettes			17 790 468	42 905	17 833 373
Investissement	Dépenses	A01 - TRANSPORTS	45 500	0	45 500	
		A02 - INFRASTRUCTURES	30 399 279	13 980	30 413 259	
		D02 - ELECTRICITE	4 000 000	0	4 000 000	
		G07 - PATRIMOINE	3 438 769	205 382	3 644 151	
	Total Dépenses			37 883 548	219 362	38 102 910
	Recettes	A01 - TRANSPORTS	0	0	0	
		A02 - INFRASTRUCTURES	7 118 667	-161 750	6 956 917	
		D02 - ELECTRICITE	2 370 000	14 808	2 384 808	
		G07 - PATRIMOINE	0	0	0	
	Total Recettes			9 488 667	-146 942	9 341 725

Politique	AE		AP	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A01 - TRANSPORTS	-4 822,73		-503,79	
A02 - INFRASTRUCTURES	-106 329,28		30 380 177,44	-700 000
D02 - ELECTRICITE			258 220,06	
G07 - PATRIMOINE	-994 728,03	-50 000	-4 522 008,35	
Total	-1 105 880,04	-50 000	26 115 885,36	-700 000

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

B 01 - Reconduction de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre par le Conseil Départemental du Loiret pour la période 2018-2023

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé du principe de reconduction d'une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre avec l'Etat, de 6 ans, pour la période de 2018 à 2023.

Article 3 : Il est pris acte de la poursuite des négociations par Monsieur le Président du Conseil Départemental avec les services de l'Etat pour définir le contenu précis de la prochaine convention de délégation qui vous sera soumise à l'occasion d'une prochaine Session.

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP

C 01 - Schéma départemental de cohésion sociale

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Il est pris acte de la mise en œuvre par Monsieur le Président du Schéma départemental de cohésion sociale tel que prescrit par l'article L. 312-5 du Code de l'action sociale et des familles, tel qu'annexé à la présente délibération.

ANNEXE 1

PROJET SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COHÉSION SOCIALE 2017/2021

Introduction

Depuis 2015, le Département du Loiret a initié une méthode de travail partenariale afin que soient proposés aux Loirétains des réponses adaptées à leurs besoins. Cette concertation, au cœur du projet de mandat de la collectivité, s'est traduite par la mise en place d'Assises thématiques de la Solidarité auxquelles les acteurs de terrain et partenaires ont été associés.

Lors des deuxièmes Assises organisées en décembre 2016, le département a pu réaffirmer la volonté de la collectivité de disposer d'une stratégie départementale co-construite en matière sociale et médico-sociale sur le fondement d'un schéma unique centré sur le parcours de la personne et porté par une dynamique d'inclusion et de proximité territoriale coordonnée priorisant le maintien à domicile dans le milieu de vie. L'inclusion pouvant se définir comme la mobilisation de l'environnement de la personne à sa réalité et à ses besoins, et non l'inverse. Cette priorité consiste à créer les conditions permettant aux personnes de vivre chez elles, selon leur choix, quel que soit leur âge ou leurs difficultés et en organisant l'offre médico-sociale territorialisée en conséquence.

C'est aussi traduire la volonté du Département de consolider une relation partenariale avec les associations reconnues comme « corps intermédiaire ».

A cette occasion, les partenaires associés ont démontré leur intérêt pour la démarche participative telle que présentée et validée par le Comité de pilotage réuni le 22 décembre 2016.

L'élaboration de ce schéma a mobilisé l'ensemble des énergies sur le 1er semestre 2017, au travers de thèmes de réflexion transverses, associant les acteurs de l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'autonomie, de l'enfance et de l'insertion et prenant en compte les schémas jeunesse, lecture publique et les enjeux liés au sport et à la culture.

Le schéma de cohésion sociale a pour finalité d'être en articulation et en cohérence avec les autres documents structurants de l'Etat, des organismes de protection sociale, de l'ARS... Il est donc avant tout une référence didactique des enjeux, des perspectives et des actions à entreprendre pour répondre à la fois aux considérations liées à l'attente des Loirétains, à l'évolution du champ médico-social et aux contraintes de l'environnement économique et financier des acteurs publics. Porté par le conseil départemental, chef de filât de la cohésion sociale, le schéma de cohésion sociale sera l'outil de chacun pour la période 2017/2021.

Le présent schéma vise à mettre l'emploi au cœur de sa politique d'insertion, à consolider sa politique d'accès au logement et à créer les conditions d'un parcours plus fluide pour les usagers. De plus, le Département entend s'investir dans la réussite éducative et l'égalité d'accès à la culture. Enfin, il souhaite poursuivre ses efforts en matière de simplification de l'action sociale.

La cohésion sociale est au cœur de ce schéma. Elle s'entend comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive, c'est-à-dire qui crée les conditions de la cohésion sociale, est une communauté solidaire composée d'individus libres, poursuivant des buts communs par des voies démocratiques (Conseil de l'Europe 2004). Elle est complétée par le capital social de chacun qui est l'intensité de ses relations interpersonnelles au sein d'une communauté d'appartenance. C'est reconnaître à chacun le fait d'avoir des relations avec autrui et qui sont autant de source de lien et de développement personnel.

A cet égard, la démarche promue par le Conseil départemental du Loiret s'inscrit dans le cadre de l'article L312-5-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF) issu de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009, complétée par la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015.

Qu'est-ce qu'un schéma départemental de cohésion sociale ? C'est un document d'orientations sociales et médico-sociales établi pour une période maximum de cinq ans en cohérence avec le schéma régional de santé et avec les dispositifs de coordination prévus par le Code de l'action sociale et des familles et par le code de santé publique.

Ce document:

- 1) Apprécie la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population
- 2) Dresse le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante
- 3) Détermine les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppressions d'établissements et services et, le cas échéant, d'accueils familiaux ;
- 4) Précise le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1, à l'exception des structures expérimentales prévues au 12° du I de cet article, ainsi qu'avec les établissements de santé;
- 5) Définit les critères d'évaluations des actions mis en œuvre.

Prévu par la loi 2002 du 2 janvier 2002, ce document peut être révisé à tout moment. Selon la loi n° 2015-1776 du 28 août 2015, il a pour objectif par ailleurs d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité destinés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie et à leurs proches aidants.

La démarche d'élaboration s'est appuyée sur des documents déjà existants (annexe 1) qui ont déjà mis en exergue un certain nombre d'orientations et d'actions dans le champ de la cohésion sociale. Citons les actions de parentalité dans le cadre du schéma d'accès aux services des familles adoptés fin 2016 ; le plan régional de santé en cours de révision. De même, au titre des données caractérisant le Département, trois documents de référence ont été utilisés (portrait médico-social du Loiret (annexe 2) ; les diagnostics territoriaux et indicateurs de fragilités (annexe 3) et l'observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (annexe 4).

Enfin, il a pris en compte les évolutions proposées soit par des textes législatifs (loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, loi sur la protection de l'enfance), soit par des rapports ou propositions (rapports PIVETEAU sur « une réponse accompagnée pour tous » ; les états généraux du travail social ; rapport HUILLIER sur le baluchonnage).

I- Le Département du Loiret : au-delà des chiffres, un territoire en mouvement.

Trois chiffres clés caractérisent le Département à l'échelle régionale :

⇒ Une augmentation de la population totale tant pour les moins de 20 ans que pour les plus de 65 ans.

- ⇒ Un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, contrepartie d'une création d'emploi supérieure aux autres départements.
- ⇒ Un niveau socio-économique moyen supérieur à la moyenne régionale.

Par contre, les données appréhendées plus précisément au sein des différents territoires du Département font émerger des disparités, traduisant des déséquilibres tant démographiques qu'économiques (cf. annexe 2).

Par exemple, l'indice de vieillissement départemental (qui est le rapport entre le nombre de personnes âgées de 60 ans et + pour 100 jeunes de moins de 20 ans) est de 0,96, il est par contre de 142 dans la Communauté de commune de Berry-Loire-Puisaye et de 0,73 dans celle de la Forêt.

Le nombre départemental des bénéficiaires de RSA est de 20 752 au 31/12/2015 (RSA socle et RSA activité, avant instauration de la prime d'activité), il représente 26,5 % d'allocataires de la région avec un poids qui augmente et une proportion qui progresse.

De même, 1 ménage sur 7 vit sous le seuil de pauvreté (656 € mensuels) (valeur 2011) mais l'Est a la part la plus importante, le Montargois, le Giennois, le Pithiverais, le Sullias peuvent atteindre des taux de 20 à 25 %, contre 8 % en moyenne à l'Ouest (référence observatoire de l'habitat du Loiret 2013).

Enfin, d'un point de vue sociologique, le Loiret s'inscrit dans la sphère d'influence du bassin parisien où les valeurs régionales sont « l'individualisme égalitaire » avec un système familial nucléaire égalitaire (c'est-à-dire que les membres de la famille ont un statut égal quel que soit le sexe avec une répartition homogène des droits patrimoniaux). Il est caractérisé par un taux de difficulté de lecture important, une forte émancipation des femmes par le travail et un taux de fécondité élevé (Réf : le système français Hervé le Bras).

II- Les enjeux du schéma : concilier évolution sociétale, besoins nouveaux et contrainte budgétaire

La contrainte des dépenses publiques est générale, tout particulièrement au regard des engagements de convergence européenne, et le poids spécifique des dépenses d'action sociale dans les charges de fonctionnement des départements sont des données structurelles qui vont caractériser la période de couverture de l'actuel schéma de cohésion sociale, à législation et contrats institutionnels constants.

Selon la DRESS, l'aide et l'action sociale des départements représentent 50,3 % du montant total national (69 milliards) et couvrent 6,5 % de la population.

S'agissant du Loiret, l'ambition est de concilier un niveau d'investissement conséquent pour favoriser le développement territorial, une maîtrise des indicateurs de bonne santé financière, en particulier le taux d'endettement, pour notamment absorber les chocs financiers et se préserver des dégradations économiques pour ne pas avoir recours à l'impôt et ce tout en assumant une volonté politique forte d'action en faveur de la jeunesse, du sport, de la culture et plus généralement de la cohésion sociale.

Les contraintes budgétaires sont durables. Dans le même temps, des besoins nouveaux apparaissent soit sous l'effet de la démographie, (demande de services de maintien à domicile pour les personnes âgées), soit par une meilleure reconnaissance des situations des personnes (c'est tout particulièrement le cas au titre du handicap suite à la loi du 11 février 2005), soit par l'énoncé de nouvelles orientations nationales (le champ de la protection de l'enfance est illustratif de l'émergence de nouvelles attentes notamment autour de la parentalité).

Par ailleurs les attentes en matière de cohésion sociale sont percutées par de nouvelles réalités sociétales; le vieillissement n'est plus seulement une question démographique ou d'équipement médico-social, c'est plus singulièrement la conception d'une société où le vieillissement structure l'espace public et institutionnel.

A cet égard, la vieillesse n'est plus à considérer comme une charge, mais comme un potentiel, un devenir au regard de considération culturelle, économique, patrimoniale, politique. De même, la réponse institutionnelle à l'exclusion, au handicap n'est plus l'attente des familles ou des principaux intéressés : il s'agit de répondre aux attentes spécifiques des personnes, et non plus seulement de raisonner en terme de place ou de structure, figeant les réponses en conséquence. Chacun attend que la société se mette en mouvement pour lui permettre de vivre son autonomie et sa citoyenneté. C'est l'émergence de concepts comme l'habitat inclusif (à savoir un habitat adapté et inscrit dans son environnement pour faciliter l'accès aux services dont les personnes ont besoin pour concrétiser leur choix de rester à domicile), c'est considérer la personne comme acteur et porteur de son projet de vie et non comme celui qui attend une aide.

Résonner en termes de parcours de vie au sein du schéma départemental de Cohésion Sociale permet de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie de la personne. En effet, certaines évolutions ou événements sont inévitables telle la perte d'un emploi, la perte de parents pour des personnes handicapées vieillissantes, l'accompagnement de parents atteints de maladies source de dépendance. Celles-ci représentent des ruptures dans une vie. Dès lors l'action publique départementale peut être présente dans ces moments de transition pour :

- accompagner la personne et son entourage,
- anticiper lorsque cela est possible ces étapes de ruptures
- offrir des prestations d'accompagnement adaptées et graduées dans le temps.

Enfin, la place et le rôle de la famille font émerger de nouvelles approches au titre de la parentalité, de la coresponsabilité éducative entre les parents, les éducateurs, les enseignants... Tout ceci dans un environnement où les démarches participatives se développent (cf. démocratie sanitaire), où la volonté d'agir sur son destin caractérise l'engagement des citoyens.

C'est à partir de ces trois éléments contextuels (financier, besoins sociaux et environnement sociétal) que 6 groupes de travail ont été constitués avec les acteurs du Loiret autour de :

- 1- Renforcer la proximité et l'accessibilité des services sur le territoire »
- 2- « Valoriser l'usager compte tenu de son projet de vie »
- 3- « Affirmer l'enjeu de l'inclusion et des solidarités de proximité »
- 4- « Développer les leviers de la prévention »
- 5- « Construire des réponses alternatives entre le domicile et les différentes formes d'accueil institutionnels »
- 6- « Articuler le soin et l'intervention sociale »

La production de ces 6 groupes de travail a fait l'objet de présentation en comité technique et en comité de pilotage et sont l'ossature du présent schéma de cohésion sociale.

III- Les axes structurants de la politique départementale

A- Une priorité : le choix de vie des personnes

Le choix de vie des personnes, quel que soit leur âge ou leur situation, privilégie le domicile, le lieu de son histoire, de son vécu au quotidien. Naturellement, le Département entend privilégier, prioriser le maintien à domicile des Loirétains en l'inscrivant dans le projet du territoire.

Si l'accès aux services est un facteur facilitant ce choix dans un maillage harmonieux des territoires, il doit être complété dans le champ médico-social par une organisation des acteurs assurant leur cohérence et leur continuité d'action.

Il s'agit d'une part d'assurer la cohérence géographique des acteurs afin que les différents services interviennent sur le territoire des Maisons du Département, territoire de référence de l'organisation médico-sociale. Les zones blanches identifiées dans le portrait social du Loiret, mais également dans d'autres documents de référence doivent conduire à rééquilibrer l'offre de service, soit d'un point de vue territorial, en particulier dans le centre et l'est du département ; soit d'un point de vue de la nature des activités proposées, afin de prendre en compte soit des publics spécifiques, soit des supports professionnels, notamment dans le champ de l'insertion par l'activité économique, en phase avec les axes de développement du marché de l'emploi.

Dans cette perspective, le Département entend :

⇒ Affirmer la nécessité de créer 100 places de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dans le cadre du Programme régional de santé (PRS), considérant que si le taux d'équipement en établissements médicalisés est au-dessus de la moyenne nationale, celui des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et Services polyvalents d'aide à domicile (SPASAD) est inférieur de 0,7 point à la moyenne nationale soit un taux d'équipement du Loiret de 19,8 places pour 1000 habitants âgés de 75 ans et + contre 20,5 au plan national. A ce titre, il entend conduire sa politique pour le « bien vieillir dans le Loiret » autour de 3 piliers complémentaires : un soutien aux actions de proximité autour de l'autonomie des personnes âgées, un maintien à domicile de qualité et une prise en charge de la dépendance digne des valeurs humanistes qu'il porte.

⇒ Favoriser le développement des structures d'insertion par l'activité économique dans le centre du département pour des publics féminins en démarche d'insertion, et dans des activités autres que celles liées à l'environnement. Il agira au sein du Conseil départemental de l'insertion et l'activité économique (CDIAE) pour atteindre cet objectif. Plus généralement, il va s'agir d'élaborer un plan d'action pour favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

⇒ Créer 150 places de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou service d'accompagnement médicalisé (SAMSAH).

⇒ Concrétiser l'accueil des enfants handicapés de moins de 6 ans en structures d'accueil collectives pour répondre à leurs besoins de socialisation comme tout enfant, et aux attentes de leurs parents. Des conventions seront ainsi conclues avec les gestionnaires, à l'instar de ce qui existe aujourd'hui au titre des mesures d'accompagnement proposées par la PMI, pour la mobilisation d'une place par structure et ce en lien avec le schéma des services aux familles porté par l'Etat et la CAF.

Le maintien à domicile des Loirétains sera un des axes d'une **politique départementale de l'habitat renouvelée** dans le cadre de la convention de la délégation à la pierre 2018/2023.

Enfin, cette politique départementale privilégiant et priorisant le maintien à domicile implique que soit structurée la coopération entre les acteurs autour de la notion **de plateau technique territorial** afin que puisse être considérées à la fois la pluridisciplinarité des acteurs et la pluri institutionnalité dans les projets. Il s'agit véritablement de créer des passerelles entre les services du domicile et ceux des établissements et de créer des alternatives, y compris par l'expérimentation, pour promouvoir de nouvelles réponses à de nouvelles attentes.

Dans ce cadre, le Département entend positionner les Maisons Du Département comme l'espace et l'instance de cette coopération.

Cela passera par :

⇒ Une conférence territoriale annuelle autour des problématiques médico-sociales, traduction locale et opérationnelle des orientations de l'actuel schéma

⇒ Un forum annuel des professionnels, instance et lieu de connaissances des professionnels du territoire et de partage d'expériences (Cf. rapport METEZEAN 2015).

B- L'inclusion comme principe de l'action

Depuis plusieurs années, la conception française de l'action publique, à l'instar de celle de l'union européenne met l'accent sur le principe de l'inclusion comme fondement de la démarche sociétale vis-à-vis des habitants. Il s'agit de considérer que ce n'est pas à la personne (âgée, en situation de handicap) de s'adapter mais à l'environnement de prendre en compte ses réalités en développant des réponses singulières. D'une manière générale, cela doit conduire l'action médico-sociale à considérer l'individu comme une potentialité, une source de connaissance et de compétence inscrite dans les axes des droits culturels issus de la déclaration de FRIBOURG.

Une attente toute particulière sera portée à la prise en compte du parcours de santé des Loirétains dans le cadre du prochain programme régional de santé piloté par l'ARS. Au-delà de l'accès aux soins, sera mis à l'agenda après l'adoption du Plan Régional de Santé (PRS) la question de l'articulation des acteurs, plus particulièrement dans le champ de la santé mentale et du handicap psychique.

Affirmer le principe d'inclusion, c'est donc rencontrer la personne en tant que telle. Dès lors, c'est un changement de paradigme auquel chacun est invité. Outre une réinterrogation à réaliser dans les pratiques sociales, ce principe conduit le Département à :

⇒ Déconnecter les fonctions du logement et celle du travail dans le champ du handicap et plus généralement déconnecter les fonctions occupationnelles de jour, de celles de l'hébergement. En effet, aujourd'hui encore les salariés en ESAT qui sont hébergés en foyer doivent le quitter au moment de leur départ, généralement pour cause de retraite, car leur logement est associé à leur travail. C'est dès lors considérer que c'est le projet de vie de la personne qui est la clé de voute de tout l'accompagnement dont elle a besoin. En conséquence, il y a lieu de considérer le logement au même titre que tout à chacun, la nécessité de soutenir la démarche vers une autonomie sociale accrue passant alors par l'intervention de SAVS/SAMSAH si besoin. Le développement de cette offre s'appuiera sur le redéploiement des places d'hébergement dans un rapport de 1 à 3 (le coût d'une place d'hébergement correspondant alors à celui de 3 places de SAVS).

Dans le même ordre d'idée il conviendra de développer de nouvelles modalités résidentielles, type colocation, sous location y compris en mobilisant le Fonds unifié pour le logement (FUL). Pour sa part, le Département concrétisera la mutualisation de la Prestation de compensation du handicap (PCH) pour favoriser le développement d'un habitat inclusif, impliquant la mobilisation des services de soutien à domicile.

⇒ Plus généralement, le principe d'inclusion renvoie au développement social local et aux pratiques solidaires. A l'instar du rapport DAGBERT de 2015 réalisé dans le cadre des états généraux du travail social, le Département du Loiret entend rappeler que « le développement social est un processus de développement des ressources humaines et des initiatives des individus, des groupes et des territoires visant des objectifs de cohésion sociale, de solidarités, de proximité, de développement des services à la population et de création d'activités et d'emploi. »

« C'est une dynamique de participation où personne ne peut, ne doit, s'affranchir de prendre part à la création, à la consolidation du lien social.

Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, de transformation et de promotion sociale.

Il propose de redonner du pouvoir d'agir aux individus et aux collectifs.

Il a la même valeur que le développement économique et le développement écologique. Il est un des piliers du développement durable.

Il constitue une volonté politique dont le travail social peut être « le fer de lance » avec le soutien de l'éducation populaire, l'animation, du sport, de la culture et de l'ensemble des politiques publiques.

Son cadre est la décentralisation ».

Dès lors, le Département s'engage à :

⇒ Structurer par territoire des Maisons Du Département un réseau d'accueil inconditionnel avec les CCAS/CIAS, les associations, les partenaires institutionnels, (CAF, MSA, Pôle emploi...). L'accueil inconditionnel visant à permettre l'accès aux droits quel que soit le lieu et non en fonction de caractéristique liée à l'âge et ou statut.

- ⇒ Organiser le partage des informations individuelles à travers un dossier social personnalisé.
- ⇒ Faciliter les expérimentations autour des initiatives émergentes favorisant à la fois le lien social, la mobilisation des ressources locales et les solidarités de voisinage. Exemple : partage de logement (devenu trop grand) entre personnes âgées et jeunes en situation d'apprentissage ou de stage ; mobilisation citoyenne dans l'accompagnement des « Mineurs non accompagnés »...
- ⇒ Reconnaître l'expertise d'usage et l'entraide civile comme valorisation des compétences des personnes et valorisation du bénévolat (ex : repérage des relais de proximité sur un quartier...). C'est notamment accompagner la reprise du lien social en s'appuyant sur les associations porteuses d'activités d'intérêt général ou collectif.
- ⇒ Privilégier, autant que faire se peut l'accompagnement éducatif à domicile (aide à domicile renforcée).

C- Le projet de vie de la personne, fil conducteur de l'action publique

L'action médico-sociale est centrée dans son principe sur la réponse à l'usager. Au fil du temps, elle est devenue à la fois plus spécialisée au regard des différentes problématiques auxquelles une personne peut être confrontée et dès lors de plus en plus morcelée. L'approche en terme de « Silo » conduit à compartimenter les intervenants et à faire perdre à l'intéressé le sens des actions menées. Plusieurs lois dont celle du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale, comme la loi du 11 février 2005 portant égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées pour ne citer que celles-là, font désormais expressément référence au projet de vie de l'intéressé et à l'accompagnement global organisant la prise en compte de ses besoins. Des rapports ont complété cette approche : le rapport PIVETEAU étant sans doute le plus emblématique puisqu'il ouvre la dynamique de recomposition de l'offre médico-sociale afin que chacun puisse trouver une réponse à sa situation, dépassant ainsi les traditionnels cloisonnements des services ou institutions.

Le choix de vie de la personne, outre qu'il est la traduction de son autonomie juridique et citoyenne, implique de renforcer l'offre médico-sociale. Quel que soit l'âge ou la situation des individus, le Département entend agir dans 6 directions complémentaires :

- ⇒ Déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes.
- ⇒ Organiser territorialement des plateformes de service(s) permettant au dispositif de s'adapter à la progression du parcours de vie de la personne. Pour ce faire, il s'assurera que les acteurs soit de part eux-mêmes ou par convention développent une offre de service globale pour répondre aux attentes. C'est le sens du référentiel des EHPAD élaboré dans le cadre du projet Loiret Bien Vieillir ; il a vocation à se décliner territorialement pour concrétiser des parcours de vie allant du domicile à l'hébergement permanent. Il veillera à concrétiser la même approche dans l'ensemble de ses politiques sociales.
- ⇒ Structurer ses services autour de cette approche de projet de vie impliquant une évaluation multidimensionnelle et pluridisciplinaire au sein d'une équipe et dans un travail en réseau. Ce sera le cas au sein des Maisons du département, ce sera également le cas au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDPH) dans un passage d'une fonction de proposition d'une orientation vers un type de structure ou service médico-social à une validation du projet de vie de la personne, illustratif du dossier social personnalisé (cf. infra).

⇒ Signer avec les institutions et services concernés des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) permettant ainsi d'accompagner les évolutions structurelles pour accroître et diversifier les mesures proposées en terme d'accompagnement. Cela passera par une co-contractualisation avec l'ensemble des financeurs (ex : CPOM conjoints Conseil départemental/ARS).

⇒ Désigner des référents de parcours notamment pour des situations dites complexes. La situation complexe fait référence à un certain nombre de paramètres comme le cumul de difficultés multiples, la superposition de plusieurs accompagnements, un environnement territorial difficile...si plusieurs typologies de publics peuvent spontanément être identifiées dans ce cadre, (familles et jeunes relevant de l'Aide Sociale à L'Enfance ; personnes en parcours d'insertion confrontés à des problématiques de logement, de budget, de mobilité ; personnes souffrant de troubles psychiques...) ce sont généralement moins les besoins de la personne qui sont complexes que la spécialisation des accompagnements par dispositif qui rend la réponse globale complexe. Le référent de parcours est le garant de la cohérence de l'ensemble des actions menées et fait fonction de « fil rouge » pour la personne.

L'expérience des MAIA tout comme le projet « une réponse accompagnée pour tous » illustrent cet objectif.

⇒ Dans le domaine de la protection de l'enfance, mettre en place une politique de recrutement d'assistants familiaux afin de favoriser les prises en charge au plus près du domicile des parents.

D- La prévention : un investissement mobilisateur

L'action médico-sociale est encore trop fréquemment dans une fonction réparatrice, malgré une ambition affichée de développer la prévention. Comme trop souvent, cette fonction de prévention est considérée sous un angle budgétaire, la faisant apparaître comme une charge, rendant la dimension curative moins sujette à discussion car plus appréhendée sous l'angle de l'obligation et de l'impondérable. Le Département entend au contraire affirmer que la prévention est un investissement de nature à permettre une meilleure mobilisation de l'action publique, favorisant le mieux-être des Loirétains dans leur dignité d'individu et dans leur autonomie citoyenne. Et investir dans la solidarité, c'est concourir à renforcer le pacte social qui fonde notre société.

A cet égard, le Département entend mobiliser pleinement les possibilités que lui offre la loi de 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement à travers la conférence des financeurs qui doit élaborer un plan pluriannuel de prévention de la perte d'autonomie. Il entend également accompagner le mouvement sportif et les acteurs de la culture dans leur contribution au développement de la personne, sa prise de responsabilité et son engagement citoyen.

Plus précisément dans le champ médico-social, le Département développera 5 projets :

- 1- Création d'un accompagnement renforcé à domicile afin de conforter les fonctions parentales dans une approche fondée sur les compétences et la volonté d'agir des intéressés. Inscrite dans un changement culturel de la relation aux parents, l'action se fera par redéploiement des places d'hébergements pour enfants (MECS) dans un rapport de 1 à 3 (le coût d'une place d'établissement équivalent à celui de 3 places

en accompagnement renforcé à domicile). Elle se traduira par référentiel départemental et sera au cœur des CPOM avec les associations gestionnaires d'ESMS pour une répartition territoriale cohérente par rapport aux territoires des Maisons du Département. C'est un objectif de 400 mesures d'accompagnement qui est posé au regard du nombre de places d'hébergement redéployées.

- 2- Développement de réponses coordonnées d'aide aux aidants (bénévoles et professionnels) dans une dynamique du droit au répit suite au comité interministériel du handicap de décembre 2016. Il s'agit de structurer la stratégie départementale pour les aidants autour :
 - De la création d'une plateforme départementale d'information, de formation et de coordination au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
 - De la création (par redéploiement) de places d'hébergement diversifiées, de l'accueil de jour, de nuit à l'hébergement permanent lors de la signature des CPOM, et ce dans une logique de plateformes de services territoriales comme évoqué précédemment
 - De l'expérimentation du baluchonnage (venu du Canada, le baluchonnage est une solution de répit proposée aux aidants à leur domicile) suite au rapport HUILIER
 - De la mise en réseau de l'hébergement temporaire pour répondre à la fois au besoin de répit, et à la gestion de crise
 - De la mobilisation des dispositifs autour des loisirs sans hébergement et des vacances adaptées pour la prise en compte simultanée des besoins des parents et ceux de leurs enfants.

Cette stratégie départementale, autour du répit doit être l'occasion de reconnaître et de valoriser la place spécifique de l'accueil familial, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Cela passera par :

- 3- Mobilisation des accueils de jours relevant du champ de la protection de l'enfance comme support éducatif et pédagogique des jeunes afin de lutter contre les effets négatifs de décrochage scolaire. Par leur inscription dans la dynamique inclusive, inscrite dans le document unique de programmation au titre du fonds social européen, cette action sera à réaliser sur le territoire des MDD. Elle pourra faire émerger des territoires éducatifs plus adaptés aux nouvelles réalités des parents et des jeunes.
- 4- Décloisonnement des offres de services (ex : accueil de personnes âgées dans des ESMS PH et inversement) dans une perspective de partage de compétence et d'adaptation des réponses aux réalités des territoires.
- 5- Structuration complétée de l'AJHIL afin d'accompagner les jeunes concernés dans un parcours alliant la dimension éducative, (ex : autonomie de la gestion), le parcours résidentiel (de la colocation à la sous-location), en passant par le collectif et le semi collectif et à l'insertion professionnelle dans une logique d'autonomie.

Un appel à initiatives visera à assurer une couverture territoriale cohérente et organisée selon les principes de plateforme de services évoqués précédemment.

Tout en poursuivant une offre de services dématérialisée, le Département aura une vigilance particulière pour prendre en compte la fracture numérique, à la fois pour lutter contre le non recours aux droits mais aussi pour préserver l'adhésion des citoyens à notre société parfois trop tentée par le virtuel.

La prévention comme investissement, au-delà d'une adaptation de l'offre médico-sociale doit se décliner à partir de 3 axes :

- Le développement social local déjà évoqué
- La mobilisation des dispositifs de droit commun qui doivent prendre en compte les particularités de tel ou tel public – exemple : les jeunes en situation de handicap âgés de 16 à 25 ans ont vocation à pouvoir bénéficier de l'accompagnement des missions locales, du fonds d'aide aux jeunes...
- L'élaboration de projet de service illustrant les priorités, les engagements et les éléments d'évaluation. A cet égard, le service de PMI est en première ligne au regard de son action à prioriser autour de la parentalité, de la relation mère/enfants et de l'épanouissement du jeune enfant.

Plus précisément, les fonctions de prévention, de repérage et de dépistage des dysfonctionnements familiaux comme des troubles psychiques ou psychiatriques doivent être réaffirmés suite à la loi du 2 janvier 2004 donnant une place centrale à l'entretien parental précoce.

Cet engagement doit avoir pour corollaire la poursuite des bilans de santé dans les écoles maternelles avec un objectif de couverture à hauteur de 95% d'une tranche d'âge.

Cela conduira le Département à poursuivre son soutien au développement de place de centre action médico psycho sociale (CAMPS) dans le cadre du Programme interrégional de la compensation et de l'accompagnement (PRIAC) porté par l'ARS. Un objectif de 50 places supplémentaires sur la période 2017/2021 doit pouvoir être atteint.

E- Une adaptation quantitative de l'offre médico-sociale

La philosophie d'action que le Département du Loiret entend promouvoir à travers son schéma de cohésion sociale est fondée sur la mobilisation du droit commun, l'engagement dans le développement social local, le développement d'actions de prévention, le tout dans une société inclusive visant à favoriser l'autonomie et la citoyenneté des Loirétains.

Toutefois, des réponses institutionnelles sont à mobiliser, en particulier pour résorber sur la durée du schéma les situations des jeunes maintenus en IME au titre des amendements CRETON.

85 jeunes sont à ce jour concernés dont 39 relevant de sa compétence et pour lesquels le Département entend apporter les réponses correspondantes. Parallèlement, à cette prise en compte, il conviendra également de s'attacher aux situations dites en inadéquation, à savoir les personnes bénéficiaires d'une orientation ne correspondant pas à leur établissement d'accueil. Devront alors être mobilisés en priorité les établissements correspondant à leur situation soit au regard de leur âge, soit au regard de leurs besoins.

Ces prises en compte devront être en cohérence avec les éléments identifiés précédemment :

- Le parcours de vie à travers une déclinaison dans les plateformes de service(s) territorialisées.
- La couverture équilibrée de l'offre médico-sociale sur le territoire départemental.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la Maison de l'enfance (MDE) verra consolider sa fonction :

- o De dispositif d'accueil d'urgence, d'évaluation, et d'orientation au plan départemental, en lien avec la plateforme départementale d'accueil.
- o De lieu ressource pour l'accueil mère/enfants autour de la restauration/consolidation du lien maternel.

Une mobilisation particulière sera menée pour que des réponses soient apportées aux jeunes pris en charge par l'ASE et relevant d'orientation vers l'éducation spécialisée et restant à ce jour sans réponses adaptées à leurs besoins.

Le Département entend affirmer que le fait d'être en situation de handicap et confronté à une absence de place ne doit en rien, et pour ces seuls motifs, justifier une admission à l'ASE. Ce n'est que rappeler les fondamentaux de la charte européenne des droits de l'enfant ratifiée par la France.

F- L'adaptation du règlement départemental d'aide sociale

Cette philosophie d'action conduit également à développer un autre regard sur les personnes accompagnées, prises en charge...outre la posture reconnaissant à tout individu une singularité faite de compétences à déployer et à développer et une capacité à agir, c'est plus profondément sortir d'une logique de statut (bénéficiaires, ayant droit...) pour reconnaître que la personne est toujours un être ayant sa personnalité et qui se définit non seulement par des caractéristiques universelles mais aussi par toutes les particularités qui font qu'elle est cette personne et pas une autre. Ainsi convient-il d'avoir un regard critique sur la sémantique utilisée dans le champ médico-social qui peut avoir un caractère à la fois réducteur et uniforme.

Cela va conduire le Département à revisiter son règlement départemental d'aide sociale, en prenant soin d'adapter plus particulièrement ses règles administratives au regard des barrières d'âge et des freins qu'elles peuvent constituer dans la mise en œuvre opérationnelle des projets de vie de chacun (ex : l'ouverture d'un droit à l'hébergement dans une structure médico-sociale doit impliquer la prise en charge à l'aide sociale sans demandes supplémentaires, sauf éléments de ressources caractérisées).

Ce nouveau règlement départemental d'aide sociale sera effectif au 1^{er} janvier 2018 avec un enjeu de modernisation et de simplification de ses procédures pour l'utilisateur.

L'agilité doit être recherchée afin de rendre possibles des solutions temporaires et alternatives.

Cette simplification devra permettre l'amélioration de la fluidité des accueils dans le dispositif en évitant les situations d'engorgement (dispositif d'accueil d'urgence sur l'enfance et amendements Creton, mineurs confiés en attente de place IME...)

G – L'accompagnement des professionnels

La conduite du changement, dans l'accompagnement des publics dans leur parcours, implique que les professionnels soient eux-mêmes outillés en conséquence.

Le développement de référentiels co-construits permettra de participer à la conduite du changement et d'agir sur l'évolution des représentations pour que se développe sur le territoire départemental une culture partagée.

Outre le droit à l'expérimentation, il s'agira aussi de valoriser les actions menées par l'ensemble des professionnels pour une simplification des parcours des usagers.

Conclusion

Le schéma départemental de cohésion sociale, à la croisée des Politiques qui feront elles-mêmes l'objet de schémas structurants (la Jeunesse, la Lecture Publique) tant interne que portés par d'autres institutions est d'abord un cadre de référence et de projets ; ce n'est pas un document programmatique conformément à l'article L312-4 CASF ;

L'Assemblée départementale du Loiret, par ce schéma, définira annuellement les actions opérationnelles à retenir, dépassant ainsi le cadre d'un document programmatique proposé par l'article L312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Cela donnera lieu à une démarche de co-construction partenariale, poursuivant ainsi la dynamique engagée pour l'élaboration de ce document cadre.

Il fera l'objet annuellement d'une présentation en terme de bilan et d'actions réalisées auprès de l'assemblée délibérante, après avis du comité de pilotage.

Il sera soumis pour avis au Directeur général de l'ARS, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et au Préfet de département au regard de leurs compétences respectives avant d'être arrêté par décision du Président du Conseil départemental conformément à l'article L 312-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il sera mis en ligne sur le site du Département.

Portrait social du Loiret

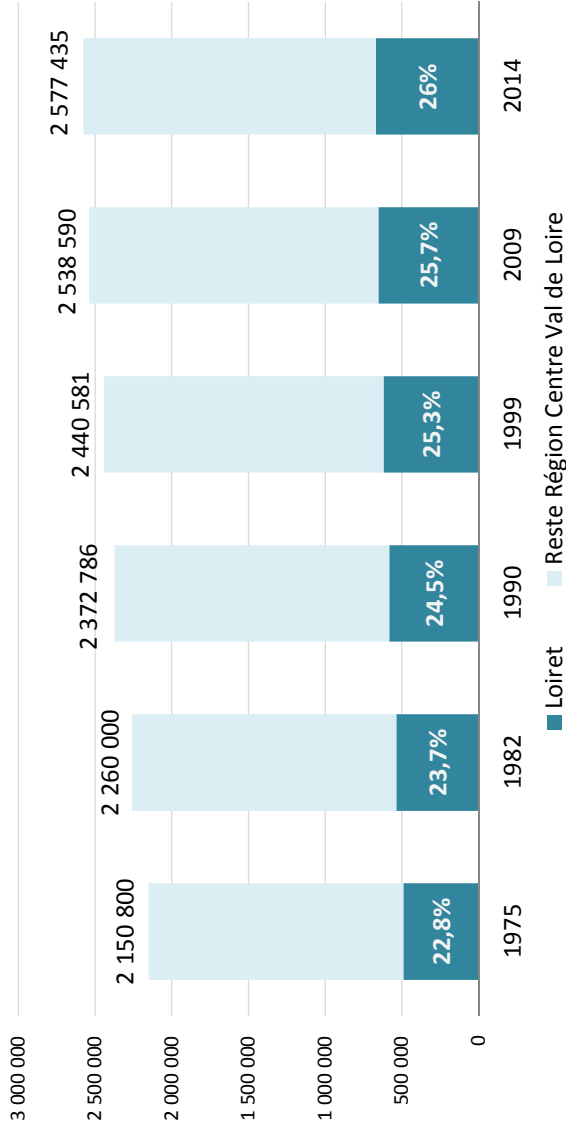
1. Les dynamiques démographiques à l'œuvre :

Avec **669 737** habitants, le département du Loiret est le département le plus peuplé de la région. (Insee – Recensement 01.01.2014)

Le Loiret représente **25.98%** de la population régionale (0.24 point de plus qu'en 2009) et occupe le **34^e** rang des départements métropolitains les plus peuplés.

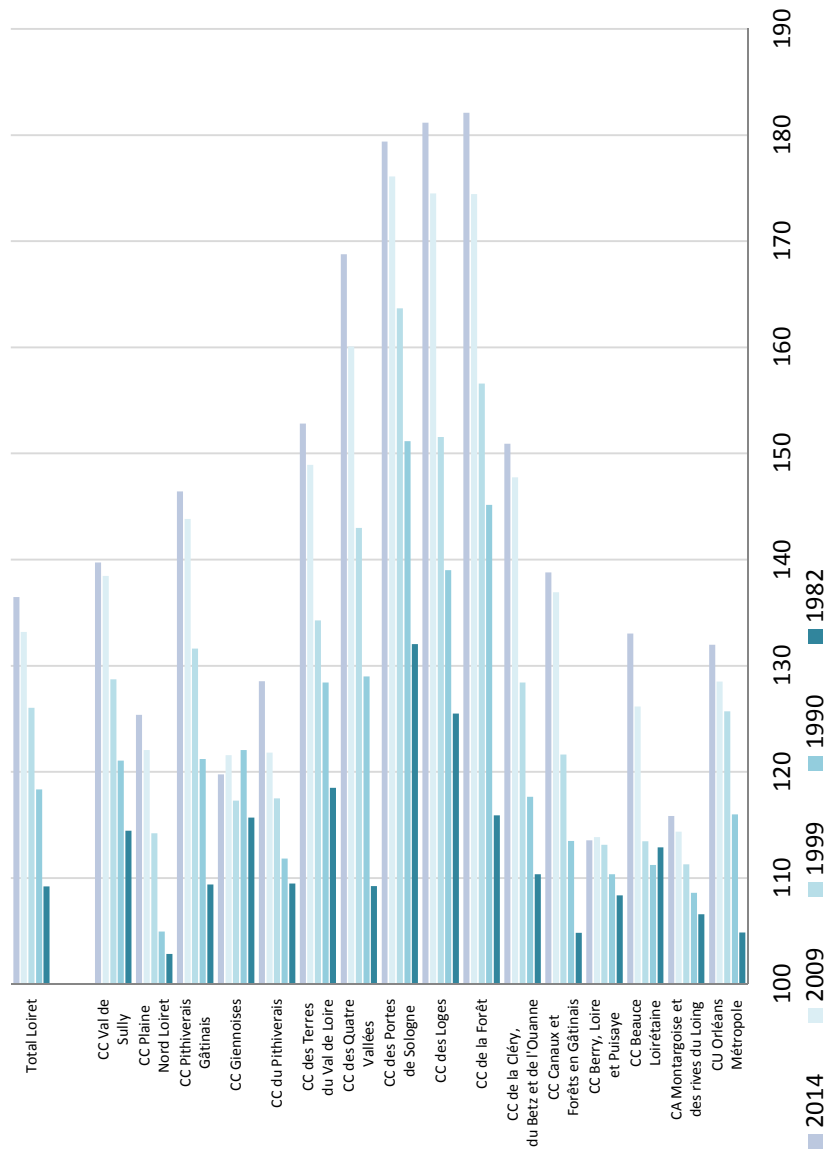
Le poids de la population loirétaine dans la population régionale n'a cessé de progresser au cours des 4 décennies écoulées.

Evolution démographique 1975 -2014 et part de la population Loirétaine dans la Région Centre Val de Loire



Source : Insee – Recensement 1975-1982 – 1990 –1999 – 2009- 2014

Evolutions démographiques depuis 1975 (base 100 en 1975) par EPCI



Source : Insee – Recensement 1975-1982 – 1990 – 1999 – 2009 – 2014

Sur le territoire du Loiret, la croissance démographique des 40 dernières années a profité à l'ensemble des EPCI.

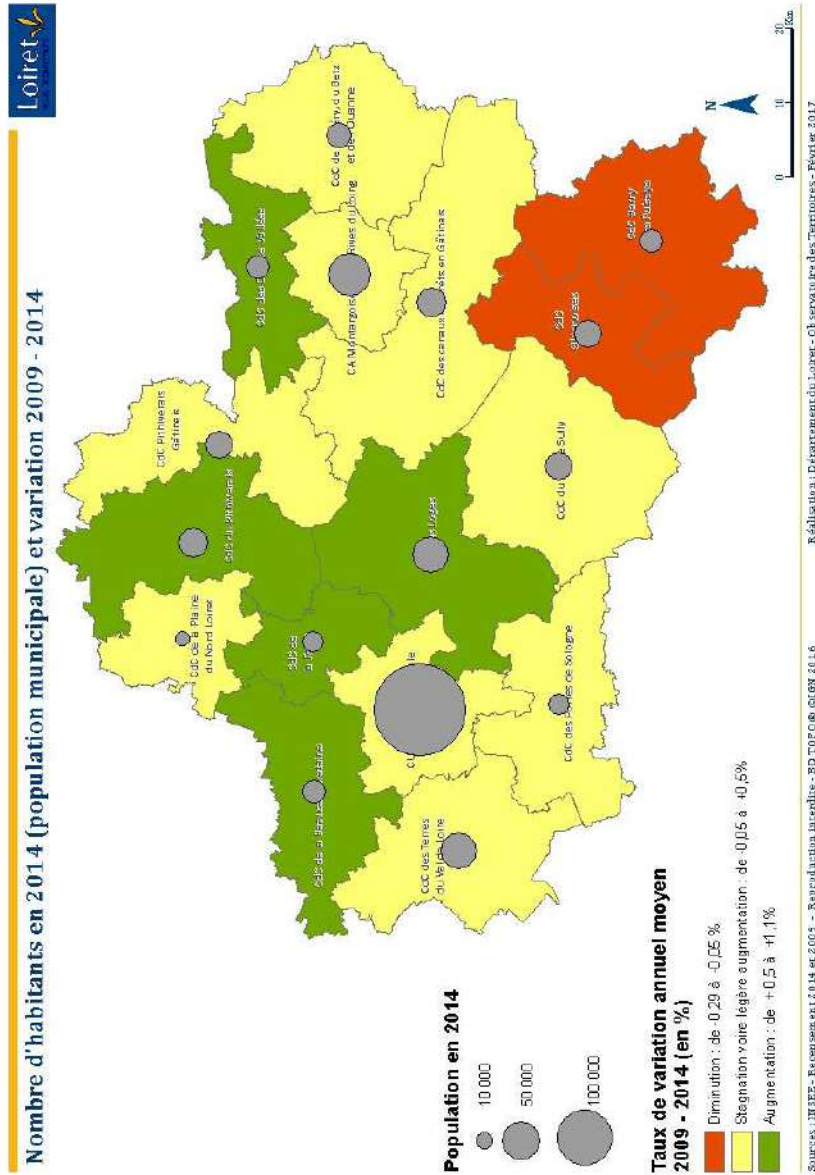
Les EPCI qui ont enregistré les plus fortes progressions sont plutôt ceux situés dans l'espace péri-urbain de l'agglomération orléanaise : notamment les CC portes de Sologne, Forêt et Loges. Plus récemment les franges nord du département, sous influence de l'aire urbaine du Grand Paris (la CC des Quatre Vallées) ont connu une dynamique démographique importante.

Les territoires les moins dynamiques, bien qu'affichant une croissance positive, sont les EPCI de l'agglomération Montargoise et rives du Loing (AME) et celle du « Berry, Loire et Puisaye ».

Sur la période récente espace de 5 ans (2009 - 2014), le Loiret a enregistré une croissance démographique non négligeable avec **16 227** habitants supplémentaires (soit une croissance annuelle de **+0.49%** nettement supérieure à la moyenne de la croissance régionale, 0.3%).

Les deux intercommunalités ayant connu des évolutions négatives au cours des 5 dernières années sont celles de l'extrême sud est du département : Gien et Berry, Loire et Puisaye.

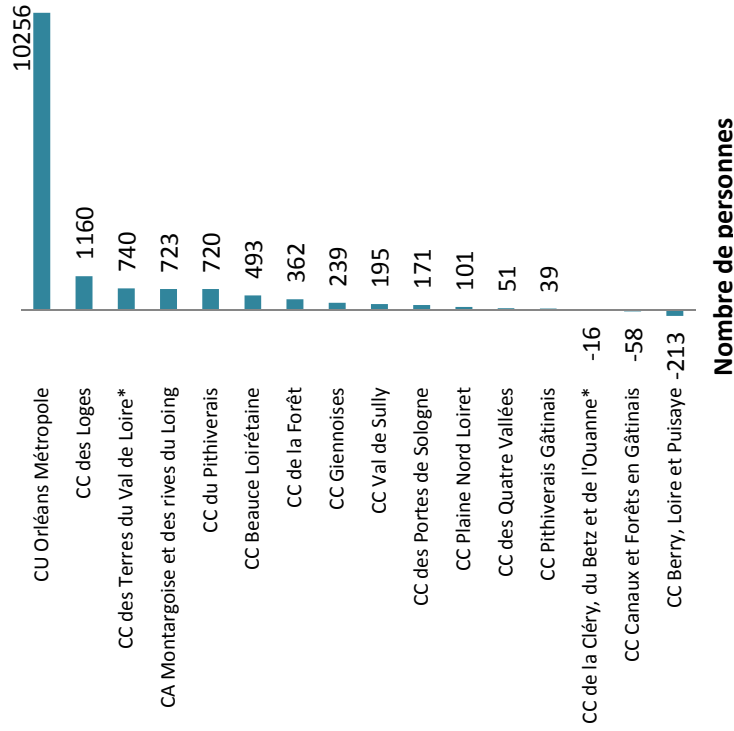
Inversement les croissances démographiques les plus importantes sur cette même période sont toutes situées dans les franges nord du département (sous influence de l'aire francilienne) : CDC Pithiverais, CDC des Quatre Vallées et CDC Beauce Loirétaine.



	2009 Populatio n municipal e	2014 Populatio n municipal e	Variation 2009-2014 - Nombre d'habitants	Taux annuel de variatio n 2009 - 2014
CU Orléans Métropole	272 172	279 549	7 377	0,54
CA Montargoise et des rives du Loing	60 142	60 915	773	0,26
CDC Beauce Loirétaine	15 573	16 424	851	1,07
CDC Berry Loire et Puisaye	18 905	18 854	-51	-0,05
CDC Canaux et Forêts en Gâtinais	27 778	28 152	374	0,27
CDC de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne*	20 101	20 531	430	0,42
CDC de la Forêt	15 473	16 152	679	0,86
CDC des Portes de Sologne	14 960	15 238	278	0,37
CDC des Quatre Vallées	16 343	17 231	888	1,06
CDC Giennes	25 949	25 566	-383	-0,30
CDC Plaine Nord Loiret	6 665	6 845	180	0,53
CDC Val de Sully	24 426	24 650	224	0,18
CDC des Loges	39 926	41 448	1 522	0,75
CDC Pithiverais Gâtinais	25 388	25 844	456	0,36
CDC du Pithiverais	27 662	29 193	1 531	1,08
CDC des Terres du Val de Loire*	42 047	43 145	1 098	0,52
Total général	653 510	669 737	16 227	0,49
<i>Source : Insee - Recensement au 01.01.2014 et 01.01.2009 *</i>				
<i>Territoire Loirétain de la CDC</i>				

Solde migratoire / solde naturel

Solde naturel entre 2009 et 2014



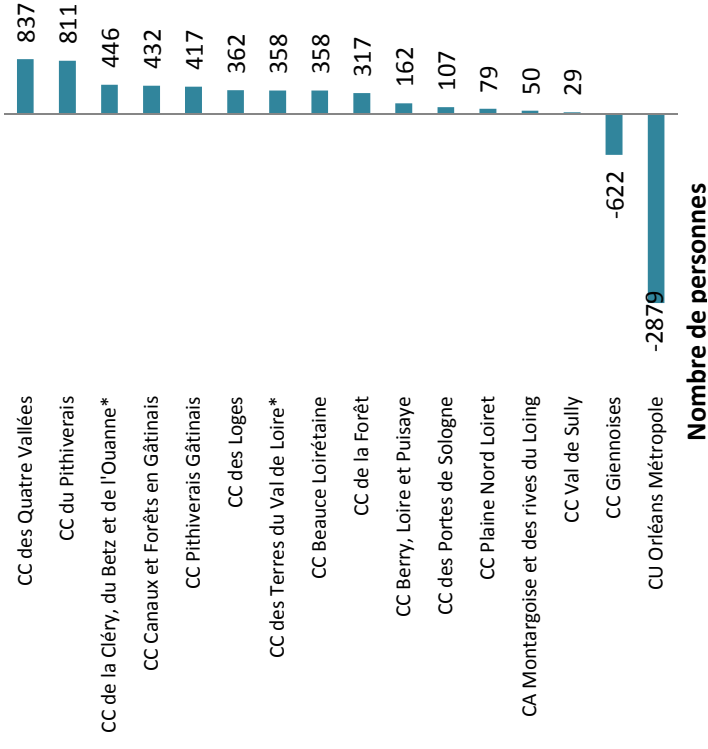
Source : Insee – Recensements 2009-2014 et Etat Civil

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

La croissance démographique du Loiret est portée essentiellement par la dynamique des naissances : 92% de la variation 2009-2014 sont imputables aux naissances (solde naturel de 14 963 et solde migratoire de 1 264).

Solde migratoire apparent entre 2009 et 2014

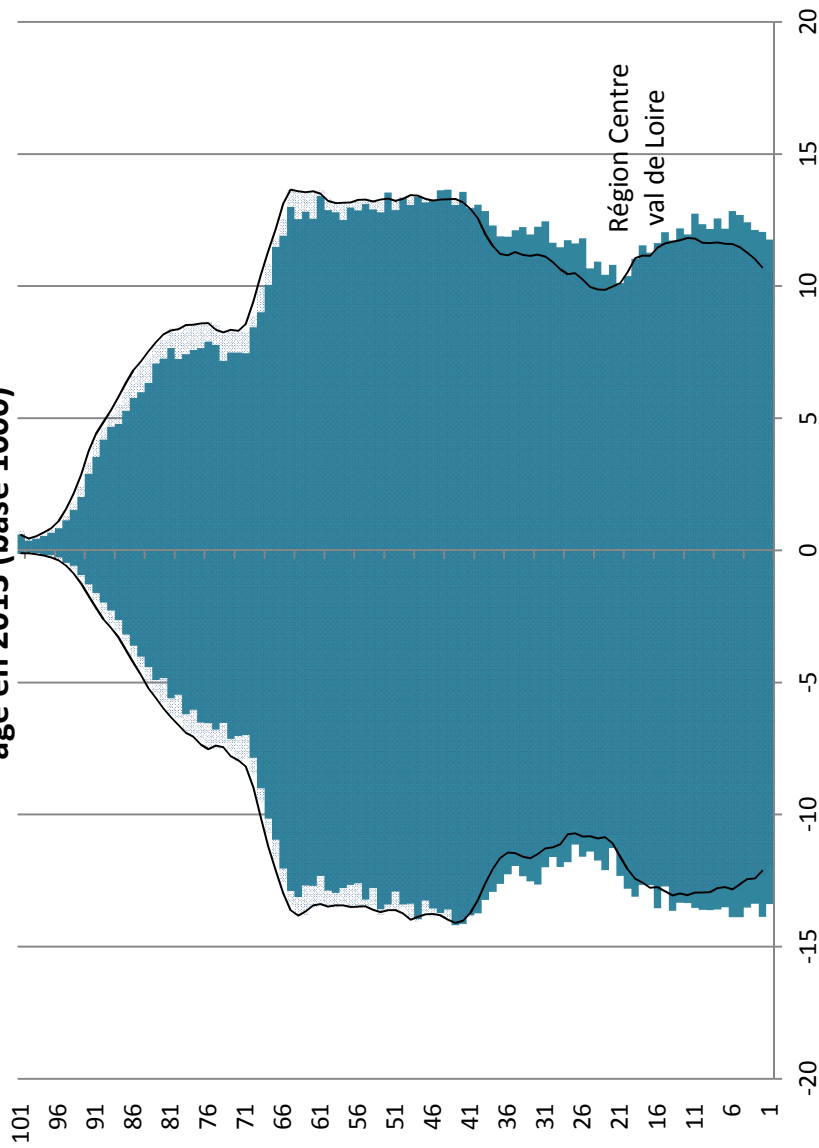


Solde migratoire apparent

Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Le solde migratoire apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes

Les principales caractéristiques

Population du Loiret et de la Région Centre Val de Loire par âge en 2013 (base 1000)

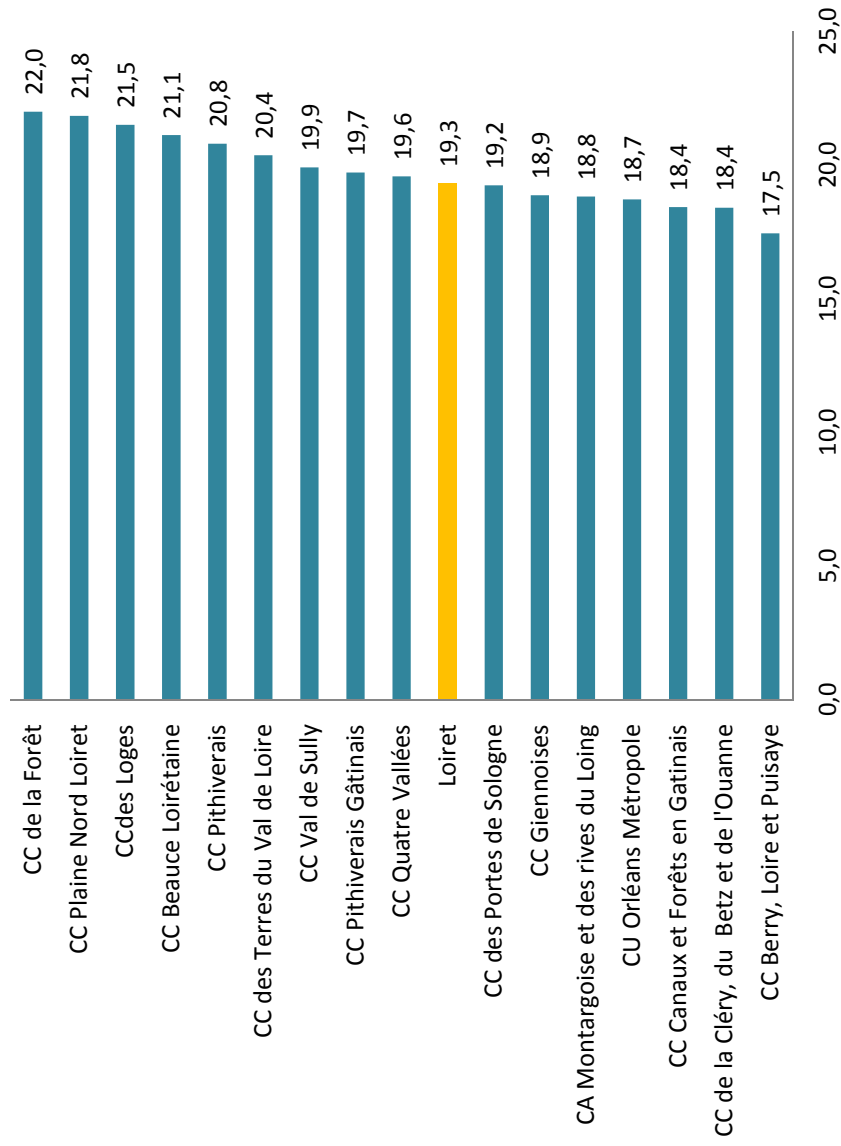


Source : Insee recensement 2013

Avec un âge moyen de **40.6 ans** en 2013, la population du Loiret est **plus jeune** que celle de la région Centre Val de Loire (42.1ans).

Globalement, les classes d'âges -60 ans et plus) y sont moins représentées alors que la population des enfants et adultes jusqu'à 45 ans y sont plus nombreuses. A noter toutefois, le léger déficit des classes d'âges étudiants / jeunes actifs.

Part des moins de 15 ans dans la population



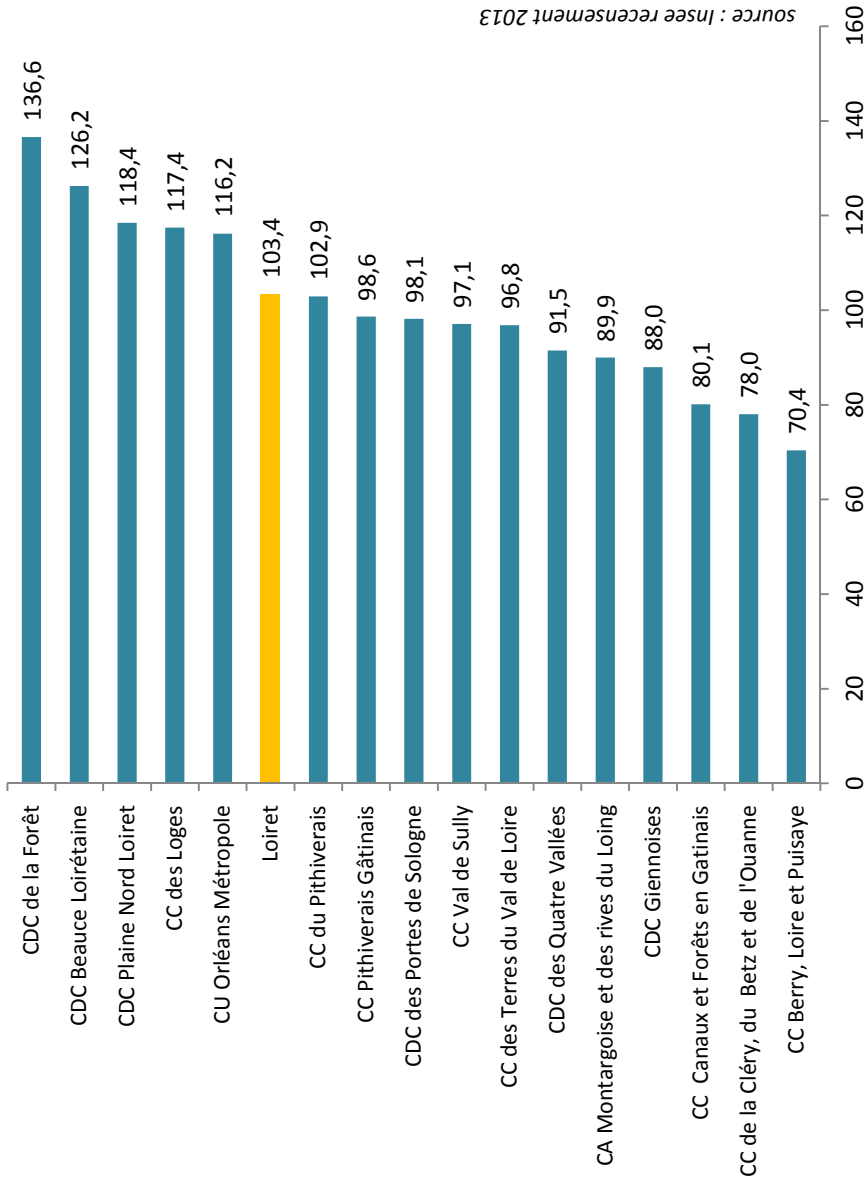
Source : Insee recensement 2013

Une population jeune : 19,3% de la population loirétaine a moins 15 ans.

Les intercommunalités de l'Est et les deux agglomérations accueillent proportionnellement moins d'enfants et d'adolescents.

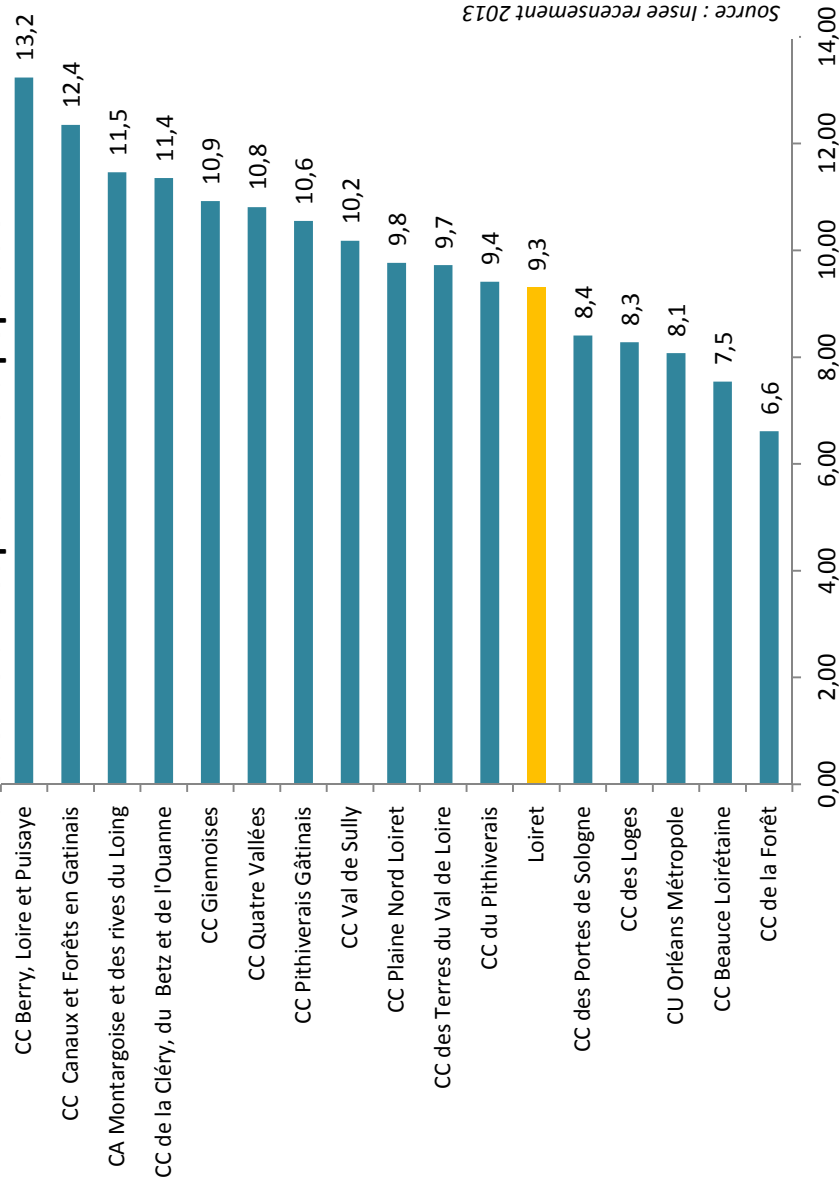
Inversement, les EPCI ayant connu les plus fortes croissances démographiques en lien avec le développement du péri-urbain et l'extension de l'aire d'influence de la région Ile de France sont ceux où les moins de 15 ans sont plus présents (en %)

Indice de jeunesse en 2013



Avec **103 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus**, le profil « jeune » du Loiret se confirme.

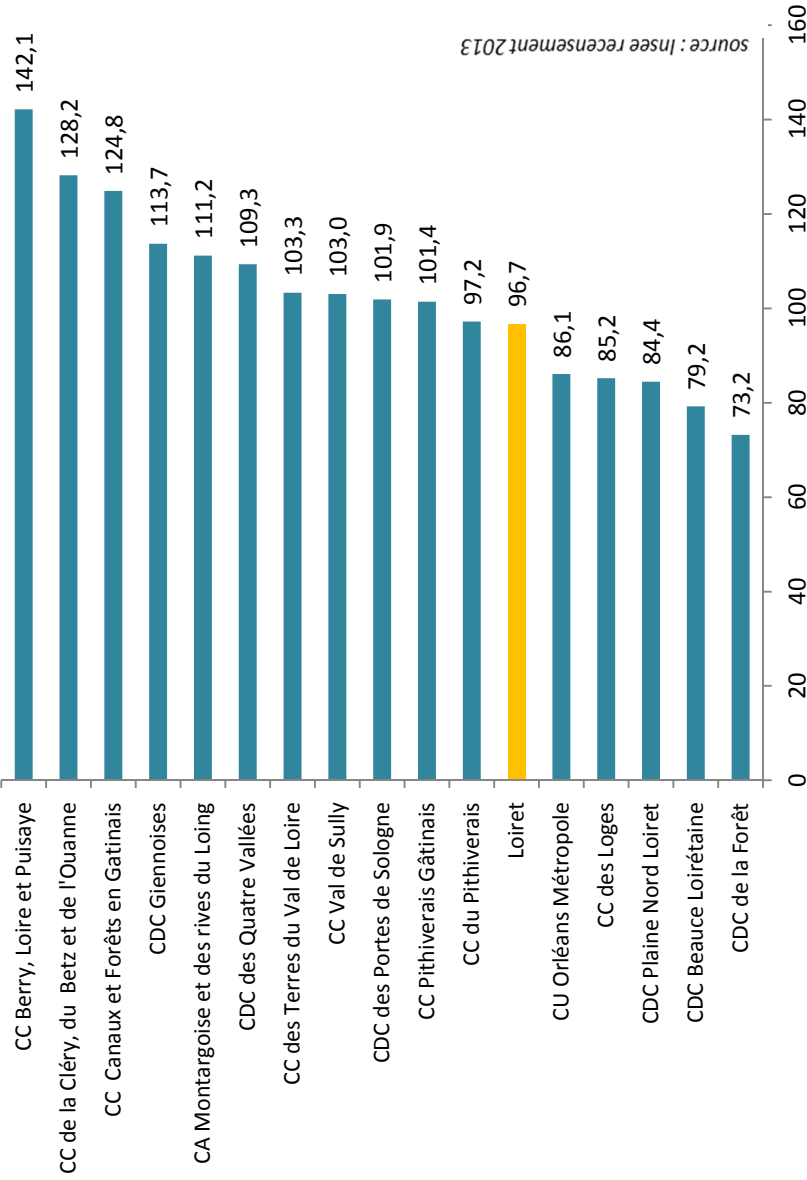
Part des 75 ans et plus dans la population



9% des Loirétains ont 75 ans ou plus.

Les EPCI de l'Est du département concentrent des proportions de personnes âgées plus importantes (y compris l'agglomération Montargoise) tandis que les territoires de l'Ouest ont des ratios inversés : plus de jeunes pour chaque personne âgée présente.

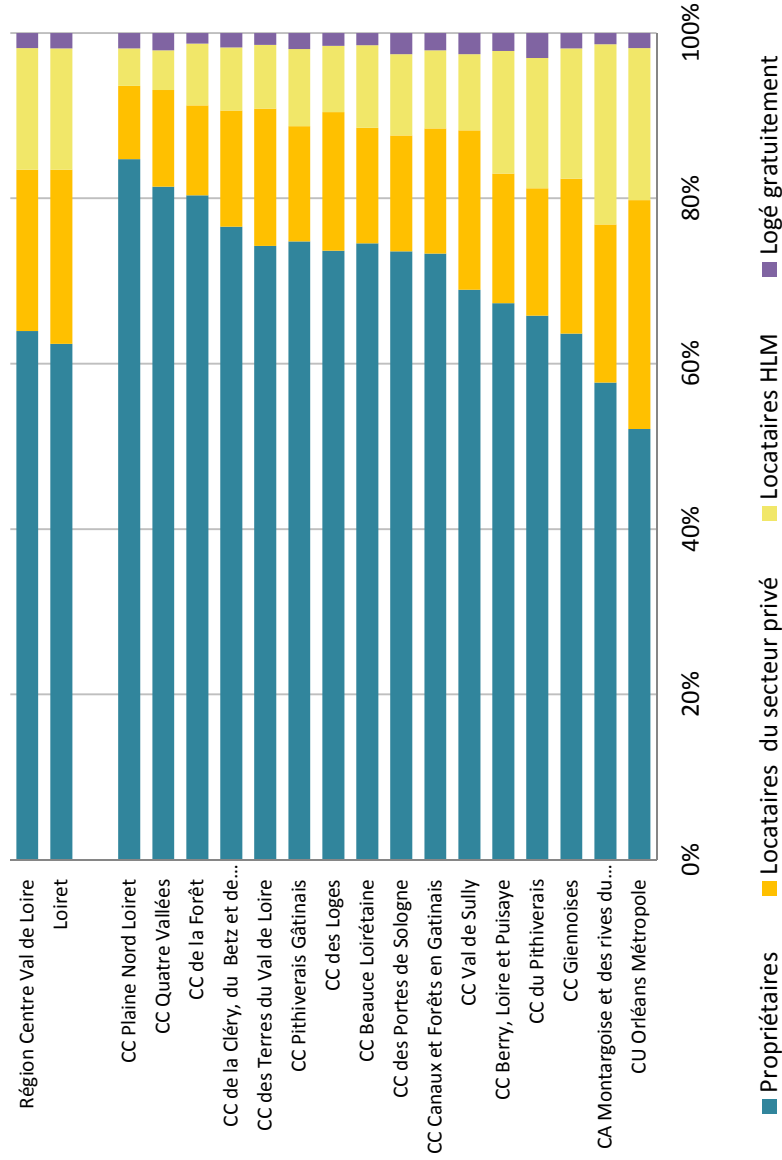
Indice de vieillesse en 2013



Avec un rapport de 96.7 personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, la situation du Loiret est proche de l'équilibre (même si l'on compte plus de jeunes que de personnes âgées).

Les territoires où un important déséquilibre entre population jeune et population âgée sont exclusivement des EPCI situés à l'Est du département.

Les statuts d'occupation des résidences principales



Source : Insee – Recensement 2013

331 274 logements (toutes catégories confondues), un quart des logements de la région Centre – Val de Loire (24,7 %).

287 049 résidences principales en 2013 (86.7% du parc de logements)

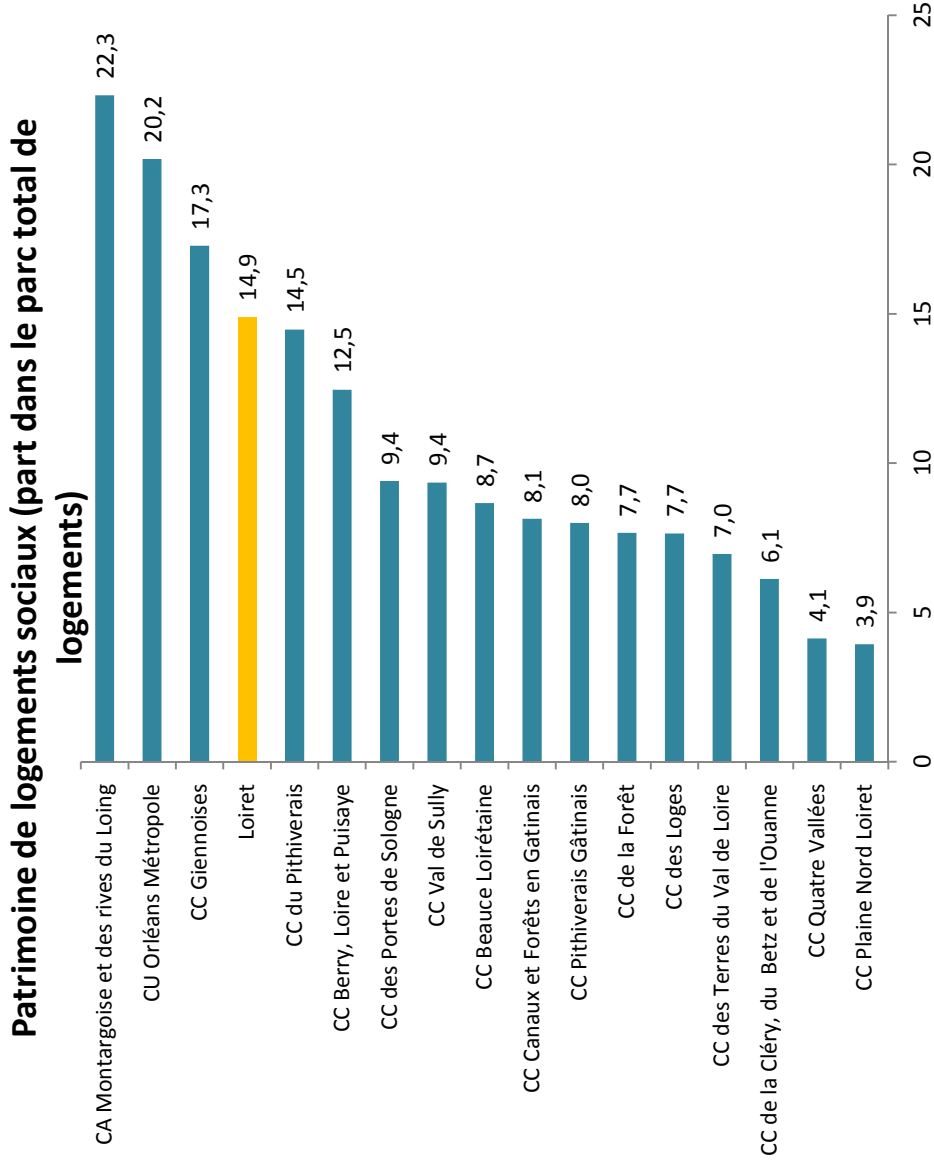
Une **majorité de propriétaires occupants** (62.4% bien que légèrement inférieure au niveau régional)

Les franges Nord du département ont un parc de logements peu diversifiés avec une très large prédominance des propriétaires occupants et une très faible présence de locatif privé.

Avec 728 logements sociaux pour 10 000 habitants, le Loiret arrive en 29ème position des départements métropolitains (Insee, recensement 2013 ; SOeS - Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux-01.01.2015).

49 679 logements locatifs sociaux en 2015 (15% du parc de résidences principales)

Les deux agglomérations concentrent le plus de logements locatifs sociaux avec au moins un cinquième des logements.



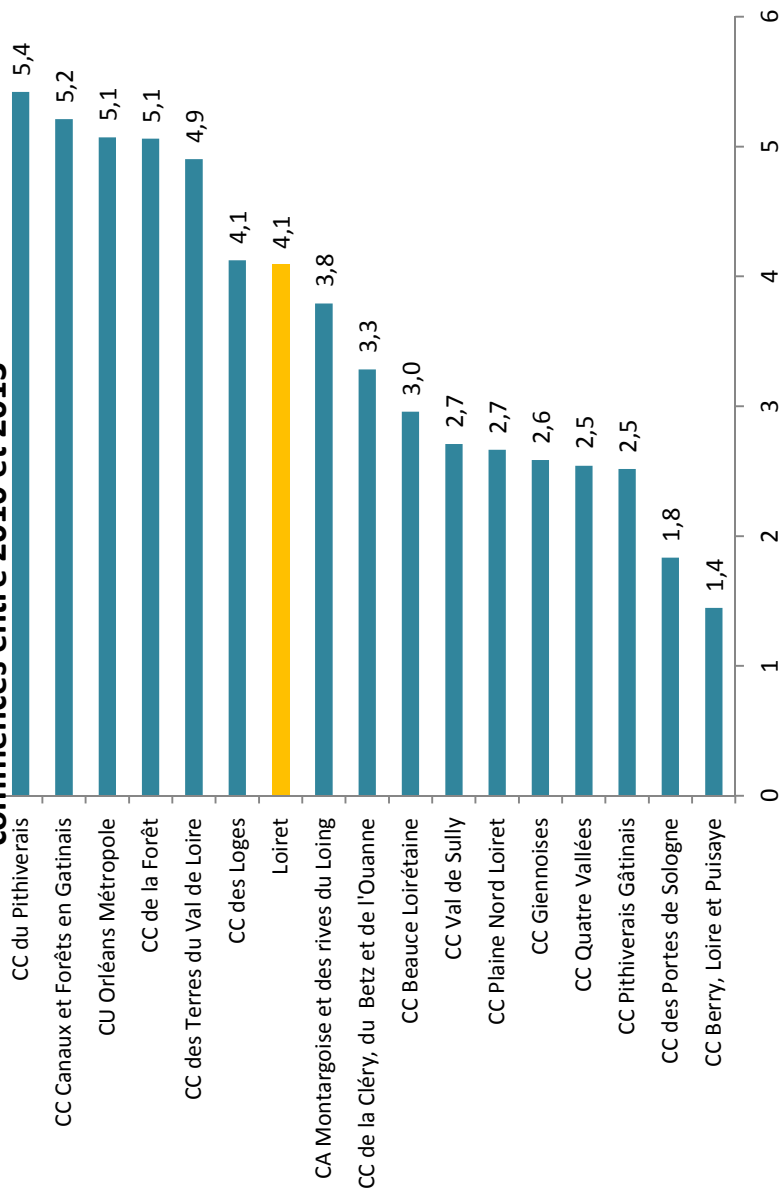
Source : Insee – Recensement 2013

13 585 logements construits entre 2010 et 2013 (4,1% du parc de logements)

Une dynamique de construction neuve portée par le Pithiverais et le péri-urbain orléanais.

Les secteurs plus ruraux du département (franges Est, Nord et Sud) ont moins vu leur parc de logements se renouveler / augmenter au cours des dernières années.

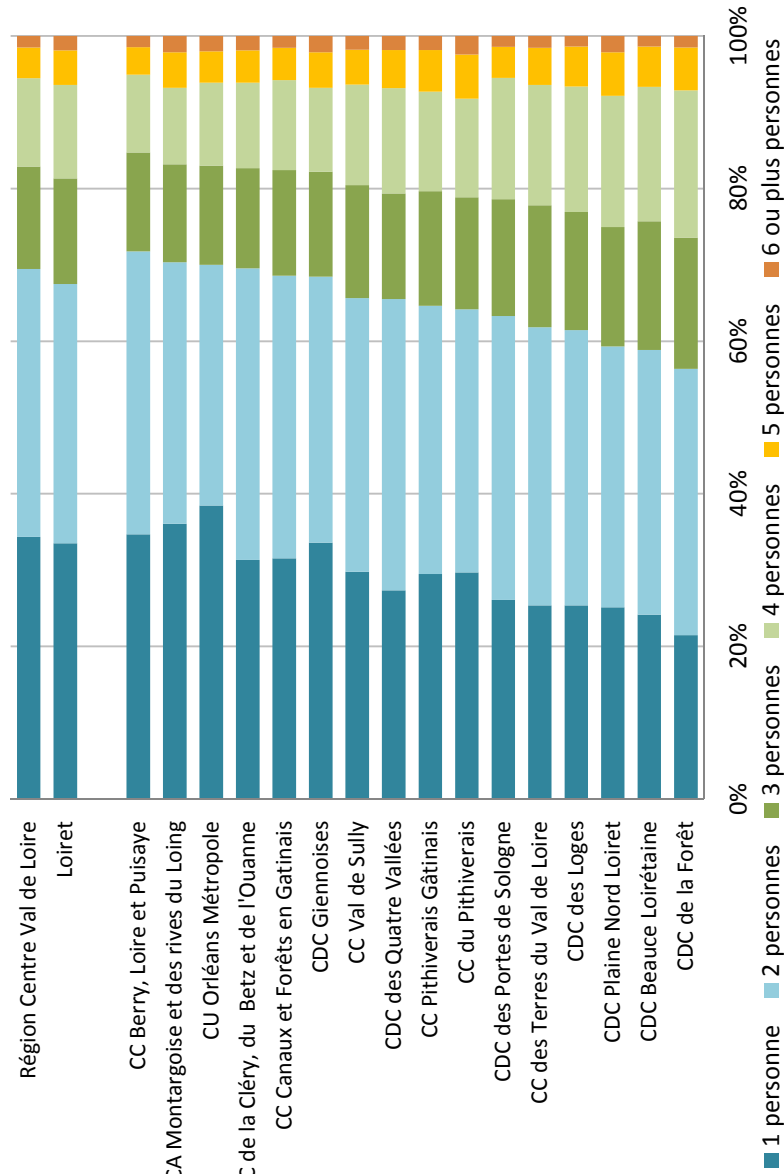
Dynamique de construction neuve : taux de logements commencés entre 2010 et 2013



Source : MEDDE – SITADEL 2 – Permis de logements commencés

Composition des ménages

Taille des ménages



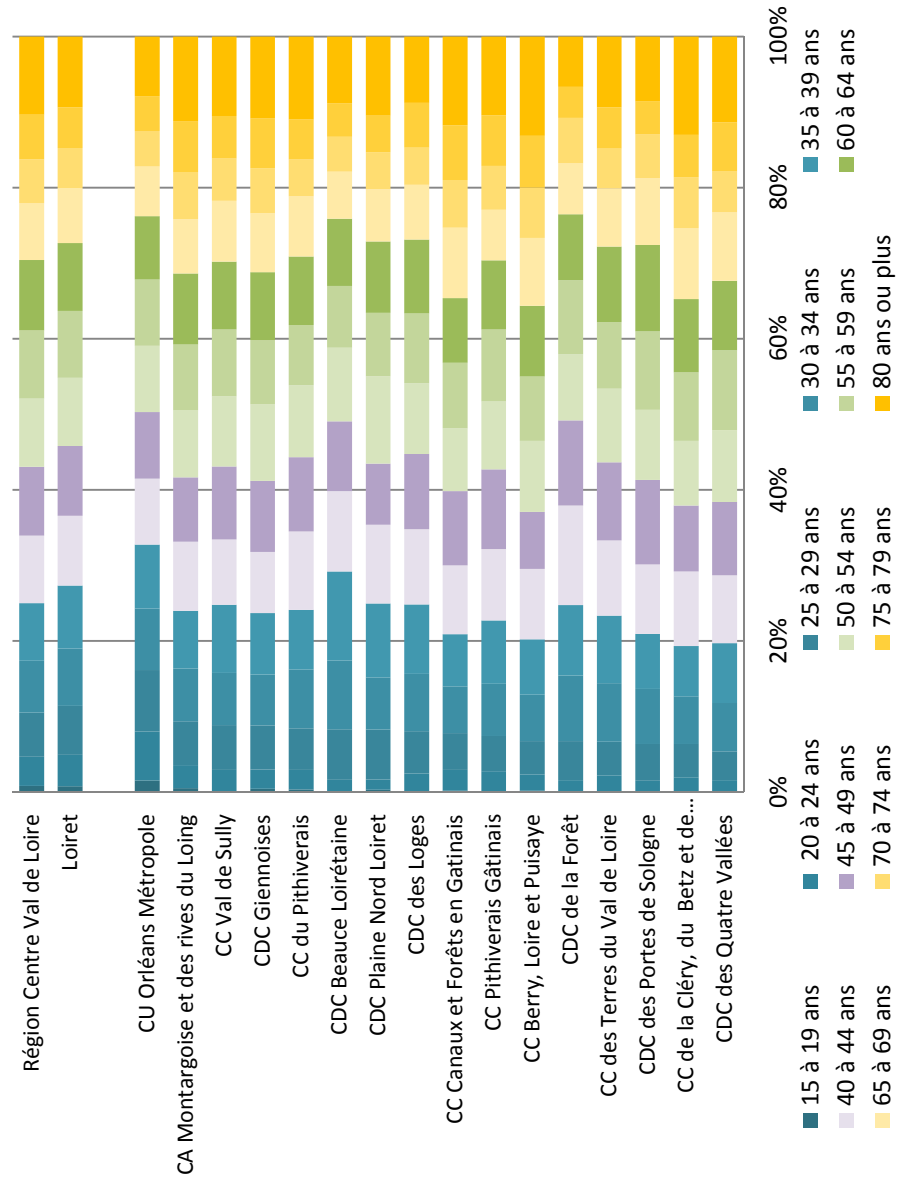
Source : Insee – Recensement 2013

287 163 ménages (Insee – Recensement 01.01.2013), soit un quart des ménages habitant en région Centre – Val de Loire (25,3 %), le Loiret arrive au 37ème rang des départements métropolitains.

Un tiers des ménages sont constitués de **personnes vivant seules** (proportion comparable au niveau régional). Outre les deux agglomérations, les EPCI de l'Est (Berry, Loire et Puisaye ainsi que la CC Giennaises) concentrent beaucoup de ménages de petite taille.

Inversement les familles sont plutôt dans la partie « grand Ouest » du territoire.

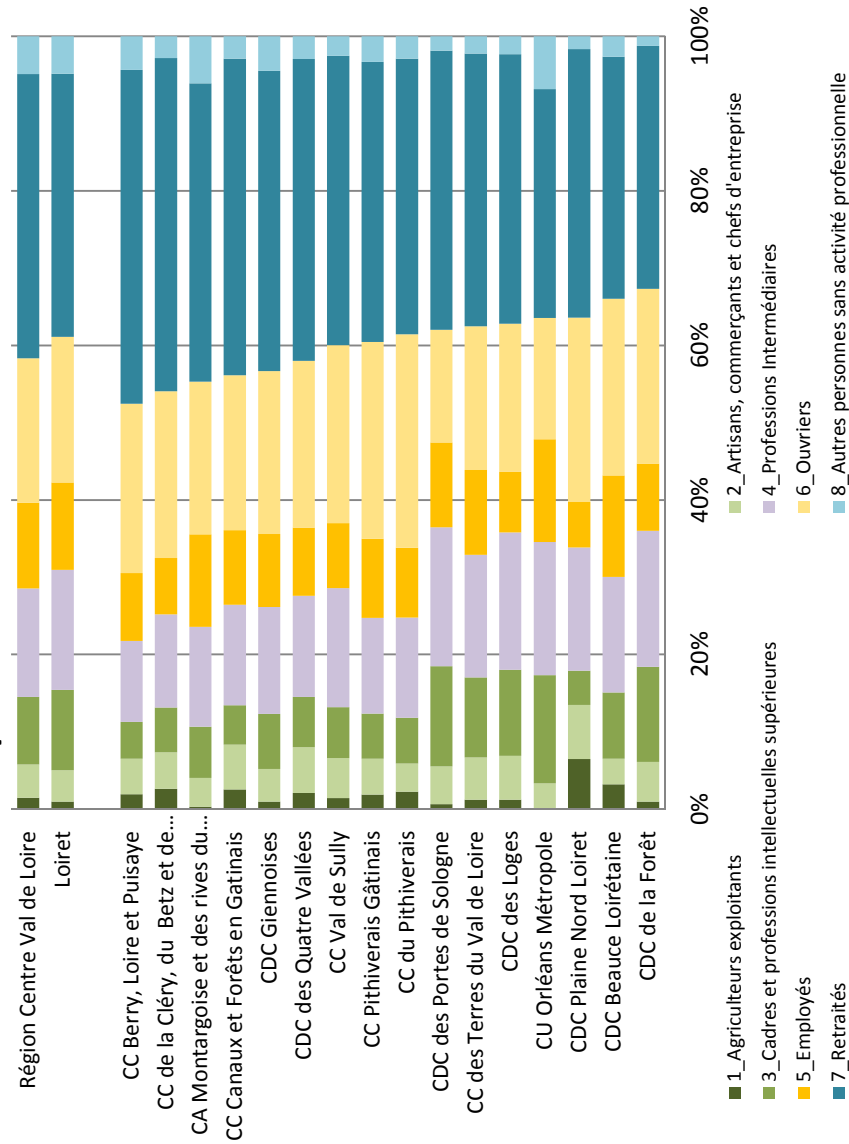
Ménage selon l'âge de la personne de référence



Source : Insee – Recensement 2013

Le Loiret se démarque de la région Centre Val de Loire par une plus grande proportion de **ménages jeunes** (moins de 30 ans) et moins de ménages âgés (60 ans et plus).²

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



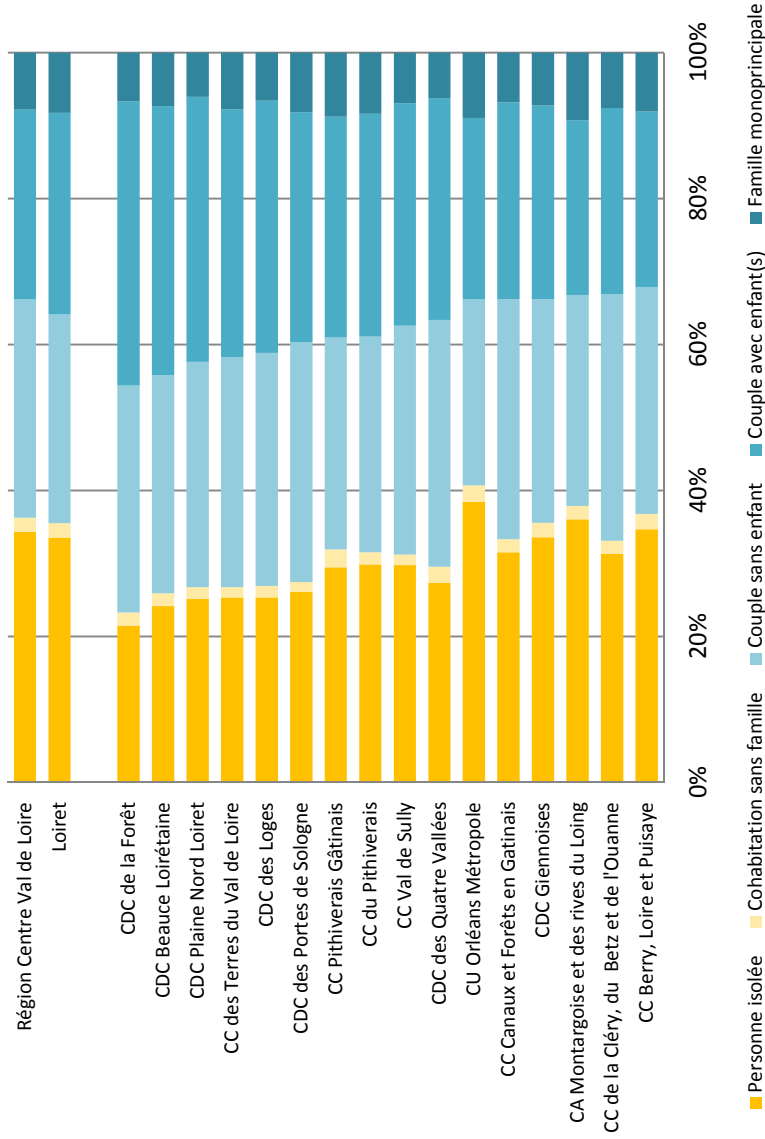
Le Loiret se démarque de la région Centre Val de Loire par une plus grande proportion de **cadres** parmi les personnes de référence- respectivement 10.3% contre 8.7%).

Les EPCI plus urbains (Orléans métropole), et péri-urbain (CC Forêt et portes de Sologne) comptent plus de cadres

Les CC Berry, Loire et Puisaye et celle de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne comptent une forte proportion de retraités parmi leur « chefs de ménages » (43% , soit près de 10 points de plus que la moyenne départementale)

Source : Insee – Recensement 2013

Composition des ménages

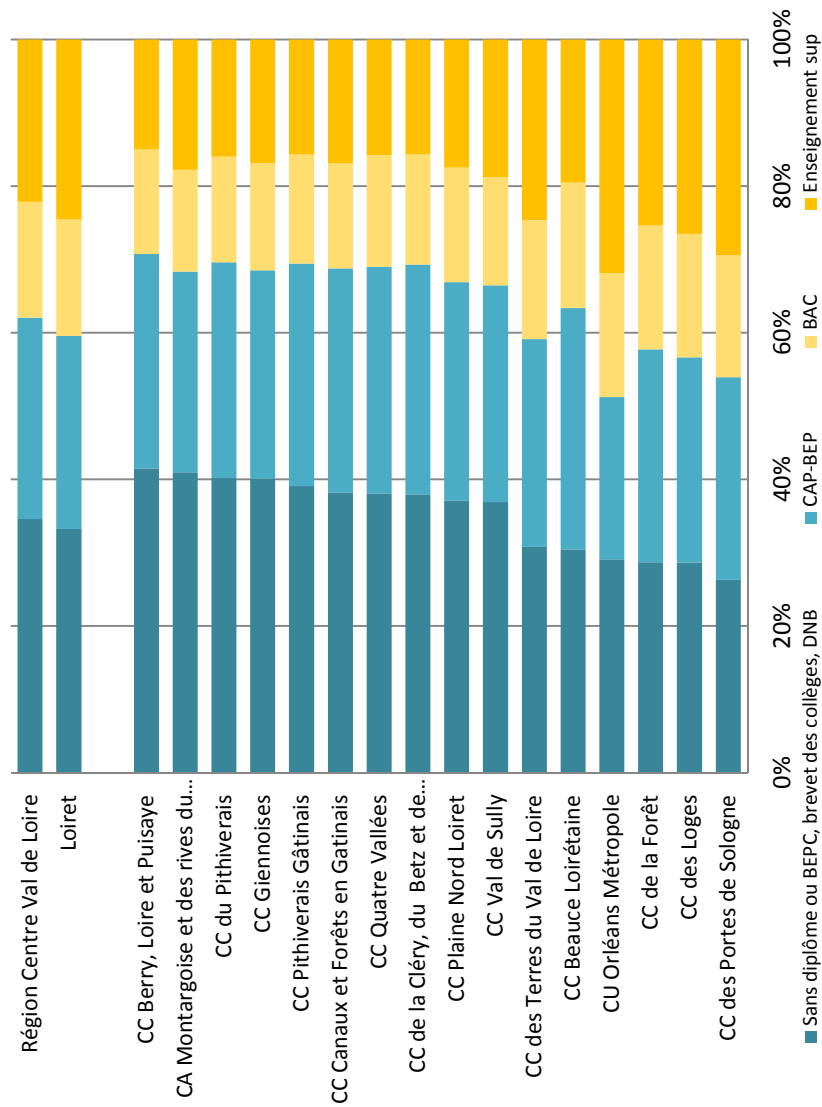


Source : Insee – Recensement 2013

Avec **8,2 % de familles monoparentales** (0,5 point de plus que dans l'ensemble de la région Centre), le Loiret arrive au 51ème rang des départements métropolitains (ordre décroissant).

Niveau de formation

Niveau de diplôme de la population hors formation

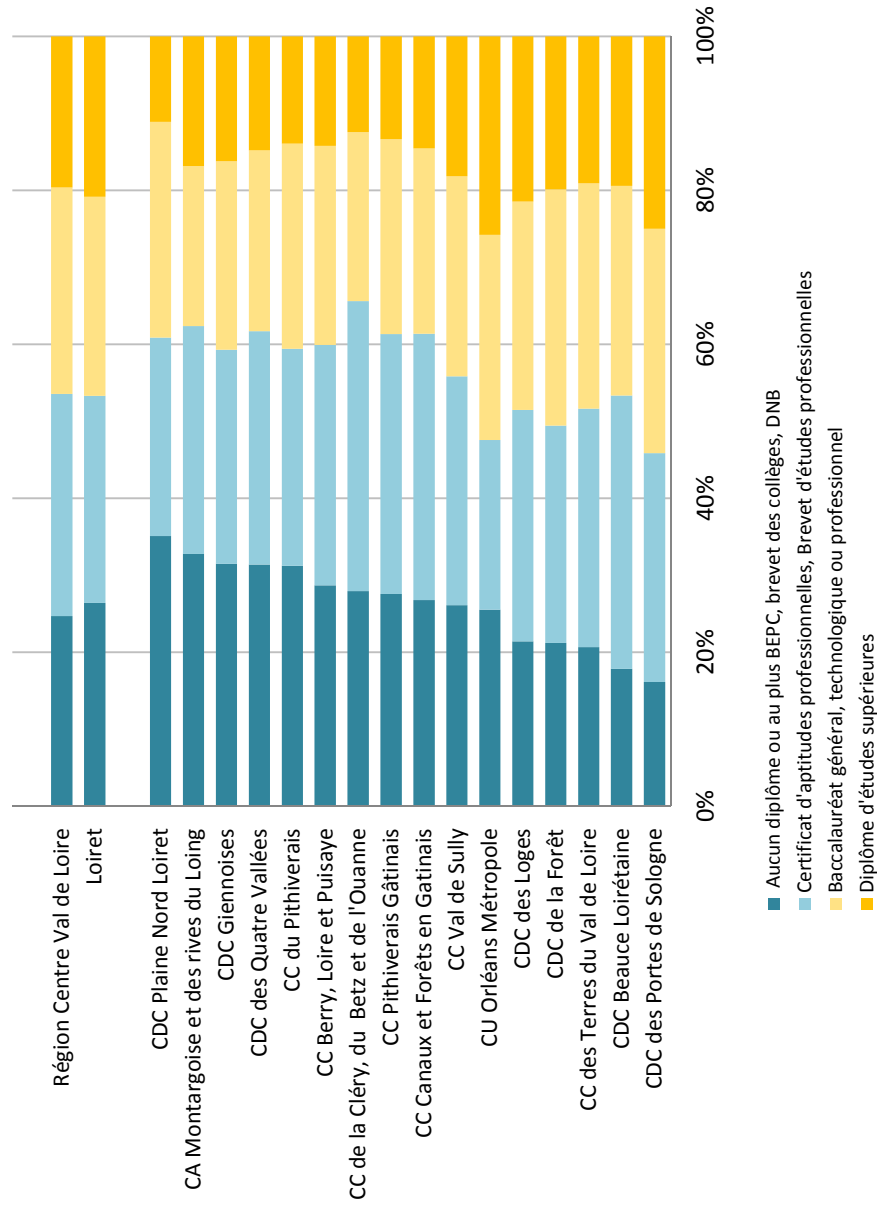


Source : Insee – Recensement 2013

Le profil de formation des habitants du Loiret sortis du système scolaire est **globalement plus diplômé** que celui des habitants de la région Centre Val de Loire.

A l'instar des catégories socio-professionnelles, les EPCI comptant une part plus importante de cadres sont également ceux où les diplômés les plus élevés sont plus fortement représentés : Orléans métropole, CC Portes de Sologne et plus largement ensemble du péri-urbain orléanais.

Niveau de diplôme des 15-24 ans sortis de formation



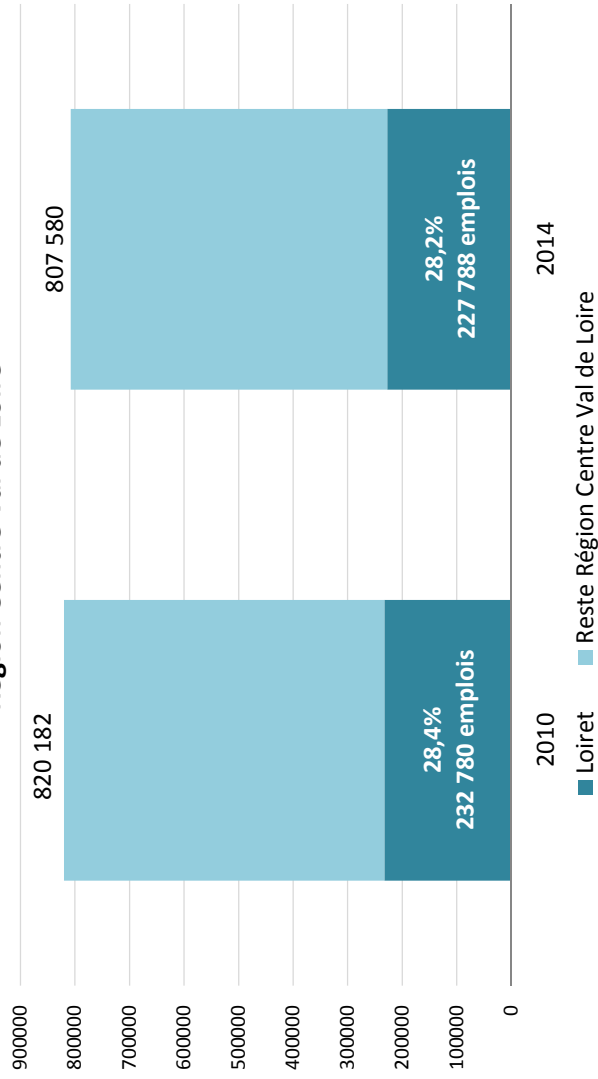
Une part de **diplômés du supérieur** parmi les **15-24 ans supérieure à la moyenne régionale** (26.4%, près de 2 points de plus qu'en centre Val de Loire).

Pour les 25-34 ans cette proportion avoisine les 40% (2 points de plus que le niveau national). Le département du Loiret arrive au 36ème rang des départements

Les EPCI de l'Est et du Nord concentrent une forte proportion de jeunes sans qualification (diplôme).

Source : Insee – Recensement 2013

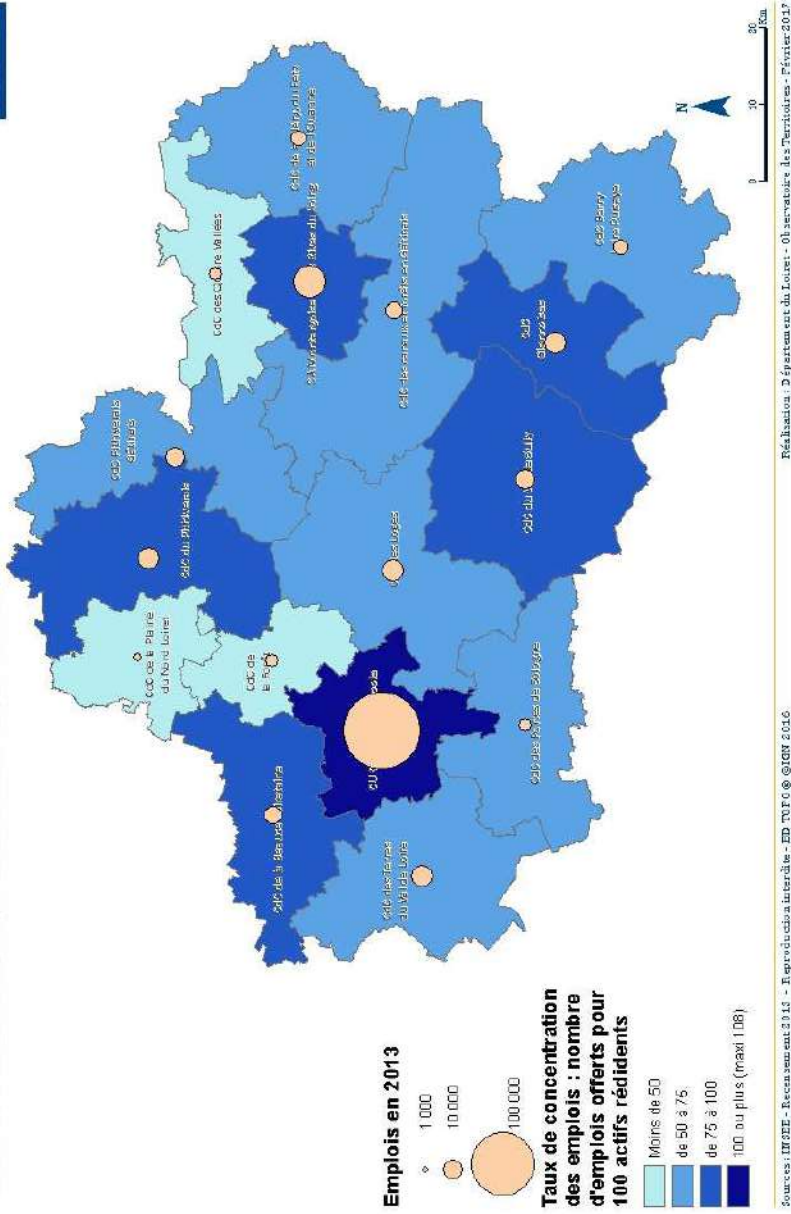
Evolution des emplois salariés et part des emplois Loirétains dans la Région Centre Val de Loire



Source : INSEE – CLAP 2010 et 2014

Une dégradation de l'emploi salariés plus importante dans le Loiret que dans le reste de la région Centre val de Loire : diminution de près de 5 000 emplois entre 2010 et 2014 (-2.1% des emplois loirétains et -1.53% pour la Région)

Nombre d'emplois en 2013 et indicateur de concentration

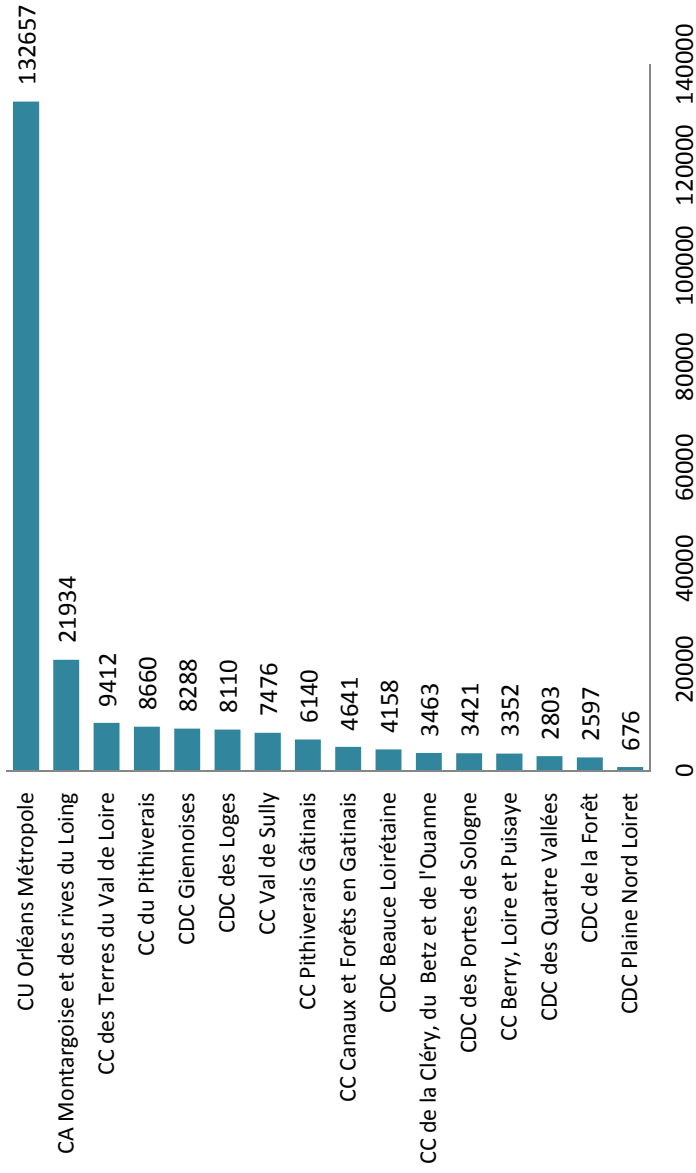


Des emplois fortement **concentrés** sur **l'agglomération orléanaise**, seul EPCI à offrir un ratio actifs résidents / emplois offerts supérieur à 100.

Les CC de la Forêt, Plaine du Nord Loiret et Quatre Vallées ont plutôt un profil « résidentiel » puisqu'ils comptent moins de 1 emplois pour 2 actifs résidents.

Nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2014

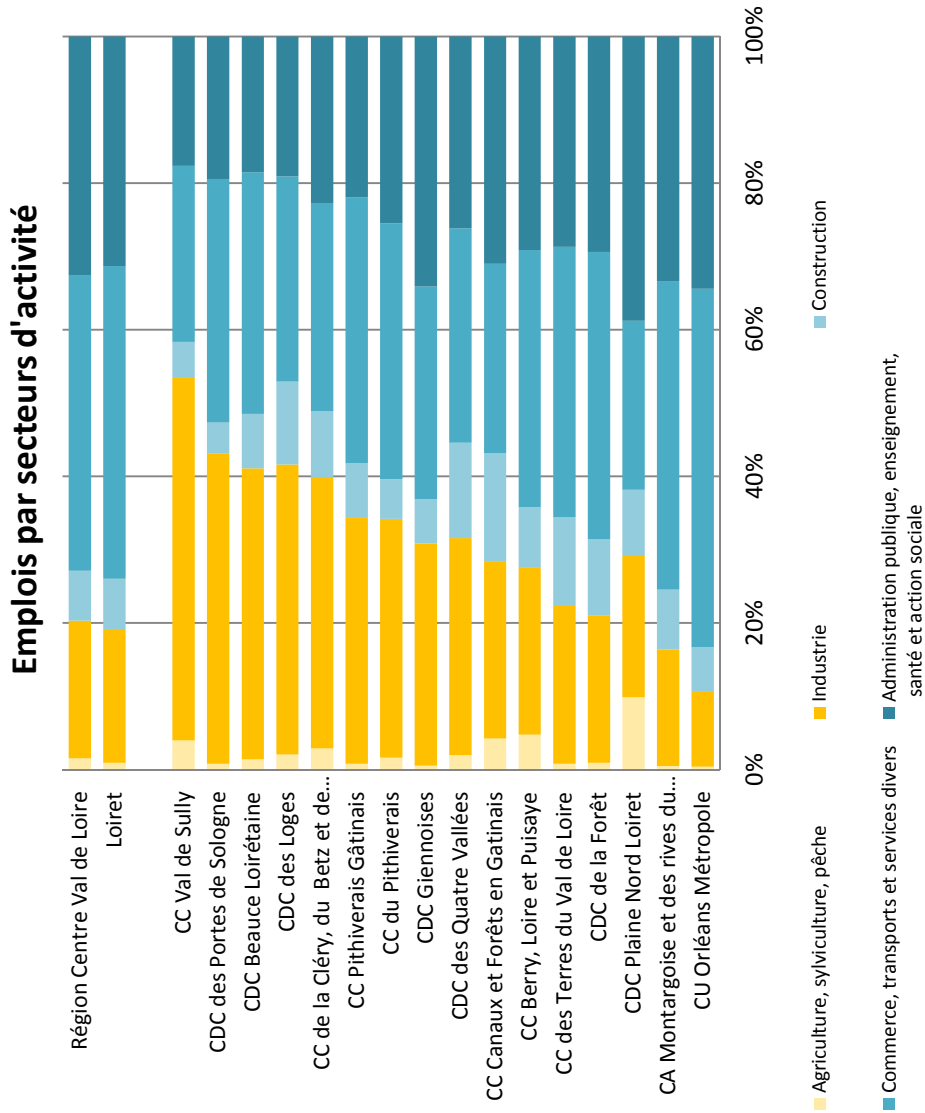
227 788 emplois salariés dans le Loiret au 31/12/2014.



Source : INSEE – CLAP 2014

41 228 emplois salariés dans l'industrie en 2014 (18.1% de l'emploi salarié total contre 18.8% dans l'ensemble de la Région Centre Val de Loire).

Les CC du Val de Sully (49.6% des emplois salariés) et CC des Portes de Sologne (42.3%) sont les deux EPCI concentrant le plus d'emplois industriels (en %)/

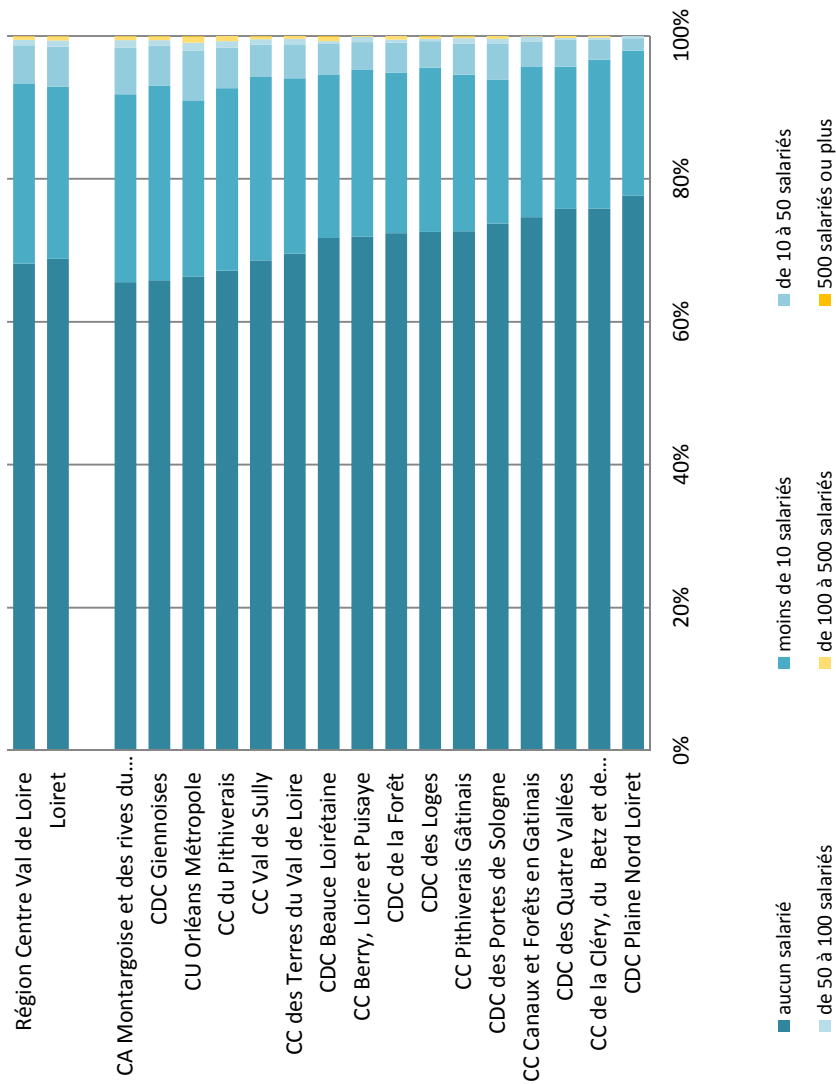


Source : INSEE – CLAP 2014

37 674 établissements sur les 54 736 établissements actifs du Loiret ne comptent pas de salariés (68.8%)

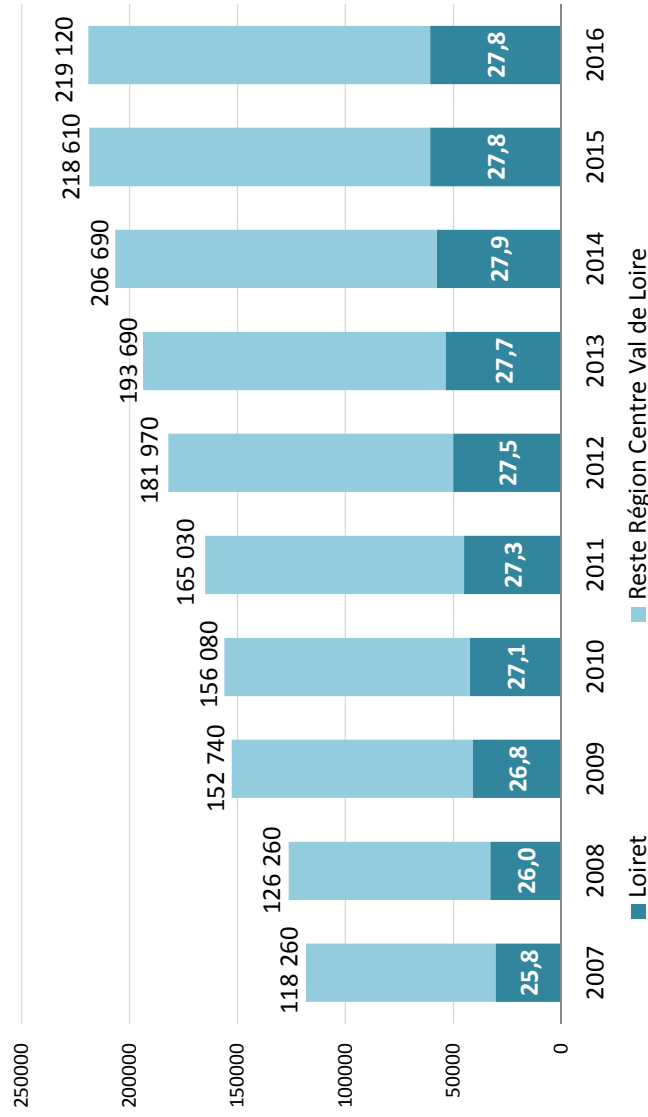
814 établissements comptent au moins 50 salariés (1.48%).

Etablissements selon la taille



Source : INSEE – CLAP 2014

Evolution des Demandeurs d'Emplois de catégories A, B, C et part des demandeurs Loirétains dans la Région Centre Val de Loire

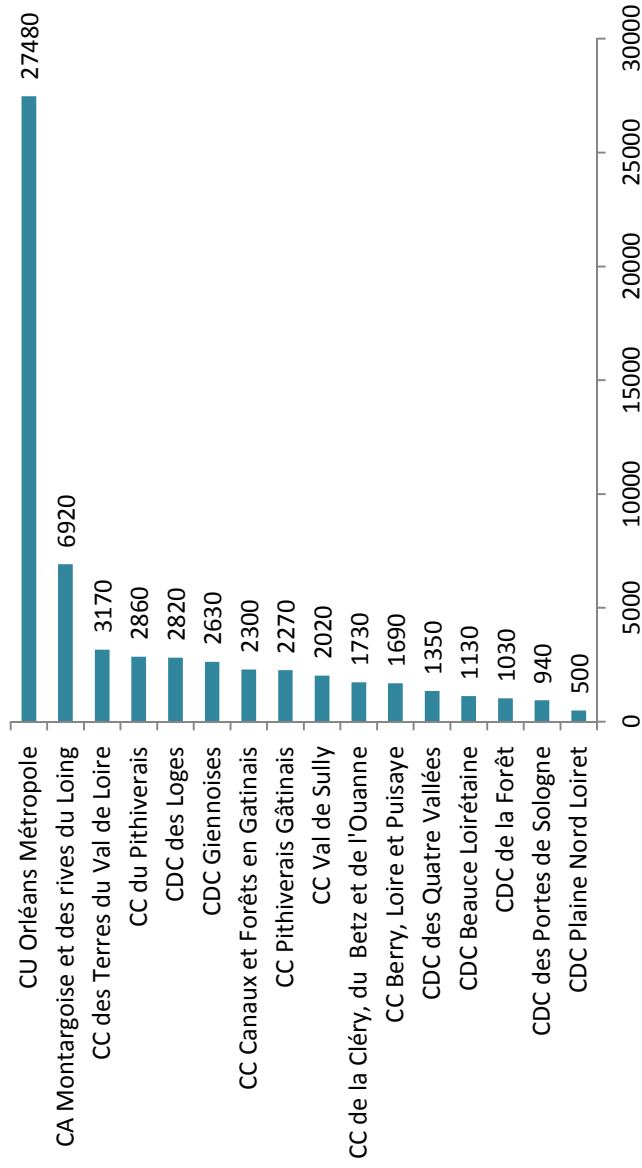


Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2007 à 2016

Une détérioration de la situation de l'emploi au cours des 10 dernières années plus marquée que dans l'ensemble de la Région.

Entre 2007 et 2016, le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) a pratiquement doublé dans le Loiret (*1.99 contre *1.85 en Région Centre Val de Loire). La part des DEFM du Loiret a progressé de 2 points, elle tend à se stabiliser ces deux dernières années.

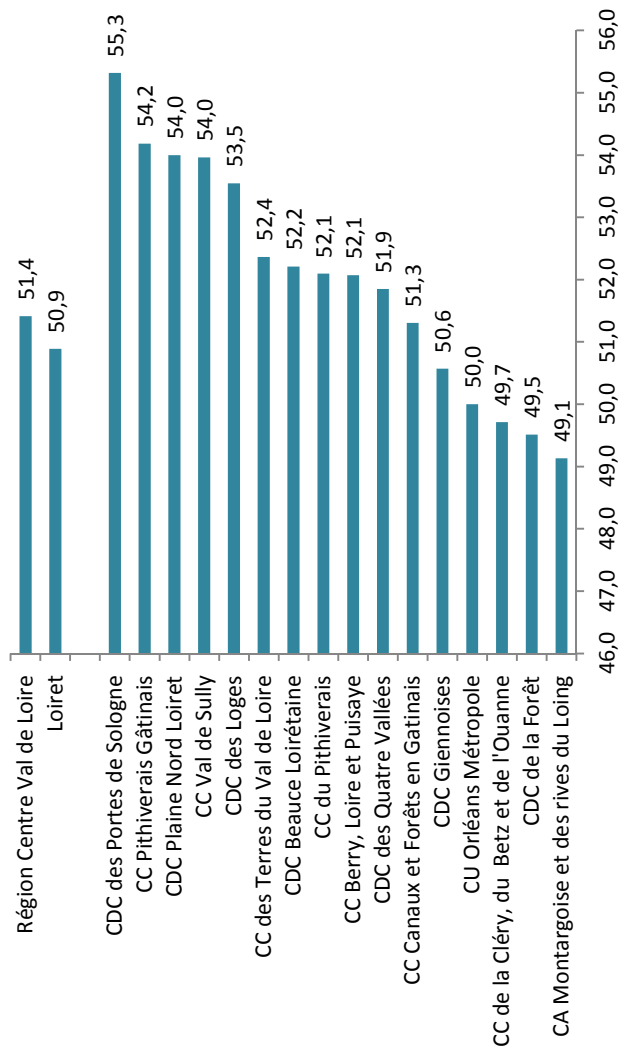
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C au 31 décembre 2016



Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

45% des demandeurs d'emplois du Loiret vivent dans l'agglomération orléanaise ; 11% dans l'agglomération Montargoise.

Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C



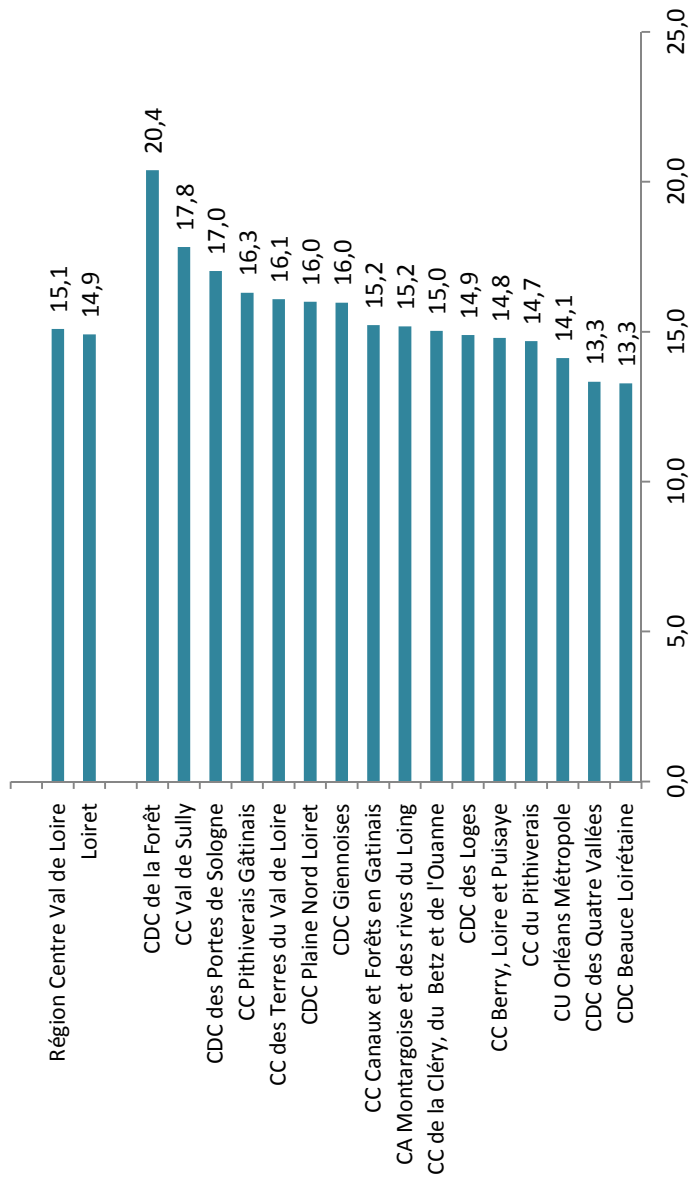
Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

Légèrement plus de femmes parmi les demandeurs d'emplois (0.5 points de moins qu'au niveau régional).

Cette situation plus favorable pour les femmes est plutôt le cas dans les EPCI urbains.

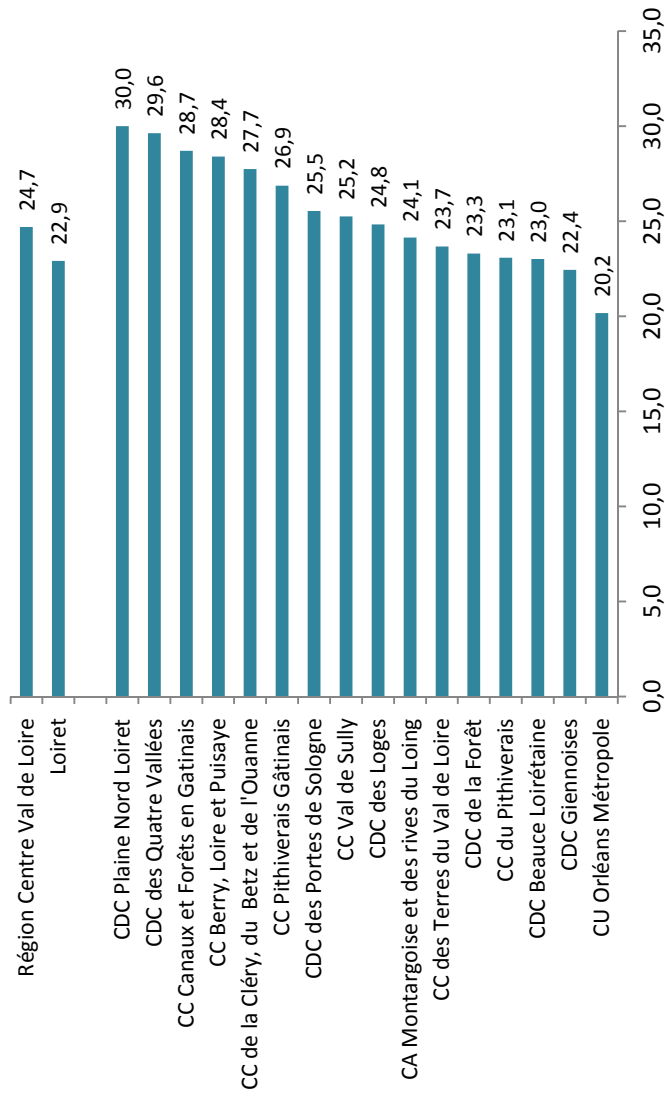
Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C

14.9% des demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans.



Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

Part des 50 ans ou plus parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C

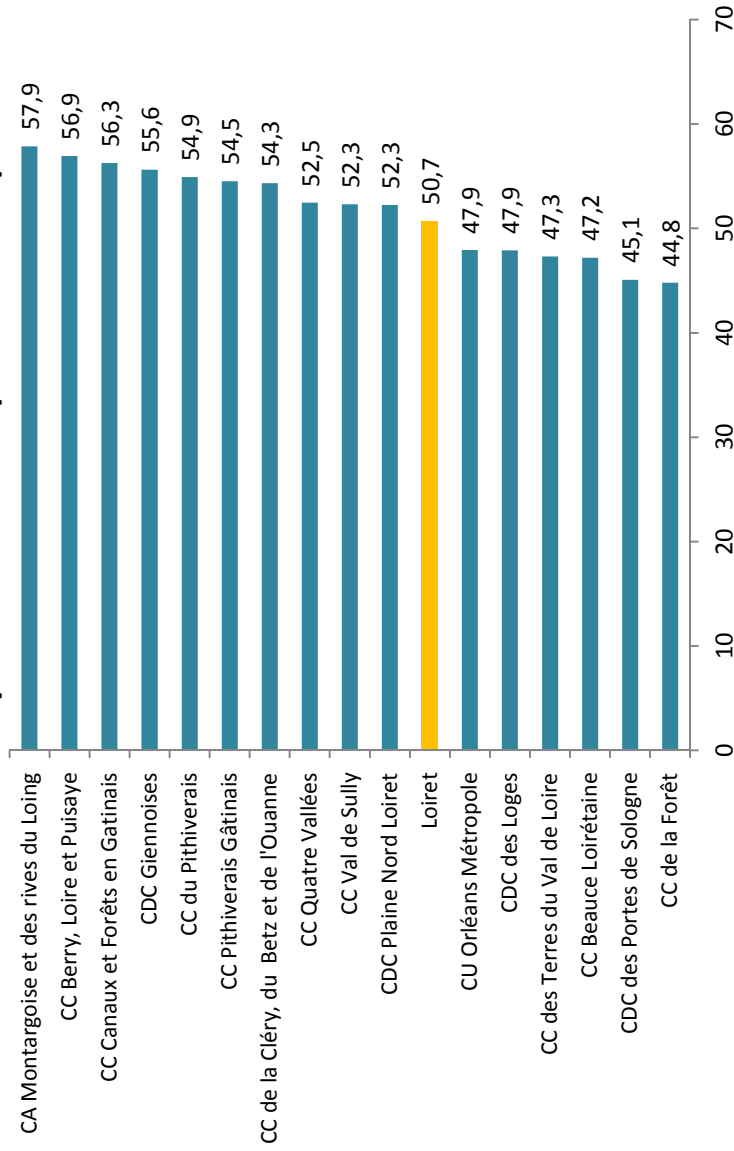


Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

Moins de demandeurs d'emplois âgés : 2 points de moins dans le Loiret (22.9%) que dans la Région centre Val de Loire (24.7%).

Dans les intercommunalités du Nord la proportion de seniors parmi les demandeurs d'emploi est nettement plus importante puisqu'elle oscille entre 28 et 30% (CC Plaine Nord Loiret, Quatre Vallées, Canaux et forêts en Gâtinais).

Part des foyers fiscaux non imposés en 2014 par EPCI



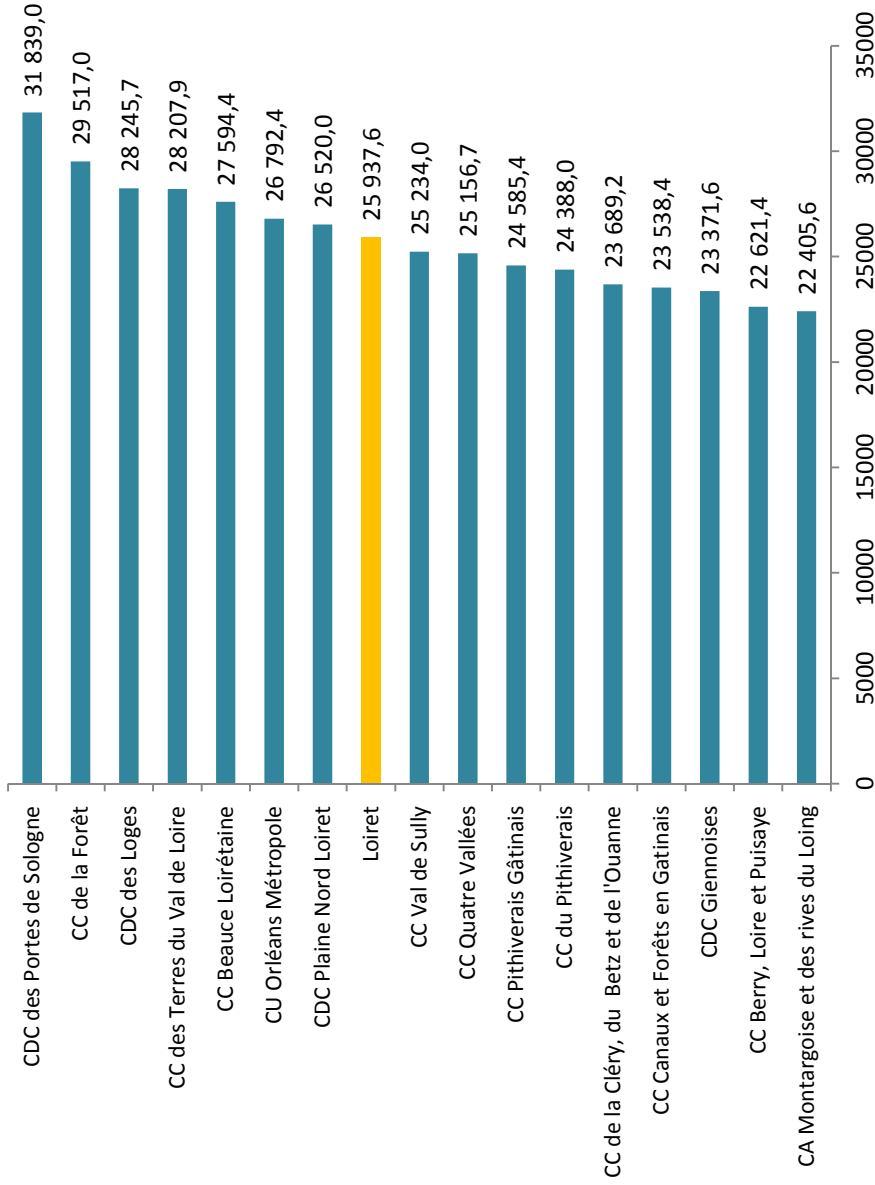
Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques – IRCOM 2015 (relatif 2014)

Sur les 371 287 foyers fiscaux, **51% ne sont pas imposés.**

Les EPCI de l'Est concentrent une plus forte proportion de foyers non imposés (jusqu'à 7 points de plus que la moyenne départementale dans l'agglomération montargoise et la CC du Berry, Loire et Puisaye).

Les EPCI de l'Ouest et du Sud affichent tous une part plus importante de foyers fiscaux imposés (entre 52 et 55%).

Revenu moyen par foyer fiscal en 2014 par EPCI



Le revenu moyen déclaré par foyer fiscal est de 25 937 € en 2015.

Il existe un écart de près de 10 000 Euros entre la CA Montargoise et rives du Loing où le revenu fiscal moyen est le plus bas (22 406€/an) et la CC des Portes de Sologne qui dispose d'un revenu moyen avoisinant les 32000€/an.

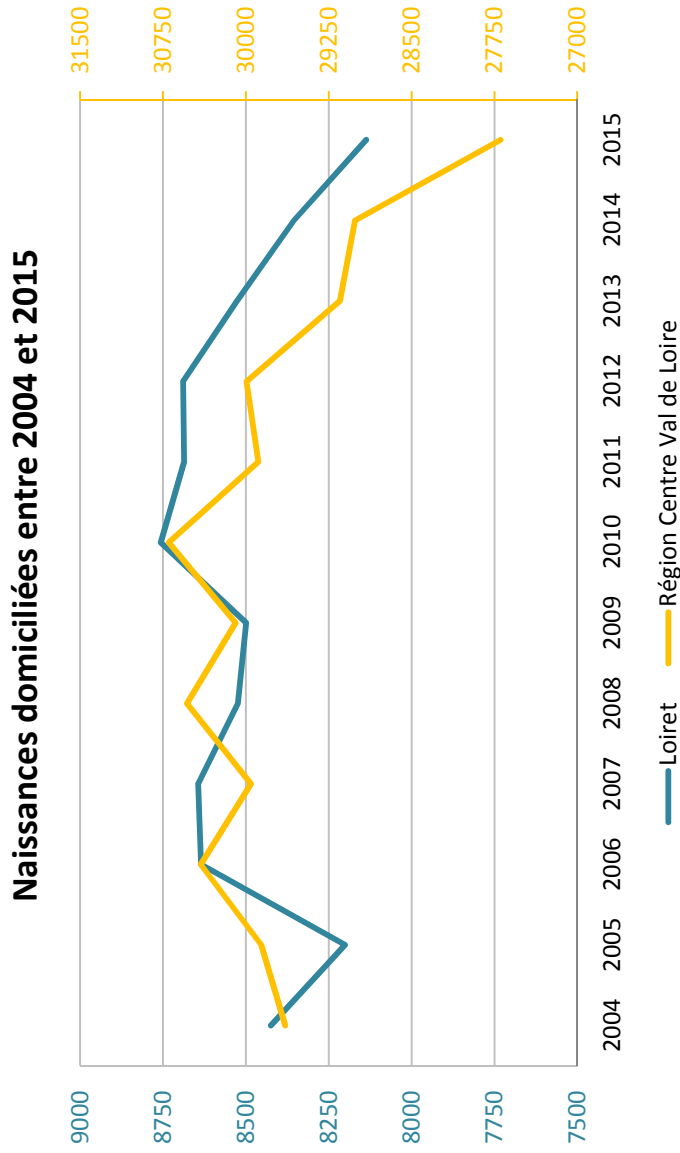
Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques – IRCOM2015 (relatif à 2014)

2. Les différents public

a. Enfance – Famille

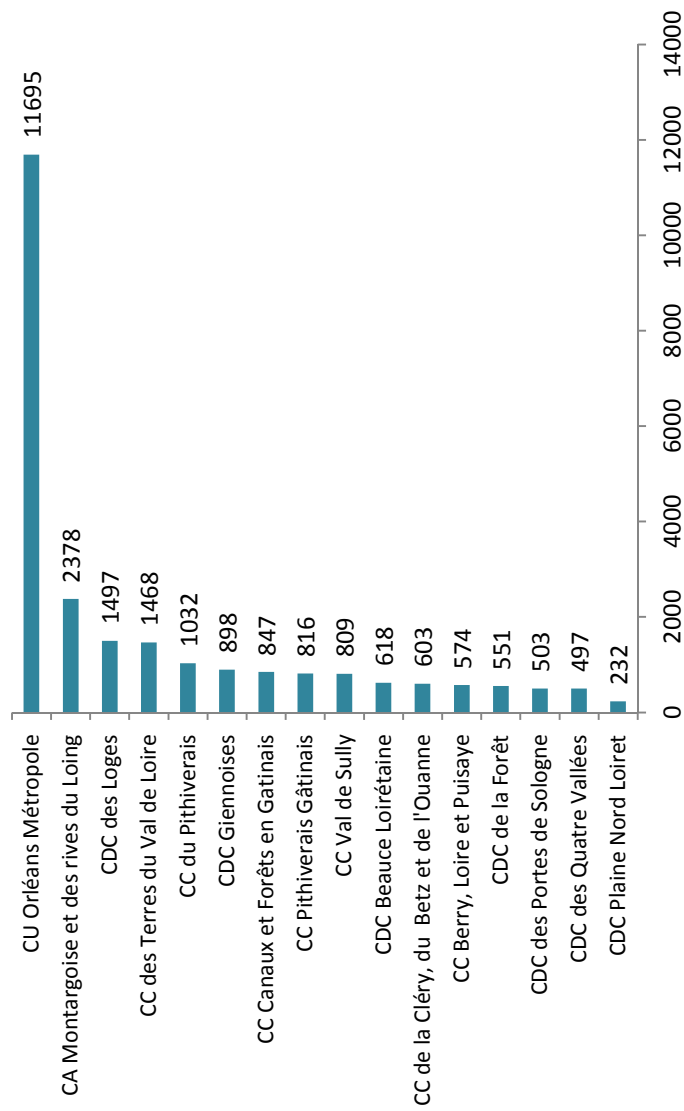
85000 naissances en moyenne dans le Loiret chaque année depuis 2004.

Un léger ralentissement depuis 2012 (tendance similaire au niveau régional)



Source : Insee – Etat civil 2004 à 2015

Nombre de naissances 2013 - 2015

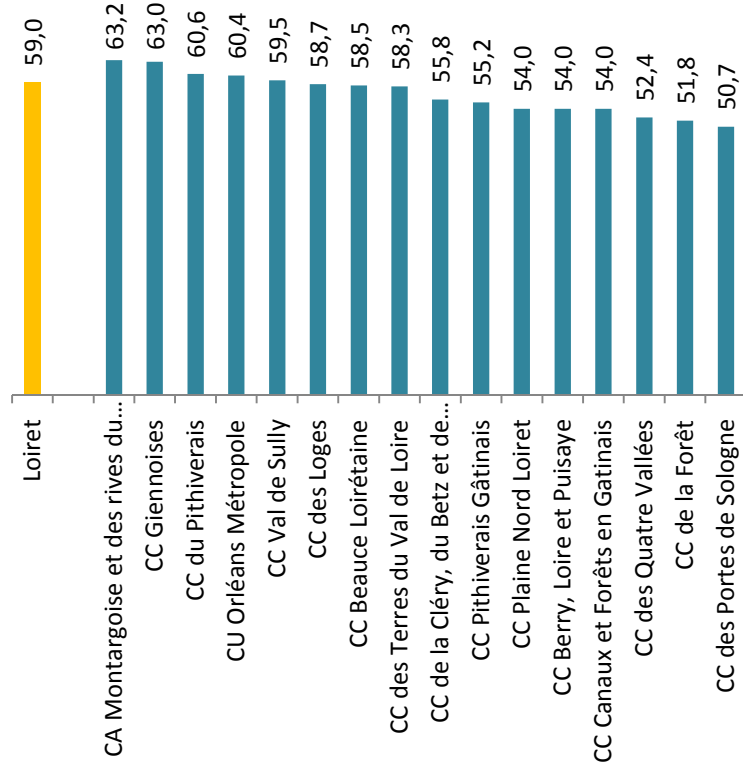


Source : Insee – Etat civil 2013 à 2015

25 000 naissances entre 2013 et 2015.

47% des naissances sont intervenues sur le territoire de l'agglomération orléanaise, 9,5% dans celle du Montargois et 6% dans chacune des CC des Loges et des terres du Val de Loire.

Nombre annuel moyen de naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans



Nombre annuel moyen de naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans



Le département affiche à la fois un taux de fécondité (59 naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans) et un taux d'activité des femmes de 25-54 ans élevés (88,5%).

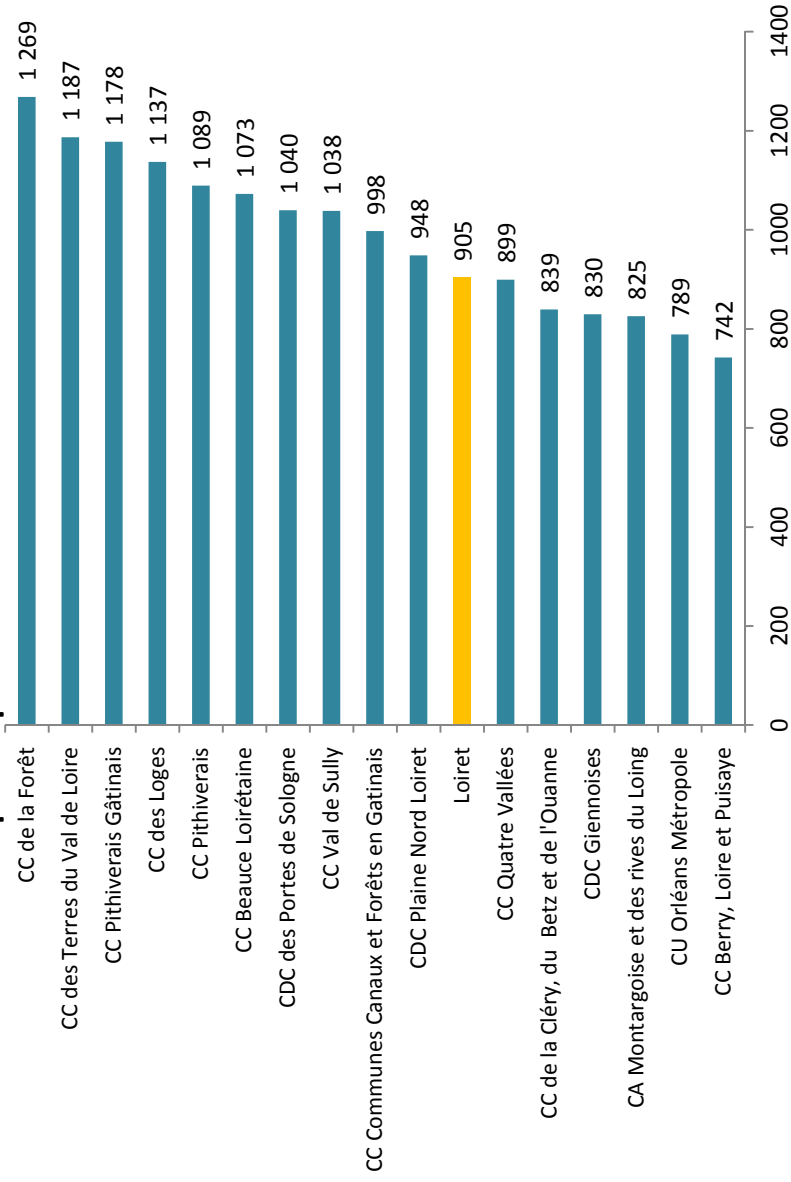
L'agglomération Montargoise et la CC Giennes se démarquent des autres EPCI du département par une natalité particulièrement élevée mais des taux d'activité féminins relativement faibles.

Les CC du Pithiverais, du Val de Sully et l'agglomération orléanaise apparaissent relativement dynamiques au niveau du nombre de naissances par femmes avec des taux d'activité féminine moyens.

Inversement les CC des Portes de Sologne et de la Forêt ont un niveau de natalité assez bas et des forts taux d'activité féminine.

Source : Insee – Recensement 2013 – Etat Civil – naissances domiciliées 2012,2013 et 2014

Accueil Petite Enfance individuel et collectif : nombre de places pour 1000 naissances entre 2013 et 2015



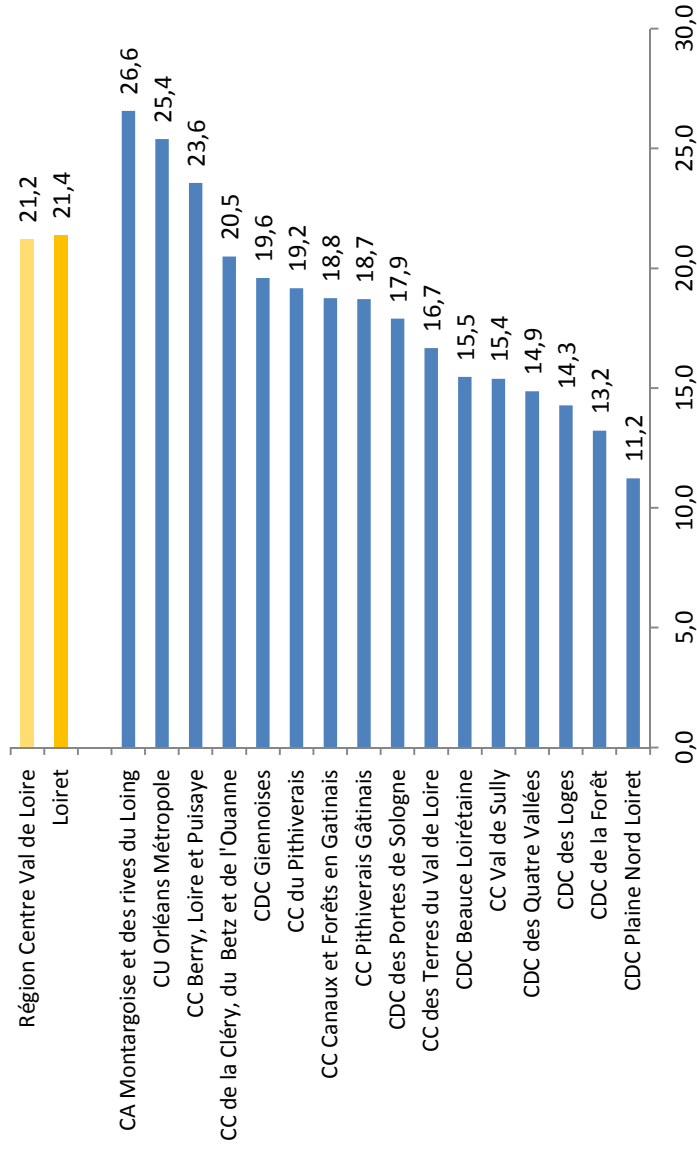
Source : CD45 - décembre 2015 - Insee – Naissances Domiciliées 2013/2014/2015

*Taux de couverture : nombre de places d'accueil individuel et collectif pour 1000 enfants nés entre 2013 et 2015

Une offre d'accueil du jeune enfant qui reste relativement faible avec 905 places d'accueil pour 1000 enfants nés entre 2013 et 2015.

En 2014, le département du Loiret affiche un taux d'accueil global de 68,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (DREES, Enquête PMI 2014) et arrive au 51^{ème} rang des départements les mieux placés (moyenne nationale 63,8%)

Proportion de familles monoparentales au sein des familles avec enfants en 2013 (en %)

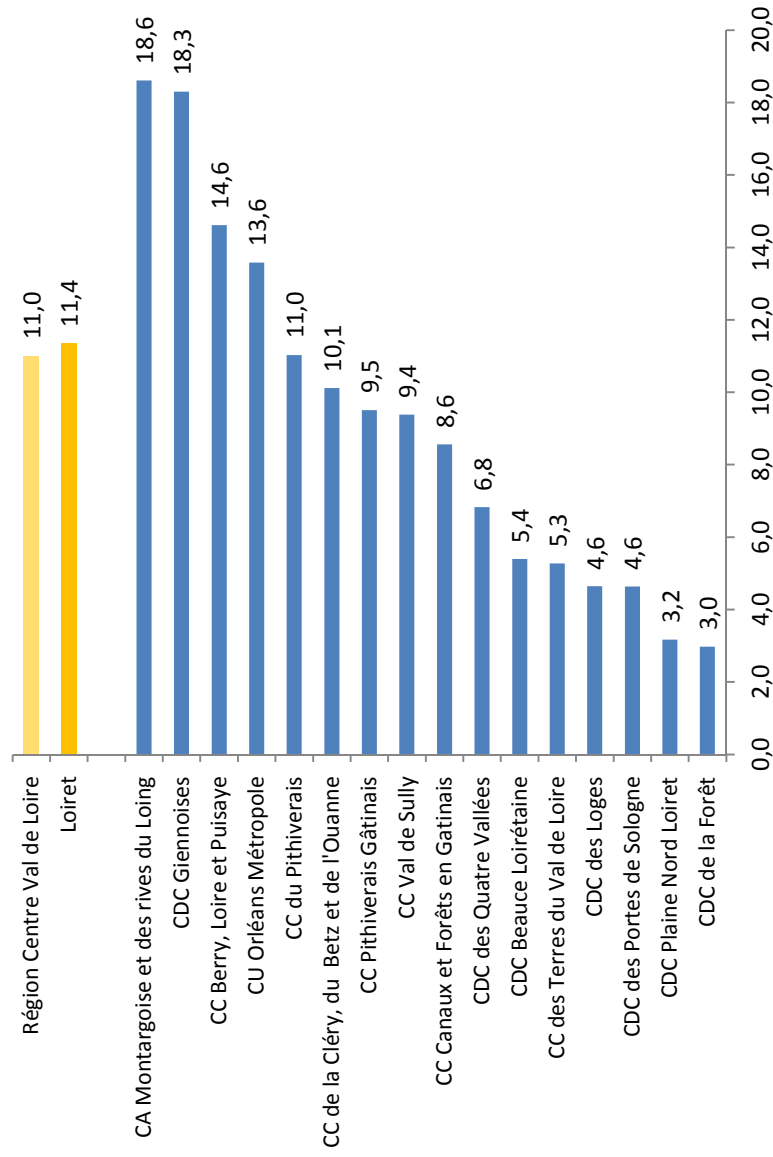


Source : Insee – Recensement 2013

Parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans (95 000), un cinquième sont constituées d'un adulte élevant seul un ou plusieurs enfants. (Proportion similaire à la région Centre Val de Loire).

Dans les deux agglomérations c'est un quart des familles qui sont de type « monoparentales ».

Proportion d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé en 2013 (en %)

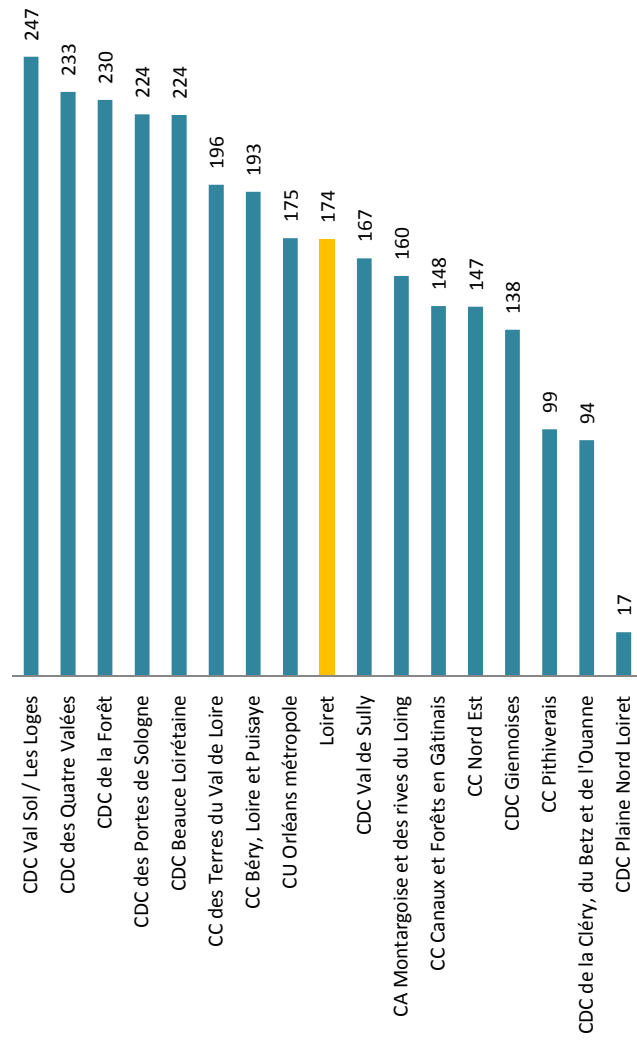


Source : Insee – Recensement 2013

11% des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille dont aucun des parents ne travaille (actifs inoccupés).

Dans les CC de l'Est, (Montargois et Giennois), cette proportion atteint les 18% (7 points de plus que la moyenne départementale).

Taux de couverture de l'accueil de loisirs destinés aux enfants de 3-11 ans (pour 1000 enfants de 3-11ans)



Sources : DDJSCS Loiret – Septembre 2016 – Insee Recensement 2013

Nota : la capacité d'accueil maximum a été retenue

* Communes du Loiret uniquement

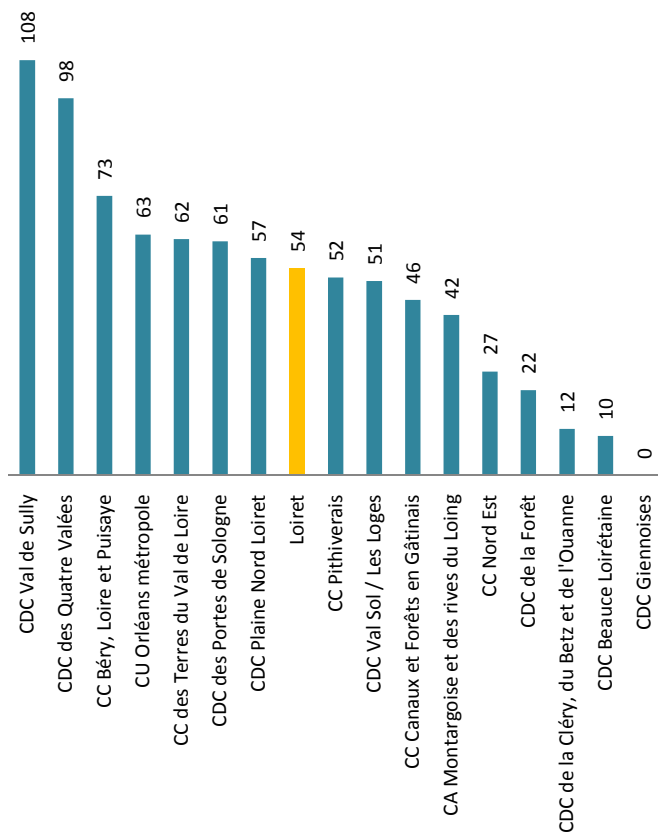
248 structures, 13 607 places en accueil loisirs enfants

- 4 992 destinées aux 3-5 ans
- 8 633 destinées aux 6-11 ans

Les CC du Nord et de l'Est du département sont assez peu dotées en structures d'accueil destinées aux 3-11 ans.

122 structures, 2676 places destinées à l'accueil des adolescents

Taux de couverture de l'accueil de loisirs destinés aux adolescents de 12-17 ans (pour 1000 enfants de 12-17 ans)



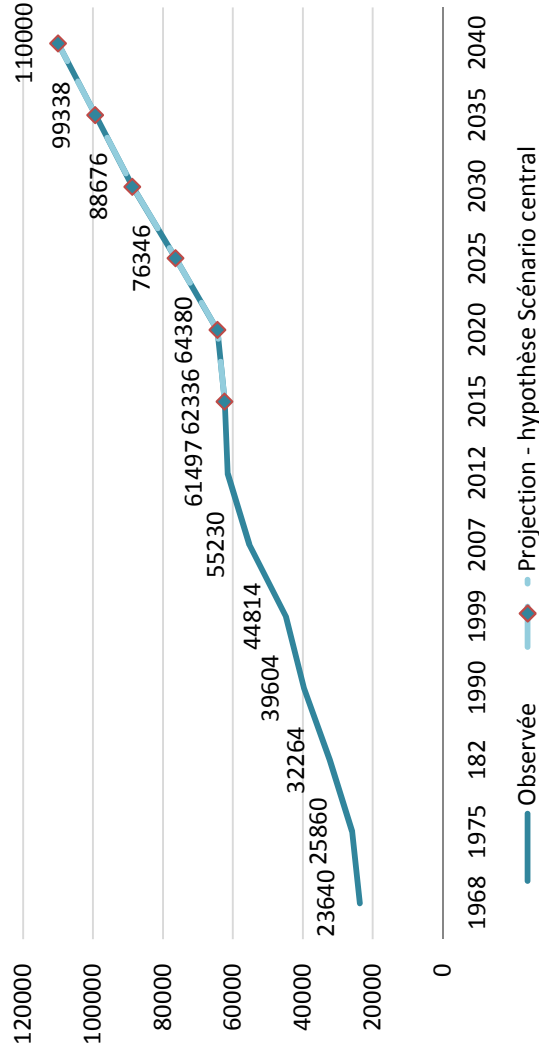
Sources : DJJSCS Loiret – Septembre 2016 – Insee Recensement 2013

Nota : la capacité d'accueil maximum a été retenue

* Communes du Loiret uniquement

b. Les seniors

Population âgée de 75 ans et plus observée dans le Loiret (1968-2012) et projetée (2015 - 2040)

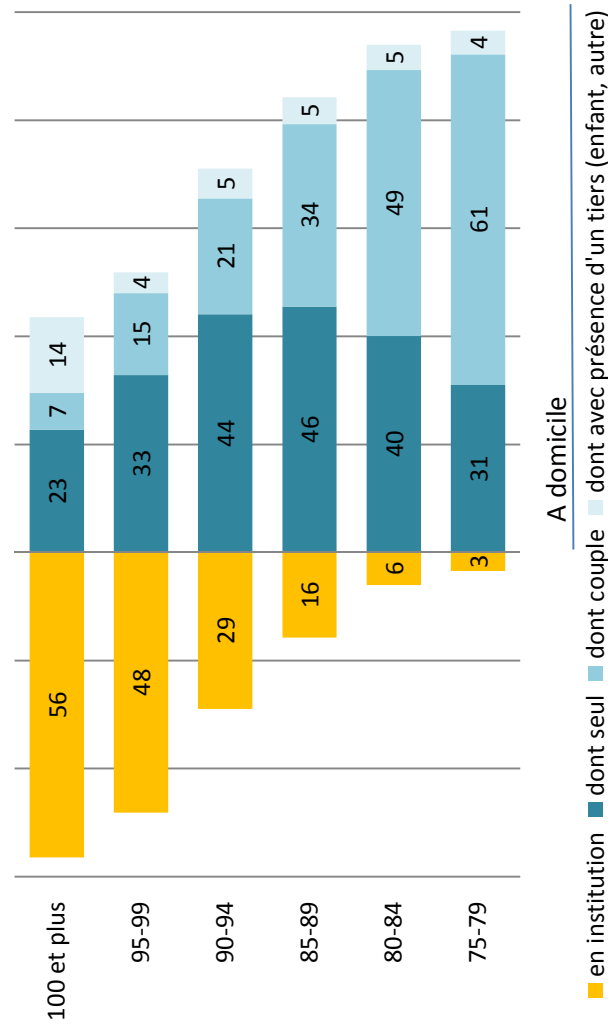


Source : Insee – Recensements – projection Omphale 2010 – scenario central

9,3% de la population âgée de 75 ans et plus (similaire au niveau national) mais une part qui devrait augmenter de plus de la moitié d'ici 2040 (pour atteindre 15%)

34ème rang des départements de France métropolitaine (en termes de poids des 75 ans et plus dans l'ensemble de la population)

Répartition des personnes âgées selon le mode d'habitation et groupe d'âges quinquennaux (en %) - département du Loiret



Source : Insee – recensement 2012 – exploitation fichier détail

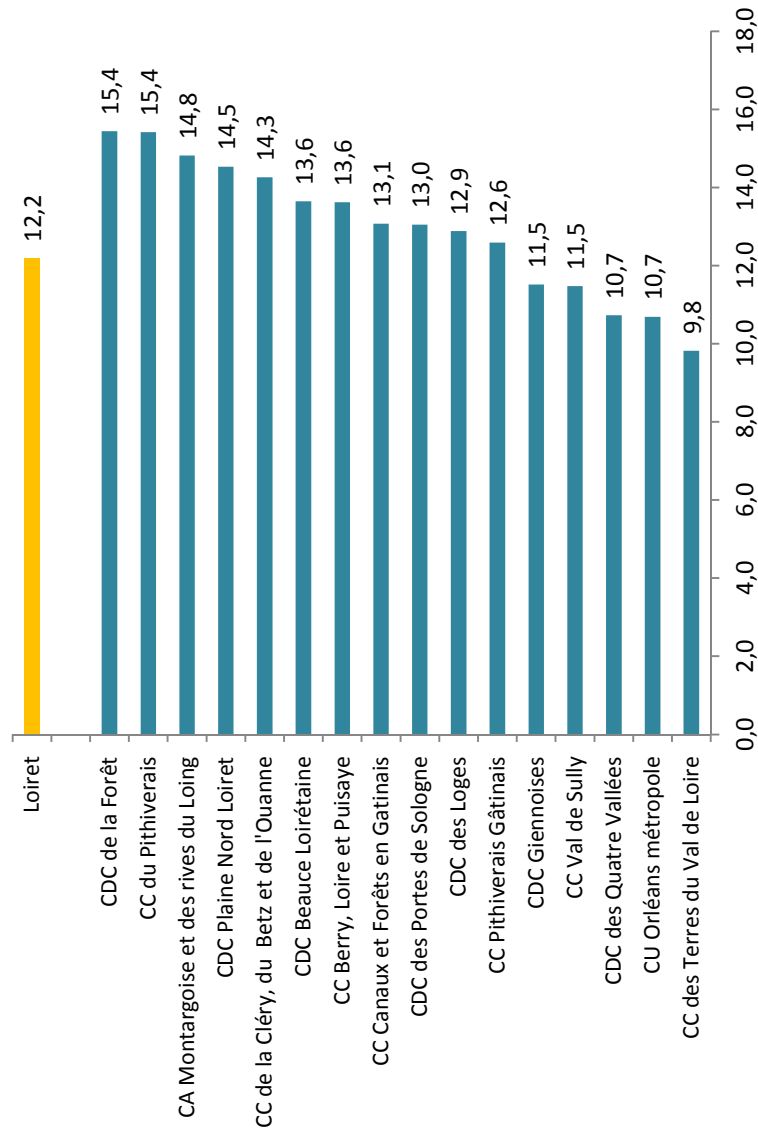
90% des 75 ans et plus vivent dans un logement ordinaire : à domicile soit dans leur propre logement, soit chez un proche ou en famille d'accueil.

Plus de la moitié d'entre eux vivent en couple (53%), 42% vivent seuls et 5% vivent avec un tiers (enfant, famille d'accueil ou autre)

Un peu plus de 6 000 personnes vivent dans un établissement (type EHPAD...). Cette proportion est similaire à celle observée en Région Centre Val de Loire.

Jusqu'à 95 ans, au moins la moitié des personnes vivent à leur domicile. Avec l'âge, la part de personnes vivant en institution ne cesse d'augmenter.

Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile (APA dom) pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus

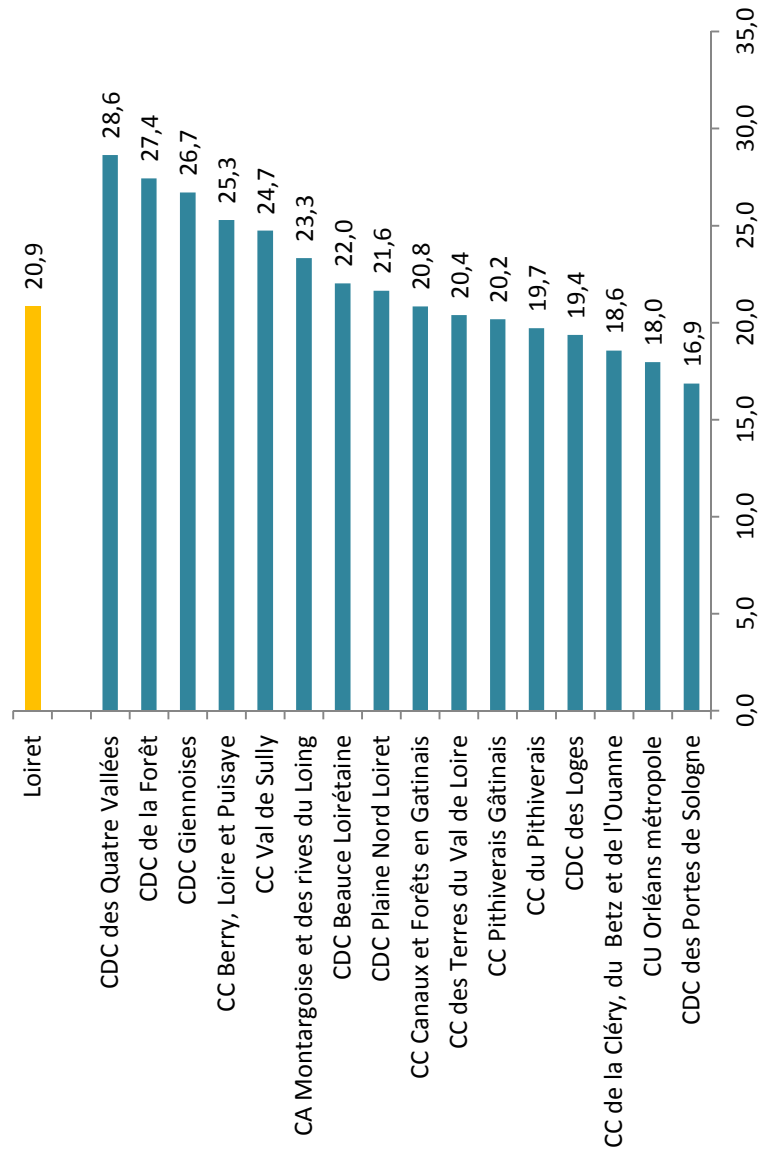


Source : Département du Loiret – PCCS août 2016 – Insee Recensement 2013

12.2% des 75 ans et plus vivant dans le Loiret sont bénéficiaires d'une aide APA à domicile.

Entre les différents EPCI du département il existe relativement peu d'écart. Dans le nord du département cette proportion est plus élevée (3 points) et dans l'Ouest (CC Terres du Val de Loire et agglomération orléanaise) et le Sud, elle y est moins forte (2 points d'écart). (Exception de la CC des Quatre Vallées au Nord).

Proportion de personnes en dépendance totale (GIR 1 et 2) parmi les bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile (APA dom)



Source : Département du Loiret – PCCS août 2016

Parmi les bénéficiaires d'une aide APA à domicile, 20.9% sont des personnes en dépendance totale (GIR 1 et 2).

A deux exception près (Beauce Loirétaine et Cléry, Betz et l'Ouagne), une « scission entre l'Est du Département concentrant plus de personnes fortement dépendantes et l'Ouest du territoire où cette part y est moindre.

7 819 places, soit 126,2 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus.

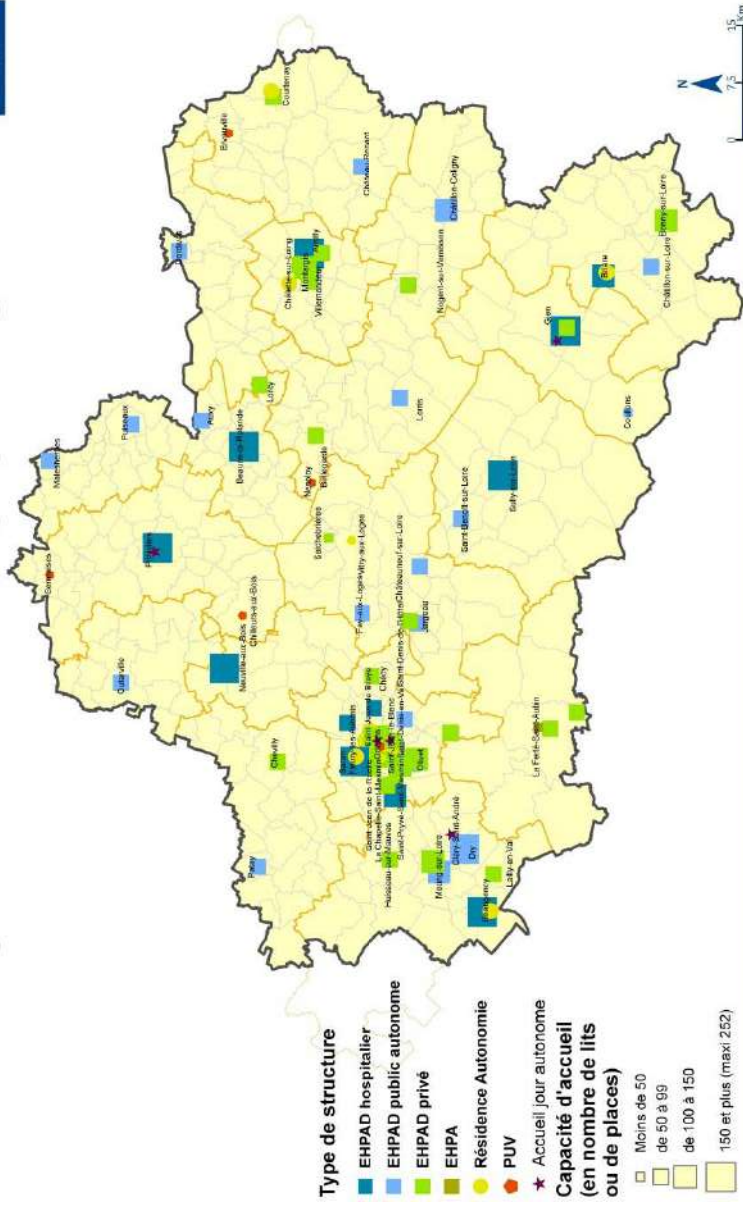
D'importantes disparités en termes d'offre dédiée à l'accueil des personnes âgées : le taux d'équipement varie de 44 à 222 places pour 1000 personnes de 75 ans et plus. Les CC des Quatre Vallées et celles du Pithiverais (ex CC Plateau Beauceron, Beauce Gâtinais et Cœur du Pithiverais) sont les moins bien dotées.

Nombre de places d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus



Source : Département du Loiret – PCCS août 2016 – Insee Recensement 2013

Localisation et capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées

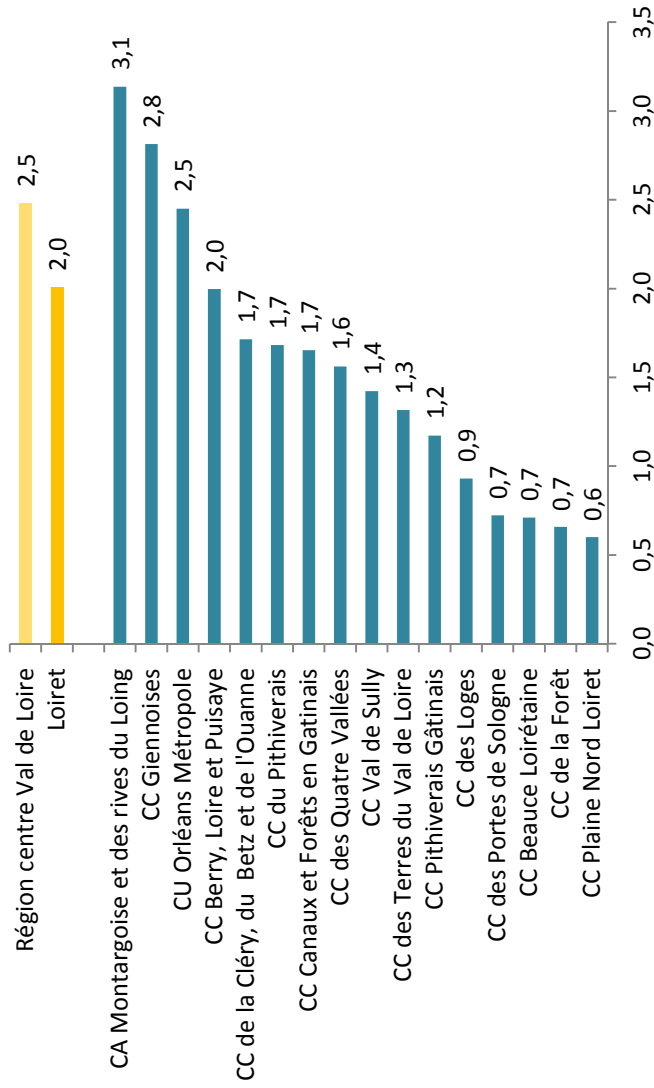


89 structures d'accueil pour personnes âgées :

- Etablissements d'hébergement : 68 EHPAD (6858 places), 1 EHPA (34 places), 1 PUV médicalisée (24 places)
- Etablissements assimilés à du domicile : 5 Accueil de Jour Autonome (56 places) + 77 places adossées à 1 EHPAD, 10 Résidence Autonomie (ex Foyers Logements, 675 places), 4 MARPA.

c. Les personnes handicapées

Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



7 5401 personnes sont allocataires d'une AAH dans le Loiret, soit 2.01% des personnes âgées de 20 à 64 ans.

Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne régionale.

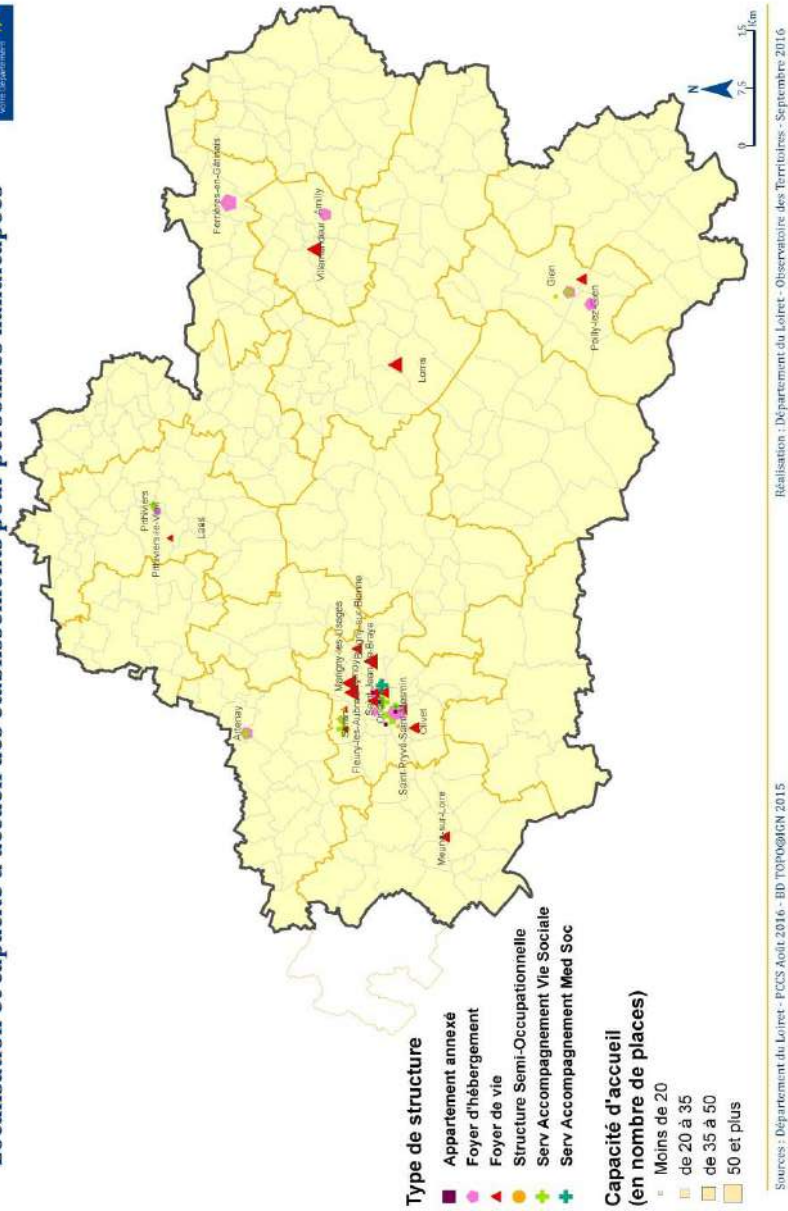
Dans l'agglomération Montargoise et la CC Giennoise ce niveau est supérieure (proche de 3%).

Source : CAF – 31 décembre 2015 – Insee Recensement 2013

Localisation et capacité d'accueil des établissements pour personnes handicapées



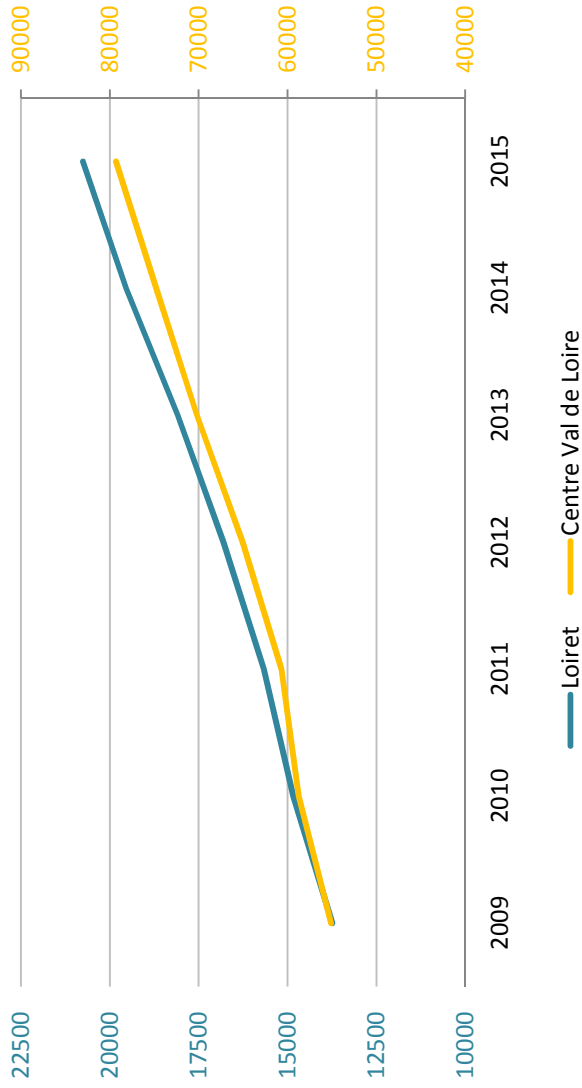
- 64 établissements et services pour 1800 places :
- 6 Appartements annexés (66 places) ;
 - 13 foyers d'hébergement (444 places) ;
 - 15 foyers de vie dont 10 dotés de places médicalisées + 4 Foyers d'Accueil Médicalisés (438 places de FV + 303 places de FAM) ;
 - 4 Foyers de vie de jour (51,5 places) ;
 - 5 SSO (52 places) ;
 - 4 SAMSAH (81 places) ;
 - 13 SAVS (366 places).



3. Les situations de fragilité

a. Les allocataires du RSA

Evolution du nombre d'allocataires du RSA



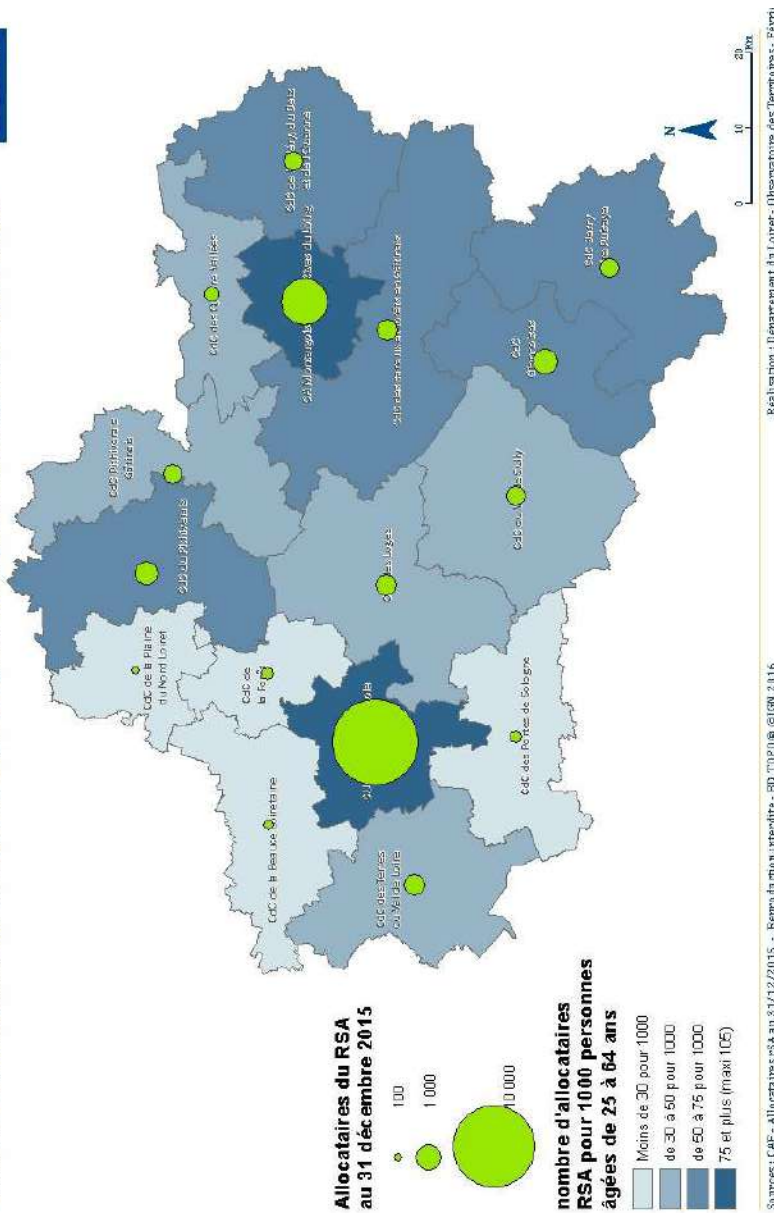
Source : CAF 2009 à 2015

20 752 allocataires du RSA au 31 décembre 2015 dans le Loiret.

26,2% des allocataires RSA de la Région et un poids dans la région qui ne cesse de progresser depuis 2009 (24.9% contre 26.2%).

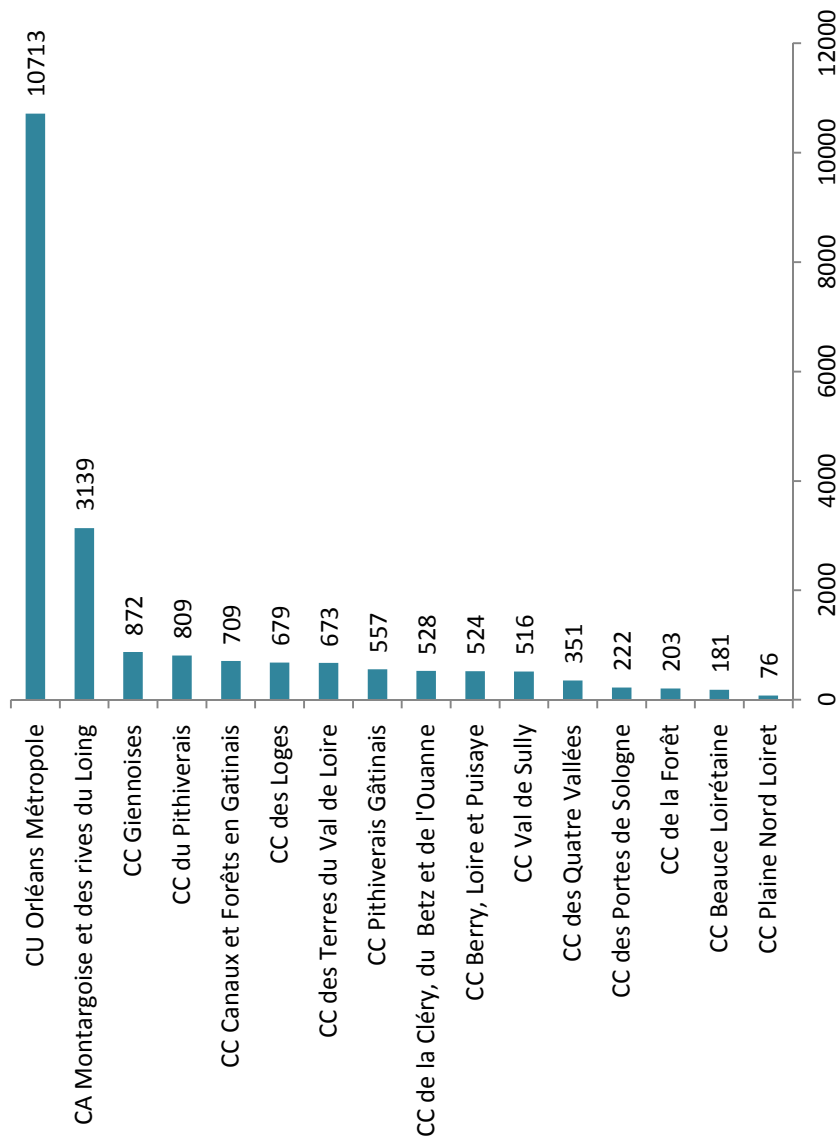
Une augmentation plus rapide dans le Loiret : +51% entre 2009 et 2015 (contre +43% au niveau régional).

Nombre d'allocataires du RSA au 31/12/2015 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



Outre les deux agglomérations qui concentrent le plus d'allocataires du RSA (en nombre et en proportion par rapport aux personnes âgées 25 à 64 ans), l'Est du département et le Pithiverais sont plus concernés par la précarisation.

Nombre d'allocataires du RSA au 31/12/2015



Plus de la moitié des allocataires RSA du département (52%) vivent dans l'agglomération orléanaise ; 15% vivent dans l'agglomération Montargoise.

Source : CAF – 31 décembre 2015

b. Les allocataires à bas revenus

Evolution de la part des allocataires "bas revenus" dans le total des allocataires



Source : CAF 2009 à 2015

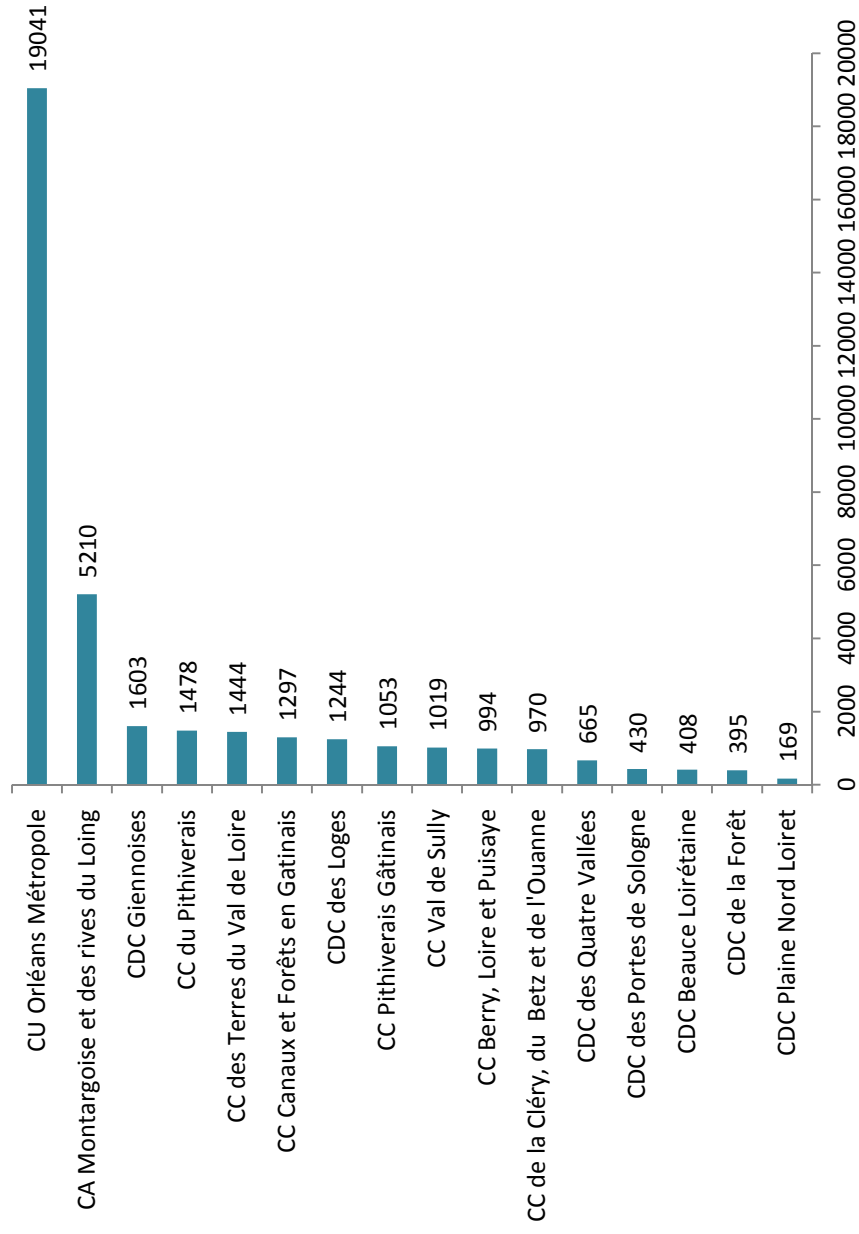
37 420 allocataires « Bas Revenus » parmi l'ensemble des allocataires CAF (38.7%).

Un niveau redevenu similaire à celui de 2009 (après 5 années d'augmentation).

Une évolution comparable à l'évolution régionale (même si légèrement inférieure).

Nombre d'allocataires "bas revenus" en 2015

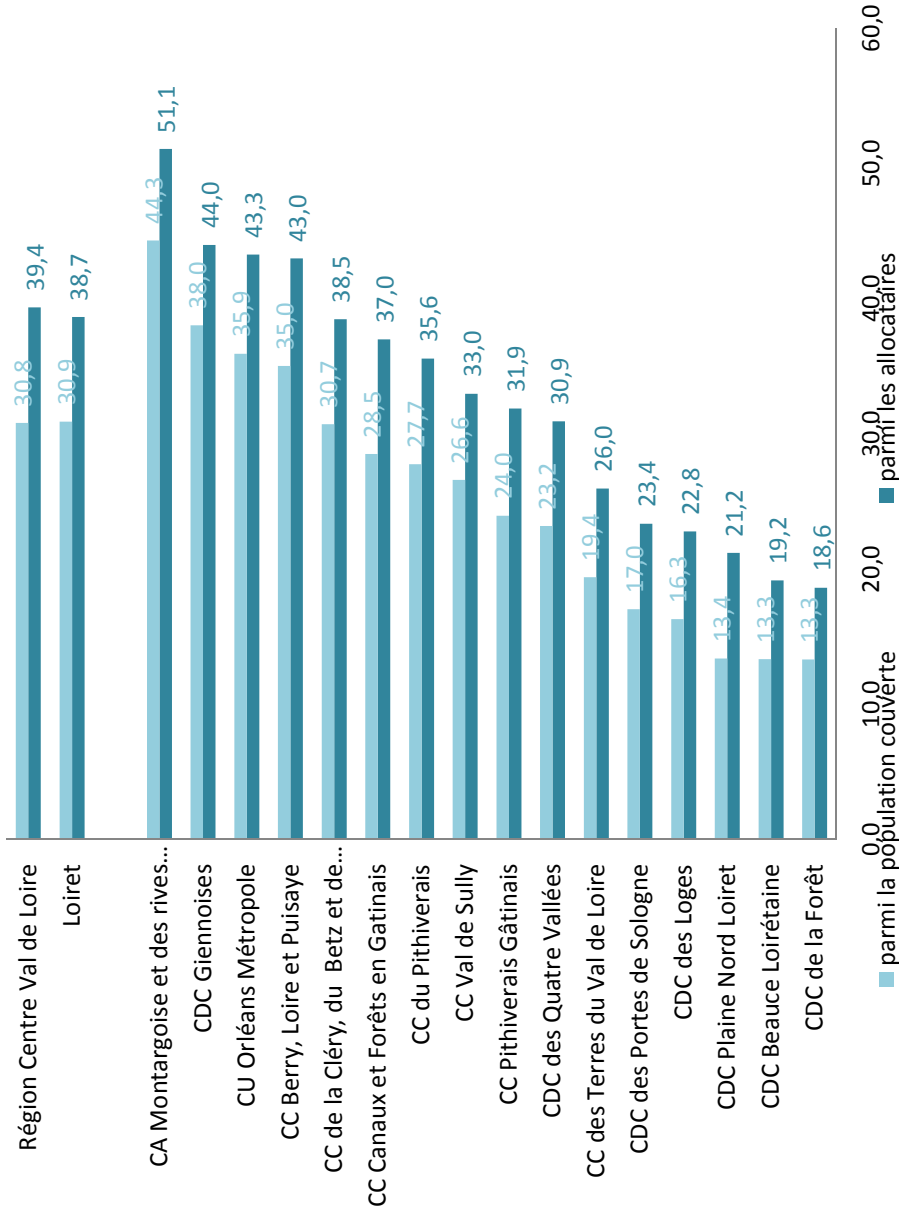
19 041 allocataires «Bas revenus» regroupant
45 852 personnes couvertes vivent dans
l'agglomération orléanaise.



Source : CAF au 31/12/2015

Proportion d'allocataires et de personnes couvertes (bénéficiaires) à bas revenus

Dans les EPCI du périurbain orléanais, les allocataires CAF sont moins souvent en situation fragile : la proportion d'allocataires à Bas revenu y est inférieure de moitié au niveau loirétain (et régional).



Source : CAF au 31/12/2015

4. Zoom territoriaux : les MDD (tableaux d'indicateurs)

La Population

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Population 2014	152597	144976	114977	68476	126829	61882	669737
Population 2009	148061	139464	113224	68682	124364	59715	653510
Variation 2009-2014 - Nombre d'habitants	4536	5512	1753	-206	2465	2167	16227
Taux annuel de variation 2009 - 2014 (en %)	0,61	0,78	0,31	-0,06	0,39	0,72	0,49

Source : Insee - Recensement au 01.01.2014 et 01.01.2009

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Moins de 15 ans	30723	27971	20615	12908	23797	12608	128622
Moins de 20 ans	39759	36694	28591	16529	31027	16067	168666
60 ans et plus	34737	34049	22552	19358	36161	15258	162114
75 ans et plus	11986	12499	8977	7743	14659	6115	61979
Part des moins de 15 ans dans la population (en %)	20,32	19,53	18,02	18,86	18,77	20,47	19,32
Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)	1,14	1,08	1,27	0,85	0,86	1,05	1,04
Part de 75 ans et plus dans la population (en %)	7,93	8,73	7,85	11,31	11,56	9,93	9,31
Indice de vieillesse (60 ans et plus / moins de 20 ans)	0,87	0,93	0,79	1,17	1,17	0,95	0,96

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

Le parc de logements

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de logements totaux	68428	64232	63295	36810	68040	30470	331274
Nombre de résidences principales	62281	58813	55583	29649	55342	25381	287050
Nombre de logements secondaires ou occasionnels	2141	1240	1219	3224	6019	2384	16227
Nombre de logements vacants	4005	4179	6493	3937	6679	2705	27998
Part de logements vacants (en %)	5,85						
Statut d'occupation des résidences principales :							
Propriétaire occupant	43187	39981	20826	19703	37259	18170	179125
Locataires	18114	17999	33459	9303	17150	6593	102618
dont locataires d'un logement HLM	7782	6800	12599	3938	8050	3014	42185
Logés gratuitement	981	833	1298	643	934	618	5307
Nombre de logements neufs (permis de construire - logements commencés) 2010 à 2013	3476	3781	2436	969	2068	855	13585

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013 / MEDDE – SITADEL 2 – Permis de logements commencés

Les ménages

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de ménages	62281	58813	55583	29649	55342	25381	287050
Population des ménages	149370	139291	110761	66921	124200	60681	651223
Nombre moyen de personnes par ménage	2,40	2,37	1,99	2,26	2,24	2,39	2,27
Taille des ménages :							
1 personne	17288	17086	26463	9671	18368	7394	96269
2 personnes	21885	20712	15533	10626	19982	8818	97555
3 personnes	9649	8825	6049	4113	7330	3795	39761
4 personnes	9376	8437	4455	3415	6143	3412	35239
5 personnes	3017	2863	1883	1279	2527	1430	12998
6 personnes ou plus	1027	986	1195	541	1052	541	5341
	62242	58909	55578	29644	55401	25390	287163
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage :							
1 : agriculteurs exploitants	361	501	30	417	773	645	2727
2 : artisans, commerçants et assimilés, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	2712	2361	1585	1364	2573	1124	11718
3 : professions libérales et assimilés, cadres d'entreprise, cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	7830	6931	8347	1862	3399	1452	29821
4 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	11155	9666	9461	3965	7098	3310	44656
5 : employés de la fonction publique, employés administratifs d'entreprise,	6421	6893	8412	2637	5706	2337	32406

employés de commerce, personnels des services directs particuliers	10915	10256	8463	6518	11273	6680	54105
6 : ouvriers qualifiés, non qualifiés, agricoles	21115	19760	13935	11760	22117	9092	97778
7 : retraités	1731	2542	5346	1122	2462	748	13951
8 : autre inactifs							

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

Les ménages (suite)

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Age de la personne de référence du ménage :							
de 15 à 19 ans	156	449	1330	69	181	71	2256
de 20 à 24 ans	1561	2218	5352	765	1438	626	11960
de 25 à 29 ans	3561	3289	5993	1599	2824	1336	18603
de 30 à 34 ans	4637	4360	5261	1972	3672	1861	21763
de 35 à 39 ans	5394	5100	4822	2445	4070	2110	23941
de 40 à 44 ans	6188	5615	4491	2552	5113	2534	26494
de 45 à 49 ans	6460	5610	4276	2659	4994	2521	26520
de 50 à 54 ans	5882	5623	4335	2840	4846	2417	25942
de 55 à 59 ans	6002	5618	4088	2556	5003	2204	25471
de 60 à 64 ans	6098	5659	3827	2690	5115	2322	25711
de 65 à 69 ans	4586	4279	3204	2447	4583	1860	20959
de 70 à 74 ans	3402	3025	2167	1790	3441	1333	15159
de 75 à 79 ans	3292	2929	2190	1882	3672	1484	15449
de 80 ans ou plus	5022	5129	4240	3378	6442	2711	26921

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

Les familles

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de familles	44212	41095	27749	19529	36236	17621	186441
Familles de type "Couple" <i>dont couples sans enfant</i> <i>dont couples avec enfant(s)</i>	39114	36243	22435	17301	31685	15482	162262
Famille de type "Monoparentale" <i>dont Hommes avec enfant(s)</i> <i>dont Femmes avec enfant(s)</i>	19108	17805	11618	9238	17391	7567	82726
	20006	18438	10818	8064	14295	7916	79536
	5097	4852	5314	2228	4550	2138	24179
	979	997	775	421	805	435	4412
	4119	3855	4539	1807	3745	1703	19768
Familles selon le nombre d'enfant de moins de 25 ans :							
aucun	20995	19792	12802	10175	19060	8610	91434
1 enfant	9232	8763	6945	3966	6985	3563	39453
2 enfants	9972	8756	4833	3535	6671	3535	37302
3 enfants	3126	2969	2074	1359	2590	1428	13546
4 enfants ou plus	887	816	1094	495	930	485	4706
Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans	23217	21304	14946	9354	17175	9010	95007
Nombre d'enfants (moins de 25 ans)	42960	39397	28236	17475	32575	17235	177876
Nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans	4318	4057	4687	1791	3819	1628	20299

Part de familles monoparentales (avec enfant de moins de 25 ans)	18,60	19,04	31,36	19,14	22,24	18,07	21,37
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	3485	3003	5213	2469	4379	1644	20194
Part d'enfants vivant dans une famille sans aucun parent occupé (sans activité professionnelle ou demandeur d'emploi) (en %)	8,11	7,62	18,46	14,13	13,44	9,54	11,35
Nombre de naissances 2013 à 2015	5631	5210	5512	2260	4325	2080	25018

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013 / Insee - Etat civil - Naissances domiciliées

La formation / les diplômes

	Maison du Département d'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
La population en formation (scolarisée) :							
Population de 2 à 5 ans	8332	7448	6052	3441	6183	3391	34848
Nombre d'enfants de 2 à 5 ans scolarisés	6127	5388	4344	2475	4478	2443	25255
Population de 6 à 10 ans	10507	9471	6308	4389	8244	4305	43225
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans scolarisés	10382	9365	6191	4339	8150	4246	42674
Population de 11 à 14 ans	8105	7524	4816	3388	6427	3315	33575
Nombre d'enfants de 11 à 14 ans scolarisés	8053	7470	4735	3352	6344	3288	33241
Population de 15 à 17 ans	5813	5432	3629	2438	4682	2367	24362
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans scolarisés	5608	5263	3451	2299	4414	2270	23305
Population de 18 à 24 ans	10369	11042	15522	4046	8078	3700	52756
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans scolarisés	4881	5608	9277	1198	2758	1151	24873
La population de 15 ans et plus non scolarisée :							
Nombre de 15 ans et plus sortis de formation....	108997	103272	78989	51741	95137	45337	483474
... titulaires d'aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	31042	31062	22840	20422	37555	17861	160782
... titulaires d'un CAP - BEP	28804	28052	14014	15037	27788	13535	127229
... titulaires d'un BAC	18553	17057	13356	7525	13660	6676	76827
... titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	30599	27100	28780	8757	16134	7265	118636
Part des 15 ans et plus sans diplôme (en %)	28,48	30,08	28,92	39,47	39,47	39,40	33,26

part des 15 ans et plus titulaires d'un diplôme du supérieur (BAC +2 mini) (en %)	28,07	26,24	36,44	16,93	16,96	16,03	24,54
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

La formation / les diplômes (suite)

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
La population de 15 -24 ans non scolarisée :							
Nombre de 15 -24 ans sortis de formation....	5694	5603	6423	2987	5589	2645	28941
... titulaires d'aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	1362	1305	1597	869	1716	796	7646
... titulaires d'un CAP - BEP	1500	1540	1288	874	1781	799	7783
... titulaires d'un BAC	1586	1545	1677	756	1226	694	7484
... titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	1246	1213	1860	488	866	356	6028
Part des 15 -24 ans sans diplôme (en %)	23,91	23,29	24,87	29,09	30,71	30,11	26,42
part des 15 -24 ans titulaires d'un diplôme du supérieur (BAC +2 mini) (en %)	21,88	21,65	28,96	16,33	15,50	13,45	20,83
La population de 25 - 34 ans non scolarisée :							
Nombre de 25-34 ans sortis de formation....	16373	15889	17557	7359	12718	6784	76681
... titulaires d'aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	2159	2190	2814	1466	2594	1365	12588
... titulaires d'un CAP - BEP	3229	3423	2468	1891	3467	1933	16411
... titulaires d'un BAC	3650	3717	3363	1695	2811	1659	16896
... titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	7335	6559	8913	2306	3845	1827	30785
Part de 25-34 ans sans diplôme (en %)	13,19	13,78	16,03	19,92	20,40	20,13	16,42

part de 25-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur (BAC +2 mini) (en %)	44,80	41,28	50,76	31,34	30,24	26,93	40,15
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

Les emplois salariés

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre d'emplois salariés en 2010	45492	53117	64792	19434	33511	16434	232780
Nombre d'emplois salariés en 2014	45751	53661	60995	19064	32841	15476	227788
Variation 2010-2014 - Nombre d'emplois	259	544	-3797	-370	-670	-958	-4992
Taux annuel de variation 2010 - 2014 (en %)	0,14	0,26	-1,50	-0,48	-0,50	-1,49	-0,54
Nombre d'emplois salariés au 31.12.2014 par secteurs d'activité :							
Agriculture, sylviculture, pêche	632	224	57	502	463	261	2139
Industrie	11332	8333	2864	6978	6716	5005	41228
Construction	4201	4436	2051	1136	3154	988	15966
Commerce, transports et services divers	19098	28650	26428	5365	12235	5405	97181
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	10488	12018	29595	5083	10273	3817	71274
Nombre d'emplois salariés au 31.12.2014 selon la taille des établissements :							
Etablissements de 1 à 4 salariés au 31/12/2014	3779	4186	4158	2072	3950	1822	19967
Etablissements de 5 à 9 salariés au 31/12/2014	4066	4821	4105	2098	3437	1544	20071
Etablissements de 10 à 19 salariés au 31/12/2014	5145	6365	4885	2050	4197	2036	24678
Etablissements de 20 à 49 salariés au 31/12/2014	7196	9900	8299	3381	6300	2818	37894
Etablissements de 50 à 99 salariés au 31/12/2014	5186	8102	7385	2831	5110	2627	31241

Etablissements de 100 à 199 salariés au 31/12/2014	5843	7318	7432	1868	3588	2239	28288
Etablissements de 200 à 499 salariés au 31/12/2014	10043	10161	8557	2719	3167	1802	36449
Etablissements de 500 salariés ou plus au 31/12/2014	4493	2808	16174	2045	3092	588	29200

Source : Insee - CLAP 2010 et 2014

Le niveau de revenu

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de foyers fiscaux	81866	77517	65234	38968	73524	34178	371287
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	2378227044	2205255391	1567832816	927497961	1707323286	844164770	9630301268
Nombre de foyers fiscaux imposés	44828	41801	31043	17515	32177	15563	182927
Nombre de foyers fiscaux non imposés	37038	35716	34191	21375	41347	18615	188282
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux non imposés	568119605	544949772	394298966	291721470	551733674	273077715	2623901202
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés	1810107439	1660305619	1173533850	634019567	1155589612	571087055	7004643142
% foyers fiscaux non imposés	45,2	46,1	52,4	54,9	56,2	54,5	50,7
Revenu fiscal moyen des foyers fiscaux non imposés	15 338,83	15 257,86	11 532,24	13 647,79	13 343,98	14 669,77	13 936,02
Revenu fiscal moyen des foyers fiscaux imposés	40 378,95	39 719,28	37 803,49	36 198,66	35 913,53	36 695,18	38 292,01

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques – IRCOM 2015 (relatif 2014)

Le chômage

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de DEFM cat A, B ou C au 31.12.2007	5570	5270	7140	3340	6520	2710	30550
Nombre de DEFM cat A, B ou C au 31.12.2016	11680	11490	13440	6300	12300	5630	60840
Variation 2007-2016 - Nombre de demandeurs d'emploi	6110	6220	6300	2960	5780	2920	30290
Taux annuel de variation 2007-2016 (en %)	8,49	8,95	7,21	7,23	7,23	8,38	7,87
DEFM de catégorie A, B ou C Femmes (2016)	6050	5940	6560	3280	6140	2990	30960
DEFM de catégorie A, B ou C Moins de 25 ans (2016)	1810	1740	1790	1020	1840	870	9070
DEFM de catégorie A, B ou C 50 ans ou plus (2016)	2630	2590	2520	1570	3210	1420	13940
Part de femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	51,8	51,7	48,8	52,1	49,9	53,1	50,9
Part de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	15,5	15,1	13,3	16,2	15,0	15,5	14,9
Part de 50 ans ou plus parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	22,5	22,5	18,8	24,9	26,1	25,2	22,9

Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2007 à 2016

Les situations de fragilité

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre total d'allocataires CAF	22512	22139	27371	10010	20330	9016	111378
Nombre d'allocataires percevant l'allocation adulte handicapé (AAH)	1358	1267	2059	792	1616	448	7540
Nombre d'allocataires "Bas Revenu"	6150	5968	10865	3595	8142	2700	37420
"Bas revenu" - Nombre de personnes couvertes	15422	14922	25363	9286	20177	6744	91914
Part d'allocataires "Bas revenu" (en %)	29,5	30,5	52,3	40,0	44,3	32,7	38,7
Nombre d'allocataires percevant le RSA	3404	3083	6196	1900	4727	1442	20752

Source : CAF – 31 décembre 2015

L'accueil des personnes âgées

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de structures d'accueil pour personnes âgées	17	19	14	10	19	10	89
Capacité installée	1183	2039	1053	1100	1566	861	7802
Capacité autorisée	1162	2077	1039	1098	1578	865	7819
Nombre de places selon le type d'établissement :							
EHPA	34						34
EHPAD hospitalier	327	568	85	564	409	389	2342
EHPAD privé associatif	134	245	159		328		866
PUV			24		47	48	119
Foyer logement non habilité	71	70	221		72		434
Foyer logement habilité	30	66		84	61		241
EHPAD public autonome	280	479		223	348	347	1677
EHPAD privé lucratif	274	641	539	215	313	68	2050
Nombre de bénéficiaires d'une aide APA domicile - prestataire	1493	1316	923	945	2022	860	7559
<i>dont bénéficiaires avec un niveau de dépendance GIR 1</i>	47	33	16	18	34	14	162
<i>dont bénéficiaires avec un niveau de dépendance GIR 2</i>	264	231	116	224	421	159	1415

Source : Département du Loiret – PCCS août 2016

L'accueil du jeune enfant

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de naissances 2013 à 2015	5631	5210	5512	2260	4325	2080	25018
Nombre total de place en accueil Petite Enfance (individuel ET collectif)	5753	5555	3261	1995	3761	2305	22630
Nombre d'Assistants maternelles	1549	1404	730	569	981	669	5902
Nombre d'agrément	5057	4550	2138	1810	3314	2157	19026
Nombre de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)	8	5	4	1	3	4	25
Nombre de places en MAM	82	40	42	6	27	52	249
Nombre de structures d'accueil collectif	28	32	26	6	13	6	111
Capacité d'accueil des structures d'accueil collectif	696	1005	1123	185	447	148	3604

Source : Département du Loiret – PCCS décembre 2015 / Insee - Naissances domiciliées 2013/2014/2015

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD)



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes en situation de handicap

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance

2016

Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage et au comité scientifique de la plateforme sociale durant l'année 2016.



Sommaire

Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
Faits marquants	4
① Démographie	6
② Emploi, chômage, revenu	10
③ Enseignement, scolarité	16
④ Personnes en situation de handicap	21
⑤ Personnes âgées	28
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	34
⑦ Adultes et familles en difficulté	39
⑧ Protection de l'enfance	41
Annexes	43
Formules de calcul	44
Index des sigles	52

L'observation des données sociales en région Centre-Val de Loire est un outil d'aide à la décision pour les autorités publiques.

Cette photographie objective permet de saisir et de mesurer la réalité des territoires pour mieux orienter les choix des décideurs dans la conduite des politiques sociales et médico-sociales.

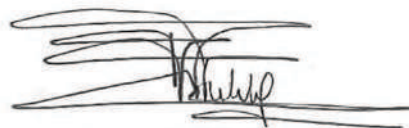
Dans notre région, l'animation et le pilotage de la plateforme d'observation sociale sont conduits par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en collaboration avec l'Observatoire régional de la santé.

Ce recueil d'indicateurs, Ocard (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux), est le résultat d'une collaboration transversale entre les services de l'État, les collectivités locales, les établissements publics, les caisses d'assurance maladie et de retraite et les associations.

Ocard vise à démocratiser et rendre accessibles les données sociales de notre région.

Je souhaite que chaque décideur public puisse se saisir de cette publication, trouver des clés de lecture et proposer des réponses aux défis sociaux de notre région.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire



Nacer MEDDAH



Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

Entre 2008 et 2013, **la population de la Région croît moins rapidement qu'au niveau national**. Les départements du sud de la Région perdent des habitants. **La population régionale est plus âgée que celle du niveau national**. Le vieillissement des habitants est plus important dans les départements du sud de la Région. Cependant, le nombre de séniors croît dans l'ensemble des départements de la Région et constitue l'un des défis majeurs des territoires en matière de développement de l'offre d'accueil en établissement ou d'accompagnement des personnes vieillissantes à domicile.

En comparaison au niveau national, **la Région compte en 2013, en proportion, un peu moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé**. Cependant, les taux d'évolution de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé entre les recensements de 2008 et 2013 sont plus élevés en Région.

Au niveau de l'emploi, **le Centre-Val de Loire compte au recensement de population de 2013 moins d'actifs occupant un emploi précaire**. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire. Le taux régional standardisé d'inactifs est également inférieur au niveau national. La Région compte en proportion davantage d'ouvriers et d'employés mais moins de cadres en comparaison au niveau national.

Le taux de **foyers fiscaux imposés en Région est proche de celui relevé au niveau national** en 2013. En revanche, **le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal est inférieur**. La **densité de dossiers de surendettement en Région, en 2015, est quant à elle supérieure au niveau national**.

Au quatrième trimestre 2015, le **taux de chômage régional est proche du taux de la France hexagonale**. La Région compte cependant **davantage de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée et de jeunes demandeurs d'emploi**.

D'une manière générale, les **élèves de la Région**, quel que soit le niveau de scolarisation, sont **davantage issus de familles défavorisées en comparaison au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de la Région au diplôme national du brevet est inférieur au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de 2^{nde} au bac général et technologique de la Région** reste encore **un peu inférieur au niveau national** bien que les écarts se soient réduits. Concernant le **taux d'accès des élèves de 2^{nde} au bac professionnel**, il est **supérieur à la France**. Après l'obtention du baccalauréat, les jeunes du Centre-Val de Loire sont moins nombreux à poursuivre des études supérieures en comparaison au niveau national. La **Région compte également moins de jeunes de 16-24 scolarisés**. Lorsqu'ils sont encore scolarisés, ils le sont majoritairement dans le secondaire.

Les élèves en situation de handicap de la Région, comme au niveau national, sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire.

Concernant l'accueil d'enfants présentant un handicap, la Région dispose en 2015, de plus de 4 600 places et un taux d'équipement en places d'hébergement pour enfants en situation de handicap supérieur au niveau national. Pour les adultes, la Région dispose de près de 6 750 places d'hébergement. D'une manière générale, les **taux d'équipement en places pour adultes en situation de handicap** sont **proches des taux nationaux** (place d'accueil spécialisé, place d'accueil médicalisé, place en foyer de vie, place en Esat). Le **taux régional de bénéficiaires de l'AAH** fin 2015 est **comparable au taux national**. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté en Région entre fin 2014 et fin 2015 (et +3,8 % en moyenne par an depuis 2008).

La Région compte en 2013 **moins de personnes âgées vivant seules**. Concernant l'**offre d'hébergement en établissement**, elle dispose de 28 840 places en Ehpad et un **taux d'équipement supérieur au niveau national**. Le taux d'équipement en places d'hébergement non Ehpad est quant à lui inférieur au niveau national.

Le **taux régional de pauvreté** en 2012 est **inférieur** à celui relevé en **France hexagonale**. Les jeunes restent les plus concernés.

À la fin de l'année 2015, 39 % des ménages de la Région sont bénéficiaires de prestations sociales, ce qui correspond à 46 % de la population régionale.

Le **revenu de solidarité active** est délivré, fin 2015, à 82 300 habitants de la Région, soit un **taux de bénéficiaires** (rapporté à la population 25-64 ans) **inférieur au niveau national**. Le nombre d'allocataires du RSA a crû entre fin 2014 et fin 2015 de 6 %.

En 2015, près de 189 500 **logements sociaux** sont recensés en Région, soit un **taux** - parmi les résidences principales - **proche de celui de la France**. Fin 2015, plus de 230 000 ménages de la Région bénéficient d'une allocation logement.

Début 2015, le Centre-Val de Loire dispose de plus de 3 900 places d'hébergement social et plus de 5 800 places en logement accompagné. Le **taux d'équipement en places d'hébergement en Région est proche de celui observé au niveau national**.

Fin 2014, la Région compte **moins de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMUC en comparaison au niveau national**.

S'agissant des établissements de **l'aide sociale à l'enfance**, le **taux d'équipement en Région** en 2015 est **supérieur au niveau national**. Fin 2014, la moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance au niveau national concerne des mesures de placement. Des disparités infra-régionales existent en Région, avec un taux plus faible dans le Loiret et plus élevé dans l'Indre-et-Loire. Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné fin 2014, 1,9 % des jeunes de moins de 20 ans en France. Les taux en Région présentent des disparités par rapport au niveau national (1,4 % dans l'Indre-et-Loire et 2,8 % dans le Loiret) ■

La région Centre-Val de Loire compte au recensement de population de l'Insee de 2013, 2 570 548 habitants. La population régionale a augmenté de 0,3 % en moyenne par an entre 2008 et 2013 (0,5 % en France métropolitaine), soit un gain de près de 39 000 habitants. À l'inverse des autres départements, ceux du sud de la Région montrent un déclin démographique (-0,1 % dans le Cher et -0,3 % dans l'Indre).

Selon le recensement de population de 2013, **les jeunes de moins de 20 ans** [📊] **représentent 24,0% de la population régionale** (24,4 % en France hexagonale). 25,3 % de la population masculine régionale est âgée de moins de 20 ans contre 22,7 % de la population féminine. Entre 2008 et 2013, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 1,2 % (1,4 % en France hexagonale). Cependant, des disparités infrarégionales sont relevées, puisque les départements du Cher et de l'Indre connaissent une baisse des effectifs de jeunes entre les deux recensements (respectivement -2,0 % et -1,7 %).

La **Région compte en proportion davantage de personnes âgées de 75 ans et plus** [📊] **en comparaison au niveau national** (10,6 % contre 9,2 %). Le nombre de personnes âgées en Région a augmenté de 8,7 % entre les recensements de 2008 et 2013 (9,3 % au niveau national). 8,4 % de la population masculine régionale est âgée de 75 ans et plus alors que cette classe d'âge représente 12,6 % de la population totale féminine.

L'indice de vieillissement régional en 2013 est plus élevé qu'au niveau national (83,1 contre 73,6). Il a progressé de 7,6 % en Région entre les deux recensements (8,3 % en France métropolitaine). La plus forte progression est relevée dans le Cher (10,0 %). L'indice de vieillissement des hommes de la Région est de 69,3 contre 97,6 chez les femmes.

Le Centre-Val de Loire compte 1 134 407 ménages au recensement de population de 2013. Parmi ces derniers, 34,4 % d'entre eux sont des personnes seules et 63,7 % des

ménages avec familles (dont 7,8 % de familles monoparentales). **Entre 2008 et 2013, les ménages isolés et les familles monoparentales ont augmenté en Région** de respectivement 7,8 % et 11,0 % tandis que les ménages avec familles n'ont progressé que de 1,2 %.

En 2013, **21,2% des familles de la Région ayant des enfants sont des familles monoparentales** (23,0 % en France hexagonale) [📊]. Le Cher est le département qui compte en proportion le plus de familles monoparentales (23,0 % des familles avec enfants de moins de 25 ans). À l'inverse, l'Eure-et-Loir en dénombre le moins (19,5 %).

En Région, en 2013, **10,8% des enfants font partie de familles ne comptant pas d'actif** (11,9 % en France hexagonale) [📊]. Le taux d'enfants de familles sans actif occupé varie en Région de 9,7 % dans l'Indre-et-Loire à 13,3 % dans le Cher. Entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a augmenté de 14,1 % en Région contre 9,0 % en France hexagonale. D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les EPCI urbanisés de la Région et certains EPCI du Cher et de l'est du Loiret ■

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2013	311 650 (12,1%)	432 967 (16,8%)	228 091 (8,9%)	600 252 (23,4%)	332 001 (12,9%)	665 587 (25,9%)	2 570 548 (100,0%)	63 697 865
Densité en habitants par km² en 2013	43,1	73,6	33,6	98,0	52,3	98,2	65,7	117,1
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2008-2013) Taux annuel moyen entre 2008 et 2013 (en %)	-0,1%	0,4%	-0,3%	0,5%	0,3%	0,5%	0,3%	0,5%
1 Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2013	68 045 (21,8%)	110 681 (25,6%)	47 659 (20,9%)	144 585 (24,1%)	76 779 (23,1%)	168 666 (25,3%)	616 415 (24,0%)	15 512 631 (24,4%)
<i>hommes</i>	35 046 (23,2%)	56 852 (26,8%)	24 547 (22,2%)	73 381 (25,4%)	39 497 (24,5%)	86 887 (26,8%)	316 210 (25,3%)	7 941 553 (25,7%)
<i>femmes</i>	33 000 (20,6%)	53 829 (24,3%)	23 112 (19,6%)	71 203 (22,9%)	37 282 (21,9%)	81 778 (24,0%)	300 204 (22,7%)	7 571 078 (23,1%)
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2013	217 763 (69,9%)	327 878 (75,7%)	154 066 (67,5%)	445 868 (74,3%)	234 680 (70,7%)	503 473 (75,6%)	1 883 727 (73,3%)	48 268 587 (75,8%)
<i>hommes</i>	109 835 (72,6%)	164 771 (77,8%)	77 772 (70,5%)	221 620 (76,7%)	118 063 (73,1%)	252 356 (77,8%)	944 416 (75,7%)	24 116 406 (78,2%)
<i>femmes</i>	107 927 (67,3%)	163 107 (73,8%)	76 295 (64,8%)	224 248 (72,0%)	116 617 (68,4%)	251 117 (73,6%)	939 311 (71,0%)	24 152 181 (73,5%)
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2013	172 911 (55,5%)	245 854 (56,8%)	124 017 (54,4%)	339 948 (56,6%)	181 980 (54,8%)	377 451 (56,7%)	1 442 161 (56,1%)	36 774 329 (57,7%)
<i>hommes</i>	85 967 (56,8%)	121 999 (57,6%)	61 895 (56,1%)	166 730 (57,7%)	90 306 (55,9%)	186 160 (57,4%)	713 057 (57,1%)	18 111 050 (58,7%)
<i>femmes</i>	86 944 (54,2%)	123 856 (56,0%)	62 122 (52,8%)	173 218 (55,6%)	91 674 (53,7%)	191 291 (56,1%)	729 105 (55,1%)	18 663 280 (56,8%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2013	70 694 (22,7%)	76 432 (17,7%)	56 415 (24,7%)	115 719 (19,3%)	73 241 (22,1%)	119 471 (17,9%)	511 972 (19,9%)	11 410 904 (17,9%)
<i>hommes</i>	30 279 (20,0%)	33 002 (15,6%)	23 934 (21,7%)	48 830 (16,9%)	31 605 (19,6%)	51 443 (15,9%)	219 092 (17,6%)	4 800 643 (15,6%)
<i>femmes</i>	40 415 (25,2%)	43 430 (19,6%)	32 481 (27,6%)	66 890 (21,5%)	41 636 (24,4%)	68 028 (19,9%)	292 880 (22,2%)	6 610 262 (20,1%)
Indice de vieillissement en 2013 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	103,9	69,1	118,4	80,0	95,4	70,8	83,1	73,6
<i>hommes</i>	86,4	58,0	97,5	66,5	80,0	59,2	69,3	60,4
<i>femmes</i>	122,5	80,7	140,5	93,9	111,7	83,2	97,6	87,3
2 Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2013	37 003 (11,9%)	39 672 (9,2%)	31 066 (13,6%)	61 968 (10,3%)	39 906 (12,0%)	61 979 (9,3%)	271 594 (10,6%)	5 889 474 (9,2%)
<i>hommes</i>	14 165 (9,4%)	15 382 (7,3%)	11 918 (10,8%)	23 907 (8,3%)	15 840 (9,8%)	24 031 (7,4%)	105 242 (8,4%)	2 212 509 (7,2%)
<i>femmes</i>	22 838 (14,2%)	24 291 (11,0%)	19 149 (16,3%)	38 060 (12,2%)	24 066 (14,1%)	37 949 (11,1%)	166 352 (12,6%)	3 676 965 (11,2%)

Sources: Insee (RP 2008, 2013)

VALEURS COMMENTÉES

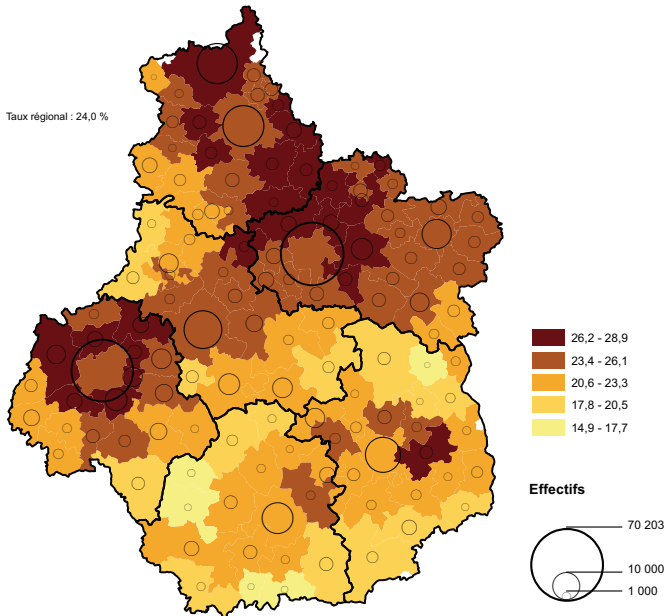
DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de ménages en 2013	142 318	180 350	105 989	271 248	147 338	287 163	1 134 407	27 806 631
Ménages d'une personne (en %)	51 151 (35,9%)	54 685 (30,3%)	39 073 (36,9%)	98 947 (36,5%)	49 684 (33,7%)	96 269 (33,5%)	389 809 (34,4%)	9 677 824 (34,8%)
<i>dont hommes seuls</i>	21 965	23 321	16 767	40 833	21 011	41 403	165 301	4 104 484
<i>dont femmes seules</i>	29 186	31 364	22 305	58 114	28 673	54 866	224 508	5 573 339
Autres ménages sans familles (en %)	2 573 (1,8%)	3 278 (1,8%)	1 913 (1,8%)	5 791 (2,1%)	2 721 (1,8%)	5 660 (2,0%)	21 936 (1,9%)	728 587 (2,6%)
Ménages avec familles (en %)	88 595 (62,3%)	122 387 (67,9%)	65 004 (61,3%)	166 510 (61,4%)	94 933 (64,4%)	185 235 (64,5%)	722 662 (63,7%)	17 400 221 (62,6%)
<i>dont couple sans enfant</i>	43 995	53 296	33 605	78 630	47 349	82 246	339 121	7 461 128
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	33 206	54 350	23 579	67 293	37 238	79 335	295 000	7 453 608
<i>dont famille monoparentale</i>	11 394	14 741	7 820	20 587	10 345	23 653	88 541	2 485 484
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2013	135 299 (43,4%)	196 126 (45,3%)	97 053 (42,6%)	263 836 (44,0%)	143 364 (43,2%)	297 733 (44,7%)	1 133 411 (44,1%)	28 961 624 (45,5%)
<i>hommes</i>	67 152 (44,4%)	96 988 (45,8%)	48 257 (43,7%)	130 034 (45,0%)	71 054 (44,0%)	146 420 (45,1%)	559 905 (44,9%)	14 262 642 (46,2%)
<i>femmes</i>	68 147 (42,5%)	99 138 (44,8%)	48 795 (41,5%)	133 803 (43,0%)	72 310 (42,4%)	151 313 (44,4%)	573 506 (43,4%)	14 698 982 (44,8%)
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2013	20 705 (15,3%)	24 122 (12,3%)	14 739 (15,2%)	40 859 (15,5%)	19 285 (13,5%)	42 135 (14,2%)	161 845 (14,3%)	1 861 558 (14,9%)
<i>hommes</i>	12 059 (18,0%)	14 141 (14,6%)	8 745 (18,1%)	23 134 (17,8%)	11 321 (15,9%)	24 218 (16,5%)	93 618 (16,7%)	2 453 314 (17,2%)
<i>femmes</i>	8 647 (12,7%)	9 981 (10,1%)	5 994 (12,3%)	17 725 (13,2%)	7 964 (11,0%)	17 916 (11,8%)	68 227 (11,9%)	1 861 558 (12,7%)
3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2013	9 170 (23,0%)	12 303 (19,5%)	6 133 (22,0%)	17 781 (21,9%)	8 759 (20,0%)	20 299 (21,4%)	74 444 (21,2%)	2 079 641 (23,0%)
4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2013	9 356 (13,3%)	11 733 (10,0%)	5 685 (11,7%)	14 239 (9,7%)	8 186 (10,4%)	19 453 (11,1%)	68 653 (10,8%)	1 953 016 (11,9%)

Sources : Insee (RP 2008, 2013)

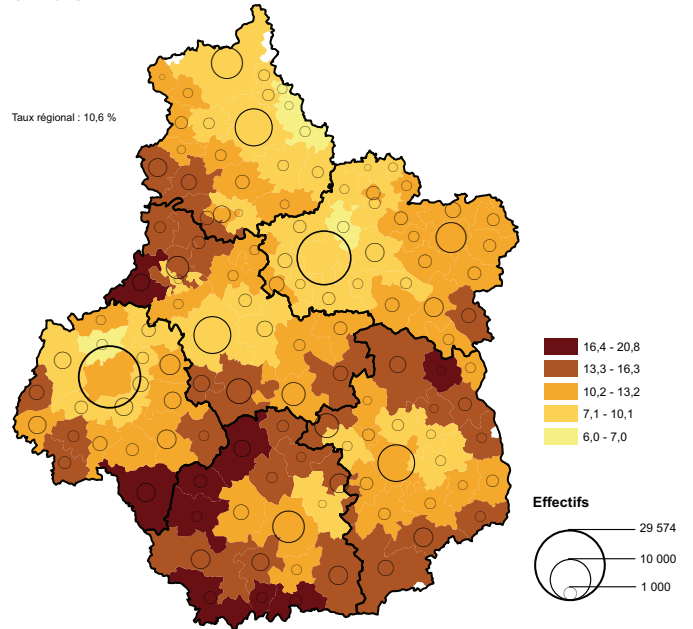


1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2013



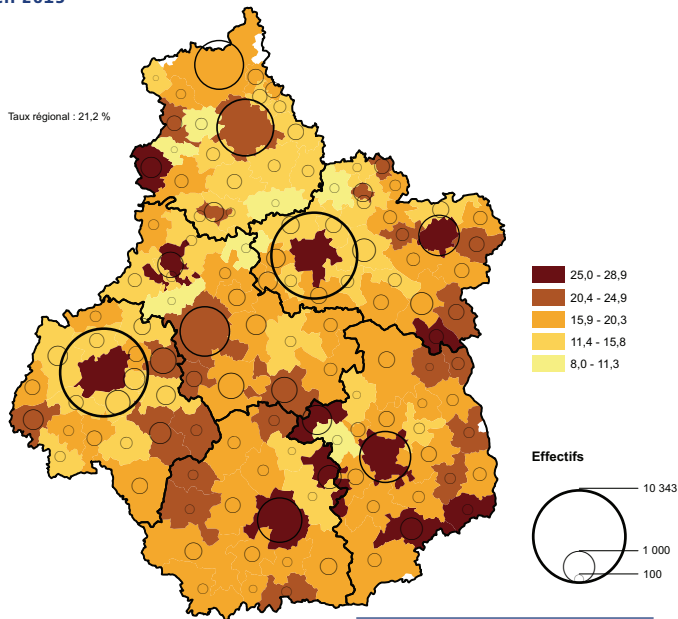
Sources : Insee (RP 2013) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2013



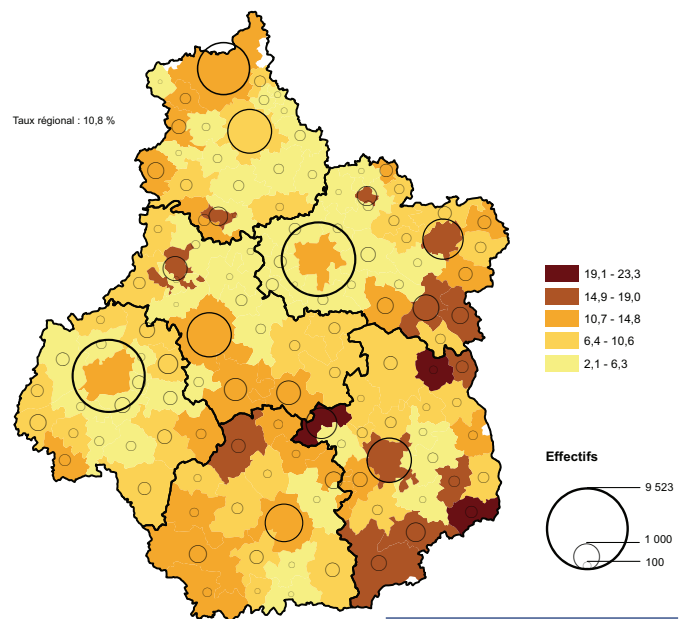
Sources : Insee (RP 2013) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2013



Sources : Insee (RP 2013) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2013



Sources : Insee (RP 2013) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Le Centre-Val de Loire compte en 2013 près d'**1 180 000 actifs de 15 à 64 ans, soit 74,1% de la population de la classe d'âge** (73,3% en France hexagonale). 77,0% de la population masculine régionale est active contre 71,2% de la population féminine. Entre les recensements de 2008 et 2013, la population active régionale a augmenté de 1,0% contre 2,8% au niveau national.

Le taux standardisé régional des inactifs de 25-54 ans [🔴] en 2013 est de 8,0% (9,4% en France hexagonale). En Région, ce dernier varie de 7,4% dans l'Indre-et-Loire à 8,8% dans le Cher et l'Indre. Le taux d'inactifs a diminué entre les deux recensements de 10,1% en Région et de 9,7% au niveau national.

En Centre-Val de Loire, en 2013, près de 154 500 actifs de 25-54 ans occupent un emploi précaire⁽¹⁾ [🔴], soit 21,7% des actifs ayant un emploi salarié (23,3% en France hexagonale). Des disparités existent entre les hommes et les femmes puisque 11,7% des actifs masculins occupent un emploi précaire contre 31,5% des femmes actives de la Région. Le nombre d'actifs ayant un emploi précaire a diminué de -3,4% en Région et de -1,5% en France entre les recensements de 2008 et 2013.

Fin 2013, **la majorité des emplois de la Région sont des emplois salariés** (89,9%) [🔴]. La part d'emploi salarié varie de 78,1% sur la zone d'emploi de Cosne-Clamecy (partie Centre-Val de Loire) à 92,3% sur celle d'Orléans. La plus grande partie de l'emploi salarié en Région provient du secteur tertiaire (marchand et non-marchand) (75,4%), suivi du secteur industriel (16,9%), du secteur de la construction (6,3%) et de l'agriculture (1,4%).

Les **agriculteurs exploitants [🔴]** représentent en 2013 en Région **1,9%** de la population active ayant un emploi (1,5% en France hexagonale). La Région compte en proportion **moins de cadres [🔴]** en comparaison au niveau national (11,6% contre 15,1%). Le Centre-Val de Loire dispose de plus de **257 000 ouvriers [🔴], soit 21,6% de la population active** ayant un emploi et un taux supérieur au niveau national (18,3%). Les **employés [🔴] sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée** avec 25,1% de la population active occupée (24,2% en France hexagonale).

La Région compte, en 2013, **49,0% de foyers fiscaux imposés** (48,6% au niveau national). La part de foyers fiscaux imposés varie de 41,9% dans l'Indre à 52,1% dans le Loiret. **Le revenu**

net imposable moyen annuel par foyer fiscal en Région est de 24 757 euros (25 981 euros en France hexagonale).

Selon la Banque de France, en **2015, en Région, près de 10 200 dossiers de surendettement ont été déposés**, soit une **densité supérieure à celle relevée au niveau national** (484 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 417 en France hexagonale). La densité varie en Région de 435 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants dans l'Indre-et-Loire à 558 dans le Cher.

Fin 2015, le **taux de chômage localisé en Région est de 9,7%**. Il est de 10,0% au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 8,9% dans le Loir-et-Cher à 10,8% dans le Cher.

Le Centre-Val de Loire compte fin 2015, près de **101 500 demandeurs d'emploi de longue durée**, ce qui représente 46,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (44,8% en France hexagonale). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a progressé en Région entre fin 2014 et fin 2015 de +13,0% (+9,7% au niveau national).

Fin 2015, les **femmes demandeuses d'emploi** de la Région représentent **47,1%** de l'ensemble des **demandeurs d'emploi de catégorie A** (46,9% en France hexagonale). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi en fin de mois a progressé entre fin 2014 et fin 2015 de +2,6% en Région (+3,3% au niveau national).

Les **jeunes** représentent au 31 décembre 2015, 16,3% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A de la Région. La **proportion régionale est supérieure au niveau national** (14,9%). Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en fin de mois a diminué entre fin 2014 et fin 2015 en Région comme au niveau national (respectivement de -6,3% et de -4,2%).

Les **séniors** représentent quant à eux, fin 2015, **25,1% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A** de la Région (24,6% en France hexagonale). Le nombre de séniors demandeurs d'emploi en fin de mois a progressé en Région de +8,5% entre fin 2014 et fin 2015 (+8,2% en France hexagonale) ■

(1) Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15-64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2013	137 891 (72,7%)	203 901 (75,3%)	98 818 (72,8%)	278 667 (73,6%)	148 736 (74,4%)	311 602 (74,6%)	1 179 614 (74,1%)	29 762 338 (73,3%)
<i>hommes</i>	72 034 (76,0%)	105 847 (78,4%)	51 223 (75,3%)	142 067 (76,3%)	76 860 (77,0%)	160 638 (77,5%)	608 669 (77,0%)	15 384 774 (76,6%)
<i>femmes</i>	65 857 (69,4%)	98 053 (72,3%)	47 595 (70,4%)	136 600 (70,9%)	71 876 (71,7%)	150 963 (71,8%)	570 944 (71,2%)	14 377 564 (70,0%)
5 Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2013	8,8%	7,9%	8,8%	7,4%	7,8%	8,1%	8,0%	9,4%
6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2013	18 119 (22,4%)	24 780 (19,7%)	12 665 (22,1%)	39 041 (23,2%)	19 565 (22,1%)	40 169 (21,0%)	154 339 (21,7%)	4 147 403 (23,3%)
<i>hommes</i>	4 889 (12,1%)	6 212 (9,9%)	3 151 (11,1%)	10 563 (12,8%)	5 045 (11,6%)	11 501 (12,0%)	41 361 (11,7%)	1 131 755 (12,7%)
<i>femmes</i>	13 229 (32,9%)	18 568 (29,5%)	9 514 (32,9%)	28 478 (33,3%)	14 520 (32,2%)	28 668 (30,0%)	112 978 (31,5%)	3 015 649 (33,9%)
7 Nombre d'agriculteurs - exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	3 692 (2,6%)	3 757 (1,8%)	4 073 (4,1%)	4 096 (1,5%)	3 106 (2,1%)	3 577 (1,1%)	22 301 (1,9%)	441 186 (1,5%)
8 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	13 102 (9,4%)	22 935 (11,1%)	7 474 (7,5%)	38 180 (13,6%)	14 384 (9,6%)	41 928 (13,3%)	138 004 (11,6%)	4 539 781 (15,1%)
9 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	30 607 (22,0%)	45 284 (22,0%)	24 540 (24,6%)	54 445 (19,4%)	35 799 (23,8%)	66 436 (21,1%)	257 111 (21,6%)	5 497 251 (18,3%)
10 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	36 754 (26,4%)	52 110 (25,3%)	26 809 (26,9%)	70 085 (24,9%)	38 278 (25,5%)	74 592 (23,7%)	298 628 (25,1%)	7 288 290 (24,2%)
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2013 (en %)	180 843 (45,5%)	236 300 (51,3%)	134 567 (41,9%)	333 123 (49,2%)	189 165 (47,8%)	368 112 (52,1%)	1 442 110 (49,0%)	35 784 663 (48,6%)
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2013 (en euros)	22 793 €	25 904 €	21 614 €	25 227 €	24 327 €	25 930 €	24 757 €	25 981 €
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 smic) au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 707 (10,7%)	5 215 (8,7%)	2 683 (9,0%)	9 060 (10,1%)	4 275 (9,6%)	9 342 (9,7%)	35 282 (9,7%)	ND
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 497 (21,6%)	9 188 (15,4%)	5 827 (19,7%)	15 263 (17,0%)	7 480 (16,8%)	16 266 (16,8%)	63 521 (17,4%)	ND
Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement en 2015	1 458	1 738	993	2 155	1 219	2 635	10 198	217 302
Densité de dossiers de surendettement en 2015 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	558	499	522	435	443	490	484	417
Taux de chômage localisés au 4 ^e trimestre 2015 ⁽¹⁾ (en %)	10,8	9,6	9,8	9,2	8,9	10,0	9,7	10,0

Sources: Insee (RP 2013), Insee -DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

(1) Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4^e trimestre 2015)

Emploi, chômage et revenu

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM*) de catégories ABC au 31 décembre 2015	25 413	35 856	17 759	51 407	26 762	60 630	217 827	5 551 857
dont de DEFM* de catégorie A au 31 décembre 2015	17 173	22 843	11 214	31 010	15 835	37 172	135 247	3 638 500
Nombre de DEFM*de longue durée (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2015	12 098	16 924	8 483	22 667	12 682	28 636	101 490	2 486 600
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	(47,6%)	(47,2%)	(47,8%)	(44,1%)	(47,4%)	(47,2%)	(46,6%)	(44,8%)
Nombre de DEFM*femmes de catégories ABC au 31 décembre 2015	12 879	18 657	8 881	26 471	13 476	30 464	110 828	2 776 600
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	(50,7%)	(52,0%)	(50,0%)	(51,5%)	(50,4%)	(50,2%)	(50,9%)	(50,0%)
dont DEFM* femmes de catégorie A au 31 décembre 2015	7 931	10 936	5 164	14 712	7 307	17 618	63 668	1 705 900
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	(46,2%)	(47,9%)	(46,0%)	(47,4%)	(46,1%)	(47,4%)	(47,1%)	(46,9%)
Nombre de DEFM*jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2015	4 190	5 852	3 041	8 656	4 362	9 868	35 969	824 600
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	(16,5%)	(16,3%)	(17,1%)	(16,8%)	(16,3%)	(16,3%)	(16,5%)	(14,9%)
dont DEFM*jeunes de catégorie A au 31 décembre 2015	2 866	3 714	1 906	5 295	2 470	5 827	22 078	542 700
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	(16,7%)	(16,3%)	(17,0%)	(17,1%)	(15,6%)	(15,7%)	(16,3%)	(14,9%)
Nombre de DEFM*séniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2015	6 477	8 273	4 675	11 379	6 729	13 174	50 707	1 282 600
Part des DEFM séniors parmi les DEFM ABC	(25,5%)	(23,1%)	(26,3%)	(22,1%)	(25,1%)	(21,7%)	(23,3%)	(23,1%)
dont DEFM*séniors de catégorie A au 31 décembre 2015	4 603	5 590	3 160	7 353	4 370	8 928	34 004	896 000
Part des DEFM séniors parmi les DEFM A	(26,8%)	(24,5%)	(28,2%)	(23,7%)	(27,6%)	(24,0%)	(25,1%)	(24,6%)

Sources: Insee (RP 2013), Insee -DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

(1) Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4^e trimestre 2015)

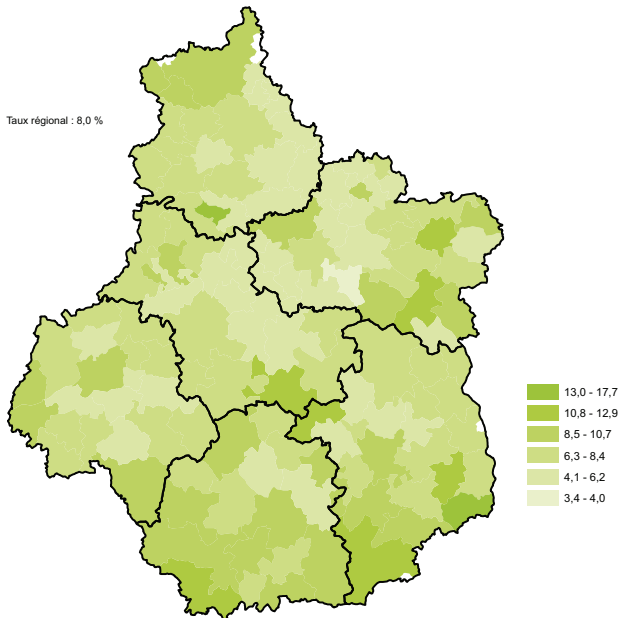
*DEFM: données brutes au 31.12.2015

Sources: Pôle emploi Centre-Val de Loire / Direccte Centre-Val de Loire

 VALEURS COMMENTÉES

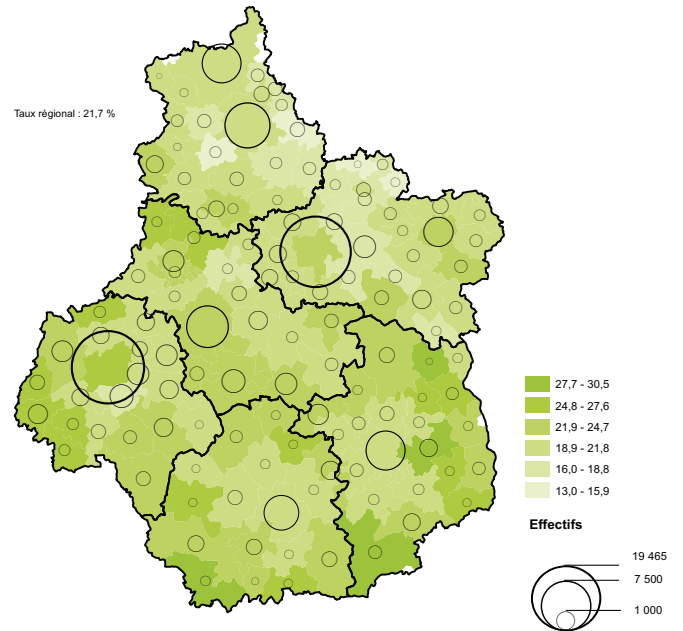


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2013



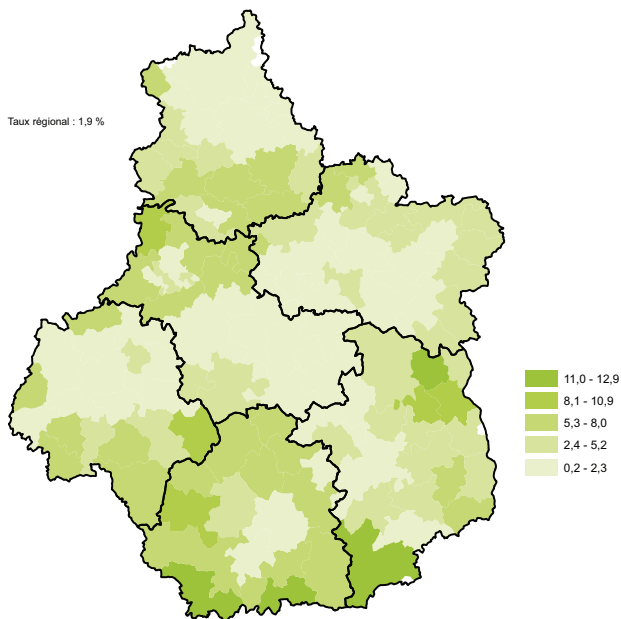
Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2013



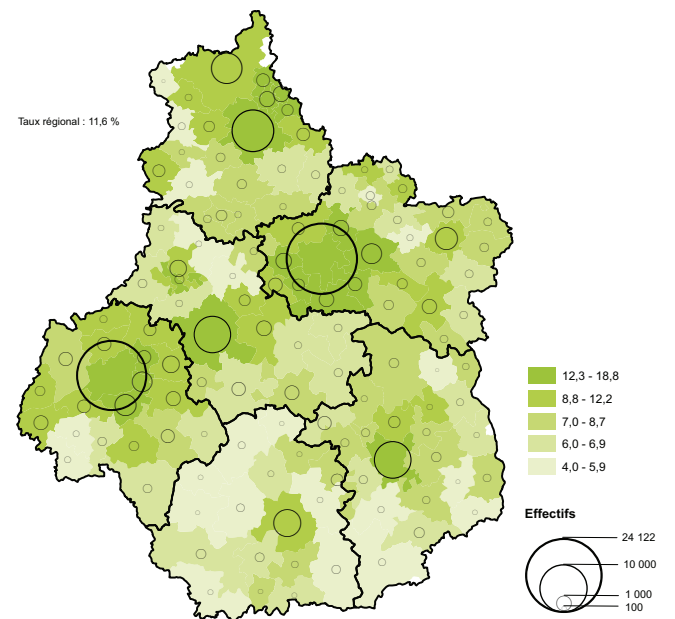
Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

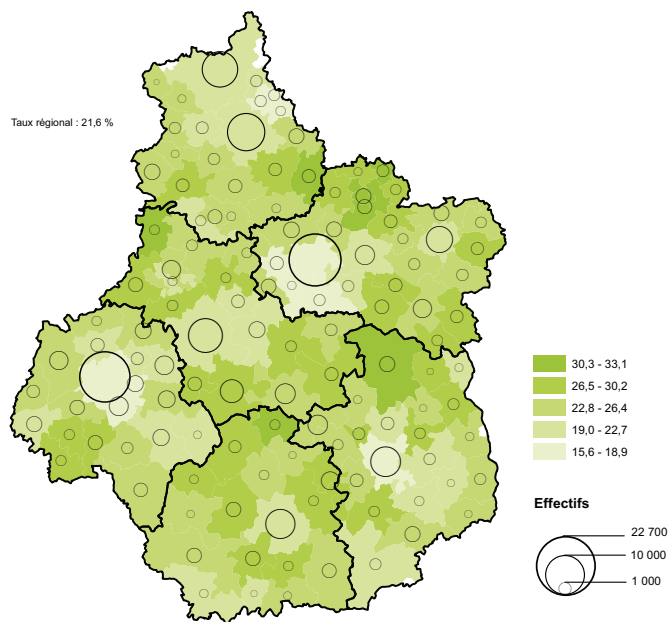
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

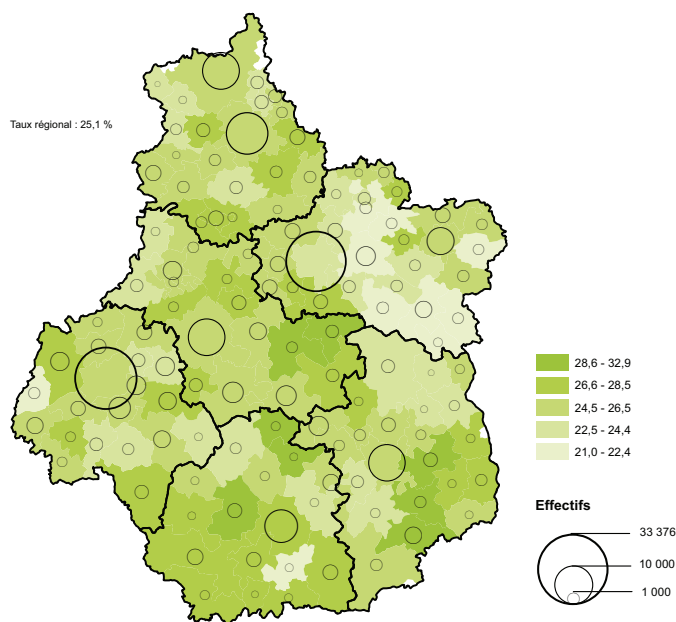


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



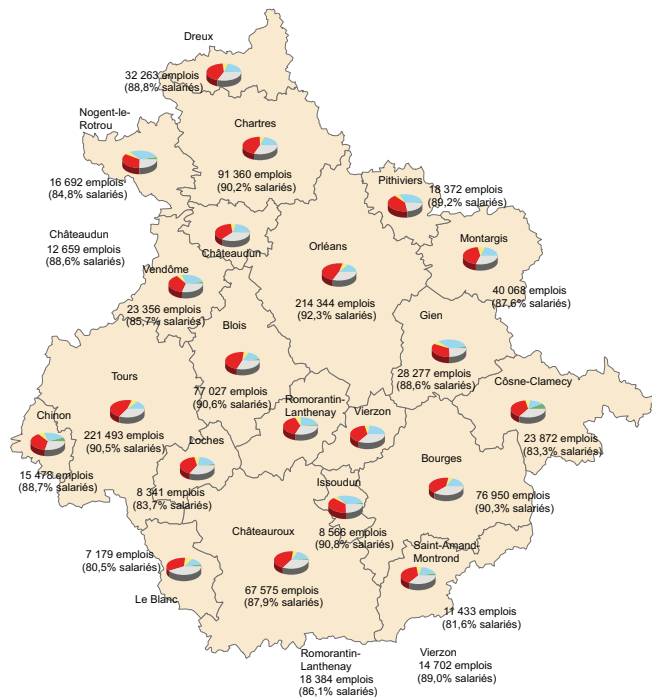
Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofia
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013

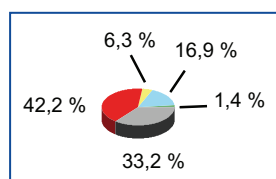


Sources: Insee (RP 2012) – IGN Geofia
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2013 (en %)



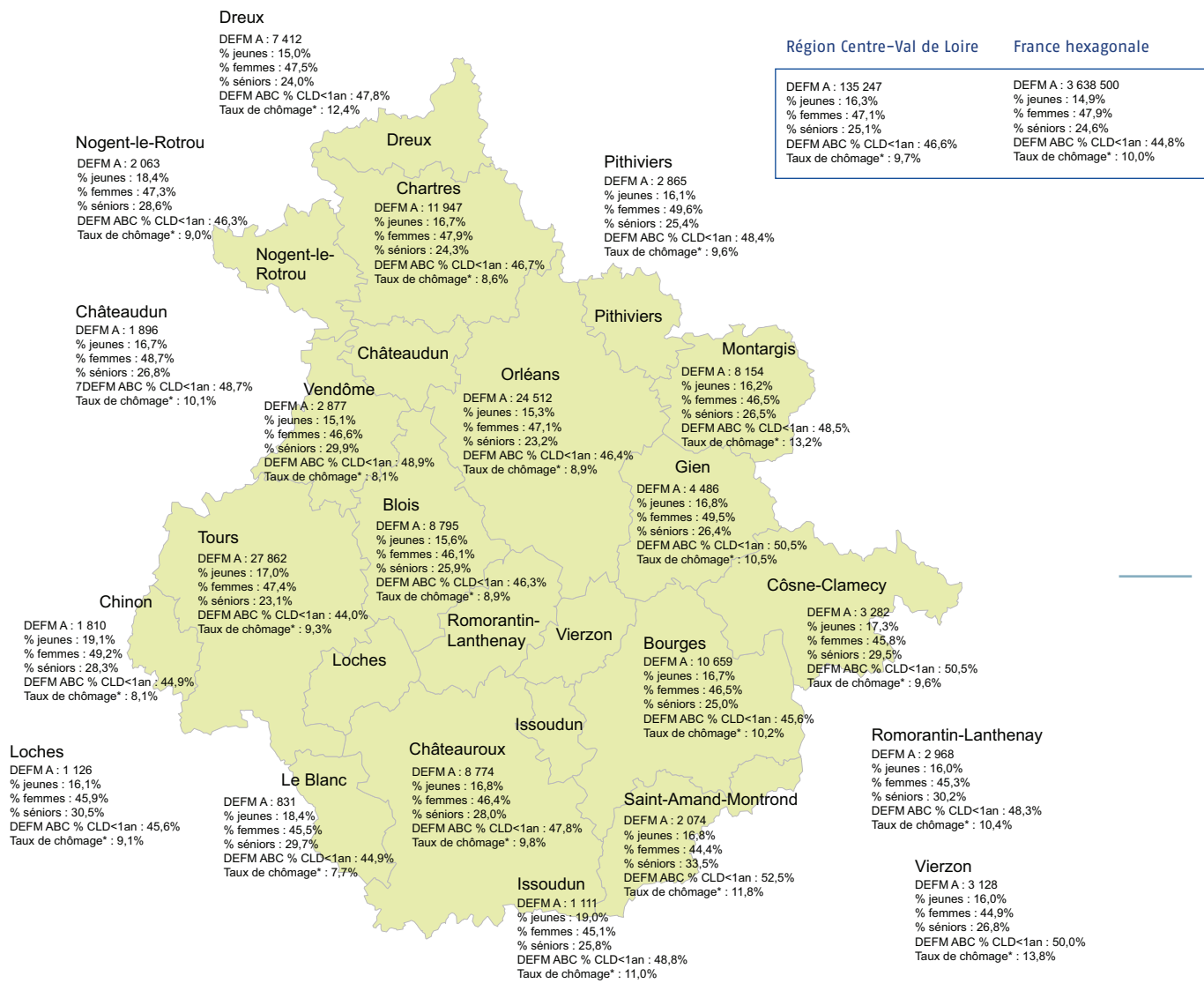
Région Centre-Val de Loire



Source: Insee (estimation localisée d'emploi)
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



12 Situation du marché du travail fin décembre 2015 (en %)



DEFM : valeurs en données brutes (jeunes, séniors, femmes) au 31.12.2015
 *Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2015 - Source: Insee, taux de chômage localisés

Sources: Direccte Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire - IGN GEOFLA
 Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

Pour l'année scolaire 2015-2016, **22,6% des collégiens⁽¹⁾ de la Région sont boursiers**. Le taux varie de 19,5% dans l'Indre-et-Loire à 26,4% dans le Cher. En **lycée, le taux d'élèves boursiers est de 17,7%**. Le taux le plus bas concerne le département de l'Indre-et-Loire (14,9%) et le plus élevé celui de l'Indre (22,5%).

D'une manière générale, pour l'année scolaire 2015-2016, le **Centre-Val de Loire compte davantage d'élèves de familles défavorisées⁽²⁾ qu'au niveau national** (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). L'Indre-et-Loire présente les proportions d'élèves de familles défavorisées les plus faibles et ce quel que soit le niveau de scolarisation (collège, lycée, classe préparatoire aux grandes écoles, section de technicien supérieur) tandis que l'Indre a les plus élevées.

Le **taux d'accès au diplôme national du brevet⁽³⁾ des élèves de la Région en 2015 est inférieur à celui relevé au niveau national** et ce, quel que soit le sexe (respectivement 86,1% et 77,4% pour les filles et les garçons de la Région contre 87,1% et 79,3% pour les filles et les garçons sur le plan national). Le taux en Région est stable par rapport à la session précédente (81,6% en 2015 contre 81,8% en 2014) tout comme au niveau national (83,1% en 2015 contre 82,8% en 2014).

Malgré un **taux légèrement encore inférieur à la session de 2015, l'écart d'accès⁽⁴⁾ des élèves de 2nde au bac général et technologique avec le national s'est profondément réduit** (90,1% contre 90,8%). Le taux reste inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2nde générale et technologique vers la voie professionnelle. À l'exception de l'Indre, les filles ont un meilleur taux d'accès que les garçons. Le taux d'accès régional de ces derniers est comparable à celui relevé au niveau national tandis qu'il est inférieur chez les filles. **Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel⁽⁵⁾ de l'académie Orléans-Tours à la session d'examen de 2015 est quant à lui supérieur à celui du national** (67,2% contre 66,5%). Les taux d'accès sont également plus élevés chez les filles que les garçons de la Région (74,2% contre 61,6%). Le taux d'accès en Région est équivalent à celui relevé à la session précédente.

À la rentrée 2015, dans **l'académie, 64,9% des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur**, soit un **taux supérieur à celui relevé au niveau**

national (63,7%). Le taux de poursuite des néo-bacheliers varie de 63,7% dans l'Eure-et-Loir à 66,3% dans le Loir-et-Cher.

En 2013-2014, le **Centre-Val de Loire compte en proportion, moins de jeunes de 16 à 24 scolarisés⁽⁶⁾ par rapport au niveau national** (51,3% contre 57,3%). Les filles de 16 à 24 ans sont davantage scolarisées que les garçons de la classe d'âge (53,9% contre 48,9%). Les **jeunes de la Région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (respectivement 30,0% dans le secondaire en Région contre 21,3% dans l'enseignement supérieur). À l'échelle nationale, les jeunes sont davantage scolarisés dans l'enseignement supérieur (respectivement 29,2% dans l'enseignement supérieur contre 28,0% dans le secondaire).

En 2013, plus de **17 600 jeunes de la Région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme⁽⁷⁾ [D]**, soit un taux de 19,9% et un **taux équivalent au niveau national** (19,9%). D'une manière générale, quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme sont plus élevés chez les garçons que chez les filles.

Les jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés [D] représentent en 2013 dans le Centre-Val de Loire, 17,2% des jeunes de la classe d'âge non scolarisés (16,8% en France hexagonale). Quel que soit le territoire, les garçons sortent davantage du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques montrent une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (bac+2 et plus) [D] dans les agglomérations, et plus particulièrement celles de l'axe ligérien. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de qualification [D] sont plus importants dans les EPCI ruraux des départements du sud de la Région. Cette répartition régionale sur le territoire est le reflet de l'offre en matière d'enseignement supérieur mais aussi de l'offre en matière d'emploi. En effet, la grande majorité des emplois nécessitant des hauts niveaux de qualification se situent dans les zones urbaines.

La part des **jeunes de 18 à 25 ans non insérés⁽⁸⁾**, en France en 2012, est de **21,7%**. Elle varie de 18,7% dans l'Indre-et-Loire (17^e rang des départements français) à 27,5% dans l'Indre (81^e rang des départements français) ■

- (1) Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
- (2) Définition de l'Éducation nationale: « On entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ». Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
- (3) Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
- (4) Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
- (5) Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
- (6) Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
- (7) Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
- (8) La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2015-2016)	26,4%	20,9%	26,1%	19,5%	22,8%	23,9%	22,6%	ND
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2015-2016)	21,0%	18,2%	22,5%	14,9%	17,1%	17,8%	17,7%	ND
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)	39,7%	35,5%	43,5%	31,3%	39,3%	37,7%	36,7%	35,3%
<i>filles</i>	39,0%	35,0%	44,7%	31,5%	38,8%	37,6%	36,6%	35,5%
<i>garçons</i>	38,4%	35,8%	40,2%	28,2%	36,9%	34,6%	34,4%	33,0%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)	37,4%	34,9%	39,6%	27,3%	35,7%	33,7%	33,5%	32,4%
<i>filles</i>	38,4%	35,8%	40,2%	28,2%	36,9%	34,6%	34,4%	33,0%
<i>garçons</i>	36,3%	33,9%	39,1%	26,4%	34,3%	32,8%	32,5%	31,9%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2015-2016)	16,4%	14,8%	Pas de CPGE dans l'Indre	7,6%	15,7%	11,9%	10,7%	11,4%
<i>filles</i>	14,8%	22,2%		6,4%	21,1%	10,8%	9,9%	11,0%
<i>garçons</i>	17,4%	12,3%		8,4%	13,7%	12,7%	11,2%	11,7%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2015-2016)	40,8%	40,5%	52,5%	29,6%	41,3%	36,6%	36,8%	35,9%
<i>filles</i>	42,9%	41,5%	48,5%	33,3%	41,2%	40,4%	39,4%	37,5%
<i>garçons</i>	38,2%	39,1%	55,6%	26,3%	41,5%	33,7%	34,1%	34,3%
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2015)	75,0%	82,4%	84,7%	82,8%	80,2%	82,6%	81,6%	83,1%
<i>filles</i>	80,3%	85,0%	87,2%	86,4%	87,0%	88,4%	86,1%	87,1%
<i>garçons</i>	69,9%	79,8%	82,2%	79,5%	74,1%	77,2%	77,4%	79,3%
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2015)	87,7%	87,8%	87,9%	89,6%	93,8%	91,7%	90,1%	90,8%
<i>filles</i>	87,6%	88,0%	87,3%	90,9%	94,5%	92,6%	90,7%	92,0%
<i>garçons</i>	87,7%	87,5%	88,7%	88,1%	93,0%	90,7%	89,3%	89,2%
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2015)	66,3%	62,3%	60,2%	72,8%	70,1%	66,8%	67,2%	66,5%
<i>filles</i>	70,3%	73,0%	70,4%	79,7%	80,0%	71,1%	74,2%	71,0%
<i>garçons</i>	62,9%	54,2%	51,7%	67,2%	62,0%	63,6%	61,6%	62,9%
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2014-2015)	65,8%	63,7%	64,5%	64,3%	66,3%	65,4%	64,9%	63,7%

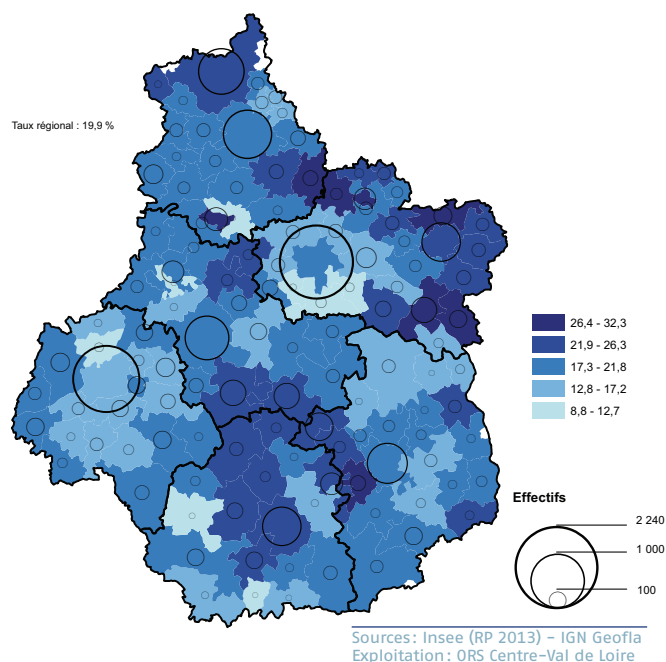
Sources : Insee (RP 2013), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

DONNÉES GÉNÉRALES

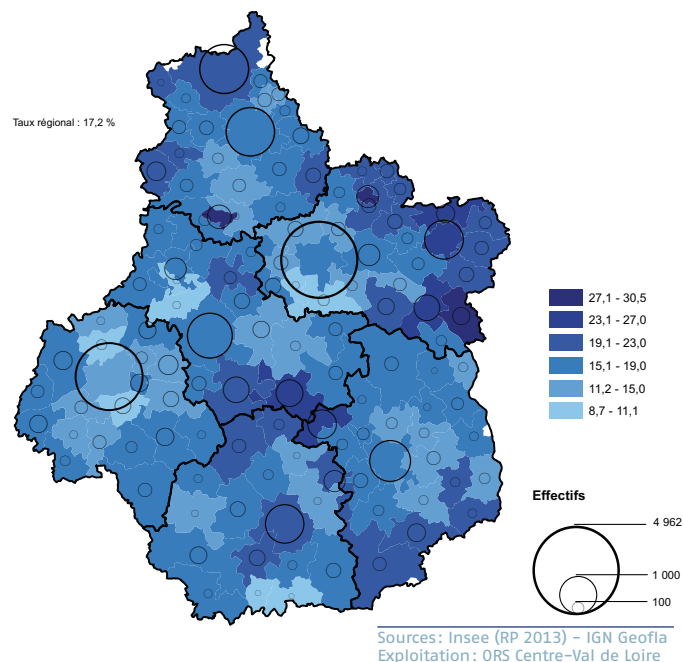
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2013-2014) (pour 100 jeunes de 16 à 24 ans) (données provisoires)	43,7%	37,6%	42,4%	65,0%	43,7%	54,4%	51,3%	57,3% France hexagonale
<i>filles</i>	46,4%	39,2%	43,7%	69,4%	44,8%	55,4%	53,9%	59,5%
<i>garçons</i>	41,2%	36,2%	41,3%	60,3%	42,6%	53,4%	48,9%	55,1%
Scolarisés dans le secondaire	29,0%	31,7%	32,0%	27,8%	32,2%	30,2%	30,0%	28,0%
<i>filles</i>	31,5%	32,6%	32,2%	26,7%	32,7%	31,0%	30,3%	27,7%
<i>garçons</i>	26,9%	30,9%	31,8%	29,0%	31,7%	29,6%	29,8%	28,4%
Scolarisés dans le supérieur	14,6%	5,9%	10,5%	37,1%	11,5%	24,1%	21,3%	29,2%
<i>filles</i>	14,9%	6,6%	11,6%	42,7%	12,2%	24,4%	23,6%	31,8%
<i>garçons</i>	14,3%	5,3%	9,5%	31,3%	10,9%	23,8%	19,1%	26,7%
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2013 (pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire)	2027 (19,5%)	3273 (20,6%)	1580 (22,0%)	3364 (16,5%)	2285 (21,0%)	5104 (21,3%)	17633 (19,9%)	440869 (19,9%) France hexagonale
<i>femmes</i>	849 (17,7%)	1337 (18,2%)	680 (20,4%)	1404 (14,5%)	1022 (19,9%)	2184 (19,0%)	7477 (17,9%)	187480 (17,9%)
<i>hommes</i>	1178 (20,9%)	1936 (22,6%)	900 (23,4%)	1960 (18,3%)	1263 (22,0%)	2920 (23,4%)	10157 (21,6%)	253388 (21,7%)
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2013 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	4353 (17,1%)	7137 (18,2%)	3205 (18,7%)	7131 (13,8%)	4929 (18,5%)	11171 (18,4%)	37926 (17,2%)	968638 (16,8%) France hexagonale
<i>femmes</i>	1842 (15,2%)	3091 (16,0%)	1433 (17,2%)	3141 (12,4%)	2248 (17,3%)	4995 (16,5%)	16750 (15,5%)	425087 (15,0%)
<i>hommes</i>	2511 (18,8%)	4046 (20,5%)	1772 (20,2%)	3989 (15,2%)	2682 (19,6%)	6176 (20,3%)	21176 (18,9%)	543552 (18,6%)
15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2013 (aucun diplôme, BEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	86227 (35,9%)	113066 (35,5%)	71243 (39,8%)	135635 (31,1%)	93696 (37,1%)	160782 (33,3%)	660649 (34,6%)	14937200 (32,2%) France hexagonale
<i>femmes</i>	51100 (40,8%)	64586 (39,3%)	41683 (44,5%)	80042 (35,0%)	54811 (41,7%)	92573 (36,8%)	384796 (38,7%)	8576229 (35,4%)
<i>hommes</i>	35127 (30,6%)	48479 (31,6%)	29559 (34,7%)	55594 (26,8%)	38885 (32,2%)	68209 (29,4%)	275853 (30,2%)	6360971 (28,8%)
16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2013 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	45723 (19,0%)	66554 (20,9%)	28653 (16,0%)	113917 (26,1%)	49107 (19,5%)	118636 (24,5%)	422591 (22,1%)	12566979 (27,1%) France hexagonale
<i>femmes</i>	24751 (19,8%)	36346 (22,1%)	16037 (17,1%)	62493 (27,3%)	27018 (20,5%)	64233 (25,5%)	230878 (23,2%)	6762863 (27,9%)
<i>hommes</i>	20973 (18,3%)	30208 (19,7%)	12616 (14,8%)	51424 (24,8%)	22089 (18,3%)	54403 (23,5%)	191713 (21,0%)	5804116 (26,2%)
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2012 (rang)	25,9% 69 ^e	24,6% 55 ^e	27,5% 81 ^e	18,7% 17 ^e	25,0% 59 ^e	22,2% 44 ^e	ND	21,7%

CARTOGRAPHIE

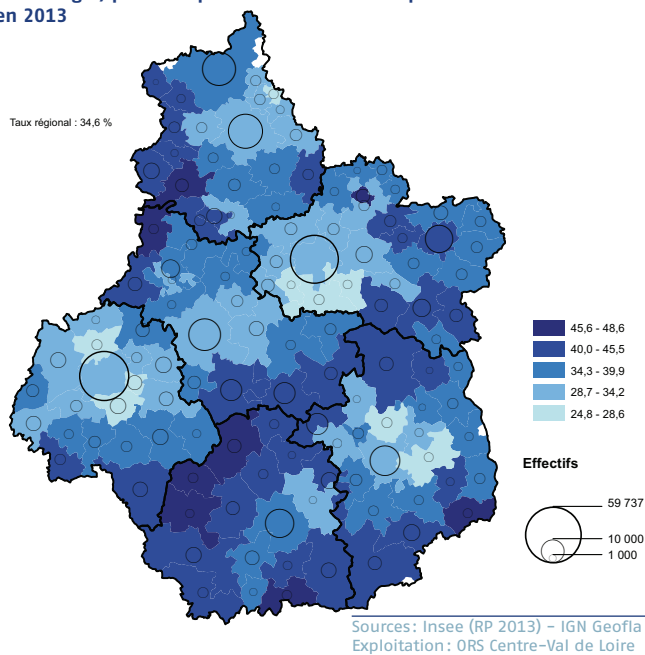
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2013



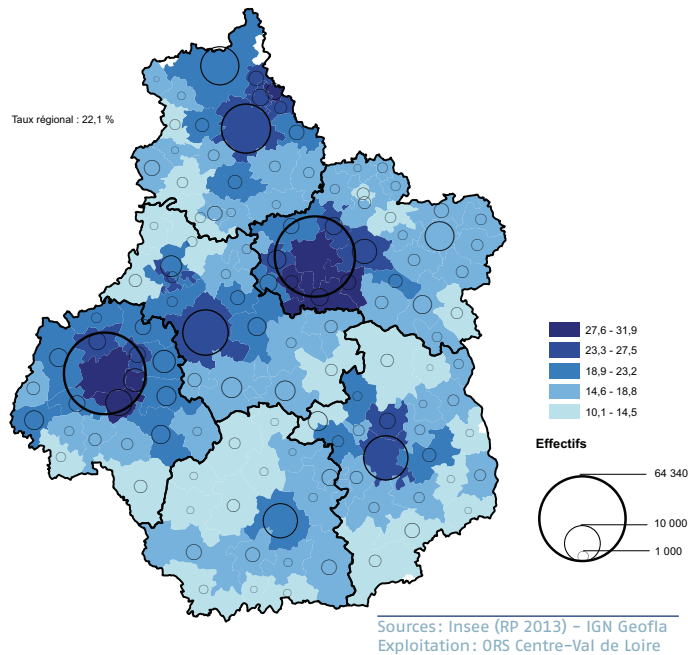
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2013



15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2013



16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et non scolarisées en 2013



4 Personnes en situation de handicap

Le Centre-Val de Loire compte au 1^{er} janvier 2015, près de 240 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap proposant au total 6750 places d'hébergement.

La Région compte 0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8‰ en France hexagonale). Le taux d'équipement varie de 0,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,6‰ dans l'Indre. S'agissant des places médicalisées, la Région a un taux d'équipement de 1,1 place d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,7‰ sur le plan national). L'Indre-et-Loire et le Loiret ont les taux les plus faibles (0,8‰). Le Loir-et-Cher a, quant à lui, le taux le plus élevé (1,7‰). Le taux d'équipement en foyers de vie en Région est de 1,8 place pour 1000 adultes (1,5‰ en France hexagonale).

La Région dispose également de 84 établissements et services d'aide par le travail (Esat) proposant 4933 places, soit un taux d'équipement de 3,9 places pour 1000 adultes (3,5‰ au niveau national).

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)⁽¹⁾ complètent l'offre en établissements. Ils comptabilisent 1844 places.

Début 2015, le Centre-Val de Loire dispose de 108 établissements accueillant des jeunes avec un handicap et proposant 4625 places. Le taux d'équipement global régional (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de 7,3 places pour 1000 enfants de moins de 20 ans contre 6,6‰ au niveau national.

Enfin, 62 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)⁽²⁾ totalisent 1815 places.

Les élèves en situation de handicap représentent 2,2% des élèves de la Région scolarisés dans le 1^{er} degré au cours de l'année scolaire 2015-2016. La part d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré est de 2,1%. Les élèves en situation de handicap de la Région sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire⁽³⁾ (respectivement 61,5% des élèves du 1^{er} degré et 63,9% des élèves du 2nd degré contre 38,5% et 36,1% en enseignement spécial).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, plus de 9700 élèves scolarisés dans le 1^{er} et le 2nd degré présentent des troubles

ou atteintes (47,5% d'entre eux ont des troubles intellectuels et cognitifs, 18,2% des troubles du psychisme, 12,8% des troubles du langage et de la parole et 6,1% des troubles moteurs y compris des dyspraxies).

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)⁽⁴⁾ [🇫🇷] est délivrée fin 2015 en Région à 8101 jeunes, soit un taux de 13,1 bénéficiaires pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (14,3‰ en France hexagonale).

Fin 2015, le Centre-Val de Loire compte près de 39400 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)⁽⁵⁾ [🇫🇷], ce qui représente un taux de 2,7 allocataires pour 100 adultes de 20 à 64 ans (2,8% en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires de l'AAH varie de 2,1% dans l'Eure-et-Loir à 4,1% dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté en moyenne de 3,8% par an depuis fin 2008. L'implantation des services et établissements sur les territoires impacte les forts taux d'allocataires de l'AAH et de l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.

Fin 2014, la France compte 4,3 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH)⁽⁶⁾ ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans et 4,6‰ pour les plus de 60 ans. Le Cher présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe (8,5‰ pour les moins de 60 ans et 7,1‰ pour les plus de 60 ans) ■

- (1) Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDPAPH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
- (2) Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
- (3) La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
- (4) L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation restent les mêmes.
- (5) Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH) financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
- (6) Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Adultes en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement⁽¹⁾ – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
nombre d'établissements	4	2	6	6	4	5	27	650
nombre de places installées	91	89	183	194	145	181	883	26 638
Foyers d'accueil médicalisé (Fam)								
nombre d'établissements	7	11	5	10	9	13	55	898
nombre de places installées	174	306	124	247	226	292	1 369	26 155
Foyers de vie								
nombre d'établissements	7	13	11	19	11	19	80	1 665
nombre de places installées	220	522	204	564	272	515	2 297	48 599
dont nombre de places en accueil de jour	56	74	0	7	8	161	583	12 307
Foyers d'hébergement								
nombre d'établissements	9	11	11	15	9	12	67	1 278
nombre de places installées	335	280	145	454	288	463	1 965	39 166
Foyers polyvalents⁽²⁾								
nombre d'établissements	0	0	0	1	0	3	4	83
nombre de places installées	0	0	0	15	0	84	99	3 323
Établissements expérimentaux								
nombre d'établissements	0	1	0	2	0	0	5	158
nombre de places installées	0	16	0	114	0	0	136	3 468
Structures d'accueil temporaire⁽³⁾								
nombre de places installées	22	13	16	39	26	56	172	4 392
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
nombre d'établissements	8	14	15	14	11	22	84	1 462
nombre de places installées	600	783	475	1 255	598	1 222	4 933	115 286
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
nombre d'établissements	1	0	0	3	2	0	6	152
nombre de places installées	86	0	0	101	130	0	317	10 780
Entreprises adaptées								
nombre d'établissements	4	4	3	6	5	5	27	540
nombre de places installées	268	153	30	447	316	281	1 495	18 160
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah)⁽⁴⁾								
nombre de places	300	257	126	487	326	348	1 844	44 780
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,6‰	0,4‰	1,6‰	0,6‰	0,9‰	0,5‰	0,7‰	0,8‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,1‰	1,4‰	1,1‰	0,8‰	1,7‰	0,8‰	1,1‰	0,7‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,5‰	2,4‰	1,9‰	1,9‰	1,7‰	1,5‰	1,8‰	1,5‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4‰	3,6‰	4,5‰	4,2‰	3,8‰	3,7‰	3,9‰	3,5‰

Adultes en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	6 478 (3,7%)	5 232 (2,1%)	5 082 (4,1%)	9 330 (2,7%)	5 106 (2,8%)	8 170 (2,2%)	39 398 (2,7%)	1 027 100 (2,8%)
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2014* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de plus de 60 ans	1,6‰ 2,4‰	0,7‰ 1,0‰	1,2‰ 1,4‰	0,6‰ 0,6‰	0,8‰ 1,0‰	0,9‰ 1,2‰	ND	1,0‰ 1,3‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2014* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de plus de 60 ans	6,9‰ 4,7‰	3,6‰ 2,7‰	5,2‰ 3,4‰	3,6‰ 2,4‰	5,1‰ 3,2‰	3,4‰ 3,1‰	ND	3,9‰ 3,3‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2014* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de plus de 60 ans	8,5‰ 7,1‰	4,3‰ 3,7‰	6,4‰ 4,8‰	4,2‰ 3,0‰	5,9‰ 4,2‰	4,3‰ 4,3‰	ND	4,9‰ 4,6‰

Page 22 :

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess).

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places
- (2) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)
- (3) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement
- (4) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

Page 23 :

Sources: Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2013)

*Sources: Enquête Drees 2014, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2014, Insee (estimations de population au 01/01/2015). Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

Enfance et jeunesse en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME) nombre d'établissements nombre de places installées	9 395	10 658	6 272	13 648	8 375	13 742	59 3090	1 220 66 585
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés nombre d'établissements nombre de places installées	1 25	2 57	1 7	1 90	3 29	2 54	10 232	197 5 369
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) nombre d'établissements nombre de places installées	3 93	3 51	1 48	8 311	5 136	3 90	23 729	437 14 836
Établissements pour déficients moteurs (IEM) nombre d'établissements nombre de places installées	1 54	0 0	1 62	1 60	0 0	2 57	5 233	139 7 034
Établissements pour déficients sensoriels ⁽¹⁾ nombre d'établissements nombre de places installées	3 198	1 52	0 0	1 50	0 0	1 96	3 198	115 7 337
Établissements expérimentaux nombre d'établissements nombre de places installées	2 42	1 12	1 30	0 0	0 0	0 0	2 42	87 1 231
Jardins d'enfants spécialisés nombre d'établissements nombre de places installées	6 101	3 39	0 0	0 0	1 18	2 44	6 101	9 204
Structures d'accueil temporaire nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	282
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes ⁽²⁾) nombre de services nombre de places installées	5 215	12 229	5 164	13 519	11 265	16 423	62 1 815	1 598 46 801
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	8,4‰	7,4‰	8,9‰	7,8‰	7‰	6,1‰	7,3‰	6,6‰

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess)

(1) Rassemblement trois types d'établissements ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2015 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	921 13,5‰	1 727 15,6‰	769 16,1‰	1 658 11,5‰	1 270 16,5‰	1 756 10,4‰	8 101 13,1‰	222 469 (au 31.12.2014) 14,3‰

Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013)

VALEURS COMMENTÉES

18

Scolarité des enfants en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en %)	2,3%	2,3%	3,0%	2,2%	2,2%	1,7%	2,2%	ND
<i>filles</i>	1,6%	1,5%	2,0%	1,5%	1,5%	1,2%	1,5%	
<i>garçons</i>	2,9%	3,1%	4,0%	2,9%	2,8%	2,3%	2,8%	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en %)	1,8%	2,5%	1,9%	2,5%	2,0%	1,6%	2,1%	ND
<i>filles</i>	1,4%	1,6%	1,1%	1,6%	1,2%	1,1%	1,4%	
<i>garçons</i>	2,2%	3,3%	2,7%	3,3%	2,8%	2,1%	2,7%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en %)								
En classe ordinaire	56,7%	67,5%	58,7%	69,5%	59,2%	53,3%	61,5%	ND
<i>filles</i>	46,9%	60,3%	47,8%	62,6%	52,3%	46,3%	53,9%	
<i>garçons</i>	61,7%	70,9%	63,9%	73,0%	62,9%	56,7%	65,4%	
En enseignement spécial	43,3%	32,5%	41,3%	30,5%	40,8%	46,7%	38,5%	
<i>filles</i>	53,1%	39,7%	52,2%	37,4%	47,7%	53,7%	46,1%	
<i>garçons</i>	38,3%	29,1%	36,1%	27,0%	37,1%	43,3%	34,6%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en %)								
En classe ordinaire	60,1%	71,6%	50,7%	76,3%	57,9%	49,7%	63,9%	ND
<i>filles</i>	52,2%	60,6%	33,3%	69,1%	45,5%	37,4%	53,4%	
<i>garçons</i>	65,1%	76,6%	57,9%	79,9%	63,3%	56,0%	69,0%	
En enseignement spécial	39,9%	28,4%	49,3%	23,7%	42,1%	50,3%	36,1%	
<i>filles</i>	47,8%	39,4%	66,7%	30,9%	54,5%	62,6%	46,6%	
<i>garçons</i>	34,9%	23,4%	42,1%	20,1%	36,7%	44,0%	31,0%	

Sources : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

 VALEURS COMMENTÉES

Scolarité des enfants en situation de handicap

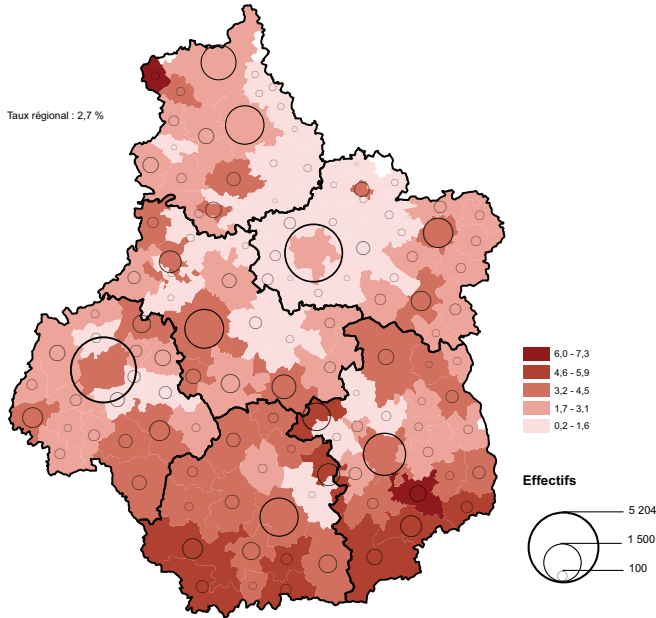
DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nature des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en effectifs et en%)								
<i>troubles intellectuels et cognitifs</i>	468 45,8%	815 40,9%	447 51,9%	1 038 42,2%	610 50,3%	1 243 57,2%	4 621 47,5%	ND
<i>troubles du psychisme</i>	235 23,0%	351 17,6%	260 30,2%	447 18,2%	181 14,9%	299 13,8%	1 773 18,2%	
<i>troubles du langage et de la parole</i>	78 7,6%	273 13,7%	41 4,8%	494 20,1%	140 11,6%	218 10,0%	1 244 12,8%	
<i>troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	75 7,3%	76 3,8%	44 5,1%	166 6,7%	92 7,6%	142 6,5%	595 6,1%	
<i>troubles viscéraux</i>	26 2,5%	20 1,0%	ND 0,5%	15 0,6%	17 1,4%	32 1,5%	114 1,2%	
<i>troubles visuels</i>	14 1,4%	30 1,5%	17 2,0%	53 2,2%	12 1,0%	40 1,8%	166 1,7%	
<i>troubles auditifs</i>	45 4,4%	61 3,1%	20 2,3%	74 3,0%	34 2,8%	96 4,4%	330 3,4%	
<i>plusieurs troubles associés</i>	58 5,7%	199 10,0%	26 3,0%	126 5,1%	93 7,7%	67 3,1%	569 5,9%	
<i>autres troubles</i>	22 2,2%	169 8,5%	ND 0,3%	48 2,0%	33 2,7%	37 1,7%	312 3,2%	
Total	1 021 100%	1 994 100%	862 100%	2 461 100%	1 212 100%	2 174 100%	9 724 100%	

 VALEURS COMMENTÉES

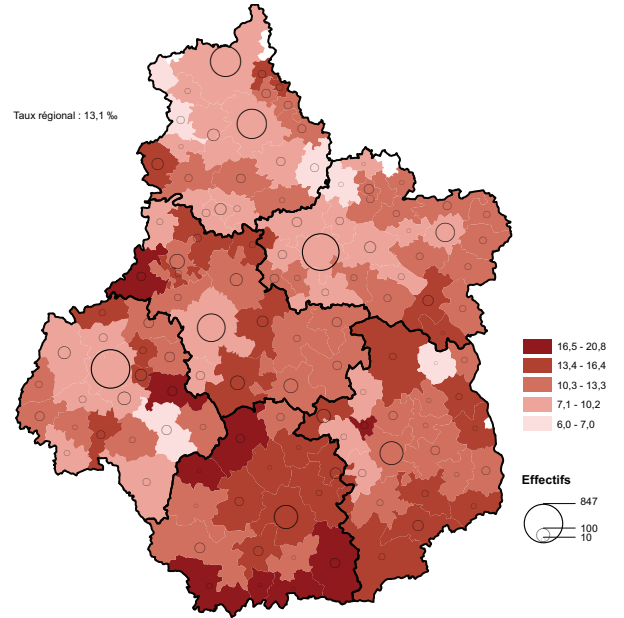


17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2015 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



5 Personnes âgées

Au 1^{er} janvier 2014, l'espérance de vie à 60 ans en France est de 23,1 ans chez les hommes et 27,7 chez les femmes. À l'échelle infrarégionale, **les habitants de l'Indre-et-Loire ont l'espérance de vie à 60 ans la plus élevée** (respectivement 23,7 ans et 28,4 ans). À l'inverse, c'est dans **l'Indre que l'espérance de vie à 60 ans des habitants est la plus faible** (22,1 ans chez les hommes et 27,0 ans chez les femmes).

Les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** représentent, en 2013 en Région, **37,7% des personnes âgées** (21,4% des hommes de 75 ans et plus et 48,0% des femmes de 75 ans et plus) [1]. À l'échelle nationale, 38,6% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. Entre 2008 et 2013, le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé en Région de 8,5%, soit une hausse comparable au niveau national (+8,4%). Ceci s'explique par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Ainsi, les personnes âgées vivent de plus en plus à domicile. Sur les territoires de la Région, le Loir-et-Cher a la plus faible part de personnes âgées vivant seules (36,6%) et le Cher la plus élevée (38,6%).

Au recensement de population de 2013, **89,8% des personnes de 75 ans et plus de la Région vivent dans leur domicile et 10,0% dans un établissement** social de court séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale (contre 90,3% et 9,4% au niveau national).

Le Centre-Val de Loire compte **28840 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** [2], auxquelles s'ajoutent **3193 logements en logements-foyers et 67 places en maisons de retraite non Ehpad**. **Le taux d'équipement régional en Ehpad est de 106,0** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (100,4‰ en France hexagonale). **Le taux d'équipement en structures d'hébergement non Ehpad** est quant à lui de 17,0‰ (25,8‰ au niveau national). L'offre en Région est complétée par **1349 lits et places en unité de soins de longue durée (USLD)**.

En matière d'**hébergement temporaire** [2], **935 places** sont disponibles dans les différents établissements d'accueil de la Région.

Fin 2014, **20,5% des personnes âgées de 75 ans et plus au niveau national sont bénéficiaires de l'Apa** [3] dont **12,0% à domicile et 8,5% en établissement**. À l'échelle des départements de la Région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 17,5% dans l'Indre-et-Loire à 21,7% dans le Loir-et-Cher. C'est dans le Loiret qu'est observée la part la plus importante de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile (12,4%) et dans le Loir-et-Cher la proportion la plus élevée de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa en établissement (10,2%).

Des dispositifs permettent aux personnes âgées de bénéficier d'aides dans les actes de la vie quotidienne (dans le présent document, il s'agit des données relatives aux aides délivrées par la Carsat et la MSA). Fin 2015, **7110 personnes âgées bénéficient d'une aide ménagère à domicile** [4], soit un **taux de 26,2 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Le nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile a diminué de 10,8% entre fin 2014 et fin 2015.

En 2013, l'**indice de grand vieillissement** [4] [5] de la **région Centre-Val de Loire** est de **47,0** personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans (33,8 chez les hommes et 63,0 chez les femmes). Il est de **43,9 au niveau national**. L'indice varie en Région de 45,5 dans le Cher à 50,3 dans l'Indre.

Le **minimum vieillesse** [5] [6] est délivré, fin 2015, à **12435 habitants de la Région**, soit un taux de **24,3 bénéficiaires** pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus. Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher (19,7‰) et le plus élevé dans l'Indre (29,0‰). La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certains EPCI ruraux du sud de la Région ■

- (1) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
- (2) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
- (3) Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
- (4) L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
- (5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

Personnes âgées

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2013	14 271 (38,6%)	14 764 (37,2%)	11 962 (38,5%)	23 326 (37,6%)	14 589 (36,6%)	23 442 (37,8%)	102 353 (37,7%)	2 270 420 (38,6%)
<i>hommes</i>	3 172 (22,4%)	3 295 (21,4%)	2 734 (22,9%)	4 869 (20,4%)	3 380 (21,3%)	5 067 (21,1%)	22 516 (21,4%)	471 821 (21,3%)
<i>femmes</i>	11 099 (48,6%)	11 469 (47,2%)	9 228 (48,2%)	18 457 (48,5%)	11 209 (46,6%)	18 375 (48,4%)	79 837 (48,0%)	1 798 598 (48,9%)
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2013 (en effectifs et en % des 75 ans et plus)								
Vivent en logement ordinaire	33 034 (89,3%)	35 493 (89,5%)	27 989 (90,1%)	56 035 (90,4%)	35 598 (89,2%)	55 878 (90,2%)	244 026 (89,8%)	5 318 819 (90,3%)
<i>hommes</i>	13 178 (93,0%)	14 387 (93,5%)	11 164 (93,7%)	22 502 (94,1%)	14 758 (93,2%)	22 558 (93,9%)	98 548 (93,6%)	2 073 999 (93,7%)
<i>femmes</i>	19 856 (86,9%)	21 106 (86,9%)	16 824 (87,9%)	33 533 (88,1%)	20 840 (86,6%)	33 320 (87,8%)	145 479 (87,5%)	3 244 820 (88,2%)
Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	3 934 (10,6%)	4 063 (10,2%)	3 040 (9,8%)	5 763 (9,3%)	4 239 (10,6%)	6 033 (9,7%)	27 072 (10,0%)	555 080 (9,4%)
<i>hommes</i>	980 (6,9%)	988 (6,4%)	733 (6,2%)	1 388 (5,8%)	1 067 (6,7%)	1 438 (6,0%)	6 594 (6,3%)	134 907 (6,1%)
<i>femmes</i>	2 954 (12,9%)	3 075 (12,7%)	2 307 (12,0%)	4 376 (11,5%)	3 172 (13,2%)	4 594 (12,1%)	20 478 (12,3%)	420 173 (11,4%)
Autre	35 (0,1%)	117 (0,3%)	38 (0,1%)	169 (0,3%)	69 (0,2%)	68 (0,1%)	496 (0,2%)	15 575 (0,3%)
20 Indice de grand vieillissement en 2013 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	45,5	45,6	50,3	47,4	49,5	45,6	47,0	43,9
<i>hommes</i>	31,7	33,1	35,6	34,0	36,5	32,8	33,8	30,3
<i>femmes</i>	59,3	58,1	64,9	60,9	62,5	58,4	60,3	57,5
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2013	16,3%	16,8%	17,6%	17,6%	17,9%	16,5%	17,1%	16,1%
<i>hommes</i>	11,6%	12,8%	13,0%	13,5%	13,8%	12,3%	12,8%	11,6%
<i>femmes</i>	19,9%	19,8%	21,0%	20,6%	21,0%	19,7%	20,3%	19,3%
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2014*								
<i>hommes</i>	22,1	23,2	22,1	23,7	23,1	22,8	ND	23,1
<i>femmes</i>	27,4	27,7	27,0	28,4	27,9	27,4		27,7

Source : Insee (RP 2013)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

Personnes âgées

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 01.01.2015 publiques ou privées

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite non Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	1	1	1	3	312
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	23	20	24	67	8 217
Logement - foyer								
<i>nombre d'établissements</i>	14	10	7	28	12	15	86	2 330
<i>nombre de places installées</i>	570	140	151	1 154	492	686	3 193	112 010
Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	42	48	40	65	52	67	314	7 349
<i>nombre de places installées</i>	4 164	4 305	3 230	6 142	4 626	6 373	28 840	589 857
Hébergement temporaire								
<i>nombre de places installées (1)</i>	129	128	87	241	136	214	935	15 686
Accueil de jour								
<i>nombre de places installées (2)</i>	84	62	26	163	87	107	529	20 739
Soins de longue durée (USLD) (3)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	6	24	586
<i>nombre de lits</i>	277	222	155	205	160	330	1 349	31 227
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)								
	22,9‰	9,2‰	10,0‰	22,2‰	16,8‰	16,8‰	17,0‰	25,8‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2015 (Ehpad)								
	112,6‰	109,6‰	106,0‰	98,8‰	115,7‰	103,2‰	106,0‰	100,4‰

Sources : Drees, Finess, données SAE 2014 déclarées par les établissements, base administrative ; ARS

(1) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées

(3) Source SAE - Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

Personnes âgées

DONNÉES GÉNÉRALES

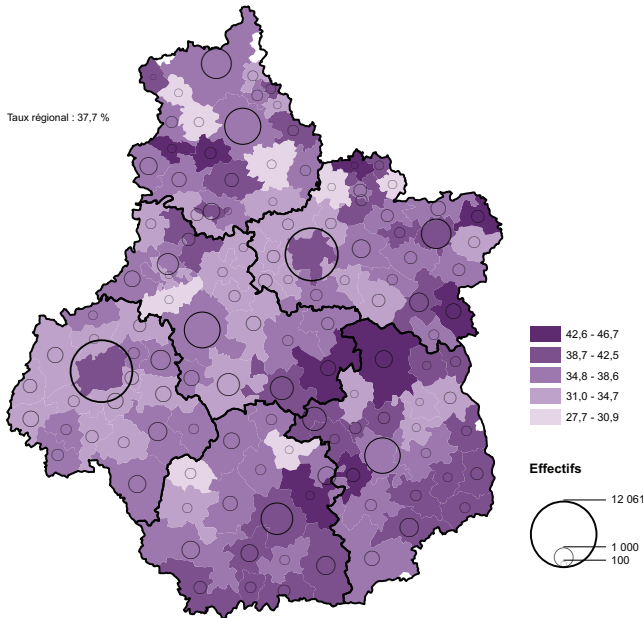
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	19,8%	18,6%	17,9%	17,5%	21,7%	21,3%	ND	20,5%
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	10,7%	9,0%	9,6%	9,4%	11,5%	12,4%	ND	12,0%
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	9,1%	9,6%	8,3%	8,1%	10,2%	9,0%	ND	8,5%
21 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1000 personnes de 65 ans ou plus au 31.12.2015	1 939 27,4‰	1 559 20,4‰	1 636 29,0‰	2 893 25,0‰	1 441 19,7‰	2 967 24,8‰	12 435 24,3‰	ND
22 Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile** pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31.12.2015	952 25,7‰	533 13,4‰	1 643 52,9‰	2 065 33,3‰	849 21,3‰	1 068 17,2‰	7 110 26,2‰	ND

*Sources: Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2015

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2013)

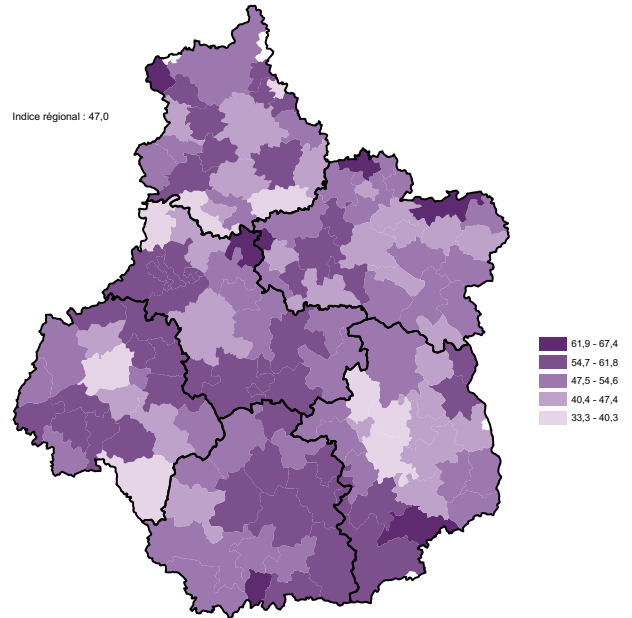


19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2013



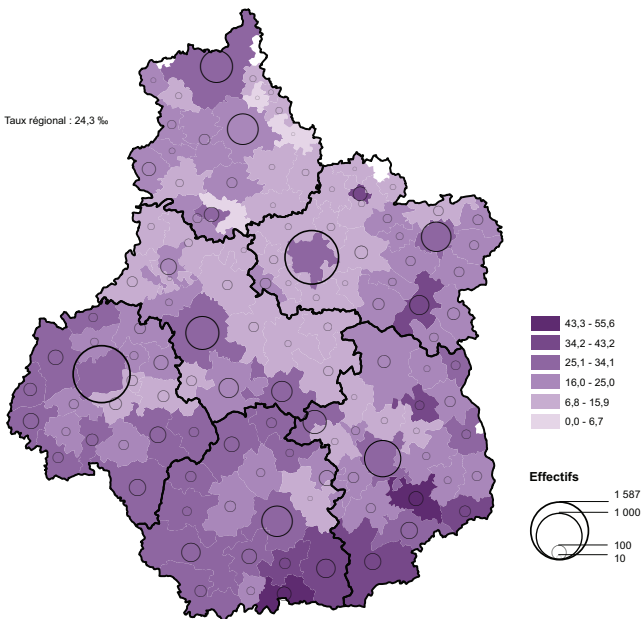
Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

20 Indice de grand vieillissement en 2013



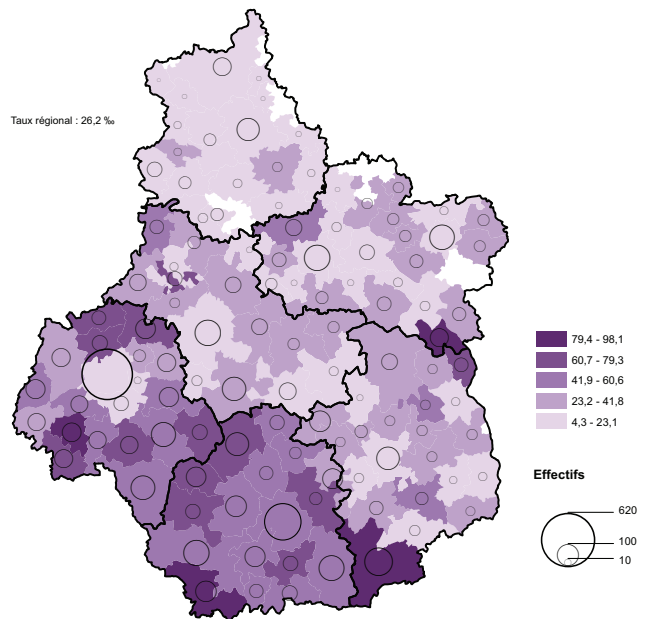
Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

21 Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2015 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

22 Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2015 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2013) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire


6

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

En 2012, le **taux de pauvreté** ⁽¹⁾ en région Centre-Val de Loire est de 12,3%, soit un taux **inférieur** de 2 points à celui relevé en **France hexagonale** (14,3%). En région, le taux de pauvreté varie de 11,6% dans l'Indre-et-Loire à 14,3% dans l'Indre. Rapporté à l'âge, **les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (20,8% en Région, 21,9% en France hexagonale). D'une manière générale, quelle que soit la classe d'âge, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté les plus élevés et l'Eure-et-Loir le plus faible.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2015, le **Centre-Val de Loire** compte plus de **440 300 allocataires de prestations sociales**, ce qui représente **38,8% des ménages**. Au total, **45,9% de la population de la Région est couverte par au moins une prestation sociale**.

Le **revenu de solidarité active (RSA)** ⁽²⁾ concerne, fin 2015 en **Région**, 82 266 allocataires (+5,7% par rapport à fin 2014), soit un taux de **62,9 bénéficiaires pour 1000 personnes de 25 à 64 ans** (70,5‰ en France hexagonale) . Le **RSA socle seul majoré est attribué à 6795 allocataires de la Région (8,3% de l'ensemble des allocataires du RSA), le RSA socle seul non majoré à 41 537 habitants (50,5%) et le RSA activité à 22 885 personnes (27,8%)**. Les taux de bénéficiaires du RSA sont plus élevés dans les EPCI urbanisés.

Fin 2015, le Centre-Val de Loire dénombre 4,3 allocataires du RSA socle seul pour 100 ménages (5,2% en France hexagonale). Le taux varie en Région de 3,7% dans l'Indre à 5,6% dans le Cher. Le RSA socle seul majoré représente quant à lui en Région 9,1 allocataires pour 100 familles monoparentales (8,8% au niveau national).


Au 31 décembre 2015, l'allocation de soutien familial (ASF) ⁽³⁾  est délivrée à près de **24 500 familles monoparentales de la Région, soit un taux de 7,0 allocataires pour 100 familles monoparentales avec enfant(s)** de moins de 25 ans (7,3% au niveau national au 31.12.2014). L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** ⁽⁴⁾ concerne en **Centre-Val de Loire**, fin 2015, 17 315 allocataires, ce qui représente **13,1 bénéficiaires** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (12,7‰ en


France fin 2014). Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires en Région a augmenté de 1,6% (de 0,2% dans le Loiret à 5,5% dans l'Indre).

Fin 2015, 441 habitants du Centre-Val de Loire bénéficient de l'allocation temporaire d'attente, soit 74% de bénéficiaires de moins qu'en 2014. Cette diminution s'explique par une réorientation des publics bénéficiaires de l'ATA. En effet, les demandeurs d'asiles (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.

L'**allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** ⁽⁶⁾ concerne, fin 2014, près de 2300 habitants de la Région, ce qui correspond à un **taux de 2,0 bénéficiaires de l'ASI pour 1000 adultes** de 25 à 59 ans (2,7‰ en France hexagonale). Le taux de bénéficiaires varie en Région de 1,5‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 3,4‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. La région Centre-Val de Loire compte au 1^{er} janvier 2015, près de **189 500 logements sociaux, soit une densité de 16,7 logements sociaux pour 100 résidences principales** (16,6% en France hexagonale) .

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus ⁽⁷⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui ont pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au 31 décembre 2015, plus de **230 000 résidents de la Région ont bénéficié d'une allocation logement (ALS, ALF, APL)** , soit **203,1 bénéficiaires pour 1000 ménages** (227,4‰ au niveau national fin 2014). Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infrarégionale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés de la Région ■

- (1) Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
- (2) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.
- (3) L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
- (4) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- (5) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.
- (6) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- (7) Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012	14,1%	11,3%	14,3%	11,6%	12,1%	12,2%	12,3%	14,3%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2012								
<i>Moins de 30 ans</i>	23,7%	18,3%	24,1%	21,1%	20,2%	20,2%	20,8%	21,9%
<i>De 30 à 39 ans</i>	16,9%	13,0%	16,2%	12,7%	14,7%	14,9%	14,3%	15,8%
<i>De 40 à 49 ans</i>	16,6%	13,2%	16,5%	13,1%	14,8%	13,9%	14,2%	16,3%
<i>De 50 à 59 ans</i>	13,6%	10,2%	14,2%	10,5%	11,5%	10,6%	11,3%	13,4%
<i>De 60 à 74 ans</i>	9,0%	7,8%	9,1%	7,1%	6,9%	8,3%	7,9%	10,1%
<i>75 ans ou plus</i>	9,6%	6,5%	11,8%	8,6%	7,7%	6,5%	8,2%	10,2%
Nombre total d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2015 pour 100 ménages	53 793 (37,8%)	68 008 (37,7%)	36 999 (34,9%)	113 520 (41,9%)	53 306 (36,2%)	114 678 (39,9%)	440 304 (38,8%)	ND
Nombre total de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2015 pour 100 personnes	134 648 (43,2%)	203 107 (46,9%)	91 385 (40,1%)	283 157 (47,2%)	146 068 (44,0%)	322 571 (48,5%)	1 180 936 (45,9%)	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2015	12 845	11 877	7 131	19 048	10 110	21 255	82 266	2 325 700
<i>dont RSA socle seul majoré</i>	1 070	996	611	1 443	776	1 899	6 795	182 200
<i>dont RSA socle seul non majoré</i>	6 903	6 188	3 341	9 306	5 165	10 634	41 537	1 261 600
<i>dont RSA Activité</i>	3 176	3 311	2 192	5 539	2 743	5 924	22 885	591 000
Nombre d'allocataires du RSA socle seul (majoré ou non) au 31.12.2015 pour 100 ménages	7 973 (5,6%)	7 184 (4,0%)	3 952 (3,7%)	10 749 (4,0%)	5 941 (4,0%)	12 533 (4,4%)	48 332 (4,3%)	1 443 800 (5,2%)
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2015 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 070 (11,7%)	996 (8,1%)	611 (10,0%)	1 443 (8,1%)	776 (8,9%)	1 899 (9,4%)	6 795 (9,1%)	182 200 (8,8%)
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	29 444 (66,8%)	46 431 (77,6%)	20 853 (70,3%)	65 950 (73,5%)	32 955 (74,0%)	72 397 (74,8%)	268 030 (73,5%)	5 563 498 (31.12.2014) (67,4%)

23

Sources: Caf, MSA au 31.12.2015, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Dreal Centre-Val de Loire (SOEs, RPLS au 1^{er} janvier 2015), Insee (RP 2013), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 852 (20,1%)	7 631 (12,8%)	4 959 (16,7%)	13 765 (15,3%)	6 586 (14,8%)	13 972 (14,4%)	55 765 (15,3%)	1 621 142 (31.12.2014) (19,6%)
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2015 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	2 637 16,9%	2 784 12,3%	1 799 16,3%	3 477 10,9%	2 358 14,4%	4 260 12,2%	17 315 13,1%	435 800 (31.12.2014) 12,7%
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2015	44	72	26	107	27	165	441	51 200 (31.12.2014)
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2014 pour 1000 personnes de 25 à 59 ans	389 2,9%	289 1,5%	326 3,4%	396 1,5%	242 1,7%	648 2,2%	2 290 2,0%	78 800 2,7%
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2015	26	31	19	21	43	14	154	7 400***
24 Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2015 pour 100 résidences principales	21 484 (15,1%)	31 322 (17,4%)	17 981 (17,0%)	48 226 (17,8%)	20 885 (14,2%)	49 590 (17,3%)	189 488 (16,7%)	4 616 400 (16,6%)
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	13 815 97,1%	15 782 87,5%	10 620 100,2%	30 604 112,8%	13 124 89,1%	30 129 104,9%	114 074 100,6%	2 802 506 (31.12.2014) 100,8%
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	9 697 68,1%	7 651 42,4%	6 278 59,2%	26 187 96,5%	8 364 56,8%	18 453 64,3%	76 630 67,6%	2 328 020 (31.12.2014) 83,7%
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	5 794 40,7%	6 870 38,1%	3 739 35,3%	7 398 27,3%	5 065 34,4%	10 807 37,6%	39 673 35,0%	1 193 639 (31.12.2014) 42,9%
25 Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	29 306 205,9%	30 303 168,0%	20 637 194,7%	64 189 236,6%	26 553 180,2%	59 389 206,8%	230 377 203,1%	6 324 165 (31.12.2014) 227,4%
26 Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2015 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 040 (7,6%)	3 781 (6,0%)	2 114 (7,6%)	5 712 (7,0%)	2 938 (6,7%)	6 897 (7,3%)	24 482 (7,0%)	657 695 (31.12.2014) (7,3%)
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2015 pour 1000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	9 836 246,3%	15 261 241,3%	6 375 228,6%	19 543 240,4%	10 508 240,3%	24 369 256,5%	85 892 244,7%	2 225 835 (31.12.2014) 246,4%

Sources: Caf, MSA au 31.12.2015, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2015), Insee (RP 2013), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

*Sources: Pôle emploi, fichier national des Assedic, données semi-définitives (Drees) pour la France hexagonale

** Sources: Cnamts, CDC, estimations Drees

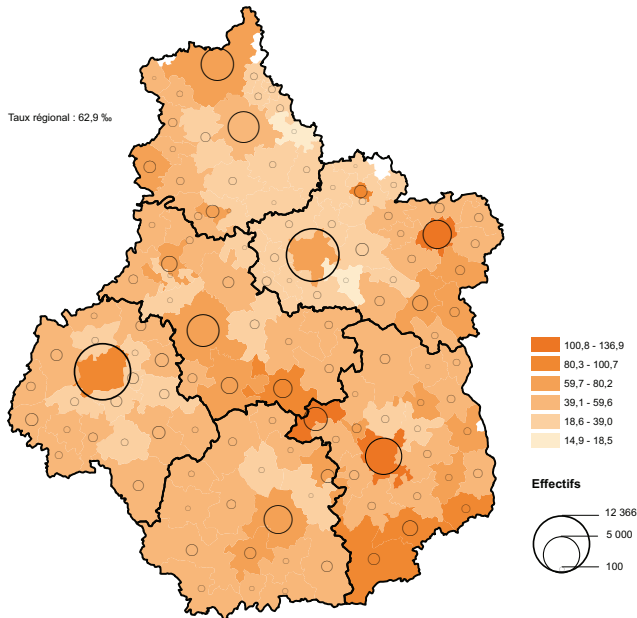
*** Sources: Cnav, MSA, estimations Drees

 VALEURS COMMENTÉES



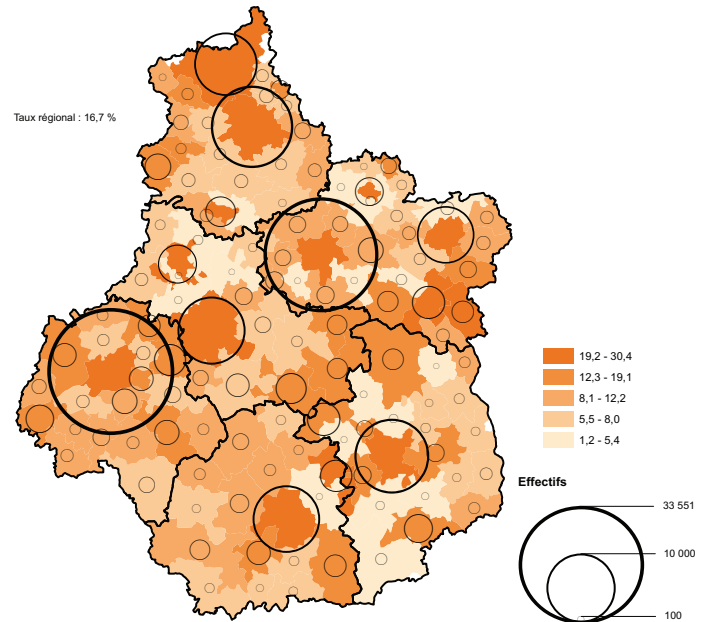
CARTOGRAPHIE

23 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2014 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



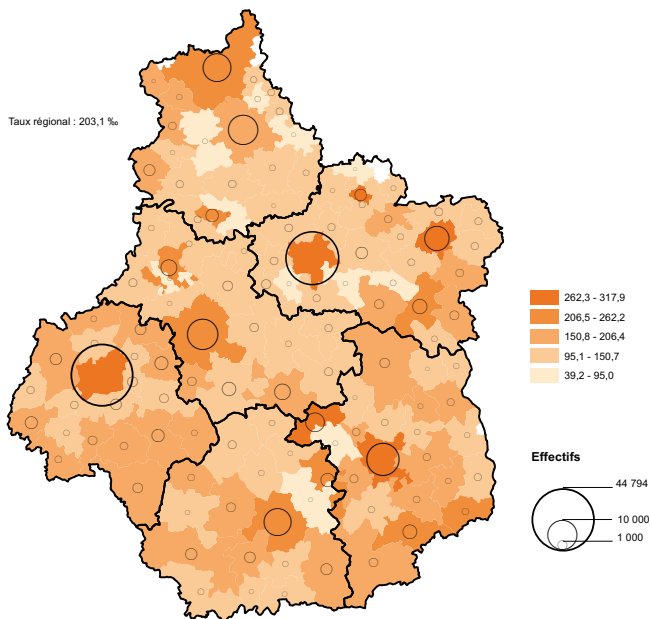
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2015 pour 100 résidences principales



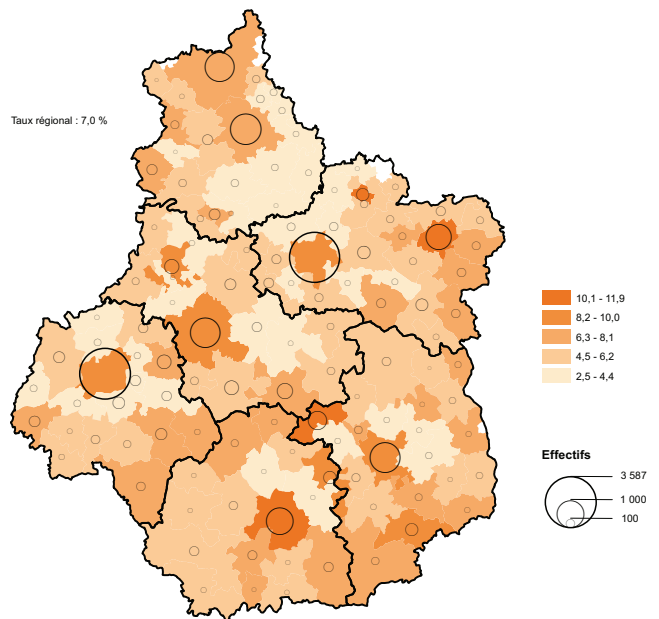
Sources : S0eS, RPLS 2015, Insee (RP 2013) - IGN Geofla -
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2015 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2015 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 Adultes et familles en difficulté

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement qui ne correspondaient plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, ainsi que de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) ont été créés. Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Au 1^{er} janvier 2015, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre-Val de Loire offrent plus de 3900 places d'hébergement social** (Cada ⁽¹⁾, CHRS ⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et **plus de 5800 places en logement accompagné** ⁽³⁾ (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

En matière d'hébergement, au début de l'année 2015, la Région dispose de **2358 places** (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants, etc.) dont **1259 d'urgence** (53,4 %), **1039 d'insertion** (44,1 %) et **60 de stabilisation** ⁽⁴⁾ (2,5 %).

En Centre-Val de Loire, le **taux d'équipement est de 1,9 place d'hébergement pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans contre 2,1‰ au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 1,0‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,8‰ dans le Loiret.

La Région compte fin 2015, près de **68000 bénéficiaires de la CMU⁽⁵⁾ de base, soit 3,7% de la population** (3,1 % en France hexagonale). La CMUC concerne quant à elle près de **171000 résidents de la Région**, soit un **taux de couverture de 6,5%** (7,1 % au niveau national).

Fin 2015, l'**aide médicale d'État** ⁽⁶⁾ est délivrée à **5155 habitants de la Région** ■

(1) Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile** (Cada) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

(2) Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale** (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison, ...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus, ...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).

(3) Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.

(4) L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

(5) La **couverture maladie universelle complémentaire** (CMUC) est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

(6) L'**Aide médicale de l'État** (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'Action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMUC complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

Adultes et familles en difficulté

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	132	151	68	234	164	322	1 071	39 080
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) <i>nombre de lits, places</i>	221	210	85	239	230	473	1 458	24 169
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	56	76	51	333	170	601	1 287	30 207
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 476
Logement accompagné								
Résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	332	579	178	611	521	894	3 115	106 319
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	80	89	65	151	84	163	632	12 749
Foyers de jeunes travailleurs⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	0	88	80	502	0	258	928	22 561
Foyers de travailleurs migrants⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	164	51	0	321	0	591	1 127	46 487
Nombre de places d'hébergement	188	227	119	567	334	923	2 358	69 929
<i>Dont urgences</i>	66	86	51	309	162	585	1 259	30 647
<i>Dont stabilisation</i>	0	0	0	24	20	16	60	7 655
<i>Dont insertion</i>	122	141	68	234	152	322	1 039	31 627
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	1,0‰	1,1‰	1,9‰	2,1‰	2,8‰	1,9‰	2,1‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	8 473 (2,7%)	12 548 (2,8%)	5 289 (2,2%)	15 354 (2,5%)	9 272 (2,7%)	16 933 (2,5%)	67 869 (2,6%)	2 044 178 (3,1%)
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	23 688 (7,4%)	26 870 (6,0%)	14 553 (6,2%)	35 478 (5,8%)	20 947 (6,1%)	49 438 (7,2%)	170 974 (6,5%)	4 620 582 (7,1%)
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2015	451	760	199	1 392	514	1 839	5 155	ND

Sources : Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Finess, Drees, DRDJSCS, DGCS, ELP 2014, Insee RP, exploitation complémentaire), Fonds CMU (31.12.2014), *CPAM

(1) Non transformés en résidences sociales

 VALEURS COMMENTÉES

8 Protection de l'enfance

Début 2015, le **Centre-Val de Loire** compte près de **3000 places d'accueil** ⁽¹⁾ pour enfants et adolescents en difficulté sociale, soit **un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,8 places pour 1000 jeunes** de moins de 20 ans (contre 4,1‰ au niveau national).

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

La **moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance** des jeunes au niveau national fin 2014 a concerné des **mesures de placements** (50,2%) (enfants confiés à l'Ase et placements directs). En région, le taux varie de 26,8% dans le Loiret à 57,1% dans l'Indre-et-Loire.

Les actions éducatives regroupent :

- Les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles,
- Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Au **niveau national**, fin 2014, **9,7% des placements sont des placements directs**. Le taux de placements oscille entre 4,7% dans l'Indre-et-Loire et 13,5% dans le Loir-et-Cher.

Au total, les **mesures d'aide sociale à l'enfance** (mesures de placements et actions éducatives) concernent **en France**, fin 2014, **1,9% des enfants de moins de 20 ans**. En région cela correspond à 1,4% des jeunes de l'Indre-et-Loire et 2,8% des moins de 20 ans du Loiret ■

(1) Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

Protection de l'enfance

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant <i>nombre de places</i>	75	14	9	28	30	30	186	4921
Pouponnières à caractère social <i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	765
Foyers de l'enfance <i>nombre de places</i>	93	104	36	137	0	60	430	10446
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs) <i>nombre de places</i>	0	628	147	569	265	456	2065	43538
Structures intermédiaires de placement social <i>nombre de places</i>	0	0	0	8	0	0	8	239
Lieux de vie et d'accueil <i>nombre de places</i>	37	22	0	8	0	5	72	2378
Village d'enfants <i>nombre de places</i>	0	50	0	100	0	57	207	1282
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	3,0‰	7,3‰	4,1‰	5,9‰	3,8‰	3,6‰	4,8‰	4,1‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2014	2,3%	1,9%	2,1%	1,4%	2,4%	2,8%	ND	1,9%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en%)* au 31.12.2014	55,7%	55,8%	49,7%	57,1%	41,9%	26,8%	ND	50,2%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en%)* au 31.12.2014	52,8%	25,2%	28,5%	34,1%	34,1%	63,4%	ND	31,2%
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en%)* au 31.12.2014	33,1%	26,5%	16,1%	19,0%	18,5%	6,2%	ND	21,3%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en%)* au 31.12.2014	5,8%	5,9%	7,5%	4,7%	13,5%	8,3%	ND	9,7%

Sources: Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (DRDJSCS, Finess, Drees, Insee, estimation de population), Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

*Sources: Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014; Insee, estimation de population au 01/01/2015

 VALEURS COMMENTÉES

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

- *Densité de population en 2013*: (Nombre d'habitants au RP 2013 / Superficie en km²)
- *Taux d'accroissement annuel de la population entre 2008 et 2013*: $((\text{Nombre d'habitants au RP 2013} / \text{Nombre d'habitants au RP 2008})^{1/5} - 1) * 100$
- *Part des moins de 20 ans en 2013*: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)*100
- *Part des moins de 60 ans en 2013*: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)*100
- *Part des 20-64 ans en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)*100
- *Part des 65 ans ou plus en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2013 / Population totale au RP 2013)*100
- *Part des 75 ans ou plus en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2013 / Population totale au RP 2013)*100
- *Indice de vieillissement en 2013*: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2013)*100
- *Part des ménages selon le type de ménages en 2013*: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2013 / Nombre de ménages au RP 2013)*100
- *Part des 25-59 ans en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)*100
- *Part des 25-59 ans vivant seuls en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2013 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2013)*100
- *Part de familles monoparentales en 2013*: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2013 / Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2013)*100
- *Part d'enfants de familles sans actif occupé en 2013*: (Nombre d'enfants de familles sans actif occupé au RP 2013 / Nombre de d'enfants de moins de 25 ans au RP 2013)*100

Emploi, chômage et revenu

- *Part de la population active de 15 à 64 ans en 2013*: (Nombre d'actifs de 15 à 64 ans (occupés et chômeurs) au RP 2013 / Population de 15 à 64 ans au RP 2013)*100
- *Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2013*: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2013 / Nombre d'actifs et d'inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2013) par groupes d'âge décennaux et par sexe * 100
- *Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2013*: (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2013 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2013)*100
- *Part des emplois salariés fin 2013*: (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2013 / Nombre total d'emplois au 31.12.2013)*100
- *Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2013*: (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2013 / Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2013)*100

FORMULES DE CALCUL

- *Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2013*: (Nombre d'agriculteurs-exploitants ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)*100
- *Part de cadres dans la population active en 2013*: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)*100
- *Part d'ouvriers dans la population active en 2013*: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)*100
- *Part d'employés dans la population active en 2013*: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)*100
- *Part des foyers fiscaux imposés en 2013*: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2013 / Nombre total de foyers fiscaux en 2013)*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Densité de dossiers de surendettement en 2015*: (Nombre de dossiers de surendettement en 2015 / Population de 15 ans et plus)*100
- *Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2015*: (Nombre moyen de chômeurs au 4^e trimestre 2015 / Population active)*100
- *Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)*100
- *Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)*100
- *Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015*: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)*100

Enseignement, scolarité

- *Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves boursiers en collège / Nombre total d'élèves en collège)*100

- *Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves boursiers en lycée / Nombre total d'élèves en lycée)*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre de collégiens de familles défavorisées / Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre de lycéens de familles défavorisées / Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

- *Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2015)*: Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N / population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N / population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) ++ (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N / population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

- *Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2015) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2015)* (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n / population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n / population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n / population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n / population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

- *Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n / Nombre total de bacheliers de la session n)*100

- *Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

- *Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

- *Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

- *Part de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2013*: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2013 / Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2013)*100
- *Part de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés en 2013*: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2013 / Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2013)*100
- *Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2013*: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un BEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2013 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2013)*100
- *Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2013* (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2013 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2013)*100
- *Part de jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2012*: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants ni élèves ou stagiaires au RP 2012 / Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2012)*100

Personnes en situation de handicap

Adultes en situation de handicap

- *Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- *Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- *Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en foyer de vie pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- *Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en Esat pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2013)*100
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12. 2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*1000

- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

- *Taux d'équipement global en établissements pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en établissements / Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2015 / Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2013)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

- *Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé) / Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100
- *Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: ((Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public + privé) / Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100
- *Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: ((a): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100; (b): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100))
- *Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: ((a): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100; (b): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100))
- *Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés avec le trouble x / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés)*100

Personnes âgées

- *Part des 75 ans et plus vivant seuls à domicile en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2013 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)*100
- *Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, logement-foyer ou résidence sociale en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer-logement ou résidence sociale au RP 2013 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)*100
- *Indice de grand vieillissement en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2013)*100
- *Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2013)*100
- *Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)*: (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000
- *Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2015*: (Nombre de places en Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)*1000
- *Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2013)*1000
- *Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2015*: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- *Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012* (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- *Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2012*: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- *Taux d'allocataires de prestations sociales au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)*100

FORMULES DE CALCUL

- *Part de la population couverte par les prestations sociales au 31 décembre 2015*: (Nombre de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2015 / Nombre d'habitants au RP 2013)*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 1 000 personnes âgées de 25 à 64 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans au RP 2013)*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) « socle seul » pour 100 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du RSA « socle seul » au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) « socle seul majoré » pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du RSA « socle seul majoré » au 31.12.2015 / Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2013)*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Taux d'allocataires de l'ASS pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2013)*100
- *Taux d'allocataires de l'ASI pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2013)*1000
- *Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2015)*: (Nombre de logements sociaux au 01.01.2015 / Nombre de résidences principales au RP 2013)*100
- *Taux d'allocataires de l'APL pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)*1000
- *Taux d'allocataires de l'ALS pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)*1000
- *Taux d'allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)*1000
- *Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)*1000
- *Taux d'allocataires de l'ASF pour 1 000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2015 / Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2013)*1000

Adultes et familles en difficulté

- *Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de lits ou places d'hébergement / Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2015* (Nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))*100
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2015* (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance

- *Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance / Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations Insee)*1000
- *Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placement au 31.12.2014 / Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2015)*100
- *Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2014 / Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2014)*100
- *Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2014*: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2014 / Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2014)*100
- *Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placement de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2014 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2014)*100
- *Parts des placements directs dans les mesures de placement au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures de placement direct au 31.12.2014 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2014)*100

Autres indicateurs

- *Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2015 / Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2013)*1000

INDEX DES SIGLES

A	AAH	Allocation adulte handicapé
	ACTP	Allocation compensatrice tierce personne
	ADA	Allocation demandeur d'asile
	AED	Action éducative à domicile
	AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
	AEMO	Action éducative en milieu ouvert
	ALF	Allocation de logement à caractère familial
	ALS	Allocation de logement à caractère social
	AME	Aide médicale d'État
	APA	Aide personnalisée à l'autonomie
	API	Allocation parent isolé
	APL	Aide personnalisée au logement
	ARS	Agence régionale de santé
	ASE	Aide sociale à l'enfance
	ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
	ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
	ASS	Allocation spécifique de solidarité
	ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
	ATA	Allocation temporaire d'attente
B	BIT	Bureau international du travail
C	CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
	CAF	Caisse d'allocations familiales
	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
	CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
	CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CMU	Couverture maladie universelle

INDEX DES SIGLES

CMU-C Couverture maladie universelle complémentaire

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPH Centre provisoire d'hébergement

D DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEFM Demandeur d'emploi en fin de mois

DGI Direction générale des impôts

DIRPJJ Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

DIRECCTE Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DNB Diplôme national du brevet

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DRDJSCS Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPLS Enquête sur le parc locatif social

ESAT Entreprise et service d'aide par le travail

F FAM Foyer d'accueil médicalisé

FINESS Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

FJT Foyer de jeunes travailleurs

FTM Foyer de travailleurs migrants

I IEM Institut d'éducation motrice

IME Institut médico-éducatif

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

ITEP Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

M MAS Maison d'accueil spécialisée

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

INDEX DES SIGLES

	MECS	Maison d'enfants à caractère social
	MSA	Mutualité sociale agricole
O	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
	ORS	Observatoire régional de la santé
	OSC	Observation sociale du Centre
P	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
	PCH	Prestation de compensation du handicap
R	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RP	Recensement de la population
	RSA	Revenu de solidarité active
	RSI	Régime social des indépendants
S	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
	STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
	STS	Section de technicien supérieur
U	USLD	Unité de soins de longue durée





Carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2015

Au 1^{er} janvier 2015, 1841 communes de la Région forment les 130 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La Région compte parmi ces derniers 8 communautés d'agglomération. 4 EPCI, dont le siège social se situe hors de la Région, n'ont pas été intégrés dans les différentes analyses cartographiques. Certaines cartographies ont été réalisées sur le découpage EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2016.



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie
Emploi, chômage, revenu
Enseignement, scolarité
Personnes en situation de handicap
Personnes âgées
Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté
Adultes et familles en difficulté
Protection de l'enfance



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

2016

Diagnostics territoriaux et indicateurs de fragilité



TABLE DES MATIERES

1) Prise en main de l’outil SIG	4
2) Premiers éléments pour un diagnostic territorial	7
2.1 Au niveau régional.....	7
2.1.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus	7
2.1.2 Part des retraités de 75 ans et plus (RG).....	8
2.1.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG).....	8
2.1.4 Part des retraités bénéficiaires d’une pension de réversion ou veuf (RG).....	9
2.2 Le département du Loiret.....	10
2.2.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus	10
2.2.2 Part des retraités de 75 ans et plus	11
2.2.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG).....	12
2.2.4 Part des retraités bénéficiaires d’une pension de réversion ou veuf (RG).....	13

INTRODUCTION

Enjeux liés aux conférences des financeurs

La loi ASV¹ du 28 décembre 2015 prévoit que la conférence des financeurs adopte un programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention sur la base d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur le territoire départemental, et d'un recensement des initiatives locales.

Les outils « Retraite et Maladie »

Les deux branches de la Sécurité sociale ont exprimé leur volonté de pouvoir repérer les populations les plus fragiles et vulnérables pour cibler leurs actions de prévention de la perte d'autonomie ou pour identifier celles et ceux présentant le plus de difficultés pour accéder aux soins.

Les observatoires de situations de fragilité

Ces observatoires ont donc été créés pour répondre à ces besoins de ciblage. Pour les régimes de retraite, les objectifs des observatoires étaient donc de :

- ✓ Repérer les personnes avec certains critères de fragilité (économique, maladie, isolement...) afin d'anticiper un éventuel risque de rupture,
- ✓ Visualiser les territoires dits prioritaires en raison de la fragilité potentielle de la population présente,
- ✓ Permettre aux acteurs, et notamment aux caisses de retraite locales, de coordonner et planifier leurs actions en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

Les observatoires s'appuient sur un Système d'Information Géographique (SIG), outil cartographique dynamique, qui permet à chaque utilisation de visualiser sur une carte des indicateurs de fragilité prédéfinis. Une grande partie des indicateurs mobilisés est mise à la disposition des partenaires institutionnels, pour faciliter la réalisation de diagnostics locaux, mais aussi du grand public.

Les données disponibles sont celles provenant des systèmes d'information de l'Assurance Retraite et de l'Assurance Maladie sur leur volet inter-régimes, complétées de données issues de l'INSEE ou d'autres administrations en région.

Indicateurs composites

Il n'existe pas d'indicateur simple, d'usage universel, susceptible de renseigner sur la fragilité des territoires.

C'est la prise en compte de plusieurs dimensions, dans le cadre d'un indicateur composite, qui va permettre de rendre compte de la fragilité des personnes et de mettre en évidence des territoires prioritaires pour le déploiement d'actions de prévention.

Les dimensions retenues sont :

- L'âge des retraités,
- L'isolement via le bénéficiaire ou non d'une pension de réversion,
- Les ressources peu élevées via l'exonération ou non de la CSG.

¹ Loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement

Ces dimensions et leur pondération sont récapitulées dans le tableau suivant :

Identifiant indicateur	Nom indicateur	Composition	Type de scoring	Poids du scoring
IC1	Fragilité socio-économique	Tranche d'âge	de 55 à 64	0
			de 65 à 69	1
			de 70 à 79	2
			80 et plus	4
		Retraités exonérés de la CSG	Non exonéré	0
			Exonéré	4
		Bénéficiaires d'une pension de réversion	Non bénéficiaire	0
			Bénéficiaire	3

1) Prise en main de l'outil SIG

Quelques indications pour pouvoir utiliser le Système d'information Géographique.

Comment obtenir des données via :

http://www.observatoiredesfragilites.fr/sites/I2G/prod/app/www/index.php?cont=ctl_home

Etape 1 : Choisir le département (soit par Carsat, CPAM ou Région administrative...)

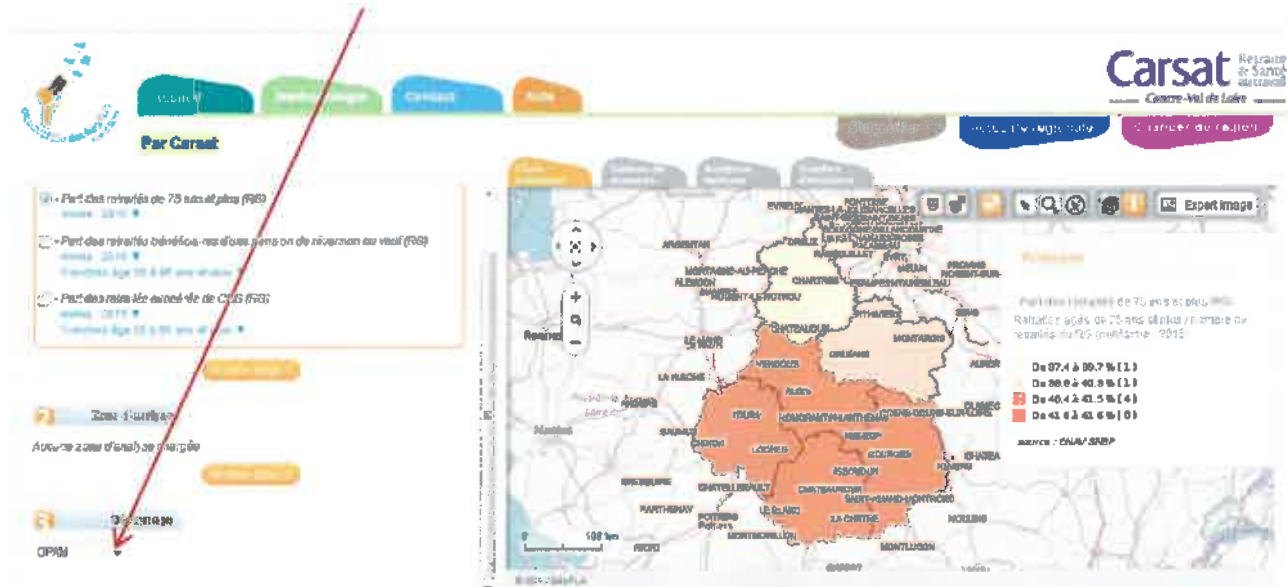


Etape 2 : Choisir un indicateur

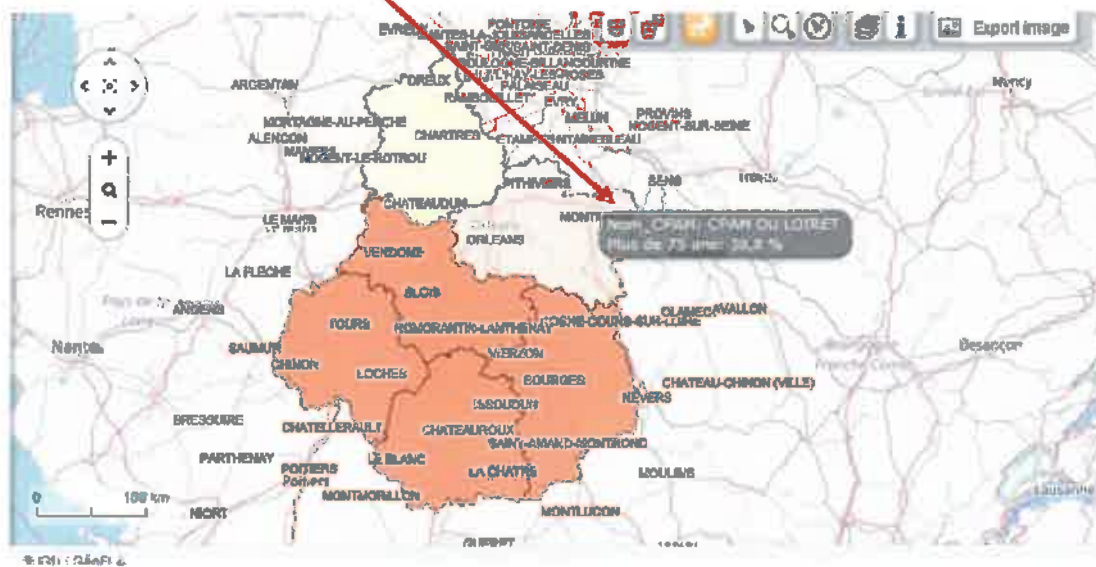


Exemple ici dans la famille « DONNEES GLOBALES ET PAR REGIME » et la sous catégorie « Démographie », nous avons sélectionné la part des retraités de 75 ans et plus (RG), puis dans « Revenus et données économiques » la part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG) et la part des retraités exonérés de la CSG (RG).

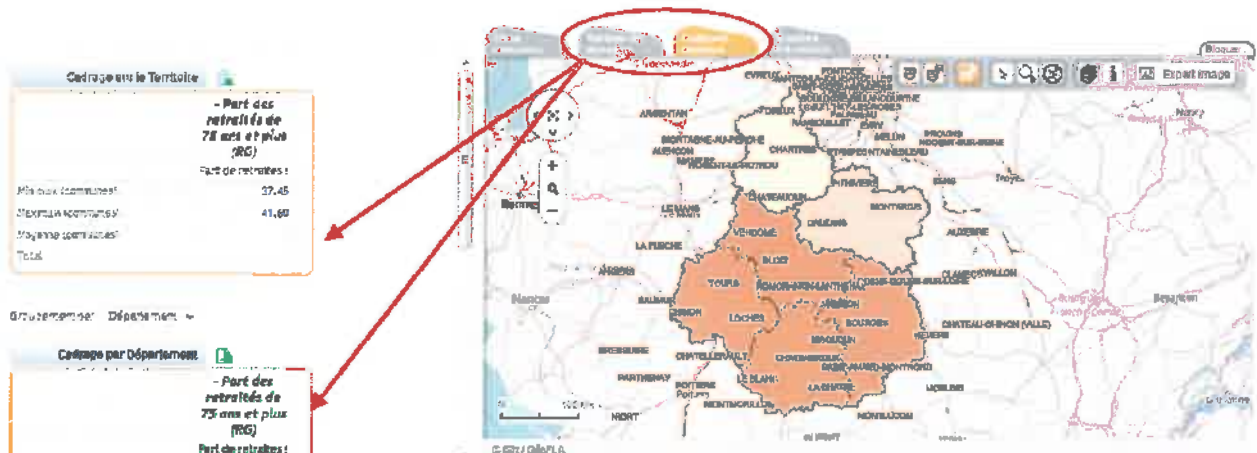
Étape 3 : Nous obtenons le résultat suivant sur le territoire de la Carsat Centre Val de Loire, nous avons choisi un découpage CPAM :




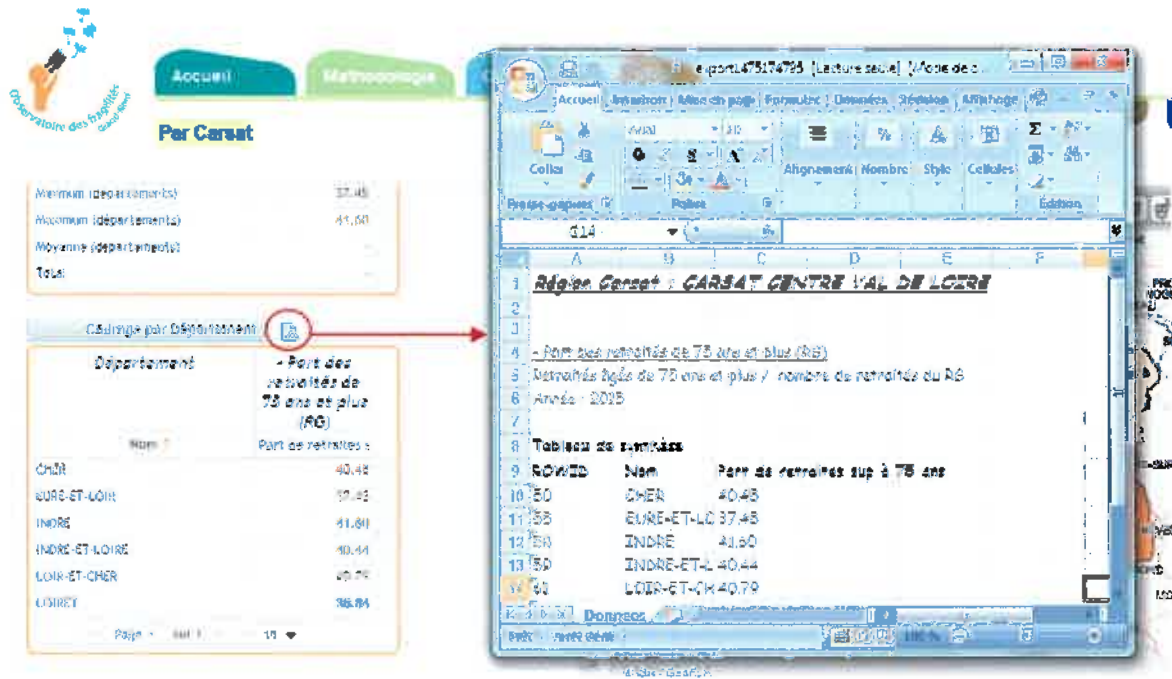
En pointant la souris sur l'un des départements, il est possible d'obtenir des données plus précises.



Il est également possible d'obtenir des données chiffrées sous la forme d'un tableau :



Il suffit de cliquer sur l'icône  pour exporter le tableau souhaité sur Excel :



Per Carat

Minimum (départements) : 37,43
 Maximum (départements) : 41,60
 Moyenne (départements) : -
 Tous : -

Calculer par Département

Département	Part des retraités de 75 ans et plus (RG)
CHER	40,43
LOIRE-ET-LOIR	37,43
INDRE	41,60
INDRE-ET-LOIRE	40,44
LOIRE-ET-CHER	40,79
LOIRET	39,84

Page 1 sur 1

Excel Spreadsheet Content:

1 **Région Carat - CARAT CENTRE VAL DE LOIRE**

2

3

4 **- Part des retraités de 75 ans et plus (RG)**

5 **Départés âgés de 75 ans et plus / nombre de retraités du RG**

6 **Année : 2015**

7

8 **Tableau de synthèse**

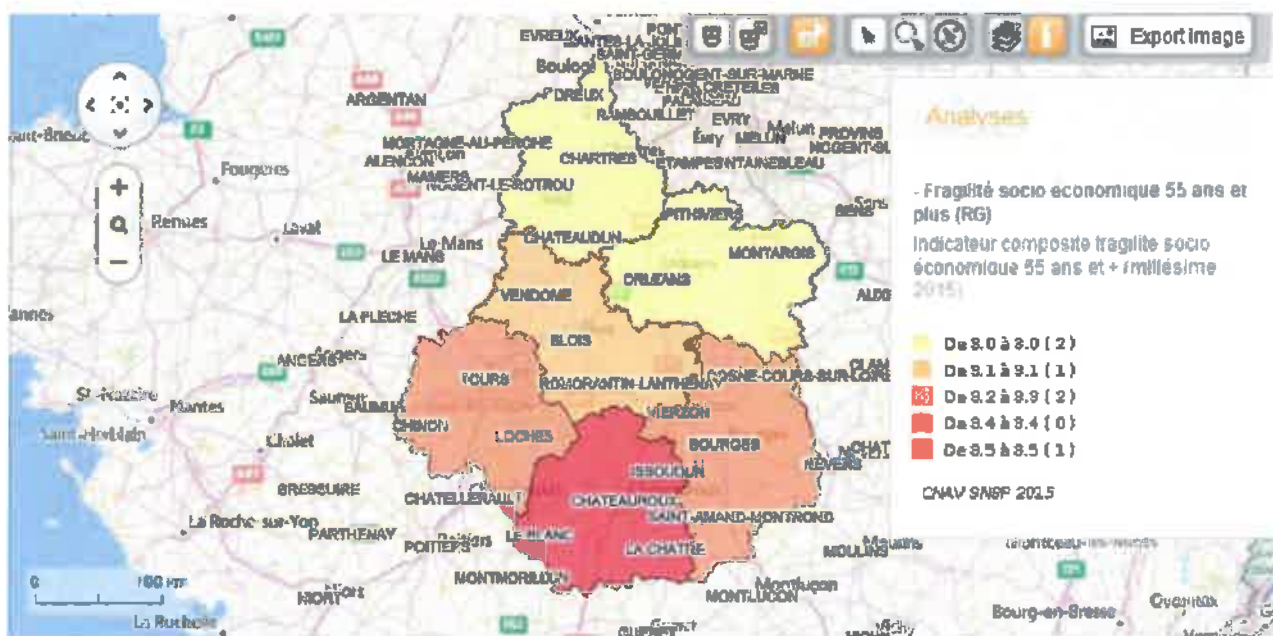
ROWID	Nom	Part de retraités sup à 75 ans
10	CHER	40,43
11	LOIRE-ET-LO	37,43
12	INDRE	41,60
13	INDRE-ET-L	40,44
14	LOIRE-ET-CH	40,79

2) Premiers éléments pour un diagnostic territorial

2.1 Au niveau régional

2.1.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus

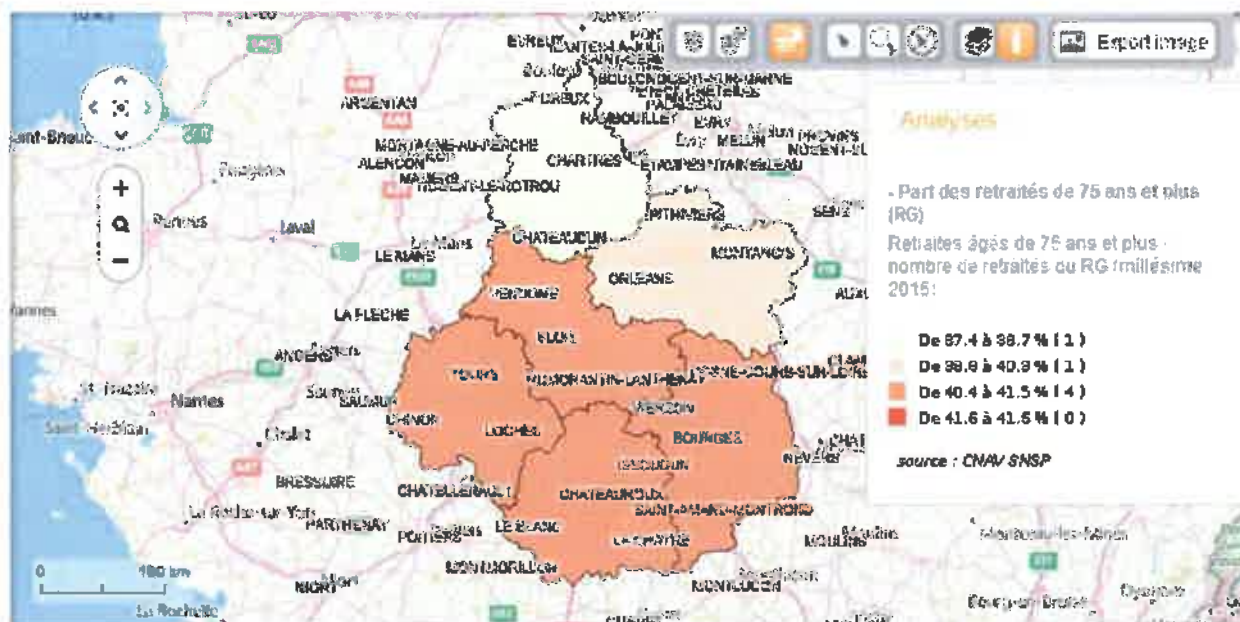
L'indicateur composite de fragilité socio-économique (voir les modalités de constitution de l'indicateur ci-dessus), découpage CPAM.



Département	- Fragilité socio économique 55 ans et plus (RG)
Nom	Indicateur_Comp
CHER	3.37
EURE-ET-LOIR	3.01
INDRE	3.52
INDRE-ET-LOIRE	3.22
LOIR-ET-CHER	3.17
LOIRET	3.08

Page 1 sur 1

2.1.2 Part des retraités de 75 ans et plus (RG)

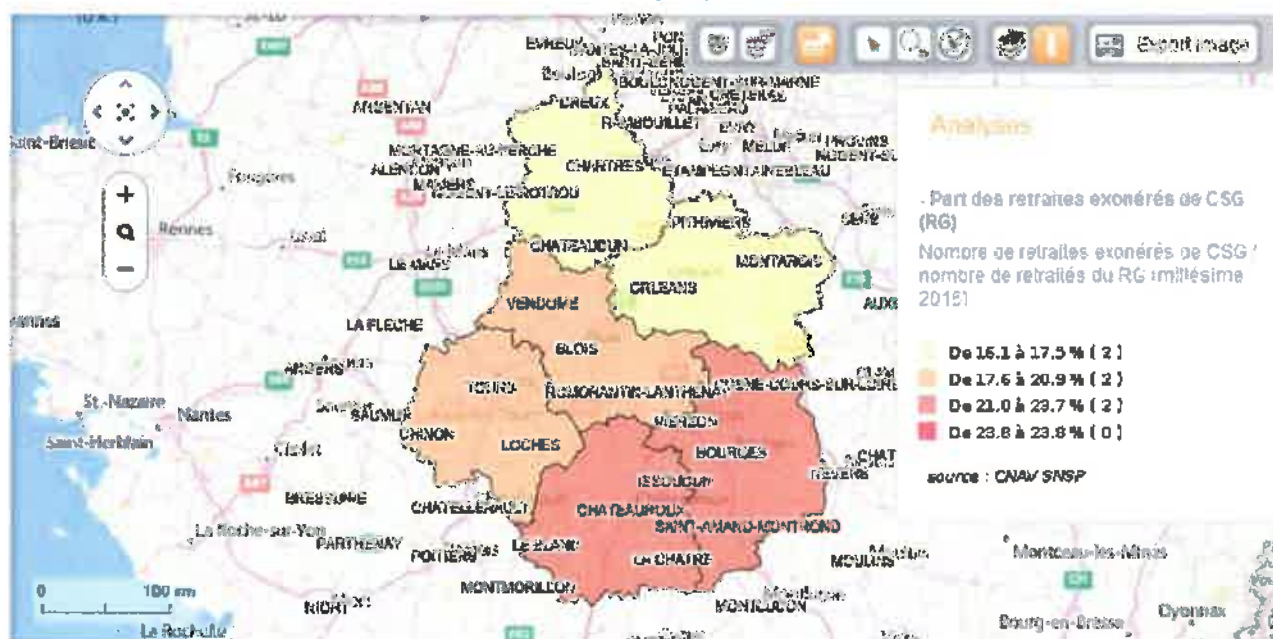


Département	- Part des retraités de 75 ans et plus (RG)
Nom	Part de retraités :
CHER	40.43
EURE-ET-LOIR	37.45
INDRE	41.60
INDRE-ET-LOIRE	40.44
LOIR-ET-CHER	40.79
LOIRET	39.84

Page 1 sur 1

Moyenne régionale : 39,8%

2.1.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG)

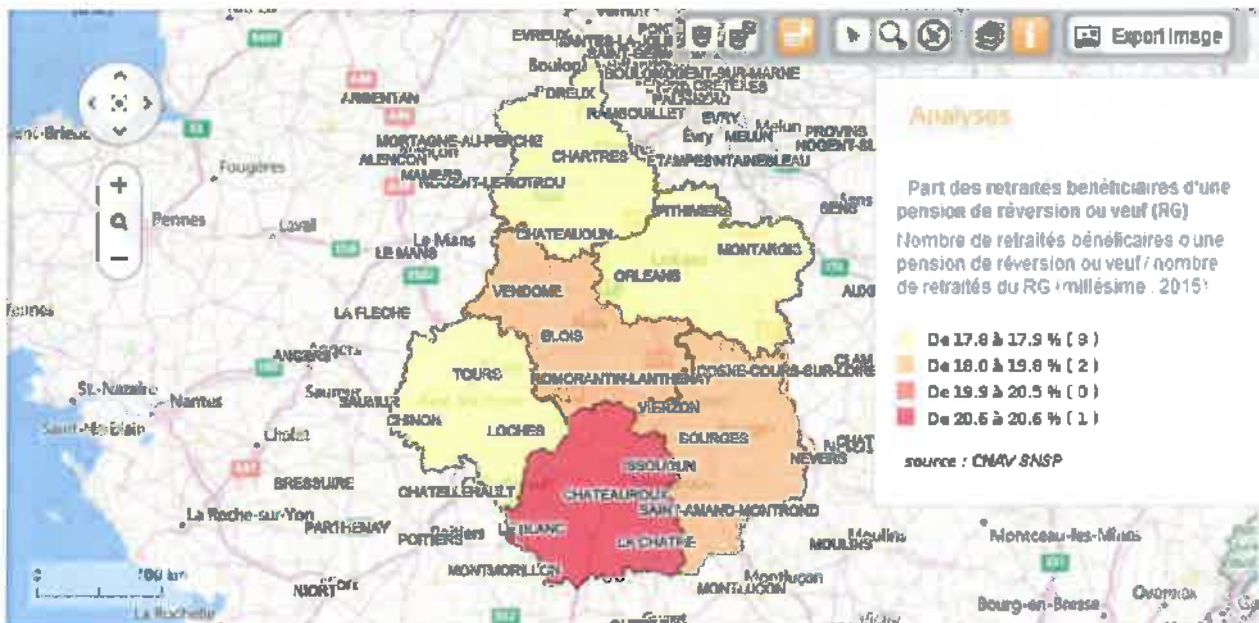


Département	- Part des retraités exonérés de CSG (RG)
Nom ▲	Part des retraités
CHER	21.03
EURE-ET-LOIR	16.16
INDRE	23.75
INDRE-ET-LOIRE	18.71
LOIR-ET-CHER	17.64
LOIRET	16.46

Page 1 sur 1 15

Moyenne régionale : 18,4%

2.1.4 Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)



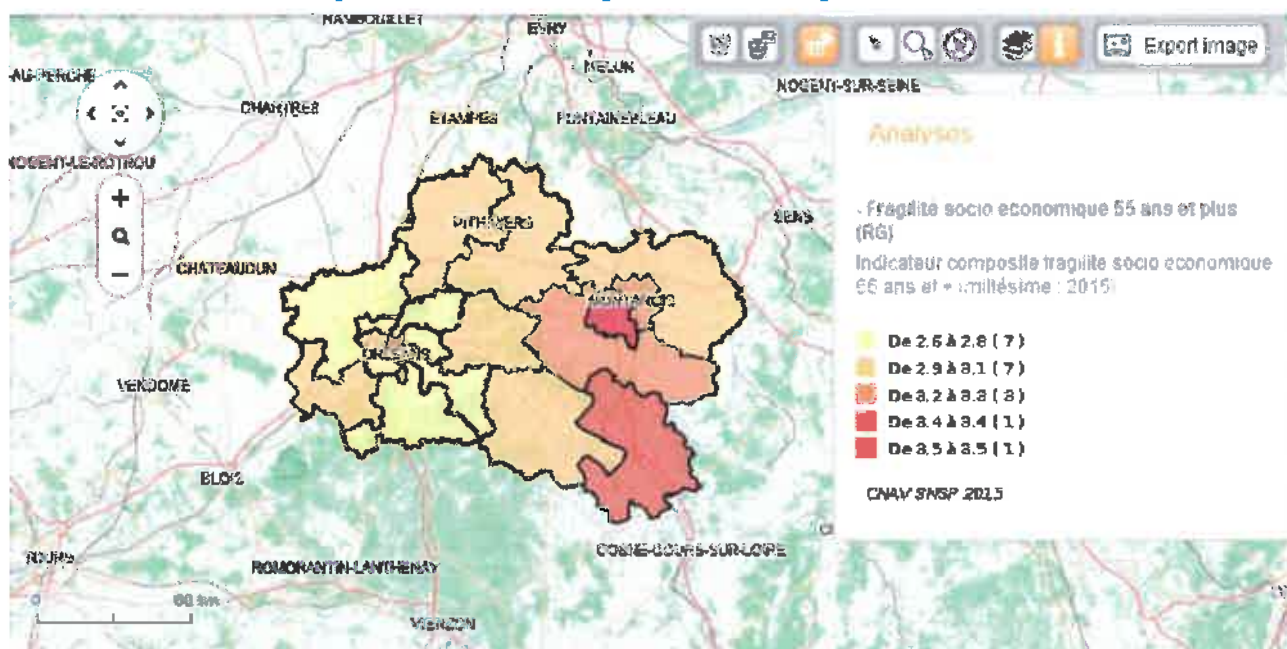
Département	- Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)
Nom ▲	Part des beneficia
CHER	19.87
EURE-ET-LOIR	17.93
INDRE	20.61
INDRE-ET-LOIRE	17.89
LOIR-ET-CHER	18.02
LOIRET	17.80

Page 1 sur 1 15

Moyenne régionale : 18,4%

2.2 Le département du Loiret

2.2.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus



Région administrative : CPAM du Loiret

- Fragilité socio économique 55 ans et plus (RG)

Indicateur composite fragilité socio économique 55 ans et +

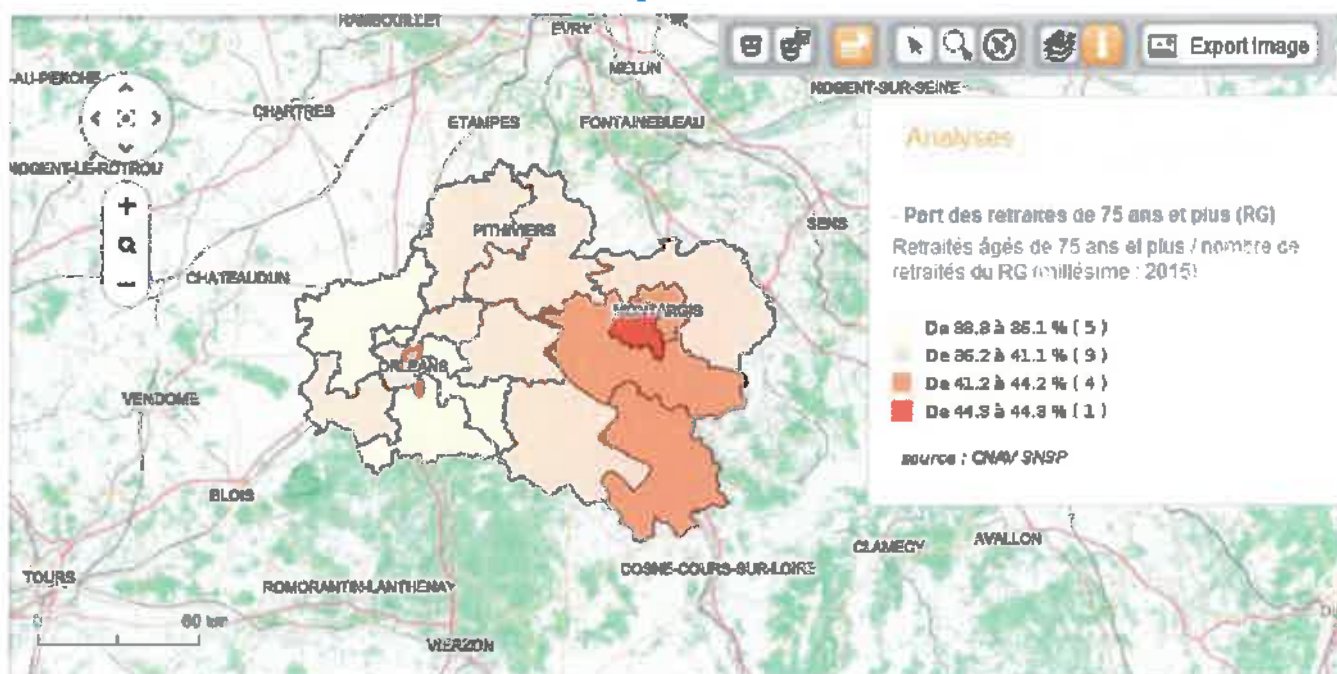
Année : 2015

Tableau de synthèse

ROWID	Nom Canton	code	Indicateur_Composite_IC1
564	Beaugency	4501	2.91
566	Chalette-sur-Loing	4502	3.22
565	Chateaufort-sur-Loire	4503	2.97
561	Courtenay	4504	3.03
563	Fleury-lès-Aubrais	4505	2.79
562	Geny	4507	3.45
560	La Ferté-Saint-Aubin	4505	2.52
569	Lorris	4508	3.23
568	Malchaire	4509	3.03
392	Montargis	4510	2.69
393	Montargis	4511	3.53
391	Olivet	4512	2.75
1272	ORLÉANS	4509	3.37
395	Orléans	4515	2.76
394	Pithiviers	4517	3.19
389	Saint-Jean-de-Braye	4516	2.65
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4513	3.10
299	Saint-Jean-le-Blanc	4520	2.66
298	Sully-sur-Loire	4521	3.20

Score du Loiret : 3,08

2.2.2 Part des retraités de 75 ans et plus



Région administrative : CPAM du Loiret

- Part des retraités de 75 ans et plus (RG)

Retraités âgés de 75 ans et plus / nombre de retraités du RG

Année : 2015

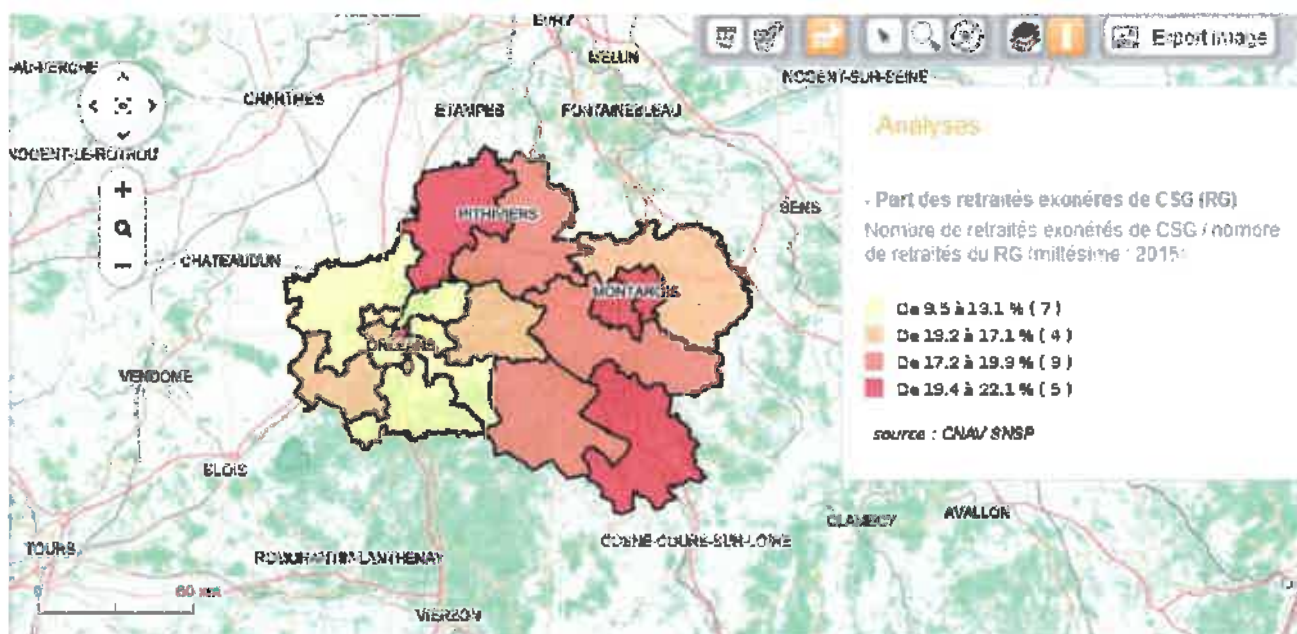
Tableau de synthèse

ROWID	Nom Centre	Code	Part de retraités sup à 75 ans
564	Beaugency	4501	37.06
566	Chalette-sur-Loire	4502	41.22
565	Chateaufort-sur-Loire	4503	37.09
561	Courtenay	4504	39.62
563	Fleury-les-Aubrais	4506	37.18
562	Gien	4507	41.38
560	La Ferte-Saint-Aubin	4505	34.74
569	Lorris	4508	41.20
568	Malesherbes	4509	36.98
392	Mauges-sur-Loire	4510	33.36
393	Montargis	4511	44.34
391	Olivet	4512	39.37
1272	ORLÉANS	4599	41.68
395	Orléans	4515	36.17
394	Pithiviers	4517	38.26
389	Saint-Jean-de-Braye	4518	34.51
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	39.11
239	Saint-Jean-le-Blanc	4520	36.19
236	Sully-sur-Loire	4521	39.55

Moyenne régionale : 39,8%

Moyenne départementale : 38,8%

2.2.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG)



Région administrative : CPAM du Loirat

- Part des retraités exonérés de CSG (RG)

Nombre de retraités exonérés de CSG / nombre de retraités du RG

Année : 2015

Tranches âge 55 à 95 ans et plus : a3559.a6064.a6369.a7074.a7379.a9084.a9389.a9094.nps95.

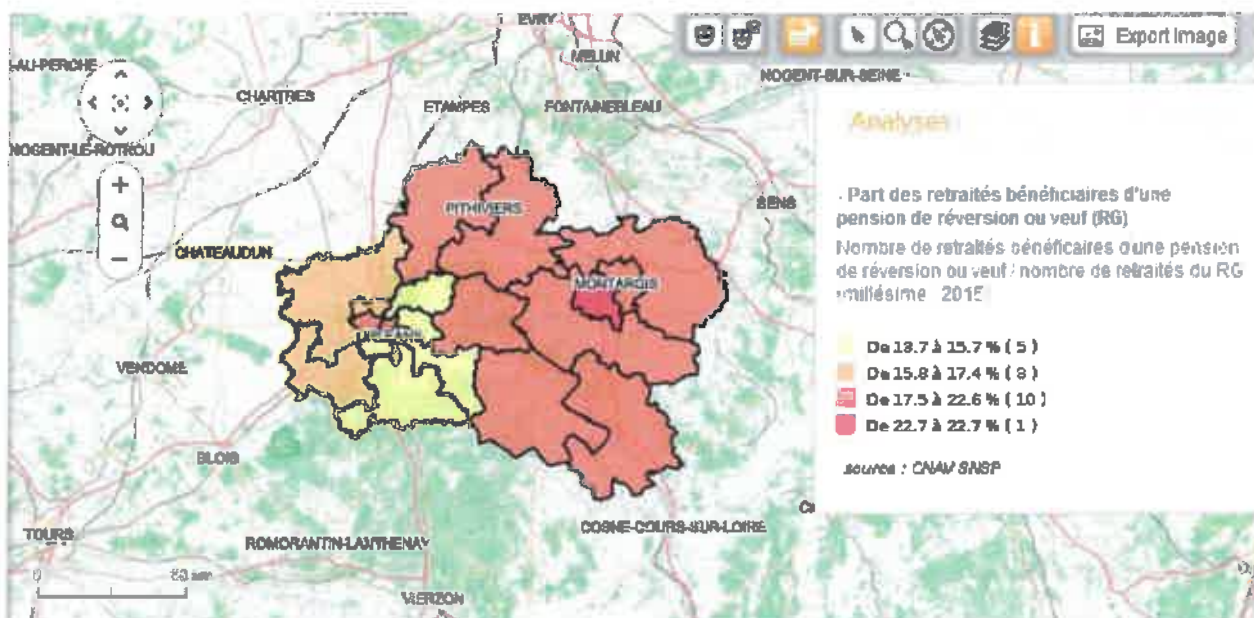
Tableau de synthèse

ROWID	Nom	code	Part des retraités exonérés de la CSG
564	Beaugency	4501	14.22
566	Chalette-sur-Loing	4502	19.90
565	Chateauneuf-sur-Loire	4503	15.29
561	Courtenoy	4504	15.30
563	Fleury-les-Aubrais	4506	12.64
562	Gien	4507	22.09
560	La Ferté-Saint-Aubin	4508	11.00
569	Lorris	4508	17.81
568	Malsherbes	4509	17.24
392	Meung-sur-Loire	4510	12.25
393	Montargis	4511	20.05
391	Olivet	4512	9.33
1272	CALEANS	4599	20.71
395	Cirleans	4515	13.17
394	Pithiviers	4517	19.41
389	Saint-Jean-de-Brays	4518	11.65
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	18.92
239	Saint-Jean-le-Blanc	4520	11.19
238	Sully-sur-Loire	4521	17.54

Moyenne régionale : 18,4%

Moyenne départementale : 16,5%

2.2.4 Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)



Région administrative : CPAM du Loiret

Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)

Nombre de retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf / nombre de retraités du RG

Année : 2015

Tranches âge 55 à 95 ans et plus : a5339,a6054,a6369,a7074,a7579,a8084,a8589,a9094,aps95.

Tableau de synthèse

ROWID	Nom	code	Part des bénéficiaires pension réversion ou veuf
564	Beaugency	4501	17.12
566	Chalette-sur-Loire	4502	19.25
565	Chateaufort-sur-Loire	4503	17.54
561	Courtenay	4504	18.25
563	Fleury-les-Aubrais	4506	15.77
562	Gien	4507	20.20
560	La Ferté-Saint-Aubin	4505	14.09
569	Lorris	4508	19.54
568	Maalesherbes	4509	17.67
392	Meung-sur-Loire	4510	15.25
393	Montargis	4511	22.71
391	Olivet	4512	14.90
1272	ORLEANS	4599	18.06
395	Orleans	4513	16.38
394	Pithiviers	4517	18.22
389	Saint-Jean-de-Braye	4518	14.54
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	18.43
239	Saint-Jean-la-Blanc	4520	13.77
238	Sully-sur-Loire	4521	20.01

Moyenne régionale : 18,4%

Moyenne départementale : 17,8%

CONCLUSION

Les cartes d'analyses présentées dans ce document ne sont que des exemples permettant :

- ✓ d'illustrer le potentiel de l'observatoire des situations de fragilité pour produire des analyses géographiques des territoires de la région,
- ✓ d'apporter une contribution au diagnostic territorial à réaliser dans le cadre de la conférence des financeurs,
- ✓ de proposer une méthode simple d'analyse de la fragilité des territoires (et de leur population) à partir d'un indicateur composite construit autour de trois dimensions (âge, ressources, isolement).

Elles invitent donc chaque lecteur à s'appropriier l'outil mis à disposition et à construire ses propres analyses.



C 02 - Création d'une bourse pour reconnaître la réussite des mineurs non accompagnés ayant réussi leur parcours scolaire ou professionnel dans le Loiret

Article 1 : Le rapport est adopté avec 35 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Article 2 : Il est décidé de créer une bourse d'un montant de 5 000 € reconnaissant un parcours méritant d'intégration pour les mineurs non accompagnés ayant réussi leur parcours scolaire ou professionnel dans le Loiret.

Article 3 : Cette dépense, d'un montant de 50 000 €, sera imputée sur le chapitre 65, la nature 6513 et l'action B0403209 « Protection mineurs sans autorité parent », du budget départemental 2017.

C 03 - Charte de qualité pour les maisons d'Assistants Maternels

Article unique : Il est pris acte de la présentation de la Charte de qualité type pour les Maisons d'assistants maternels.

C 04 - Projet de Décision modificative n°1 en faveur des politiques de l'Autonomie et de l'Enfance Famille

Article 1 : Le rapport est adopté avec 33 voix pour et 4 abstentions.

Article 2 : Dans le cadre de la Décision modificative n°1 au budget 2017, au titre de l'intervention auprès des politiques de l'Autonomie et de l'Enfance Famille, il est décidé de ratifier les crédits tels que détaillés dans le rapport relatif à la Décision modificative n°1 du budget principal du Département.

Article 3 : Dans le cadre du Règlement départemental d'aide sociale, il est décidé de porter le ticket modérateur à 1,22 euros de l'heure pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide-ménagère sociale (secteur PH et PA) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

D 01 - Schéma départemental de développement touristique 2017-2022

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 31 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : Il est décidé d'approuver le schéma de développement touristique du Loiret 2017-2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Annexe à la délibération N°D 01 « Schéma départemental de développement touristique 2017-2022 »

1/ Le Département du Loiret engagé pour faire du tourisme un levier de développement et d'équilibre de ses territoires

Contexte

Le précédent schéma départemental de développement touristique du Loiret couvrait la période 2008-2012 et est donc devenu obsolète. Sur le plan législatif, la loi NOTRe a confirmé le caractère partagé de la compétence « tourisme » entre les différents niveaux de collectivités. Le Code du tourisme prévoit l'élaboration, par le Département, d'un schéma d'aménagement touristique départemental prenant en compte le schéma régional de développement touristique et des loisirs. Le schéma régional du tourisme du Centre-Val de Loire a été adopté le 2 mars 2017. Le Département a été consulté par la Région Centre-Val de Loire lors de la phase de concertation et les orientations du schéma de développement touristique du Loiret proposées dans le présent rapport sont en adéquation avec celles du schéma régional. Dans ce contexte et malgré les transferts de compétence opérés par la loi NOTRe, le Département dispose toujours de multiples leviers d'actions pour favoriser le développement touristique du Loiret et de ses territoires : aménagement (ENS, signalisation, numérique, appui aux projets des communes et EPCI...), développement et ingénierie territoriale (structuration des acteurs locaux, appui aux filières et réseaux...), marketing (promotion, communication, observation et analyse...).

Deux orientations stratégiques fortes inscrites au projet de Mandat :

Le Département a inscrit le développement du tourisme et le projet de schéma départemental au projet de Mandat 2015-2021. L'ambition portée par le Département repose sur deux orientations stratégiques :

- Faire du tourisme une véritable force pour le développement économique des territoires, générateur d'emplois directs et indirects et de création de valeur ajoutée ;
- Faire du tourisme un levier d'aménagement et de développement équilibré de tous les territoires du Loiret, en renforçant le dynamisme du Val de Loire mais aussi en renforçant clairement l'attractivité de l'ensemble des autres territoires.

Ces orientations devront particulièrement s'appuyer sur deux ambitions :

- Inscrire la politique touristique départementale, l'accompagnement des acteurs et la promotion touristique dans une logique de *destinations touristiques* cohérentes, porteuses de sens pour les clientèles et dépassant si besoin les cadres et limites institutionnelles ;
- « Franchir une marche » en terme de de réponse aux attentes des clientèles, tant en termes de personnalisation et d'individualisation des offres (segmentation du marché) que de qualité des offres, des prestations et des services proposés.

2/ Les conditions de réussite de la politique touristique du Loiret : bien se connaître pour mieux progresser

Le diagnostic a fait ressortir les éléments suivants (le diagnostic synthétique est présenté en annexe au rapport) :

Contexte territorial

- Une localisation intéressante à proximité de la clientèle francilienne, mais dans un contexte de forte concurrence (Normandie, Champagne, Picardie, Touraine...);
- Une bonne desserte, mais qui confère au territoire une vocation de territoire de passage ;
- Des atouts naturels significatifs (forêts, paysages agricoles...), mais souvent peu différenciant d'autres départements, hormis les canaux ;
- Une ville centre « repère », mais dont l'attractivité n'est pas encore suffisante pour être le moteur unique du dynamisme touristique.

Offre touristique

- Une offre variée mais qui doit monter en gamme ;
- Une offre naturelle, historique et patrimoniale disséminée, qui doit se démarquer et rassurer les clientèles quant aux services et prestations proposées ;
- Une offre fluvestre (Loire mais aussi plans d'eau et canaux) qui pourrait signer la singularité du département.

Clientèles

- Le Loiret est le 2^{ème} département régional en termes de fréquentation touristique : avec l'Indre-et-Loire, ils cumulent plus de la moitié des nuitées de la Région Centre-Val de Loire ;
- Une clientèle aux trois quarts française et une clientèle étrangère principalement européenne ;
- Un quart de la clientèle française est francilienne ;
- Profil : 49 % de sédentaires, 44 % d'itinérants, principalement des seniors et des « repeaters » (touriste déjà venu dans le Loiret au moins une fois) ;

Images touristiques

- Un territoire qui présente une diversité de points d'attrait et qui renvoie une image de douceur et de charme, au risque de paraître terne et banal ;
- Un territoire à taille humaine et rassurant, mais qui doit confirmer sa capacité à surprendre et à enthousiasmer.

3/ Le positionnement touristique du Loiret et de ses destinations touristiques : s'appuyer sur nos atouts et amplifier nos potentialités

Sur la base des éléments de diagnostic du Loiret et des destinations touristiques concurrentielles, le positionnement touristique du Loiret fait ressortir les éléments suivants :

- Un Département « douceur », en « vert et bleu » : campagne, détente, Loire à Vélo, canaux, pêche... ;

- Un Département « gourmand » : des produits de terroir discrets mais présents, des tables étoilées et des maîtres restaurateurs qui s'affichent... ;
- Un Département « ludique » : accrobranche, visites en 3D, labyrinthes... ;
- Un Département « créateur » : émaux de Briare, faïence de Gien, artisans d'art, Cosmetic Valley... ;
- Un Département « inspiré » : histoire médiévale, patrimoine vernaculaire, Jeanne d'Arc...

Au regard de ce positionnement, le territoire est en mesure de valoriser les bénéfices suivants auprès des clientèles :

- Respirer : changer de rythme et d'environnement en sortant des grandes villes, prendre le temps de vivre, se ressourcer, se retrouver avec soi-même et avec les siens ;
- Partager : savourer des moments, complices et joyeux en couple, en famille ou entre amis, se retrouver autour de moments de convivialité, construire des souvenirs qui vont créer des liens forts ;
- Découvrir : partir à la découverte des produits et savoir-faire locaux, s'initier à de multiples activités praticables à son rythme et en famille, nature et fluvestres, renouer avec son patrimoine sur une terre d'Histoire et de Culture (grands écrivains, personnages historiques, artistes illustres, ...)
- Jouer : visiter en s'amusant : visites en réalité virtuelle, activités récréatives, rallys..., construire des souvenirs grâce à un territoire que l'on peut s'appropriier à tout âge.

4/ La stratégie touristique

Les enjeux

1. Un enjeu d'image pour prendre sa place dans les destinations de courts séjours « au vert » à proximité de Paris et conquérir de nouvelles clientèles.
Objectif : régénérer l'image et l'offre touristiques du Loiret.
2. Un enjeu de densification de l'offre touristique pour développer des filières/pôles touristiques structurés dans les territoires.
Objectif : développer les capacités locales en ingénierie touristique autour de territoires organisés.
3. Un enjeu de qualité de l'expérience-client, pour allonger la durée de son séjour, développer les consommations, faire revenir et faire prescrire auprès d'autres clients potentiels.
Objectif : augmenter les contributions directes et indirectes du tourisme à l'économie des territoires loirétains.

Axes stratégiques, orientations et plan d'action

Axe 1 : Soutenir la structuration de pôles touristiques (géographiques ou thématiques) adaptés au potentiel des territoires loirétains dans leur diversité

Le territoire du Loiret possède des entités territoriales et des attraits touristiques très diversifiés qui ne présentent pas partout le même potentiel de développement ; leur rayonnement suppose donc une structuration touristique adaptée au cas par cas et le déploiement de savoir-faire en ingénierie territoriale dans un contexte de recomposition des contours des EPCI, devenues compétentes en matière de tourisme.

Par ailleurs, au-delà des offres traditionnelles que l'on trouve dans des territoires comparables, le Loiret possède un atout différenciant considérable autour de son patrimoine hydrographique qu'il convient de mieux révéler auprès des clientèles actuelles et potentielles.

Accompagner la montée en compétences des EPCI en matière d'ingénierie touristique territoriale pour faire émerger des pôles qui font sens pour le visiteur et qui dépassent les périmètres administratifs :

- Appui aux territoires qui le souhaitent dans la formalisation de leurs besoins, l'évaluation du potentiel touristique local, la définition de leur stratégie locale et la structuration d'un OT en phase avec les tendances actuelles ; articulation nécessaire avec les projets LEADER portés dans les territoires ;
- Incitation à l'ancrage des offres touristiques dans des marques de destination à forte capacité de rayonnement : Val de Loire, Sologne, Orléans Métropole, Puisaye, Gâtinais... ;
- Sensibilisation et formation des élus locaux à la valorisation des bourgs et villages (embellissement des espaces publics), des rives de Loire / canaux... et à la manière de travailler la mise en tourisme de leur territoire.

Mettre l'accent sur le développement d'une offre fluviale et fluvestre, en tant qu'atout différenciant du Loiret, qui soit rayonnante (services, équipements...) et connectée aux territoires voisins :

- Canal d'Orléans : mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la mise en tourisme du futur linéaire, en travaillant particulièrement les portes d'entrée, tant à Orléans qu'à Montargis et un maillage d'offres et de services tout le long du canal ;
- Pont Canal de Briare : inscription en tant que « Grand Site Patrimonial du Val de Loire » (cf. Charte d'excellence des Grands sites patrimoniaux du Val de Loire) ;
- Briare : renforcer la vocation de « hub fluvial » et opération de requalification du site dans son ensemble pour en faire une vitrine des « Canaux du Val de Loire » ;
- Montargis / Canal du Loing : « montée en charme » du territoire et de son offre touristique tout au long de l'itinéraire ;
- Navigation sur la Loire : renforcement de la visibilité et de l'accessibilité de l'offre.

Renforcer le positionnement du Loiret sur le tourisme d'affaire, en s'appuyant particulièrement sur Orléans Métropole et l'aéroport de Saint-Denis-de-l'Hôtel

- Améliorer la lisibilité de l'offre de tourisme d'affaire du Loiret et notamment la complémentarité des offres en fonction des cibles : offre à fort rayonnement à Orléans, consolidation des offres de petite taille et des offres « au vert » (châteaux, hébergeurs...) ;
- Accompagner le renouvellement de l'offre de tourisme d'affaire proposée par l'aéroport de Saint-Denis-de-l'Hôtel et l'amélioration de sa visibilité.

Renforcer la structuration de filières touristiques ancrées dans le positionnement du Loiret

- Développer un panel d'offres ludiques en famille et entre amis : geocaching, escape game, rallys voitures/motos anciennes, fêtes familiales... ;
- Mise en scène et mise en tourisme du patrimoine : châteaux, vin et produits locaux, petit patrimoine vernaculaire... ;
- Renforcer le caractère attractif ou différenciant des filières « loisirs de plein air » et « savoir-faire » : artisans d'art, patrimoine industriel... ;

- Eurovéloroutes, parcours cyclables et pédestres : accompagner le renforcement et la visibilité de l'offre d'activités et de services le long des itinéraires, incitation au développement de boucles vélo et rando adaptées et qualitatives à partir des grands itinéraires, pour retenir les visiteurs itinérants et adapter l'offre aux besoins des familles (petites boucles courtes).

Axe 2 : Faire progresser la qualité de l'expérience-client dans toutes les composantes de l'offre

Le diagnostic touristique du Loiret a mis en évidence des problèmes liés au manque d'adéquation entre certaines offres touristiques et les profils/attentes des clientèles-cibles d'aujourd'hui et de demain, ce qui pèse parfois sur l'équilibre économique des entreprises concernées. Ce décalage concerne à la fois des sites/offres publiques ou privées dans toutes les composantes de la chaîne de consommation : hébergements, restauration, commerces, transport, services...

La montée en qualité de l'offre repose sur une prise de conscience et une implication forte des acteurs au service de l'attractivité du produit et de la satisfaction du client.

Mettre en récit les territoires loirétains autour de thèmes identitaires porteurs voire insolites :

- La rose : raconter les liens entre les univers horticulture/cosmétique/parfums/ Châteaux-jardins/art de vivre ;
- Les productions agricoles : raconter les savoir-faire agricoles en lien avec des produits de consommation du quotidien (culture céréalière / bière) pour animer certains paysages agricoles pouvant être perçus comme « monotones » par les clientèles ;
- Les prémices de la révolution chinoise à Montargis ;
- L'épopée mondiale des émaux de Briare ou de la faïence de Gien.

Faire des équipements et lieux culturels des atouts majeurs pour les territoires du Loiret :

- Renforcer la mise en réseau des équipements et lieux culturels, afin de permettre la création de véritables parcours de tourisme culturel ;
- Renouvellement des expériences de visite et de découverte liées aux patrimoines, châteaux, musées : plus ludique, plus festif, plus famille ;
- Accompagner la réflexion sur la mise en valeur du cheminement et des abords des sites culturels.

Accompagner la montée en qualité des offres touristiques publiques et privées :

- Mise en place d'un processus d'amélioration continue, en particulier dans les structures d'hébergement par :
 - o La valorisation en priorité des offres touristiques les plus abouties/ qualitatives/ exemplaires,
 - o Un accompagnement personnalisé des professionnels qui en expriment le besoin : offre innovante de « home staging », montage de dossier pour obtenir des aides financières ou des labels / reconnaissances : qualité tourisme, Labels DD, T&H,
 - o Un travail de sensibilisation auprès de tous les acteurs pour faire évoluer leur outil de travail : taux d'occupation, satisfaction des clientèles... ;
- Développement d'une culture du tourisme dans les commerces/sites de visite du Loiret, en particulier dans les zones les plus fréquentées : horaires et jours d'ouverture... ;

- Encourager le développement de « services + » en réponse aux besoins de publics spécifiques (seniors, familles, visiteurs non motorisés, itinérants, affaires, golfeurs et accompagnants ...) : location de vélo, tables de pique-nique, pass transport/congrès... ;
- Soutien à la mise en réseau de l'offre de châteaux publique et privée en l'associant à d'autres filières.

Faciliter l'accès aux sites culturels, touristiques et de loisirs et les mobilités de site en site :

- Défense des dessertes ferroviaires auprès de la SNCF et de la Région Centre-Val de Loire (fréquence, arrêts, périodes de l'année...) ;
- Sensibilisation de la Région Centre-Val de Loire aux besoins des touristes en transport en commun ;
- Actualisation du schéma de signalétique touristique pour repérer et pallier les manques ;
- Renforcement de l'information sur les modalités d'accès au Loiret pour les visiteurs non motorisés : sur le portail de l'ADRTL mais également ceux des hébergeurs, organisateurs d'événements, sites de visite etc... ;
- Développement d'aires d'accueil dédiées au co-voiturage touristique et de solutions de gardiennage sécurisé pour les vélos.

Développer l'implication de communautés de prescripteurs/influenceurs dans la valorisation des offres touristiques du Loiret :

- Bloggeurs, youtubeurs, habitants, entreprises... ;
- Propriétaires de résidences secondaires.

Axe 3 : Développer une stratégie de conquête de clientèles en courts séjours

Les analyses menées en phase de diagnostic auprès de non-clients du territoire du Loiret font ressortir un manque évident de notoriété du territoire en tant que destination touristique et parfois même d'une image négative reposant souvent sur des a priori.

Les clients quant à eux, expriment des avis plus contrastés, souvent enthousiastes, mettant en avant le caractère doux, poétique, humain de ce territoire attractif au plan culturel et naturel ; d'autres, en revanche, soulignent un territoire rural qui manque d'animation et de modernité.

L'enjeu de demain pour le Loiret sera de dépasser les images négatives ou stéréotypées en s'appuyant sur des marqueurs touristiques forts déjà présents dans l'esprit du visiteur, et en adoptant un ton complice et joueur dans la relation client-territoire.

Cette démarche de conquête suppose un travail fin de segmentation des cibles de clientèles.

Développer la « présence à l'esprit » des offres loirétaines auprès des marchés-cibles prioritaires : familles avec enfants et groupes d'amis franciliens, seniors actifs France entière, groupes en autocar en séjour en IDF, affaires, nord-européens en transit : individuels et groupes (autocaristes), grands itinérants à pied et à vélo :

- Elaboration d'une stratégie marketing hyper-segmentée par l'ADRTL ;
- Montée en puissance d'une politique de marketing affinitaire à partir de la donnée client disponible et de la place de marché : cross marketing, business intelligence... ;
- Poursuite du travail de valorisation de la marque Sologne ;
- Poursuite du partenariat avec les concessionnaires des aires d'autoroute pour envisager davantage de visibilité et d'animations.

Surprendre dans les messages, innover dans les « prises de parole » (marketing) pour travailler une communication basée sur le jeu et l'esprit ludique :

- Production et diffusion de contenus adaptés aux différentes facettes touristiques du Loiret et de l'actualité des territoires : sémantique, photo, vidéo...

Poursuite de l'accompagnement des professionnels dans la mise en place de solutions de commercialisation de leur offre sur le WEB

Axe 4 : Redéployer la gouvernance touristique en coordination avec les autres échelons compétents et les territoires de proximité

Conforter, développer ou initier des partenariats plus forts avec les territoires voisins : Ile-de-France (77, 78 et 91 : Paris, Fontainebleau, Versailles...), Bourgogne (89 et 58 : Puisaye), Loir-et-Cher (Sologne) :

- Offres de produits à proposer à des clientèles en séjour en Ile-de-France ;
- Coordonner le déploiement d'une offre fluvestre et touristique concertée entre le Loiret, l'Yonne et la Nièvre et les différentes communes et intercommunalités concernées (notamment Gien / Briare / Saint-Fargeau / Rogny-les-Sept-Ecluses / Châtillon-Coligny) ;
- Conforter le partenariat avec le Loir-et-Cher en faveur de la destination et marque Sologne.

Porter auprès de la Région Centre-Val de Loire les besoins en accompagnements financiers des porteurs de projet et des prestataires touristiques.

Impulser un nouveau partenariat entre le Département et l'ADRTL, au regard des orientations du nouveau schéma touristique départemental :

- Adapter le mode de fonctionnement et le contenu de la convention qui lie l'ADRTL au Département.

**COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**E 01 - Information préventive aux comportements qui sauvent pour les
collèges du Loiret**

Article unique : Il est pris acte de l'expérimentation du plan de formation des collégiens à la prévention des risques et aux comportements qui sauvent dans les collèges Louis Pasteur à La Chapelle-Saint-Mesmin et La Vallée de l'Ouanne à Château-Renard.

**E 02 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des
jeunes du Loiret (politique Education, Jeunesse et Enseignement
supérieur) - Proposition de Décision modificative n°1 2017**

Article 1 : Le rapport et son amendement sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de ratifier les ajustements de crédits proposés au titre de la Décision modificative n°1 2017 pour la politique Education (F01) et d'inscrire un complément d'AP de 4 238 000 € au titre du projet d'extension du collège de Tigy.

**E 03 - Vœu de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux Jeux
Olympiques et Paralympiques d'été 2024**

Article unique : Le vœu de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2014, tel qu'annexé à la présente délibération, est adopté avec 33 voix pour et 1 voix contre.

ANNEXE à la délibération N°E 03 « Vœu de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2014 »

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles le Département est attaché ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du Pays, et qu'elle aura nécessairement des retombées positives sur la pratique du sport pour tous ainsi que sur la politique sportive départementale ;

Considérant que le Département du Loiret souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet et contribuer à sa réussite, notamment en termes d'accueil d'équipes en préparation sur des sites performants du Loiret.

Le Département apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES SERVICES SUPPORTS**

F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Résultats de l'exercice 2016

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Le compte de gestion 2016 du Département du Loiret - budget principal et budgets annexes (Maison de l'Enfance, ZAC de Limère, boutique du château de Chamerolles, boutique du château de Sully-sur-Loire, Festival de musique de Sully-sur-Loire, ZAC Les portes du Loiret, ZAE de Gidy), dont les résultats figurent dans les tableaux en annexe à la présente délibération, est approuvé.

Annexe 1 – Tableaux compte de gestion 2016

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-83 512 269,51	0,00	21 905 000,83	0,00	-61 607 268,68
Fonctionnement	82 616 006,62	46 207 893,00	41 686 606,11	0,00	78 094 719,73
TOTAL I	-896 262,89	46 207 893,00	63 591 606,94	0,00	16 487 451,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE DE GIDY-DEP LOIRET					
Investissement	-88 820,01	0,00	88 017,72	0,00	-802,29
Fonctionnement	-88 820,01	0,00	88 017,72	0,00	-802,29
Sous-Total					
ZAC PORTES LOIRET SUD-DEP 45					
Investissement	-605 505,18	0,00	604 970,65	0,00	-534,53
Fonctionnement	165,02	0,00	0,00	0,00	165,02
Sous-Total	-605 340,16	0,00	604 970,65	0,00	-369,51
MAISON ENFANCE-AUTRES-DEP 45					

Budget 04584 BTQ Chameroles : Les anomalies 02_01 et 02_02 et 12_01 de l'état d'anomalies des contrôles comptables correspondent à une dépense de reprise 1068 de 2748,00 euros sur le résultat de fonctionnement compte 110. BUDGET 04500 DEPARTEMENT : anomalie applicative de contrôle d'édition page 121. Le libellé du chapitre 72 a changé sur 2016 de travaux en régie à production immobilisée. Modification non prise en compte dans la maquette M. 52 de 2016 (état I-4 compte de résultat données N-1)

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-83 512 269,51	0,00	21 905 000,83	0,00	-61 607 268,68
Fonctionnement	82 616 006,62	46 207 893,00	41 686 606,11	0,00	78 094 719,73
TOTAL I	-896 262,89	46 207 893,00	63 591 606,94	0,00	16 487 451,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE DE GIDY-DEP LOIRET					
Investissement	-88 820,01	0,00	88 017,72	0,00	-802,29
Fonctionnement					
Sous-Total	-88 820,01	0,00	88 017,72	0,00	-802,29
ZAC PORTES LOIRET SUD-DEP 45					
Investissement	-605 505,18	0,00	604 970,65	0,00	-534,53
Fonctionnement	165,02	0,00	0,00	0,00	165,02
Sous-Total	-605 340,16	0,00	604 970,65	0,00	-369,51
MAISON ENFANCE-AUTRES-DEP 45					

Budget 04584 BTQ Chameroles : Les anomalies 02_01 et 02_02 et 12_01 de l'état d'anomalies des contrôles comptables correspondent à une dépense de reprise 1068 de 2748.00 euros sur le résultat de fonctionnement compte 110. BUDGET 04500 DEPARTEMENT : anomalie applicative de contrôle d'édition page 121. Le libellé du chapitre 72 a changé sur 2016 de travaux en régie à production immobilisée. Modification non prise en compte dans la maquette M 52 de 2016 (état I-4 compte de résultats données N-1)

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	-694 160,17	0,00	692 988,37	0,00	-1 171,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
FESTIVAL SULLY-DEP LOIRET					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
.					
ZAC DE LIMERE-DEP LOIRET					
Investissement	-1 394 602,71	0,00	1 329 181,12	0,00	-65 421,59
Fonctionnement	2 069 325,46	1 382 388,76	-404 663,97	0,00	282 272,73
Sous-Total	674 722,75	1 382 388,76	924 517,15	0,00	216 851,14

04500 - DEP LOIRET

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
BOUTIQUE CHATEAU-DEP LOIRET					
Investissement	2 748,53	0,00	15 998,17	0,00	18 746,70
Fonctionnement	-5 920,59	0,00	-12 237,16	2 748,00	-15 409,75
Sous-Total	-3 172,06	0,00	3 761,01	2 748,00	3 336,95
BOUTIQUE SULLY-DEP LOIRET					
Investissement	-133,10	0,00	17 648,61	0,00	17 515,51
Fonctionnement	8 786,07	8 786,07	-772,47	0,00	-772,47
Sous-Total	8 652,97	8 786,07	16 876,14	0,00	16 743,04
TOTAL III	680 203,66	1 391 174,83	945 154,30	2 748,00	236 931,13
TOTAL I + II + III	-910 219,40	47 599 067,83	65 229 749,61	2 748,00	16 723 210,38

04500 - DEP LOIRET

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	335 471 779,19	645 247 783,19	980 719 562,38
Titres de recettes émis (b)	154 406 980,17	627 727 584,35	782 134 564,52
Réductions de titres (c)	6 398 884,70	16 043 783,46	22 442 668,16
Recettes nettes (d = b - c)	148 008 095,47	611 683 800,89	759 691 896,36
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	335 471 779,19	645 247 783,19	980 719 562,38
Mandats émis (f)	126 154 108,83	582 457 453,11	708 611 561,94
Annulations de mandats (g)	51 014,19	12 460 258,33	12 511 272,52
Dépenses nettes (h = f - g)	126 103 094,64	569 997 194,78	696 100 289,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 905 000,83	41 686 606,11	63 591 606,94
(h - d) Déficit			

04580 - MAISON ENFANCE-AUTRES-DEP 45
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	4 738 244,00	4 738 244,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	4 451 793,35	4 451 793,35
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	4 451 793,35	4 451 793,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	4 738 244,00	4 738 244,00
Mandats émis (f)	0,00	4 482 557,14	4 482 557,14
Annulations de mandats (g)	0,00	30 763,79	30 763,79
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	4 451 793,35	4 451 793,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

04582 - ZAC DE LIMERE-DEP LOIRET
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 696 539,00	686 936,00	2 383 475,00
Titres de recettes émis (b)	1 558 388,76	0,00	1 558 388,76
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 558 388,76	0,00	1 558 388,76
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 696 539,00	686 936,00	2 383 475,00
Mandats émis (f)	229 207,64	404 663,97	633 871,61
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	229 207,64	404 663,97	633 871,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 329 181,12		924 517,15
(h - d) Déficit		404 663,97	

04583 - ZAE DE GIDY-DEP LOIRET

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 529 133,00	9 240 472,00	16 769 605,00
Titres de recettes émis (b)	6 774 849,08	8 440 106,96	15 214 956,04
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	6 774 849,08	8 440 106,96	15 214 956,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 529 133,00	9 240 472,00	16 769 605,00
Mandats émis (f)	6 686 831,36	8 447 028,96	15 133 860,32
Annulations de mandats (g)	0,00	6 922,00	6 922,00
Dépenses nettes (h = f - g)	6 686 831,36	8 440 106,96	15 126 938,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	88 017,72	0,00	88 017,72
(h - d) Déficit		0,00	0,00

04584 - BOUTIQUE CHATEAU-DEP LOIRET
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 435,00	111 920,00	150 355,00
Titres de recettes émis (b)	33 055,86	78 367,68	111 423,54
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	33 055,86	78 367,68	111 423,54
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 435,00	111 920,00	150 355,00
Mandats émis (f)	17 057,69	90 604,84	107 662,53
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	17 057,69	90 604,84	107 662,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	15 998,17		3 761,01
(h - d) Déficit		12 237,16	

04587 - FESTIVAL SULLY-DEP LOIRET
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	522 278,00	522 278,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	484 641,16	484 641,16
Réductions de titres (c)	0,00	2 000,00	2 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	482 641,16	482 641,16
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	522 278,00	522 278,00
Mandats émis (f)	0,00	485 222,43	485 222,43
Annulations de mandats (g)	0,00	2 581,27	2 581,27
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	482 641,16	482 641,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

04588 - BOUTIQUE SULLY-DEP LOIRET
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	53 192,00	139 115,00	192 307,00
Titres de recettes émis (b)	48 600,32	120 379,71	168 980,03
Réductions de titres (c)	109,85	0,00	109,85
Recettes nettes (d = b - c)	48 490,47	120 379,71	168 870,18
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	53 192,00	139 115,00	192 307,00
Mandats émis (f)	30 841,86	121 262,03	152 103,89
Annulations de mandats (g)	0,00	109,85	109,85
Dépenses nettes (h = f - g)	30 841,86	121 152,18	151 994,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 648,61		16 876,14
(h - d) Déficit		772,47	

04590 - ZAC PORTES LOIRET SUD-DEP 45

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 839 855,00	15 284 514,00	31 124 369,00
Titres de recettes émis (b)	15 339 901,13	14 758 039,17	30 097 940,30
Réductions de titres (c)	0,00	7 257,88	7 257,88
Recettes nettes (d = b - c)	15 339 901,13	14 750 781,29	30 090 682,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 839 855,00	15 284 514,00	31 124 369,00
Mandats émis (f)	14 734 930,48	14 752 620,11	29 487 550,59
Annulations de mandats (g)	0,00	1 838,82	1 838,82
Dépenses nettes (h = f - g)	14 734 930,48	14 750 781,29	29 485 711,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	604 970,65	0,00	604 970,65
(h - d) Déficit		0,00	

Délibération multiple n°2

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 36 voix pour et 4 abstentions.

Article 2 : Le compte administratif 2016 du Département du Loiret (budget principal et budgets annexes) est approuvé.

Annexe 2 – Note brève et synthétique CA 2016

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

Les résultats 2016 reflètent une gestion maîtrisée des dépenses d'exploitation qui évoluent de +0,7% et des recettes d'exploitation qui, malgré la perte de la DGF, progressent globalement de +1,9% grâce à la hausse de la fiscalité.

L'épargne se reconstitue ainsi grâce aux efforts de gestion et aux gains liés aux ressources fiscales, mais dont la portée doit s'apprécier sur la durée du mandat.

La réalisation du budget 2016 respecte les engagements fixés par l'Assemblée départementale lors du vote du BP 2016, à savoir les ratios financiers cibles suivants :

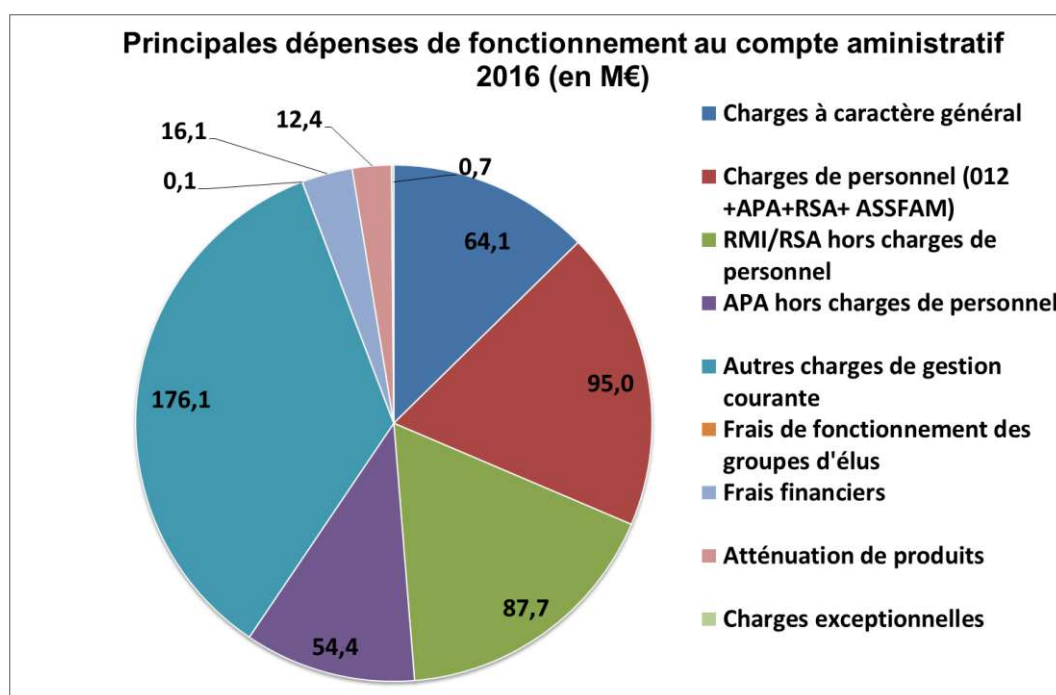
- Un taux d'épargne supérieur à 10%,
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

I. Le Loiret poursuit son engagement au service des Loirétains, par le biais d'une politique d'investissement ambitieuse et par une gestion optimisée de ses services publics

1. Faits significatifs en dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2016 à **506,7 millions d'euros**, soit une stabilisation par rapport à 2015 (+0,05%).



Les principaux postes en évolution sont les suivants :

- **Un montant des allocations individuelles de solidarité (AIS)** qui s'élève à 145,9 M€, soit une hausse de +1,8 M€ par rapport à 2015. De manière globale, le reste à charge des trois AIS pour 2016 est de **61,5 M€** soit en situation cumulée depuis 2004 de **620,3 M€**.
- **Une stabilisation des charges de personnel (+0,1%)**. Le Département a su maîtriser ce poste de dépenses malgré l'application de mesures gouvernementales dont il a dû tenir compte. Afin de les compenser, le département a mis en place des mesures portant notamment sur la stabilisation des effectifs permanents ou encore la réduction du nombre de situations de détachements qui ont permis de diminuer les coûts de la masse salariale.
- **Une faible augmentation des charges à caractère général et des autres charges d'activités (+0,65 %)**, résultat d'une politique d'optimisation et de recherches d'économies mises en œuvre par le Département. A signaler, **une baisse significative des moyens généraux de la collectivité** qui peut être chiffrée globalement à **2M€**.

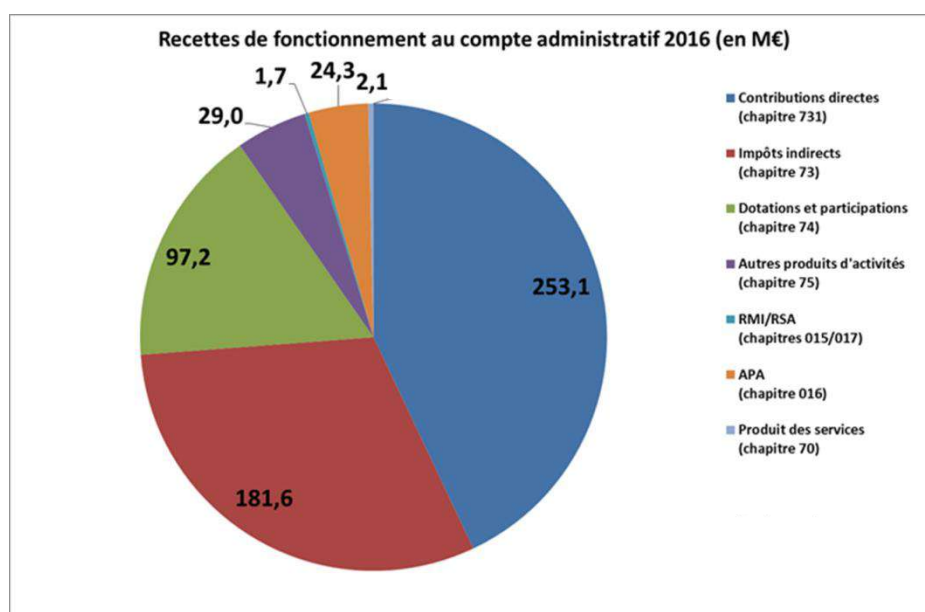
Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)

Un niveau d'investissement pour le territoire à hauteur de 58,8 M€ de réalisations qui permet de poursuivre l'aménagement du territoire et d'apporter un soutien aux communes et EPCI dans la réalisation de leurs projets d'équipement. Ce montant est composé de programmes en maîtrise d'ouvrage (30 M€) et de programme d'aides (26,9 M€), dont plus d'un tiers (9,8 M€) sont consacrés aux communes et EPCI.

2. Faits significatifs en recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement

Au global, **les recettes de fonctionnement (591,9 millions d'euros) en hausse de 1,7 %** par rapport au compte administratif 2015.



Les **recettes fiscales (434,7 millions d'euros)** augmentent de 4 % par rapport au CA 2015. La raison principale de cette évolution est due à la décision de l'Assemblée d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,5 point pour préserver les marges de manœuvre financière du département dans un contexte où les tensions sont fortes. Cette hausse de la fiscalité représente un produit de 12 M€.

Les **recettes non fiscales (154,9 millions d'euros)** sont en diminution de -3,4% par rapport compte administratif 2015, notamment en raison de :

- Un impact, pour la quatrième et dernière année, **de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 10,4 M€.**
- **La poursuite de dispositifs de péréquation défavorables au Loiret**, dont les critères pénalisent les départements faisant des efforts de gestion. Le département demeure contributeur net **en 2016 à hauteur de 2 106 897 €.**

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 27,4 M€. Les subventions reçues représentent une part prépondérante de ces recettes pour un montant de 19,8 M€, le FCTVA atteint 5,9 M€.

En tenant compte du financement disponible (épargne nette et recettes propres) qui représentent 75,3 M€, le département n'a mobilisé aucun emprunt sur 2016 et a pu reconstituer son fonds de roulement de 17 M€.

II. Une dette sécurisée et maîtrisée

L'encours de dette du département au 31/12/2016 ne représente plus que 454 M€ soit **une baisse de 36,4 M€** par rapport à 2015.

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la progression de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement présentée vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans un commun effort de gestion des dépenses et d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

Dans ce contexte le Département continuera de tendre vers un financement équilibré des investissements, en limitant la part de l'emprunt dans le financement des opérations et conditionnera ses choix d'investissements à l'obtention de financements aux conditions optimales, notamment en matière de taux.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département a lancé, en 2017, une procédure de notation auprès d'une agence de notation. La note obtenue permettra de se financer directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.

Dans un premier temps, le Département va lancer un programme de billet de trésorerie (financements court terme) de manière à tirer parti des taux négatifs actuellement pratiqués sur le marché.

En conclusion, au titre du seul budget principal, en intégrant les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2016 atteint 24,3 M€. Il est largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 78,1 M€.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat disponible 2016 s'établit donc à 53,8 M€ (contre 36,4 M€ en 2015).

Délibération multiple n°3

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Au titre du budget principal, il est décidé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016, soit 78 094 719,73 € :

- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit 24 293 874,68 € arrondi à 24 293 874 € au compte 1068 ;
 - Pour le solde, soit 53 800 845,05 € arrondi à 53 800 845 €, il est décidé de l'affecter en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.
- Au titre du budget annexe de la Maison de l'Enfance, le résultat de fonctionnement étant nul, il n'y a pas d'affectation du résultat.
 - Au titre du budget annexe de la ZAC de Limère, il est décidé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016, soit 282 272,73 € :
 - A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit 42 630,11 € arrondi à 42 631 € au compte 1068 ;
 - Pour le solde, soit 239 642,62 € arrondi à 239 642 €, il est décidé de l'affecter en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.
 - Au titre du budget annexe de la boutique du château de Chamerolles, le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant un déficit (-15 409,75 €) il est décidé de reprendre l'excédent d'investissement (18 746,70 € arrondi à 18 747 €) en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.
 - Au titre du budget annexe de la boutique du château de Sully-sur-Loire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant un déficit (-772,47 €), il est décidé de reprendre l'excédent d'investissement (17 515,51 € arrondi à 17 516 €) en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.
 - Au titre du budget annexe du festival de musique de Sully-sur-Loire, le résultat de fonctionnement 2016 étant nul, il n'y a pas d'affectation du résultat.
 - Au titre du budget annexe ZAC Les Portes du Loiret, il est décidé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit 165,02 € arrondi à 165 € au compte 1068.
 - Au titre du budget annexe de la ZAE de Gidy, le résultat de fonctionnement 2016 étant nul, il n'y a pas d'affectation du résultat.

Délibération multiple n°4

Article unique : Il est donné acte à Monsieur le Président du Conseil Départemental des actions de formation des élus en 2016, ci-joint en annexe de la présente délibération, telles qu'elles figurent ci-après :

- 15 thématiques de formation ;
- 24 élus participants ;
- un budget total de 23 221,70 € réparti :
 - En frais d'inscription pour 22 019,17 € ;
 - En remboursement de frais de déplacement et de séjours pour 1 202,53 €.

Annexe 3 – Liste formation des élus

Nom- Prénom	Organisme	Intitulé de la formation	Dates
NERAUD Frédéric	ADF	85ème congrès ADF	14-15-16 octobre 2015
SOLER Thierry	CEDIS	Journée nationale de formation des élu-es municipaux, intercommunaux et départementaux	4 et 5 février 2016
LANSON Isabelle	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
DUPATY Gérard	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
GABORIT Anne	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
NERAUD Frédéric	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
GUERIN Michel	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
BOISSAY Claude	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
JEHANNET Viviane	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
SOLER Thierry	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
Marie-Agnès COURROY	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
Alain GRANDPIERRE	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
GUDIN Pascal	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
MELZASSARD Corinne	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
BREFFY Michel	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
LECHAUVE Michel	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
IMBAULT Jean-Paul	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
BEAUDOIN Marie-Laure	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
LORME Hélène	A SENATUS CONSULTO	Loi NOTRe et nouvelle gouvernance territoriale	14 mars 2016
LORME Hélène	FEMMES ET POUVOIR	Les codes du pouvoir	7 avril 2016
SOLER Thierry	IFET	Questions européennes: des fonds européens pour votre territoire	30 mars 2016
BREFFY Michel	DALLOZ	Le statut de l'élu local	11 mai 2016
KERRIEN Nathalie	DALLOZ	Le statut de l'élu local	11 mai 2016
BAUDAT SLIMANI Vanessa	DALLOZ	Le statut de l'élu local	11 mai 2016
BEAUDOIN Marie-Laure	DALLOZ	Le statut de l'élu local	11 mai 2016
QUAIX Nadine	DALLOZ	Le statut de l'élu local	11 mai 2016
GABORIT Anne	DALLOZ	Le statut de l'élu local	11 mai 2016
SOLER Thierry	IFET	Le vélo, une politique publique rentable?	28 juin 2016
SOLER Thierry	CEDIS	Université 2016 du cédis - Relever les défis de la transition locale malgré les contraintes	22, 23, 24 et 25 août 2016
CHAILLLOU Christophe	Formation Condorcet	Les collectivités territoriales, Projets durables et valeurs de la République	24, 25 et 26 août 2016
SAURY Hugues	ADF	86ème congrès ADF	5-6-7 octobre 2016
GAUDET Marc	ADF	86ème congrès ADF	5-6-7 octobre 2016
NERAUD Frédéric	ADF	86ème congrès ADF	5-6-7 octobre 2016
LORME Hélène	FEMMES ET POUVOIR	Journées nationales des femmes élues	4-5 novembre 2016
SOLER Thierry	CEDIS	Saillans: commune pionnière de la démocratie collégiale et participative	05/11/16
SOLER Thierry	CAUE du Loiret	La concertation dans les projets d'architecture et d'urbanisme	30/11/16
LECLERC Alexandre	IFET	Prise de parole en public	17-18/10/2016
CHAILLLOU Christophe	Formation Condorcet	Les conseils départementaux : nouvelles compétences, nouvelle organisation	23-24/11/2016
TOTAL = 23 221,70€			

Délibération multiple n°5

Article unique : Il est donné acte à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'utilisation de la taxe d'aménagement, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

**Annexe 4 – Utilisation de la taxe d'aménagement –
Espaces Naturels Sensibles**

ENCAISSEMENTS		AFFECTATIONS		
ANNEE	MONTANT	OPERATIONS	CREDITS AFFECTES	CREDITS CONSOMMES
1979-2015	53 596 576,21 €	<u>A- OPERATIONS SOLDEES</u>	42 442 871,74 €	41 669 207,36 €
2016	5 051 074,94 €			
	58 647 651,15 €			
		<u>B- OPERATIONS NON SOLDEES</u>		
2010		<u>Espaces naturels/parcs D0304</u> Amilly acquisition zone humide	16 918,00 €	8 459,00 €
2011		<u>randonnées D0302102</u> PDIPR véloroute Loing et Briare PDIPR : remplacement signalétique PR PDIPR : création base VTC	4 520 008,34 € 340 000,00 € 80 000,00 €	1 148 223,51 € 31 829,29 € 0,00 €
2012		<u>Aménagement/entretien des Parcs/ENS D0304</u> Villemurlin : aide à acquisition etude évaluation contrats globaux loing en gatinais et essonne amont	25 000,00 € 4 578,00 €	12 000,00 € 4 178,02
2013		D0101101 - restauration entretien milieux sensibles aquatiques SIVLO travaux ee renaturation de l'Aveyron	13 336,50 €	8 073,32 €
		D0304301 - aménagement et gestion des parcs Programme pluriannuel investissement parcs départementaux Suivi écologique des sites	500 000,00 € 50 000,00 €	298 843,28 € 28 425,54 €
		D0302104 - aides voie verte aménagement véloroute canal loing/briare par AME	420 000,00 €	280 000,00 €
2014		D0101101 - milieux aquatiques travaux renaturation Cuivre à Douchy travaux ponctuels ripisylves 2013 actions de communication 2014	8 902,00 € 42 223,44 € 1 800,00 €	902,00 € 39 373,21 € 930,00 €
		D0304301 - ENS aménagement et gestion des parcs entretien et collecte des déchets entretien parcs 2014	30 000,00 € 47 000,00 €	13 731,60 € 36 211,55 €
2015		D0101101 - milieux aquatiques travaux entretien rivières programme 2014 programme entretien de la Juinne à Autruy sur Juine travaux de restauration de renaturation et aménagement ouvrage CT 2015 mise en place indicateurs biologiques CT année 2015 actions de communication dans le cadre du contrat territorial année 2015	21 752,32 € 1 722,00 € 8 730,00 € 1 017,00 € 108,00 €	19 093,32 € 7 731,73 € 598,05 €
		travaux de restauration lit mineur des zones humides à Pithiviers, estouy, augerville travaux entretien de cours d'eau 2015 panneau identification travaux de restauration barville en gatinais travaux entretien de la ripisylve 2015 actions de communication sur le contrat territorial Milieux aquatiques Dhuy Loiret démantelement du barrage à Ménestreau en villette travaux entretien de la Rimarde 2015 chantiers insertion travaux de restauration travaux de restauration entretien ponctuel végétation Bezonde et Solin	8 214,37 € 11 551,60 € 163,50 € 4 200,00 € 455,04 € 1 823,37 € 1 200,00 € 6 084,18 € 39 611,80 €	4 107,18 € 9 555,74 € 87,00 € 272,88 € 1 193,31 € 1 200,00 €

ENCAISSEMENTS		AFFECTATIONS		
ANNEE	MONTANT	OPERATIONS	CREDITS AFFECTES	CREDITS CONSOMMES
		D0302102 : aménagements itinéraires cyclables entretien LAV 2015-2016 compteurs fixes sur LAV amélioration Lav 2015	510 000,00 € 30 000,00 € 400 000,00 €	363 469,31 € 311 329,81 €
		D0302203 : randonnées comité départemental randonnées pédestres Loiret/convention 2014-2017	15 000,00 €	10 000,00 €
		D0304102 : mise en œuvre Loiret Capital Nature 15-D0304102-APDOPPM affectation 16A-00677 15-D0304102-AEDOPPM affectation 16A-00662	800 000,00 € 708 000,00 €	
		D0304103 : ENS soutien aux acteurs locaux 15-D0304103-AEDPRPS	1 284 138,00 €	
		dont subvention de fonctionnement réserve naturelle de saint mesmin - 21850 euros	cf colonne E	21 850,00 €
		dont Pasto Loire 2015 - 12287,50 euros	cf colonne E	12 287,50 €
		dont partenariat ONF convention pluriannuelle 2015-2017 - 300 000 euros	cf colonne E	150 000,00 €
		dont ONF subvention arboretum des barres 2015 - 25 000 euros	cf colonne E	25 000,00 €
		D0304301 : Aménagement des parcs gestion et entretien des parcs 2015 15-D0304301-APDOPPM (continuité écologique) affectation 16A-00678	50 000,00 € 225 000,00 €	29 618,70 €
	2016	D0101101 - milieux aquatiques travaux entretien rivières programme 2015 programme entretien Essonne et ses annexes année 2016 travaux restauration des ripisylves en bordure Essonne à Dimancheville restauration morphologique du Brulard à Corbeilles et Bordeaux et du Maurepas à Juranville travaux de restauration et d'entretien ponctuel des berges année 2015 Etude fusion entre syndicat mixte œuf et syndicat Rimarde Etude de faisabilité pour rétablissement continuité écologique biefs moulins Achat de prestation de communication Etude préalable à aménagement de l'étang des patureaux travaux de restauration de la ripisylve de la Cléry amont Etude 2016 du SAGE Val Dhuy Loiret Travaux de restauration Programme 2016 travaux d'entretien et berges programme 2016 travaux de restauration renaturation et aménagements d'ouvrage bassin des mauves indicateurs de suivi biologiques et actions de com Mauves travaux renaturation légère du lit traitement plantes invasives barville en gatinais Arrachage de la Jussie restauration des capacités d'écoulement du lit suite inondations travaux urgence suite inondations Fusin travaux urgence suite inondations travaux urgence suite inondations travaux urgence suites inondations travaux entretien rimarde 2016 chantier insertion travaux de restauration de cours d'eau suite inondations	19 927,92 € 5 086,80 € 3 839,73 € 18 083,32 € 28 564,00 € 6 870,00 € 12 500,00 € 249,82 € 4 211,00 € 8 909,00 € 14 500,00 € 11 834,55 € 7 368,89 € 8 800,00 € 384,12 € 2 406,00 € 1 346,29 € 1 559,52 € 2 100,60 € 1 434,00 € 5 812,38 € 6 090,83 € 1 892,80 € 2 525,00 € 1 939,08 €	9 963,96 € 3 839,73 € 18 083,32 € 3 435,00 € 249,82 € 2 105,50 € 384,12 € 384,12 €

ENCAISSEMENTS		AFFECTATIONS		
ANNEE	MONTANT	OPERATIONS	CREDITS AFFECTES	CREDITS CONSOMMES
		D0302102 : Aménagement chemins bordure d'eau travaux VLB suite inondations mai 2016	360 000,00 €	17 502,36 €
		D0303103 : travaux canal orléans travaux suite inondations	600 000,00 €	266 235,65 €
		D0304102 : mise en œuvre Schéma ENS Partenariat pour accompagnement à l'abandon des produits phyto subvention sur 3 ans restauration bordures de champs et pieds de pylones	5 000,00 € 6 000,00 €	2 000,00 €
		D0304103 : Aides acteurs locaux aménagement parc naturel du Flotin réalisation sentier de découverte sur 15-D0304103-AEDPRPS subvention 2016 Arboretum des grandes bruyères = 28 500,00 sur 15-D0304103-AEDPRPS subvention 2016 réserve naturelle de saint mesmin = 21 850,00 mise en œuvre parcours de sensibilisation poissons migrateurs Loire sur 15-D0304103-AEDPRPS Pasto Loire 2016 - 20 404,00 sur 15-D0304103-AEDPRPS mise en œuvre actions de sensibilisation public 2016 = 25 000,00 sur 15-D0304103-AEDPRPS subvention de fonctionnement 2016 = 13 621,00 sur 15-D0304103-AEDPRPS subvention de fonctionnement exceptionnelle domaine du Ciran = 5 000,00	30 000,00 € 4 295,16 € cf colonne E cf colonne E 2 743,37 € cf colonne E cf colonne E cf colonne E cf colonne E	15 000,00 € 4 295,16 € 28 500,00 € 17 480,00 € 2 743,37 € 20 404,00 € 25 000,00 € 13 621,00 € 5 000,00 €
		D0304301 : aménagement/gestion des parcs naturels départementaux dotation financière 2016 Chateauneuf sur Loire dotation financière 2016 Etang du puits dotation financière 2016 Briare dotation financière 2016 Sully sur Loire dotation financière 2016 Meung sur Loire collectes déchets parcs naturels départementaux gestion parcs naturels départementaux	54 800,00 € 45 541,00 € 31 456,00 € 33 320,00 € 27 657,00 € 33 000,00 € 76 635,33 €	27 400,00 € 22 770,50 € 15 728,00 € 16 660,00 € 13 828,50 € 1 377,00 € 76 635,33 €
		TOTAL OPERATIONS NON SOLDEES	11 717 220,97 €	3 525 668,89 €

Disponible = Encaissements - réalisations opérations soldées - crédits ouverts opérations non soldées =

5 261 222,82 €

F 02 - Rapport annuel de performance durable 2016

Article unique : Il est pris acte de la présentation du Rapport annuel de performance durable 2016 auprès des élus de l'Assemblée départementale, en termes de bilan évaluatif des politiques publiques et de développement durable.

F 03 - Le Département premier partenaire des communes et des EPCI pour l'aménagement du territoire - Répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux entre les communes de moins de 5 000 habitants

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'adopter la répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux entre les communes de moins de 5 000 habitants telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45001	ADON	1,054771	133 257,49	12,74	228
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	0,895229	21 284,66	12,24	409
45005	ANDONVILLE	0,798809	1 566,00	11,86	218
45006	ARDON	0,643145	277 069,95	8,02	1 145
45008	ARTENAY	0,831863	1 179 192,91	5,86	1 881
45009	ASCHERES-LE-MARCHE	1,065346	105 516,88	17,05	1 182
45010	ASCOUX	0,904584	210 476,83	13,04	1 027
45011	ATTRAY	0,707203	98 083,08	12,42	218
45012	AUDEVILLE	0,720925	3 846,84	11,53	185
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIERE	1,055565	7 037,40	12,16	236
45014	AULNAY LA RIVIERE	0,865011	121 033,42	13,08	523
45015	AUTRUY-SUR-JUINE	0,823205	29 525,30	9,73	704
45016	AUTRY-LE-CHATEL	1,351856	74 704,06	17,49	1 057
45017	AUVILLIERS-EN-GATINAIS	1,133971	23 834,68	16,02	376
45018	AUXY	1,015744	20 394,71	14,27	970
45019	BACCON	0,694876	42 487,72	12,61	736
45020	LE BARDON	0,761703	291 291,95	13,32	1 068
45021	BARVILLE-EN-GATINAIS	0,933605	7 080,04	14,42	330
45022	BATILLY-EN-GATINAIS	0,793965	12 185,31	11,17	426
45023	BATILLY-EN-PUISAYE	0,910666	53 141,13	10,13	122
45024	BAULE	1,125233	681 199,27	10,54	2 104
45025	BAZOCHE-SUR-LE-BETZ	0,784821	424 647,03	11,97	1 512
45026	BAZOCHE-SUR-LE-BETZ	0,872807	27 076,89	13,75	993
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD	0,946203	34 552,80	14,39	429
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	1,320489	1 142 684,43	9,73	1 845
45030	BEAUNE-LA-ROLANDE	1,049824	815 516,71	12,19	2 129
45031	BELLEGARDE	1,541218	662 010,19	9,69	1 872
45032	LE-BIGNON-MIRABEAU	0,878281	10 133,51	12,42	326
45033	BOESSES	1,16959	13 340,08	13,83	419
45034	BOIGNY-SUR-BIONNE	1,124186	180 802,65	7,30	2 250
45035	BOISCOMMUN	1,06911	32 774,17	14,17	1 154
45036	BOISMORAND	0,720334	187 517,14	9,61	893
45037	BOISSEAUX	0,875334	17 809,35	18,08	462
45038	BONDAROY	0,830093	19 632,30	15,27	435
45039	BONNEE	0,938533	469 887,96	6,91	695
45040	BONNY-SUR-LOIRE	0,958313	145 728,73	9,16	2 059
45041	BORDEAUX-EN-GATINAIS	0,885783	4 089,60	10,73	118
45042	LES BORDES	0,958539	159 436,25	6,87	1 908
45043	BOU	1,23635	223 511,33	12,83	932
45044	BOUGY-LEZ-NEUVILLE	0,83648	32 449,22	12,66	183
45045	BOUILLY-EN-GATINAIS	0,877697	30 759,54	14,49	364
45046	BOULAY-LES-BARRES	0,882189	77 549,66	18,86	1 033

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45047	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	0,934046	12 562,21	16,84	453
45049	BOUZY-LA-FORET	1,004499	602 605,71	14,53	1 263
45050	BOYNES	1,127854	53 657,78	12,56	1 357
45051	BRAY-EN-VAL	0,852295	428 256,42	6,14	1 422
45052	BRETEAU	0,967949	50 200,68	12,05	103
45054	BRIARRES-SUR-ESSONNE	0,935952	16 508,53	14,73	514
45055	BRICY	0,588997	124 083,73	12,33	563
45056	BROMEILLES	1,01783	42 543,42	13,59	325
45058	BUCY-LE-ROI	0,747267	9 194,86	12,73	184
45059	BUCY-SAINT-LIPHARD	0,838829	139 196,38	9,86	201
45060	LA BUSSIERE	1,042413	258 594,46	11,27	839
45061	CEPOY	1,137449	219 056,93	12,35	2 430
45062	CERCOTTES	0,932403	304 652,11	12,22	1 416
45063	CERDON	0,886103	252 427,04	13,15	1 008
45064	CERNOY-EN-BERRY	1,147103	27 932,10	16,16	478
45065	CESARVILLE-DOSSAINVI	0,773569	6 443,52	11,27	241
45066	CHAILLY EN GATINAIS	0,94953	14 378,87	15,07	719
45067	CHAINGY	0,923744	2 100 181,44	9,08	3 711
45069	CHAMBON-LA-FORET	0,803537	125 245,34	8,92	947
45070	CHAMPOULET	0,820647	43 274,62	11,09	46
45072	CHANTEAU	0,986528	43 335,19	12,39	1 424
45073	CHANTECOQ	1,116508	25 450,71	12,45	541
45074	LA-CHAPELLE-ONZERAIN	0,704198	10 318,42	14,80	121
45076	LA-CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE	0,712791	33 713,30	14,62	260
45077	LA-CHAPELLE-SUR-AVEYRON	0,879919	21 272,02	15,36	662
45078	CHAPELON	0,928661	6 098,40	17,96	282
45079	LE CHARME	1,106039	12 148,40	11,80	150
45080	CHARMONT-EN-BEAUCE	0,796495	71 788,60	13,11	415
45081	CHARSONVILLE	0,873301	54 384,90	14,29	606
45083	CHÂTEAU - RENARD	1,180299	339 788,15	9,91	2 332
45084	CHATENOY	0,836702	44 354,13	15,12	463
45085	CHATILLON-COLIGNY	1,191479	273 261,38	13,41	2 004
45086	CHATILLON-LE-ROI	0,929623	9 175,20	15,16	286
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	1,329314	1 353 760,59	12,54	3 223
45088	CHAUSSY	0,756204	60 891,30	14,25	345
45091	CHEVANNES	0,786107	106 818,10	13,43	339
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD	1,148668	172 158,52	11,02	1 393
45093	CHEVILLY	1,018985	489 546,57	10,15	2 757
45094	CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	0,915385	18 658,00	11,36	233
45095	CHILLEURS-AUX-BOIS	1,052083	288 269,02	14,64	1 938
45096	LES CHOUX	0,902247	137 275,36	9,16	504
45097	CHUELLES	0,921164	223 145,36	12,37	1 214
45098	CLERY-SAINT-ANDRE	1,084723	1 173 050,20	17,38	3 474
45099	COINCES	0,819124	37 207,20	15,70	582
45100	COMBLEUX	0,939733	126 665,13	7,43	502
45101	COMBREUX	0,768027	7 785,00	12,08	266
45102	CONFLANS-SUR-LOING	0,747533	18 170,20	9,90	394
45103	CORBELLES	0,941817	789 510,51	9,31	1 533

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45104	CORQUILLEROY	1,233896	796 746,51	13,43	2 875
45105	CORTRAT	0,623938	260 605,13	12,28	99
45107	COUDROY	0,914683	38 880,52	16,37	355
45108	COULLONS	1,030542	184 338,36	10,06	2 527
45109	COULMIERS	0,899913	162 098,08	14,11	574
45110	COURCELLES	0,855206	32 136,68	15,09	287
45111	COURCY-AUX-LOGES	0,892263	21 116,40	14,16	427
45112	LA COUR-MARIGNY	1,005826	59 992,48	14,04	336
45113	COURTEMAUX	0,645613	85 379,88	10,38	301
45114	COURTEMPIERRE	0,865411	582,00	11,95	242
45115	COURTENAY	1,108017	769 142,12	9,22	4 175
45116	CRAVANT	0,83845	37 535,56	16,89	986
45118	CROTTES-EN-PITHIVERAIS	0,852097	29 804,99	14,29	343
45119	DADONVILLE	1,089946	246 148,22	13,20	2 562
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE	0,950034	14 081,36	11,00	179
45121	DAMMARIE-SUR-LOING	0,977184	70 150,32	11,99	516
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	0,482141	2 440 054,72	1,81	1 341
45123	DARVOY	1,006158	29 368,61	13,71	1 918
45124	DESMONTS	1,010818	1 152,00	14,08	168
45125	DIMANCHEVILLE	0,991001	57 868,81	15,12	131
45126	DONNERY	1,237872	307 333,50	13,50	2 720
45127	DORDIVES	1,094053	189 076,83	12,18	3 275
45130	DRY	0,888105	302 839,05	20,32	1 421
45131	ECHILLEUSES	0,991881	10 858,92	14,01	393
45132	EGRY	0,850645	6 081,36	14,51	369
45133	ENGENVILLE	0,640368	59 164,42	10,43	571
45134	EPIEDS-EN-BEAUCE	0,956048	124 826,59	16,35	1 516
45135	ERCEVILLE	0,830203	59 798,79	15,70	347
45136	ERVAUVILLE	0,937248	233 401,86	13,42	584
45137	ESCRENNES	0,780887	33 395,84	9,88	756
45138	ESCRIGNELLES	1,008118	25 250,47	6,80	56
45139	ESTOUY	0,874635	5 606,63	13,55	533
45141	FAVERELLES	0,954748	90 998,80	9,06	154
45142	FAY-AUX-LOGES	1,188239	590 615,86	14,33	3 622
45143	FEINS-EN-GATINAIS	1,056382	2 491,70	11,98	43
45144	FEROLLES	0,970603	153 620,18	18,97	1 287
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS	1,106449	1 290 567,34	10,75	3 679
45148	FONTENAY-SUR-LOING	0,84494	197 368,72	9,66	1 815
45149	FOUCHEROLLES	0,977344	1 747,00	14,03	319
45150	FREVILLE-EN-GATINAIS	1,233469	39 946,52	14,04	187
45151	GAUBERTIN	0,985493	78 468,56	14,61	275
45152	GEMIGNY	0,786331	29 303,83	13,74	229

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45153	GERMIGNY-DES-PRES	0,852584	72 524,69	7,18	769
45154	GIDY	0,73113	311 591,56	6,31	1 724
45156	GIROLLES	0,959978	60 837,25	14,26	692
45157	GIVRAINES	0,863643	78 220,17	12,83	427
45158	GONDREVILLE	1,047758	40 780,45	11,26	363
45159	GRANGERMONT	1,014167	42 229,01	12,70	205
45160	GRENEVILLE-EN-BEAUCE	0,80675	26 196,80	14,56	685
45161	GRISELLES	0,920412	205 779,61	12,84	827
45162	GUIGNEVILLE	0,803648	55 466,55	12,73	548
45164	GUILLY	0,974138	72 131,30	14,83	666
45165	GY-LES-NONAINS	1,051154	74 288,78	16,00	675
45166	HUETRE	0,755818	43 322,42	16,75	285
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	1,013343	160 437,99	11,31	1 692
45168	INGRANNES	0,85041	3 300,86	14,04	533
45170	INTVILLE-LA-GUETARD	0,827349	32 304,00	13,29	133
45171	ISDES	0,955281	21 231,07	13,61	566
45173	JARGEAU	1,198306	1 130 645,90	12,04	4 592
45174	JOUY-EN-PITHIVERAIS	0,889123	45 766,48	12,18	255
45175	JOUY-LE-POTIER	1,100638	295 962,07	17,02	1 356
45176	JURANVILLE	0,856561	84 175,04	12,95	469
45177	LAAS	0,93265	93 260,68	15,94	238
45178	LADON	0,93563	156 785,73	13,44	1 414
45179	LAILLY-EN-VAL	0,928564	247 701,25	15,40	2 952
45180	LANGESSE	0,756204	51 686,30	7,70	77
45181	LEOUVILLE	0,835827	21 266,78	12,08	77
45182	LIGNY-LE-RIBAUT	1,119711	166 443,59	14,27	1 338
45183	LION-EN-BEAUCE	0,791761	10 839,00	15,37	149
45184	LION-EN-SULLIAS	0,886443	12 372,44	10,88	402
45185	LOMBREUIL	0,97241	45 135,89	10,39	312
45186	LORCY	0,943775	53 305,35	13,57	565
45187	LORRIS	1,220344	478 025,06	10,74	3 077
45188	LOURY	1,135501	727 403,14	15,02	2 628
45189	LOUZOUER	0,806055	40 950,96	14,40	297
45193	MARCILLY-EN-VILLETTE	1,065008	756 664,09	13,83	2 080
45194	MARDIE	1,226988	305 198,81	11,41	2 570
45195	MAREAU-AUX-BOIS	0,891533	2 659,20	15,45	613
45196	MAREAU-AUX-PRES	1,143303	243 216,54	17,51	1 310
45197	MARIGNY-LES-USAGES	1,191769	207 257,78	9,81	1 261
45198	MARSAINVILLIERS	0,842471	23 368,69	14,84	312
45199	MELLEROY	0,957182	3 234,60	14,82	518
45200	MENESTREAU-EN-VILLETTE	1,183463	200 719,86	13,40	1 507
45201	MERINVILLE	0,782908	2 473,20	13,01	187
45202	MESSAS	0,986185	376 101,20	16,05	897
45204	MEZIERES-LEZ-CLERY	0,858497	380 227,79	15,13	840
45205	MEZIERES-EN-GATINAIS	1,133051	68 252,48	14,00	267
45206	MIGNERES	0,915679	9 820,10	14,67	317
45207	MIGNERETTE	0,979109	36 397,49	15,39	400
45209	MONTBARROIS	1,067638	77 833,94	14,70	290
45210	MONTBOUY	1,093958	311 182,55	13,26	758
45212	MONTCRESSON	1,154864	109 712,37	14,78	1 333

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45213	MONTEREAU	0,959607	52 231,74	13,13	644
45214	MONTIGNY	0,914737	32 195,25	17,38	254
45215	MONTLIARD	0,763099	77 249,24	13,03	221
45216	MORMANT-SUR-VERNISSON	0,78979	259 330,31	5,80	109
45217	MORVILLE-EN-BEAUCE	0,886967	39 242,09	12,34	183
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	0,976225	178 167,22	8,79	142
45219	MOULON	1,064694	2 739,26	17,03	215
45220	NANCRAY-SUR-RIMARDE	0,866741	183 759,91	13,18	588
45222	NARGIS	1,153744	174 969,26	13,12	1 466
45223	NESPLOY	1,261156	25 923,68	17,33	403
45224	NEUVILLE-AUX-BOIS	1,085153	1 584 389,48	10,26	4 317
45225	LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	0,866113	49 647,94	13,55	382
45226	NEUVY-EN-SULLIAS	1,06826	115 859,15	15,86	1 305
45227	NEVOY	0,891664	88 160,48	9,67	1 230
45228	NIBELLE	0,912961	34 703,87	13,54	1 135
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	0,863892	502 462,26	10,20	2 615
45230	NOYERS	0,988931	15 543,93	15,55	802
45231	OISON	0,781346	173 551,07	10,56	138
45233	ONDREVILLE-SUR-ESSONNE	0,915005	14 325,05	14,91	407
45235	ORMES	1,100929	2 196 626,80	4,52	3 812
45237	ORVILLE	0,878762	20 163,46	10,53	120
45238	OUSSON-SUR-LOIRE	0,804066	22 225,01	13,15	755
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS	0,961505	51 410,40	14,38	432
45240	OUTARVILLE	0,799202	54 112,66	12,20	1 435
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS	0,997418	43 478,40	21,76	581
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS	0,937495	3 443,65	14,61	273
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE	1,239266	24 128,42	15,52	318
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	1,079819	1 360 475,21	6,12	2 806
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE	1,088966	92 637,37	13,78	1 228
45246	PANNECIERES	0,700927	23 961,60	13,47	124
45247	PANNES	1,208782	1 142 995,52	10,32	3 696
45248	PATAY	1,123501	878 612,26	11,73	2 120
45249	PAUCOURT	1,063409	189 251,37	11,91	945
45250	PERS-EN-GATINAIS	0,806731	31 511,82	13,08	248
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS	1,250316	47 336,45	11,65	293
45253	PITHIVIERS-LE-VIEIL	0,934198	241 570,25	7,20	1 860
45254	POILLY-LEZ-GIEN	1,064595	455 462,47	9,66	2 451
45255	PREFONTAINES	1,033067	131 522,59	13,80	479
45256	PRESNOY	0,918126	99 785,39	14,11	249
45257	PRESSIGNY-LES-PINS	1,046407	166 096,40	12,89	501
45258	PUISEAUX	1,203187	382 713,85	13,62	3 405
45259	QUIERS-SUR-BEZONDE	1,162071	224 770,50	16,74	1 190
45260	RAMOULU	0,78178	24 127,40	14,19	274
45261	REBRECHIE	1,276367	55 827,57	16,10	1 387
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX	0,809882	1 242,00	13,32	139
45263	ROUVRES-SAINT-JEAN	0,839628	69 553,69	14,35	288
45264	ROZIERES-EN-BEAUCE	0,728787	49 229,08	13,31	200
45265	ROZOY-LE-VIEIL	0,858218	9 783,64	13,70	422
45266	RUAN	0,757715	19 090,95	11,64	220
45267	SAINT-AIGNAN-DES-GUES	0,792619	273 306,90	6,65	346

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	0,840225	7 748,00	14,12	613
45269	SAINT-AY	1,014161	1 027 874,77	12,05	3 299
45270	SAINT BENOIT-SUR-LOIRE	0,974278	779 351,70	6,90	2 094
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	1,029277	62 750,37	10,60	1 050
45272	SAINT-CYR-EN-VAL	1,183273	582 879,01	6,17	3 339
45273	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	0,863241	671 956,38	5,89	2 980
45275	SAINT FIRMIN DES BOIS	0,944383	21 193,24	14,47	513
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	1,23952	565 211,59	18,50	556
45277	SAINT-FLORENT-LE-JEUNE	0,924502	13 737,92	12,87	454
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	1,021625	95 514,17	14,66	1 140
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	1,06885	290 965,93	15,61	1 912
45280	SAINT-GONDON	0,960158	43 754,73	10,84	1 165
45281	SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS	0,687881	328 764,23	7,82	974
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	1,284019	1 207 810,98	12,26	3 014
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX	0,756891	50 413,56	9,87	173
45287	SAINT-LOUP-DE-GONNOIS	0,7309	16 400,00	10,64	98
45288	SAINT-LOUP-DES-VIGNES	1,009189	16 043,96	11,51	425
45289	SAINT-LYE-LA-FORET	0,997554	106 204,19	16,65	1 134
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	0,867003	123 818,89	9,75	1 749
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	1,037762	67 056,17	10,86	1 279
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	1,018436	140 240,24	13,10	900
45293	SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	1,032414	285 464,09	12,11	1 236
45294	SAINT-MICHEL	0,940376	10 788,65	10,97	126
45296	SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE	0,818903	167 596,49	14,62	743
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	0,77885	97 225,28	10,21	1 042
45299	SAINT-SIGISMOND	0,79674	38 973,53	14,29	309
45300	SANDILLON	1,058061	673 061,98	13,45	4 036
45301	SANTEAU	0,849896	4 386,59	14,96	385
45303	SCEAUX-DU-GATINAIS	1,06104	25 216,33	13,46	677
45305	SEICHEBRIERES	0,799411	10 526,21	14,23	198
45306	LA-SELLE-EN-HERMOIS	0,945624	35 034,46	16,30	855
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	0,793905	1 159 347,43	7,95	1 080
45308	SEMOY	1,359993	990 712,39	7,88	3 363
45309	SENNELY	1,104418	352 739,75	14,16	702
45310	SERMAISES	0,89493	500 942,62	8,75	1 604
45311	SIGLOY	0,97121	72 405,18	19,79	696
45312	SOLTERRE	0,931445	157 281,01	10,99	509
45313	SOUGY	0,866324	175 104,56	14,42	866
45314	SULLY-LA-CHAPELLE	1,024738	45 882,52	13,21	421
45316	SURY-AUX-BOIS	0,941313	71 461,19	13,62	803
45317	TAVERS	0,849158	202 820,39	10,02	1 400
45320	THIGNONVILLE	0,722514	14 365,06	11,97	367
45321	THIMORY	1,102331	184 804,86	16,99	757
45322	THORAILLES	0,736296	34 528,38	14,60	183
45323	THOU	0,820304	14 144,16	10,28	239
45324	TIGY	1,108587	126 730,52	16,48	2 329
45325	TIVERNON	0,761898	14 099,68	11,16	254
45326	TOURNOISIS	0,70262	211 619,05	8,75	398

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
CRITERES DE REPARTITION

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)	Dépenses d'équipement brut 2015	Inverse potentiel financier 2016	Population totale 2016
45327	TRAINOU	1,139232	519 523,00	14,89	3 309
45328	TREILLES-EN-GATINAIS	0,769903	13 263,78	11,96	292
45329	TRIGUERES	0,965234	194 650,02	15,03	1 362
45330	TRINAY	0,821039	19 663,06	11,51	237
45331	VANNES-SUR-COSSON	0,999712	11 427,34	16,27	601
45332	VARENNES CHANGY	1,001766	80 207,84	12,56	1 554
45333	VENNECY	1,236463	338 027,11	15,54	1 558
45334	VIEILLES-MAISONS	1,048576	30 402,64	15,34	653
45335	VIENNE-EN-VAL	1,034759	103 216,26	18,46	1 993
45336	VIGLAIN	1,022456	187 849,21	14,33	907
45337	VILLAMBLAIN	0,572468	19 484,46	11,76	278
45339	VILLEMOUTIERS	1,035633	109 178,17	16,48	491
45340	VILLEMURLIN	1,01367	65 799,43	14,11	627
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE	0,695469	18 019,78	10,85	220
45342	VILLEREAU	0,876974	20 491,82	16,09	390
45343	VILLEVOQUES	1,061096	8 385,46	15,65	227
45344	VILLORCEAU	0,924969	38 322,82	18,86	1 179
45345	VIMORY	0,9852	121 889,25	11,29	1 205
45346	VITRY-AUX-LOGES	0,954615	428 020,13	12,70	1 994
45347	VRIGNY	0,925225	34 270,69	17,03	879
45348	YEVRE-LA-VILLE	0,930971	98 757,23	12,59	742
45129	DOUCHY MONTCORBON	1,023768	162 610,44	14,39	1 552
	Total	286,85044	62 643 066	3 880,19	300 402

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF) - 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45001	ADON	8290,35	1 601,98	7 404,66	1 711,21	19 008,20	17 406,43	9,20%	1 601,77	7,03
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	7036,37	255,88	7 113,30	3 069,66	17 475,22	17 477,90	-0,02%	- 2,68	- 0,01
45005	ANDONVILLE	6278,53	18,83	6 892,85	1 636,15	14 826,35	15 715,27	-5,66%	- 888,92	- 4,08
45006	ARDON	5055,03	3 330,86	4 662,86	8 593,56	21 642,31	21 589,39	0,25%	52,91	0,05
45008	ARTENAY	6538,33	14 175,93	3 407,39	14 117,45	38 239,10	43 650,55	-12,40%	- 5 411,45	- 2,88
45009	ASCHERES-LE-MARCHE	8373,47	1 268,49	9 906,49	8 871,25	28 419,71	30 129,95	-5,68%	- 1 710,24	- 1,45
45010	ASCOUX	7109,90	2 530,29	7 574,52	7 707,93	24 922,65	23 247,67	7,20%	1 674,98	1,63
45011	ATTRAY	5558,52	1 179,13	7 216,18	1 636,15	15 589,97	14 716,32	5,94%	873,66	4,01
45012	AUDEVILLE	5666,37	46,25	6 698,60	1 388,48	13 799,69	13 993,96	-1,39%	- 194,27	- 1,05
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIERE	8296,59	84,60	7 065,04	1 771,25	17 217,48	17 270,72	-0,31%	- 53,24	- 0,23
45014	AULNAY LA RIVIERE	6798,86	1 455,03	7 600,95	3 925,27	19 780,12	18 876,48	4,79%	903,64	1,73
45015	AUTRUY-SUR-JUINE	6470,28	354,94	5 653,66	5 283,72	17 762,60	20 362,30	-12,77%	- 2 599,70	- 3,69
45016	AUTRY-LE-CHATEL	10625,40	898,07	10 163,27	7 933,09	29 619,83	30 198,00	-1,91%	- 578,17	- 0,55
45017	AUVILLIERS-EN-GATINAIS	8912,85	286,53	9 308,24	2 821,99	21 329,61	22 490,48	-5,16%	- 1 160,87	- 3,09
45018	AUXY	7983,61	245,18	8 289,19	7 280,13	23 798,11	26 567,43	-10,42%	- 2 769,32	- 2,85
45019	BACCON	5461,63	510,78	7 326,95	5 523,89	18 823,25	20 074,27	-6,23%	- 1 251,02	- 1,70
45020	LE BARDON	5986,88	3 501,83	7 740,14	8 015,65	25 244,49	26 624,38	-5,18%	- 1 379,89	- 1,29
45021	BARVILLE-EN-GATINAIS	7338,00	85,11	8 380,15	2 476,75	18 280,02	19 159,87	-4,59%	- 879,86	- 2,67
45022	BATILLY-EN-GATINAIS	6240,45	146,49	6 488,48	3 197,25	16 072,68	20 686,94	-22,31%	- 4 614,26	- 10,83
45023	BATILLY-EN-PUISAYE	7157,71	638,85	5 888,84	915,65	14 601,04	14 752,24	-1,02%	- 151,20	- 1,24
45024	BAULE	8844,17	8 189,19	6 125,19	15 791,13	38 949,68	49 702,63	-21,63%	- 10 752,95	- 5,11
45025	BAZOCHES-LES-GALLERAN	6168,58	5 104,99	6 952,93	11 348,00	29 574,50	26 664,15	10,91%	2 910,34	1,92
45026	BAZOCHES-SUR-LE-BETZ	6860,14	325,51	7 989,29	7 452,75	22 627,69	26 563,72	-14,82%	- 3 936,03	- 3,96
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLA	7437,02	415,38	8 359,77	3 219,77	19 431,94	20 107,51	-3,36%	- 675,57	- 1,57
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	10378,86	13 737,04	5 652,61	13 847,26	43 615,76	35 574,12	22,61%	8 041,64	4,36
45030	BEAUNE-LA-ROLANDE	8251,47	9 803,92	7 082,81	15 978,76	41 116,96	38 178,67	7,70%	2 938,29	1,38
45031	BELLEGARDE	12113,76	7 958,50	5 630,19	14 049,90	39 752,36	41 624,41	-4,50%	- 1 872,06	- 1,00
45032	LE-BIGNON-MIRABEAU	6903,17	121,82	7 217,02	2 446,72	16 688,73	16 835,14	-0,87%	- 146,40	- 0,45
45033	BOESSES	9192,81	160,37	8 036,74	3 144,72	20 534,64	20 973,04	-2,09%	- 438,40	- 1,05
45034	BOIGNY-SUR-BIONNE	8835,94	2 173,56	4 243,98	16 886,90	32 140,38	41 630,32	-22,80%	- 9 489,94	- 4,22
45035	BOISCOMMUN	8403,05	394,00	8 234,07	6 661,10	25 692,23	26 972,04	-4,74%	- 1 279,81	- 1,11
45036	BOISMORAND	5661,72	2 254,28	5 583,15	6 702,22	20 201,38	21 098,26	-4,25%	- 896,88	- 1,00
45037	BOISSEAUX	6880,00	214,10	10 506,70	3 467,44	21 068,24	21 486,61	-1,95%	- 418,37	- 0,91
45038	BONDAROY	6524,41	236,01	8 871,46	3 264,80	18 896,69	19 153,37	-1,34%	- 256,68	- 0,59
45039	BONNÉE	7376,74	5 648,86	4 012,32	5 216,18	22 254,10	21 726,86	2,43%	527,24	0,76

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF) - 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45040	BONNY-SUR-LOIRE	7532,21	1 751,91	5 323,71	15 453,39	30 061,22	32 730,91	-8,16%	- 2 669,69	- 1,30
45041	BORDEAUX-EN-GATINAIS	6962,13	49,16	6 232,85	885,62	14 129,76	15 097,71	-6,41%	- 967,94	- 8,20
45042	LES BORDES	7533,98	1 916,70	3 991,71	14 320,09	27 762,48	29 185,23	-4,87%	- 1 422,75	- 0,75
45043	BOU	9717,54	2 686,99	7 455,55	6 994,93	26 855,01	27 857,03	-3,60%	- 1 002,02	- 1,08
45044	BOUGY-LEZ-NEUVILLE	6574,62	390,10	7 355,78	1 373,47	15 693,96	16 152,54	-2,84%	- 458,58	- 2,51
45045	BOUILLY-EN-GATINAIS	6898,58	369,78	8 419,67	2 731,93	18 419,95	21 258,67	-13,35%	- 2 838,72	- 7,80
45046	BOULAY-LES-BARRES	6933,88	932,28	10 957,07	7 752,96	26 576,19	28 489,43	-6,72%	- 1 913,24	- 1,85
45047	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	7341,47	151,02	9 783,33	3 399,90	20 675,72	21 129,19	-2,15%	- 453,47	- 1,00
45049	BOUZY-LA-FORET	7895,22	7 244,36	8 441,54	9 479,18	33 060,30	27 115,66	21,92%	5 944,64	4,71
45050	BOYNES	8864,77	645,06	7 296,21	10 184,68	26 990,72	27 503,35	-1,86%	- 512,63	- 0,38
45051	BRAY-EN-VAL	6698,92	5 148,38	3 567,72	10 672,52	26 087,55	25 938,63	0,57%	148,91	0,10
45052	BRETEAU	7607,94	603,50	7 002,05	773,04	15 986,53	15 964,22	0,14%	22,32	0,22
45054	BRIARRES-SUR-ESSONNE	7356,45	198,46	8 561,11	3 857,72	19 973,74	20 599,69	-3,04%	- 625,95	- 1,22
45055	BRICY	4629,43	1 491,70	7 162,25	4 225,48	17 508,86	16 803,44	4,20%	705,42	1,25
45056	BROMEILLES	8000,00	511,45	7 896,38	2 439,22	18 847,04	18 798,40	0,26%	48,65	0,15
45058	BUCY-LE-ROI	5873,41	110,54	7 395,00	1 380,97	14 759,93	16 165,40	-8,69%	- 1 405,47	- 7,64
45059	BUCY-SAINT-LIPHARD	6993,08	1 673,38	5 729,93	1 508,56	15 504,95	15 022,72	3,21%	482,23	2,40
45060	LA BUSSIÈRE	8193,22	3 108,75	6 548,20	6 296,94	24 147,11	22 873,37	5,57%	1 273,75	1,52
45061	CEPOY	8940,19	2 633,44	7 177,72	18 237,86	36 989,21	37 582,44	-1,58%	- 593,24	- 0,24
45062	CERCOTTES	7328,56	3 662,44	7 100,38	10 627,49	28 718,87	31 562,44	-9,01%	- 2 843,57	- 2,01
45063	CERDON	6964,65	3 034,61	7 640,20	7 565,33	25 204,78	25 210,27	-0,02%	- 5,49	- 0,01
45064	CERNOY-EN-BERRY	9016,07	335,79	9 392,03	3 587,53	22 331,42	22 815,26	-2,12%	- 483,84	- 1,01
45065	CESARVILLE-DOSSANVI	6080,14	77,46	6 547,32	1 808,77	14 513,70	14 647,99	-0,92%	- 134,29	- 0,56
45066	CHAILLY EN GATINAIS	7463,17	172,86	8 754,71	5 396,30	21 787,04	22 260,56	-2,13%	- 473,52	- 0,66
45067	CHAINGY	7260,50	25 247,80	5 275,78	27 852,13	65 636,21	68 708,59	-4,47%	- 3 072,38	- 0,83
45069	CHAMBON-LA-FORET	6315,69	1 505,66	5 184,66	7 107,51	20 113,52	22 533,99	-10,74%	- 2 420,47	- 2,56
45070	CHAMPOULET	6450,17	520,24	6 441,84	345,24	13 757,49	13 499,47	1,91%	258,02	5,61
45072	CHANTEAU	7753,97	520,96	7 198,27	10 687,53	26 160,74	32 122,06	-18,56%	- 5 961,32	- 4,19
45073	CHANTECOQ	8775,60	305,96	7 234,26	4 060,36	20 376,18	21 010,02	-3,02%	- 633,83	- 1,17
45074	LA-CHAPELLE-ONZERAIN	5534,90	124,05	8 598,63	908,14	15 165,72	15 247,44	-0,54%	- 81,73	- 0,68
45076	LA-CHAPELLE-SAINT-SEPULCHRE	5602,44	405,29	8 494,80	1 951,38	16 453,91	16 801,40	-2,07%	- 347,49	- 1,34
45077	LA-CHAPELLE-SUR-AVEYRON	6916,04	255,73	8 922,73	4 968,50	21 063,00	21 141,84	-0,37%	- 78,84	- 0,12
45078	CHAPELON	7299,15	73,31	10 435,91	2 116,49	19 924,86	20 543,30	-3,01%	- 618,44	- 2,19
45079	LE CHARME	8693,31	146,04	6 859,17	1 125,79	16 824,32	17 276,95	-2,62%	- 452,62	- 3,02
45080	CHARMONT-EN-BEAUCE	6260,34	863,02	7 617,15	3 114,70	17 855,20	18 347,51	-2,68%	- 492,30	- 1,19
45081	CHARSONVILLE	6864,02	653,80	8 300,70	4 548,21	20 366,73	21 008,60	-3,06%	- 641,87	- 1,06

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF) - 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45083	CHÂTEAU - RENARD	9276,98	4 084,84	5 761,05	17 502,34	36 625,21	37 077,55	-1,22%	- 452,33	- 0,19
45084	CHATENOY	6576,36	533,21	8 784,94	3 474,95	19 369,46	23 535,33	-17,70%	- 4 165,87	- 9,00
45085	CHATILLON-COLIGNY	9364,86	3 285,07	7 794,44	15 040,60	35 484,97	37 020,25	-4,15%	- 1 535,28	- 0,77
45086	CHATILLON-LE-ROI	7306,71	110,30	8 808,89	2 146,51	18 372,42	19 300,50	-4,81%	- 928,08	- 3,25
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	10448,22	16 274,54	7 287,67	24 189,55	58 199,98	52 152,25	11,60%	6 047,73	1,88
45088	CHAUSSY	5943,66	732,02	8 277,30	2 589,33	17 542,30	17 611,41	-0,39%	- 69,11	- 0,20
45091	CHEVANNES	6178,69	1 284,14	7 802,32	2 544,29	17 809,44	16 915,52	5,28%	893,93	2,64
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD	9028,37	2 069,64	6 403,05	10 454,87	27 955,93	29 556,16	-5,41%	- 1 600,22	- 1,15
45093	CHEVILLY	8009,08	5 895,19	5 898,54	20 692,09	40 484,90	47 843,57	-15,38%	- 7 358,67	- 2,67
45094	CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	7194,80	224,30	6 602,34	1 748,73	15 770,18	15 824,37	-0,34%	- 54,20	- 0,23
45095	CILLEURS-AUX-BOIS	8269,22	3 465,49	8 505,16	14 545,25	34 785,12	39 143,94	-11,14%	- 4 358,82	- 2,25
45096	LES CHOUX	7091,53	1 650,29	5 320,73	3 782,67	17 845,22	16 824,99	6,06%	1 020,22	2,02
45097	CHUELLES	7240,22	2 682,59	7 187,76	9 111,42	26 221,99	24 493,14	7,06%	1 728,86	1,42
45098	CLERY-SAINT-ANDRE	8525,77	14 102,08	10 099,07	26 073,38	58 800,30	54 024,50	8,84%	4 775,80	1,37
45099	COINCES	6438,20	447,29	9 124,74	4 368,08	20 378,31	21 281,13	-4,24%	- 902,82	- 1,55
45100	COMBLEUX	7386,17	1 522,73	4 318,21	3 767,66	16 994,77	17 401,48	-2,34%	- 406,71	- 0,81
45101	COMBREUX	6036,58	93,59	7 019,61	1 996,41	15 146,19	15 406,01	-1,69%	- 259,83	- 0,98
45102	COMFLANS-SUR-LOING	5875,50	218,44	5 750,96	2 957,08	14 801,99	14 990,19	-1,26%	- 188,20	- 0,48
45103	CORBEILLES	7402,55	9 491,28	5 410,34	11 505,61	33 809,78	27 103,21	24,74%	6 706,57	4,37
45104	CORQUILLEROY	9698,25	9 578,27	7 803,36	21 577,71	48 657,59	42 557,92	14,33%	6 099,67	2,12
45105	CORTAT	4904,07	3 132,92	7 132,68	743,02	15 912,70	12 986,02	22,54%	2 926,68	29,56
45107	COUDROY	7189,28	467,41	9 510,11	2 664,38	19 831,18	23 561,77	-15,83%	- 3 730,59	- 10,51
45108	COULLONS	8099,92	2 216,06	5 846,24	18 965,87	35 128,09	38 517,74	-8,80%	- 3 389,65	- 1,34
45109	COULMIERS	7073,19	1 948,70	8 196,11	4 308,04	21 526,04	21 705,88	-0,83%	- 179,84	- 0,31
45110	COURCELLES	6721,80	386,34	8 767,61	2 154,02	18 029,77	19 137,84	-5,79%	- 1 108,07	- 3,86
45111	COURCY-AUX-LOGES	7013,06	253,86	8 228,73	3 204,76	18 700,41	19 144,07	-2,32%	- 443,66	- 1,04
45112	LA COUR-MARIGNY	7905,65	721,21	8 158,08	2 521,78	19 306,72	19 315,70	-0,05%	- 8,98	- 0,03
45113	COURTEMAUX	5074,43	1 026,41	6 034,13	2 259,09	14 394,06	15 955,82	-9,79%	- 1 561,76	- 5,19
45114	COURTEPIERRE	6802,01	7,00	6 944,20	1 816,28	15 569,48	15 997,87	-2,68%	- 428,39	- 1,77
45115	COURTENAY	8708,86	9 246,41	5 359,37	31 334,59	54 649,23	54 706,67	-0,10%	- 57,44	- 0,01
45116	CRAVANT	6590,10	451,24	9 812,38	7 400,22	24 253,94	24 255,35	-0,01%	- 1,41	- 0,00
45118	CROTTE-EN-PITHIVERAIS	6697,36	388,31	8 301,47	2 574,31	17 931,45	18 991,25	-5,58%	- 1 059,80	- 3,09
45119	DADONVILLE	8566,82	2 959,13	7 672,58	19 228,55	38 427,08	37 475,54	2,54%	951,54	0,37
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE	7467,13	169,28	6 392,36	1 343,45	15 372,22	16 045,25	-4,19%	- 673,03	- 3,76
45121	DAMMARIE-SUR-LOING	7680,53	843,33	6 964,04	3 872,73	19 360,62	19 230,66	0,68%	129,96	0,25
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	3789,56	29 333,66	1 050,63	10 064,59	44 238,44	24 306,15	82,01%	19 932,30	14,86

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)- 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45123	DARVOY	7908,26	353,06	7 964,50	14 395,15	30 620,97	31 959,81	-4,19%	- 1 338,84	- 0,70
45124	DESMONTS	7944,89	13,85	8 180,78	1 260,89	17 400,40	17 784,63	-2,16%	- 384,23	- 2,29
45125	DIMANCHEVILLE	7789,13	695,68	8 786,07	983,19	18 254,08	17 879,95	2,09%	374,12	2,86
45126	DONNERY	9729,50	3 694,68	7 845,29	20 414,39	41 683,86	42 819,67	-2,65%	- 1 135,81	- 0,42
45127	DORDIVES	8599,10	2 273,03	7 079,50	24 579,83	42 531,46	45 480,33	-6,48%	- 2 948,87	- 0,90
45130	DRY	6980,38	3 640,65	11 808,78	10 665,02	33 094,83	32 428,72	2,05%	666,11	0,47
45131	ECHILLEUSES	7796,05	130,54	8 140,37	2 949,58	19 016,53	18 966,20	0,27%	50,34	0,13
45132	EGRY	6685,95	73,11	8 428,76	2 769,45	17 957,27	19 487,43	-7,85%	- 1 530,16	- 4,15
45133	ENGENVILLE	5033,20	711,26	6 061,90	4 285,52	16 091,88	15 879,01	1,34%	212,87	0,37
45134	EPIEDS-EN-BEAUCE	7514,40	1 500,63	9 503,12	11 378,02	29 896,17	29 979,72	-0,28%	- 83,54	- 0,06
45135	ERCEVILLE	6525,28	718,88	9 124,09	2 604,34	18 972,59	19 535,29	-2,88%	- 562,70	- 1,62
45136	ERVAUVILLE	7366,64	2 805,89	7 796,00	4 383,09	22 351,62	22 543,58	-0,85%	- 191,96	- 0,33
45137	ESCRENNES	6137,66	401,48	5 740,35	5 674,00	17 953,48	20 356,53	-11,80%	- 2 403,05	- 3,18
45138	ESCRIGNELLES	7923,67	303,55	3 951,07	420,30	12 598,59	12 358,58	1,94%	240,01	4,29
45139	ESTOUY	6874,51	67,40	7 874,89	4 000,32	18 817,12	20 078,18	-6,28%	- 1 261,06	- 2,37
45141	FAVERELLES	7504,19	1 093,96	5 264,01	1 155,81	15 017,97	14 074,01	6,71%	943,96	6,13
45142	FAY-AUX-LOGES	9339,39	7 100,22	8 325,96	27 184,16	51 949,73	60 631,64	-14,32%	- 8 681,91	- 2,40
45143	FEINS-EN-GATINAIS	8303,01	29,95	6 959,51	322,73	15 615,21	15 980,01	-2,28%	- 364,81	- 8,48
45144	FEROLLES	7628,80	1 846,78	11 020,76	9 659,31	30 155,65	32 172,84	-6,27%	- 2 017,18	- 1,57
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS	8696,53	15 514,84	6 243,96	27 611,96	58 067,30	56 046,27	3,61%	2 021,03	0,55
45148	FONTENAY-SUR-LOING	6641,11	2 372,71	5 610,49	13 622,10	28 246,41	28 900,05	-2,26%	- 653,64	- 0,36
45149	FOUCHEROLLES	7681,79	21,00	8 150,33	2 394,19	18 247,30	18 643,70	-2,13%	- 396,39	- 1,24
45150	FREVILLE-EN-GATINAIS	9694,89	480,23	8 160,57	1 403,49	19 739,18	21 486,70	-8,13%	- 1 747,52	- 9,35
45151	GAUBERTIN	7745,84	943,33	8 487,23	2 063,95	19 240,35	19 142,01	0,51%	98,34	0,36
45152	GEMIGNY	6180,45	352,28	7 982,09	1 718,71	16 233,54	16 758,97	-3,14%	- 525,44	- 2,29
45153	GERMIGNY-DES-PRES	6701,19	871,87	4 172,95	5 771,57	17 517,59	20 497,22	-14,54%	- 2 979,63	- 3,87
45154	GIDY	5746,58	3 745,87	3 666,03	12 939,12	26 097,60	26 247,12	-0,57%	- 149,53	- 0,09
45156	GIROLLES	7545,29	731,37	8 284,94	5 193,66	21 755,26	22 104,20	-1,58%	- 348,94	- 0,50
45157	GIVRAINES	6788,11	940,34	7 452,68	3 204,76	18 385,90	18 966,67	-3,06%	- 580,77	- 1,36
45158	GONDREVILLE	8235,23	490,25	6 544,70	2 724,42	17 994,61	19 828,44	-9,25%	- 1 833,83	- 5,05
45159	GRANGERMONT	7971,21	507,67	7 379,27	1 538,58	17 396,73	16 992,99	2,38%	403,74	1,97
45160	GRENEVILLE-EN-BEAUCE	6340,94	314,93	8 460,33	5 141,12	20 257,33	20 884,90	-3,00%	- 627,57	- 0,92
45161	GRISELLES	7234,31	2 473,83	7 458,43	6 206,88	23 373,44	22 691,89	3,00%	681,55	0,82
45162	GUIGNEVILLE	6316,56	666,80	7 398,03	4 112,90	18 494,29	18 716,40	-1,19%	- 222,11	- 0,41
45164	GULLY	7656,59	867,14	8 614,82	4 998,52	22 137,08	22 416,94	-1,25%	- 279,86	- 0,42
45165	GY-LES-NONAINS	8261,92	893,08	9 297,00	5 066,07	23 518,08	23 671,28	-0,65%	- 153,21	- 0,23
45166	HUETRE	5940,62	520,81	9 730,33	2 139,01	18 330,77	20 336,02	-9,86%	- 2 005,24	- 7,04

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF) - 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	7964,73	1 928,74	6 574,54	12 698,96	29 166,96	28 574,27	2,07%	592,70	0,35
45168	INGRANNES	6684,10	39,68	8 160,75	4 000,32	18 884,85	19 432,56	-2,82%	- 547,71	- 1,03
45170	INTVILLE-LA-GUETARD	6502,85	388,35	7 722,08	998,20	15 611,48	15 267,84	2,25%	343,64	2,58
45171	ISDES	7508,37	255,23	7 909,88	4 247,99	19 921,48	20 590,90	-3,25%	- 669,42	- 1,18
45173	JARGEAU	9418,52	13 592,31	6 994,03	34 464,29	64 469,15	59 894,23	7,64%	4 574,93	1,00
45174	JOUY-EN-PITHIVERAIS	6988,38	550,19	7 077,33	1 913,85	16 529,75	17 786,06	-7,06%	- 1 256,31	- 4,93
45175	JOUY-LE-POTIER	8650,86	3 557,97	9 891,05	10 177,17	32 277,05	34 920,75	-7,57%	- 2 643,70	- 1,95
45176	JURANVILLE	6732,45	1 011,93	7 523,20	3 519,98	18 787,56	18 912,12	-0,66%	- 124,56	- 0,27
45177	LAAS	7330,50	1 121,15	9 259,89	1 786,26	19 497,80	19 168,36	1,72%	329,44	1,38
45178	LADON	7353,92	1 884,83	7 806,69	10 612,48	27 657,93	28 072,57	-1,48%	- 414,64	- 0,29
45179	LAILLY-EN-VAL	7298,38	2 977,80	8 945,49	22 155,62	41 377,29	50 873,41	-18,67%	- 9 496,12	- 3,22
45180	LANGESSE	5943,66	621,36	4 475,77	577,91	11 618,70	11 489,70	1,12%	129,00	1,68
45181	LEOUVILLE	6569,48	255,66	7 018,23	577,91	14 421,28	14 702,47	-1,91%	- 281,19	- 3,65
45182	LIGNY-LE-RIBAUT	8800,77	2 000,94	8 291,08	10 042,08	29 134,86	29 295,14	-0,55%	- 160,28	- 0,12
45183	LION-EN-BEAUCE	6223,13	130,30	8 931,92	1 118,29	16 403,64	16 981,77	-3,40%	- 578,12	- 3,88
45184	LION-EN-SULLIAS	6967,32	148,74	6 319,53	3 017,13	16 452,72	17 149,25	-4,06%	- 696,53	- 1,73
45185	LOMBREUIL	7643,01	542,61	6 034,30	2 341,65	16 561,56	17 126,02	-3,30%	- 564,45	- 1,81
45186	LORCY	7417,94	640,82	7 882,04	4 240,49	20 181,29	20 831,23	-3,12%	- 649,93	- 1,15
45187	LORRIS	9591,73	5 746,68	6 241,90	23 093,78	44 674,10	47 706,69	-6,36%	- 3 032,59	- 0,99
45188	LOURY	8924,88	8 744,64	8 729,48	19 723,90	46 122,90	44 318,61	4,07%	1 804,28	0,69
45189	LOUZOUER	6335,48	492,30	8 366,45	2 229,07	17 423,30	17 294,41	0,75%	128,89	0,43
45193	MARCILLY-EN-VILLETTE	8370,81	9 096,41	8 034,62	15 611,00	41 112,85	40 104,32	2,51%	1 008,53	0,48
45194	MARDIE	9643,95	3 669,02	6 631,33	19 288,60	39 232,90	52 367,95	-25,08%	- 13 135,06	- 5,11
45195	MAREAU-AUX-BOIS	7007,32	31,97	8 978,33	4 600,74	20 618,36	21 865,36	-5,70%	- 1 247,00	- 2,03
45196	MAREAU-AUX-PRES	8986,20	2 923,88	10 174,59	9 831,93	31 916,60	33 700,47	-5,29%	- 1 783,87	- 1,36
45197	MARIGNY-LES-USAGES	9367,14	2 491,60	5 701,86	9 484,17	27 024,77	32 554,32	-16,99%	- 5 529,55	- 4,39
45198	MARSAINVILLIERS	6621,70	280,93	8 620,04	2 341,65	17 864,33	18 116,93	-1,39%	- 252,60	- 0,81
45199	MELLEROY	7523,32	38,89	8 609,96	3 887,74	20 059,90	20 670,54	-2,95%	- 610,63	- 1,18
45200	MENESTREAU-EN-VILLETTE	9301,85	2 413,00	7 783,43	11 310,47	30 808,75	30 067,73	2,46%	741,03	0,49
45201	MERINVILLE	6153,55	29,73	7 556,81	1 403,49	15 143,58	15 437,90	-1,91%	- 294,31	- 1,57
45202	MESSAS	7751,28	4 521,38	9 323,03	6 732,45	28 327,93	25 880,14	9,46%	2 447,79	2,73
45204	MEZIERES-LEZ-CLERY	6747,67	4 570,99	8 788,97	6 304,44	26 412,07	25 226,00	4,70%	1 186,07	1,41
45205	MEZIERES-EN-GATINAIS	8905,62	820,51	8 135,07	2 003,91	19 865,12	20 116,94	-1,25%	- 251,82	- 0,94
45206	MIGNERES	7197,11	118,05	8 523,21	2 379,18	18 217,55	18 532,05	-1,70%	- 314,50	- 0,99
45207	MIGNERETTE	7695,66	437,56	8 941,22	3 002,12	20 076,56	19 920,62	0,78%	155,94	0,39

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF) - 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45209	MONTBARROIS	8391,48	935,70	8 539,50	2 176,53	20 043,22	20 023,97	0,10%	19,25	0,07
45210	MONTBOUY	8598,36	3 740,95	7 707,13	5 689,01	25 735,44	26 404,95	-2,54%	- 669,51	- 0,88
45212	MONTCRESSON	9077,07	1 318,93	8 589,96	10 004,55	28 990,51	29 551,57	-1,90%	- 561,06	- 0,42
45213	MONTREAU	7542,38	627,92	7 630,74	4 833,41	20 634,43	25 094,16	-17,77%	- 4 459,73	- 6,93
45214	MONTIGNY	7189,70	387,04	10 101,42	1 906,34	19 584,51	20 332,18	-3,68%	- 747,67	- 2,94
45215	MONTLIARD	5997,85	928,67	7 570,81	1 658,67	16 156,00	15 893,51	1,65%	262,48	1,19
45216	MORMANT-SUR-VERNISSO	6207,64	3 117,60	3 369,00	8 18,08	13 512,32	13 264,48	1,87%	247,84	2,27
45217	MORVILLE-EN-BEAUCE	6971,44	471,76	7 172,98	1 373,47	15 989,64	15 792,58	1,25%	197,06	1,08
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	7672,99	2 141,88	5 110,10	1 065,75	15 990,72	14 328,43	11,60%	1 662,29	11,71
45219	MOULON	8368,35	32,93	9 893,38	1 613,64	19 908,29	20 714,14	-3,89%	- 805,84	- 3,75
45220	NANCRAY-SUR-RIMARDE	6812,46	2 209,11	7 658,08	4 413,11	21 092,77	20 742,60	1,69%	350,17	0,60
45222	NARGIS	9068,27	2 103,43	7 622,32	11 002,76	29 796,77	29 224,59	1,96%	572,18	0,39
45223	NESPLOY	9912,51	311,65	10 071,70	3 024,63	23 320,48	23 960,86	-2,67%	- 640,37	- 1,59
45224	NEUVILLE-AUX-BOIS	8529,15	19 047,09	5 963,64	32 400,34	65 940,22	55 854,96	18,06%	10 085,26	2,34
45225	LA NEUVILLE-SUR-ESSONN	6807,53	596,85	7 872,53	2 867,02	18 143,93	17 974,74	0,94%	169,19	0,44
45226	NEUVY-EN-SULLIAS	8396,37	1 392,83	9 218,42	9 794,40	28 802,03	29 218,03	-1,42%	- 416,00	- 0,32
45227	NEVOY	7008,35	1 059,84	5 619,11	9 231,51	22 918,81	23 564,17	-2,74%	- 645,36	- 0,52
45228	NIBELLE	7175,75	417,20	7 868,71	8 518,50	23 980,16	25 200,20	-4,84%	- 1 220,05	- 1,07
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	6790,07	6 040,46	5 927,71	19 626,33	38 384,58	49 791,79	-22,91%	- 11 407,21	- 4,36
45230	NOYERS	7772,86	186,86	9 033,60	6 019,24	23 012,57	23 723,73	-3,00%	- 711,16	- 0,89
45231	OISON	6141,27	2 086,38	6 135,22	1 035,73	15 398,60	13 772,30	11,81%	1 626,30	11,78
45233	ONDREVILLE-SUR-ESSONN	7191,81	172,21	8 663,78	3 054,65	19 082,46	19 131,98	-0,26%	- 49,52	- 0,12
45235	ORMES	8653,15	26 407,24	2 628,91	28 610,17	66 299,46	65 795,60	0,77%	503,86	0,13
45237	ORVILLE	6906,95	242,40	6 117,92	900,63	14 167,90	17 707,22	-19,99%	- 3 539,33	- 29,49
45238	OUSSON-SUR-LOIRE	6319,85	267,18	7 639,13	5 666,49	19 892,65	20 500,47	-2,96%	- 607,82	- 0,81
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS	7557,29	618,04	8 356,74	3 242,29	19 774,36	27 076,01	-26,97%	- 7 301,65	- 16,90
45240	OUTARVILLE	6281,62	650,53	7 087,70	10 770,09	24 789,93	25 078,39	-1,15%	- 288,45	- 0,20
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS	7839,57	522,69	12 641,93	4 360,57	25 364,75	25 675,22	-1,21%	- 310,47	- 0,53
45242	OZOUEUR-DES-CHAMPS	7368,58	41,40	8 488,86	2 048,94	17 947,78	18 757,39	-4,32%	- 809,61	- 2,97
45243	OZOUEUR-SOUS-BELLEGA	9740,46	290,07	9 018,09	2 386,68	21 435,30	22 058,51	-2,83%	- 623,21	- 1,96
45244	OZOUEUR-SUR-LOIRE	8487,23	16 355,26	3 558,16	21 059,84	49 460,49	41 243,93	19,92%	8 216,56	2,93
45245	OZOUEUR-SUR-TREZEE	8559,12	1 113,66	8 004,48	9 216,50	26 893,76	27 332,99	-1,61%	- 439,23	- 0,36
45246	PANNECIERES	5509,19	288,06	7 829,05	930,66	14 556,95	14 451,32	0,73%	105,64	0,85

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF) - 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45247	PANNES	9500,86	13 740,78	5 997,66	27 739,55	56 978,84	78 154,53	-27,09%	- 21 175,68	- 5,73
45248	PATAY	8830,56	10 562,43	6 814,67	15 911,22	42 118,87	35 961,93	17,12%	6 156,94	2,90
45249	PAUCOURT	8358,25	2 275,13	6 922,13	7 092,50	24 648,00	26 121,95	-5,64%	- 1 473,95	- 1,56
45250	PERS-EN-GATINAIS	6340,79	378,83	7 599,69	1 861,31	16 180,62	16 180,32	0,00%	0,30	0,00
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS	9827,31	569,07	6 767,75	2 199,05	19 363,18	19 861,18	-2,51%	- 498,01	- 1,70
45253	PITHIERS-LE-VIEIL	7342,67	2 904,09	4 185,21	13 959,84	28 391,80	28 472,73	-0,28%	- 80,93	- 0,04
45254	POILLY-LEZ-GIEN	8367,57	5 475,44	5 611,05	18 395,47	37 849,53	37 725,49	0,33%	124,03	0,05
45255	PREFONTAINES	8119,76	1 581,13	8 015,93	3 595,03	21 311,85	20 348,60	4,73%	963,25	2,01
45256	PRESNOY	7216,34	1 199,59	8 199,22	1 868,82	18 483,97	17 634,01	4,82%	849,96	3,41
45257	PRESSIGNY-LES-PINS	8224,61	1 996,76	7 488,24	3 760,15	21 469,77	19 971,81	7,50%	1 497,95	2,99
45258	PUISEAUX	9456,88	4 600,88	7 916,45	25 555,51	47 529,72	48 558,57	-2,12%	- 1 028,85	- 0,30
45259	QUIERS-SUR-BEZONDE	9133,71	2 702,13	9 727,76	8 931,30	30 494,90	32 869,20	-7,22%	- 2 374,31	- 2,00
45260	RAMOULU	6144,68	290,05	8 243,40	2 056,45	16 734,58	17 303,56	-3,29%	- 568,97	- 2,08
45261	REBRECHEN	10032,07	671,14	9 353,19	10 409,84	30 466,24	31 182,02	-2,30%	- 715,79	- 0,52
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX	6365,56	14,93	7 740,41	1 043,24	15 164,14	15 463,07	-1,93%	- 298,93	- 2,15
45263	ROUVRES-SAINT-JEAN	6599,36	836,16	8 336,84	2 161,52	17 933,87	17 766,36	0,94%	167,51	0,58
45264	ROZIERES-EN-BEAUCE	5728,16	591,82	7 736,66	1 501,06	15 557,70	17 410,80	-10,64%	- 1 853,09	- 9,27
45265	ROZOY-LE-VIEIL	6745,47	117,62	7 958,75	3 167,23	17 989,07	19 123,99	-5,93%	- 1 134,92	- 2,69
45266	RUAN	5955,53	229,51	6 762,88	1 651,16	14 599,08	15 359,71	-4,95%	- 760,63	- 3,46
45267	SAINT-AIGNAN-DES-GUES	6229,87	3 285,62	3 861,18	2 596,83	15 973,50	13 290,86	20,18%	2 682,64	7,75
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	6604,05	93,14	8 204,09	4 600,74	19 502,03	20 981,53	-7,05%	- 1 479,50	- 2,41
45269	SAINT-AY	7971,16	12 356,83	6 999,42	24 759,95	52 087,36	55 748,98	-6,57%	- 3 661,61	- 1,11
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	7657,69	9 369,15	4 007,40	15 716,08	36 750,32	33 201,22	10,69%	3 549,10	1,69
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	8089,97	754,37	6 158,89	7 890,55	22 883,79	23 338,18	-1,95%	- 454,40	- 0,43
45272	SAINTE-CYR-EN-VAL	9300,36	7 007,21	3 586,27	25 060,16	44 954,01	47 696,72	-5,75%	- 2 742,72	- 0,82
45273	SAINTE-DENIS-DE-L'HOTEL	6784,95	8 078,07	3 424,44	22 365,76	40 653,23	46 598,39	-12,76%	- 5 945,16	- 2,00
45275	SAINTE-FIRMIN DES BOIS	7422,72	254,78	8 410,46	3 850,21	19 938,17	20 912,12	-4,66%	- 973,95	- 1,90
45276	SAINTE-FIRMIN-SUR-LOIRE	9742,45	6 794,82	10 746,81	4 172,94	31 457,02	28 968,58	8,59%	2 488,44	4,48
45277	SAINTE-FLORENT-LE-JEUNE	7266,46	165,15	7 479,17	3 407,40	18 318,19	19 419,53	-5,67%	- 1 101,35	- 2,43
45278	SAINTE-GENEVEVE-DES-BOIS	8029,83	1 148,24	8 517,08	8 556,03	26 251,18	27 491,81	-4,51%	- 1 240,62	- 1,09
45279	SAINTE-GERMAIN-DES-PRES	8401,01	3 497,91	9 068,95	14 350,11	35 317,99	34 063,60	3,68%	1 254,38	0,66
45280	SAINTE-GONDON	7546,71	526,01	6 296,16	8 743,66	23 112,54	23 670,81	-2,36%	- 558,27	- 0,48
45281	SAINTE-HILAIRE-LES-ANDRES	5406,65	3 952,31	4 544,41	7 310,15	21 213,52	23 017,50	-7,84%	- 1 803,98	- 1,85

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)- 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESM	10092,21	14 519,97	7 124,50	22 620,94	54 357,62	47 769,17	13,79%	6 588,45	2,19
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEA	5949,06	606,06	5 735,52	1 298,42	13 589,05	13 184,38	3,07%	404,67	2,34
45287	SAINT-LOUP-DE-GONNOIS	5744,77	197,16	6 182,03	735,52	12 859,48	13 257,00	-3,00%	-397,52	- 4,06
45288	SAINT-LOUP-DES-VIGNES	7932,08	192,88	6 688,08	3 189,75	18 002,79	19 129,62	-5,89%	- 1 126,83	- 2,65
45289	SAINT-LYE-LA-FORET	7840,63	1 276,76	9 676,08	8 511,00	27 304,47	28 109,95	-2,87%	- 805,48	- 0,71
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	6814,52	1 488,52	5 667,52	13 126,75	27 097,31	27 741,42	-2,32%	- 644,11	- 0,37
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	8156,66	806,13	6 310,94	9 599,27	24 873,00	30 713,10	-19,02%	- 5 840,11	- 4,57
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEY	8004,76	1 685,93	7 609,88	6 754,76	24 055,34	28 086,72	-14,35%	- 4 031,38	- 4,48
45293	SAINT-MAURICE-SUR-FESS	8114,63	3 431,77	7 037,94	9 276,54	27 860,88	28 569,27	-2,48%	- 708,39	- 0,57
45294	SAINT-MICHEL	7391,22	129,70	6 375,48	945,67	14 842,07	16 332,53	-9,13%	- 1 490,45	- 11,83
45296	SAINT-PERAVY-LA-COLOME	6436,46	2 014,80	8 496,12	5 576,43	22 523,81	22 343,81	0,81%	180,00	0,24
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	6121,65	1 168,82	5 933,59	7 820,51	21 044,57	24 857,30	-15,34%	- 3 812,72	- 3,66
45299	SAINT-SIGISMOND	6262,26	468,53	8 300,93	2 319,13	17 350,86	17 897,09	-3,05%	- 546,23	- 1,77
45300	SANDILLON	8316,21	8 091,36	7 815,94	30 291,35	54 514,87	62 882,02	-13,31%	- 8 367,15	- 2,07
45301	SANTEAU	6680,06	52,73	8 694,57	2 889,54	18 316,90	19 131,84	-4,26%	- 814,94	- 2,12
45303	SCEAUX-DU-GATINAIS	8339,63	303,14	7 819,51	5 081,08	21 543,36	21 857,66	-1,44%	- 314,29	- 0,46
45305	SEICHEBRIERES	6283,26	126,54	8 269,10	1 486,05	16 164,95	16 354,33	-1,16%	- 189,38	- 0,96
45306	LA-SELLE-EN-HERMOIS	7432,47	421,17	9 470,91	6 417,02	23 741,58	26 336,90	-9,85%	- 2 595,31	- 3,04
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	6239,98	13 937,35	4 619,12	8 105,71	32 902,16	24 696,80	33,22%	8 205,36	7,60
45308	SEMOY	10689,35	11 910,07	4 579,89	25 240,29	52 419,60	45 780,65	14,50%	6 638,95	1,97
45309	SENNELY	8680,57	4 240,54	8 225,85	5 268,71	26 415,67	25 823,39	2,29%	592,28	0,84
45310	SERMAISES	7034,02	6 022,19	5 086,41	12 038,49	30 181,11	31 342,61	-3,71%	- 1 161,50	- 0,72
45311	SIGLOY	7633,57	870,44	11 497,29	5 223,68	25 224,99	26 292,66	-4,06%	- 1 067,68	- 1,53
45312	SOLTERRE	7321,03	1 890,79	6 386,11	3 820,19	19 418,12	18 265,41	6,31%	1 152,71	2,26
45313	SOUGY	6809,18	2 105,06	8 376,22	6 499,58	23 790,05	24 225,01	-1,80%	- 434,97	- 0,50
45314	SULLY-LA-CHAPELLE	8054,30	551,59	7 673,80	3 159,73	19 439,41	19 755,74	-1,60%	- 316,33	- 0,75
45316	SURY-AUX-BOIS	7398,59	859,09	7 913,72	6 026,75	22 198,14	22 904,42	-3,08%	- 706,27	- 0,88
45317	TAVERS	6674,26	2 438,25	5 824,74	10 507,41	25 444,66	25 878,77	-1,68%	- 434,11	- 0,31
45320	THIGNONVILLE	5678,86	172,69	6 952,43	2 754,44	15 558,42	15 807,46	-1,58%	- 249,04	- 0,68

REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE 2017 (RÔLES 2016)
COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS *

INSEE	COMMUNES	Effort fiscal 2016 (Etat DGF)- 30 %	Dépenses d'équipement brut 2015 - 10%	Inverse potentiel financier 2016- 30%	Population totale 2016- 30%	Total réparti 2017	Pour mémoire somme en allouée en 2016	Evolution 2015/2016 en %	Ecart 2015/2016	Ecart 2015/2016 par habitant
45321	THIMORY	8664,17	2 221,67	9 871,65	5 681,50	26 439,00	26 588,38	-0,56%	- 149,38	- 0,20
45322	THORAILLES	5787,18	415,09	8 481,46	1 373,47	16 057,21	15 702,32	2,26%	354,88	1,94
45323	THOU	6447,47	170,04	5 972,45	1 793,76	14 383,73	14 972,85	-3,93%	- 589,12	- 2,46
45324	TIGY	8713,34	1 523,52	9 574,83	17 479,82	37 291,51	49 155,21	-24,14%	- 11 863,70	- 5,09
45325	TIVERNON	5988,41	169,50	6 481,79	1 906,34	14 546,05	14 914,23	-2,47%	- 368,18	- 1,45
45326	TOURNOISIS	5522,49	2 544,03	5 085,16	2 987,11	16 138,78	13 932,76	15,83%	2 206,02	5,54
45327	TRAINOU	8954,20	6 245,56	8 650,71	24 835,01	48 685,48	47 142,22	3,27%	1 543,26	0,47
45328	TREILLES-EN-GATINAIS	6051,33	159,45	6 948,79	2 191,54	15 351,12	16 015,72	-4,15%	- 664,60	- 2,28
45329	TRIGUERES	7586,60	2 340,03	8 732,97	10 222,21	28 881,81	29 055,62	-0,60%	- 173,80	- 0,13
45330	TRINAY	6453,25	236,38	6 688,49	1 778,75	15 156,87	15 587,36	-2,76%	- 430,49	- 1,82
45331	VANNES-SUR-COSSON	7857,60	137,38	9 453,61	4 510,68	21 959,27	22 732,96	-3,40%	- 773,70	- 1,29
45332	VARENNES CHANGY	7873,74	964,24	7 298,80	11 663,22	27 800,00	29 991,15	-7,31%	- 2 191,16	- 1,41
45333	VENNECY	9718,43	4 063,67	9 029,06	11 693,24	34 504,40	38 129,84	-9,51%	- 3 625,44	- 2,33
45334	VEILLES-MAISONS	8241,66	365,49	8 912,09	4 900,95	22 420,19	22 648,42	-1,01%	- 228,22	- 0,35
45335	VIENNE-EN-VAL	8133,06	1 240,84	10 726,33	14 958,04	35 058,27	38 775,99	-9,59%	- 3 717,71	- 1,87
45336	VIGLAIN	8036,36	2 258,27	8 324,93	6 807,30	25 426,86	24 492,12	3,82%	934,74	1,03
45337	VILLAMBLAIN	4499,52	234,24	6 832,49	2 086,47	13 652,72	14 981,63	-8,87%	- 1 328,91	- 4,78
45339	VILLEMOUTIERS	8139,93	1 312,51	9 573,62	3 685,10	22 711,16	23 078,06	-1,59%	- 366,91	- 0,75
45340	VILLEMURLIN	7967,30	791,02	8 196,15	4 705,82	21 660,29	21 986,08	-1,48%	- 325,79	- 0,52
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE	5466,29	216,63	6 304,13	1 651,16	13 638,21	13 932,24	-2,11%	- 294,03	- 1,34
45342	VILLEREAU	6892,89	246,35	9 351,04	2 927,06	19 417,34	19 960,59	-2,72%	- 543,24	- 1,39
45343	VILLEVOQUES	8340,07	100,81	9 093,00	1 703,70	19 237,57	19 613,19	-1,92%	- 375,62	- 1,65
45344	VILLORCEAU	7270,13	460,71	10 955,80	8 848,74	27 535,37	30 137,09	-8,63%	- 2 601,72	- 2,21
45345	VIMORY	7743,53	1 465,32	6 559,17	9 043,87	24 811,89	24 384,54	1,75%	427,35	0,35
45346	VITRY-AUX-LOGES	7503,14	5 145,54	7 381,51	14 965,55	34 995,73	34 182,54	2,38%	813,20	0,41
45347	VRIGNY	7272,14	411,99	9 893,94	6 597,15	24 175,22	24 425,56	-1,02%	- 250,34	- 0,28
45348	YEVRE-LA-VILLE	7317,30	1 187,24	7 315,10	5 568,93	21 388,56	21 730,82	-1,57%	- 342,26	- 0,46
45129	DOUCHY MONTCORBON	8046,67	411,99	8 361,94	11 648,21	28 468,82	0,00		28 468,82	18,34
		2 254 604,19	751 534,74	2 254 604,19	2 254 604,19	7 515 347,31	7 672 044,81	-2,04%	-156 697,50	- 0,52

* Au cours de l'année 2016, les communes fusionnées n'apparaissent plus sur ce tableau.

F 04 - Développement des expertises juridiques et du contrôle pour maîtriser l'évolution du coût du service public dans un contexte difficile (politique G03) - Proposition de Décision modificative n°1

Article 1 : Le rapport est adopté avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de ratifier les propositions budgétaires figurant au projet de Décision modificative n°1 pour 2017 pour la politique G03.

F 05 - Piloter la stratégie budgétaire - Projet de Décision modificative n°1 pour 2017

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 36 voix pour et 6 abstentions.

Article 2 : La Décision modificative n°1 pour 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes (y compris les reports), tous budgets confondus à la somme de 73 005 726 € (mouvements réels) se répartissant comme suit :

- Budget principal : 72 468 622 € ;
- Budget Maison de l'Enfance : 41 124 € ;
- ZAC de Limère : 346 032 € ;
- Boutique du château de Chamerolles : 22 084 € ;
- Boutique du château de Sully-sur-Loire : 34 259 € ;
- ZAC Les Portes du Loiret : 93 605 € ;
- ZAE de Gidy : 0 €.

Les modifications apportées au budget pluriannuel d'investissement sont adoptées avec l'ajustement décidé durant la présente Session. Après modifications, le montant s'élève en dépenses à 48 148 652 €.

Les modifications apportées au budget pluriannuel de fonctionnement sont adoptées. Le montant s'élève en dépenses à - 34 654 656,68 €.

DM1 2017 avec prise en compte des amendements proposés au cours de la session

LIBELLE POLITIQUE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES			
			AP/AE	TOTAL AP/AE	CP	TOTAL CP
INVESTISSEMENT PROJET				43 910 652,00	4 540 554,00	4 540 554,00
AMENDEMENTS						
Education		extension collège Tigy	4 238 000,00		0,00	
AUTRES PROPOSITIONS						
		AJUSTEMENT SUR EMPRUNT				
VOTE DM1 2017-INVESTISSEMENT			4 238 000,00	48 148 652,00	0,00	4 540 554,00

Délibération multiple n°2

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 36 voix pour et 6 abstentions.

Article 2 : Il est décidé d'admettre en non-valeur une somme de 50 708 € sur le budget principal et de 114 € sur le budget de la Maison de l'Enfance et de ratifier les crédits suivants à la Décision modificative n°1 2017 :

Budget principal

Chapitre 65 nature 6541 Créances admises en non-valeur 603 €
Fonction 51 - Action sociale - Famille et Enfance.

Chapitre 65 nature 6541 Créances admises en non-valeur 200 €
Fonction 81 - Transports - Transports scolaires.

Chapitre 65 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 1 696 €
Fonction 552 - Action sociale - Personnes dépendantes - APA versée aux bénéficiaires en établissement.

Chapitre 65 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 688 €
Fonction 553 - Action sociale - Personnes dépendantes - APA versée à l'établissement - Autres.

Chapitre 65 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 69 €
Fonction 52 - Action sociale - Personnes handicapées.

Chapitre 65 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 11 €
Fonction 0201 - Services généraux - Administration générale de la collectivité - Personnel non ventilable.

Chapitre 65 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 1 €
Fonction 621 - Réseaux et infrastructures - Routes et voirie - Réseau routier départemental.

Chapitre 65 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 9 €
Fonction 01 - Services généraux - Opérations non ventilables.

Chapitre 015 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 2 504 €
Fonction 5471 - Action sociale - Revenu minimum d'insertion. Allocations.

Chapitre 017 - nature 6541 - Créances admises en non-valeur 26 084 €
Fonction 561 - Action sociale - Revenu de solidarité active Insertion sociale.

Budget de la Maison de l'Enfance

Chapitre 016 nature 6541 - Créances admises en non-valeur 114 €

Article 3 : Il est décidé d'admettre en créances éteintes une somme de 123 575 € pour le budget départemental et à 895 € sur le budget de la Maison de l'Enfance et de ratifier les crédits suivants à la Décision modificative n°1 2017 :

Budget principal

Chapitre 65 nature 6542 - Créances éteintes
Fonction 51 Action sociale - Famille et enfance. 200 €

Chapitre 65 - nature 6542 - Créances éteintes 620 €
Fonction 0201 - Services généraux - Administration générale
de la collectivité - Personnel non ventilable.

Chapitre 65 nature 6542 - Créances éteintes 2 442 €
Fonction 0202 - Services généraux - Administration générale
de la collectivité - Personnel non ventilable.

Chapitre 65 nature 6542 - Créances éteintes 64 753 €
Fonction 564 Action sociale - RSA - Insertion Professionnelle.

Chapitre 65 nature 6542 - Créances éteintes 298 €
Fonction 551 Action sociale - Personnes dépendantes - APA à domicile.

Chapitre 65 nature 6542 - Créances éteintes 172 €
Fonction 731 Aménagement et environnement - Environnement -
Action en matière de traitement des déchets.

Chapitre 015 nature 6542 - Créances éteintes 16 090 €
Fonction 5471 Action sociale - Revenu minimum d'insertion
Revenu minimum d'insertion - Allocations.

Chapitre 017 nature 6542 - Créances éteintes 5 909 €
Fonction 561 Action sociale - Revenu de solidarité active
Insertion sociales.

Chapitre 017 nature 6542 - Créances éteintes 880 €
Fonction 567 Action sociale - Revenu de solidarité active -
Allocations RSA.

Budget de la Maison de l'Enfance

Chapitre 016 nature 6542 - Créances éteintes 895 €

Délibération multiple n°3

Article unique : Il est donné acte à Monsieur le Président de la communication relative aux virements de crédits à partir des comptes de dépenses imprévues.

Section d'investissement (chapitre 020)

Chapitre	Nature	Fonction	Objet	Montant
204	20431	221	Subvention pour acquisition d'outils informatiques mobiles	26 000 €
			TOTAL	26 000 €

Le disponible de ce compte s'élève à 974 000 €.

Section de fonctionnement (chapitre 022)

Chapitre	Nature	Fonction	Objet	Montant
011	6282	0202	Sécurisation « Gien fête son château-musée »	9 410 €
			TOTAL	9 410 €

Le disponible de ce compte s'élève à 990 590 €.

Délibération multiple n°4

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 36 voix pour et 6 abstentions.

Article 2 : Il est décidé d'adopter la procédure de neutralisation des dotations aux amortissements des équipements versées.

F 06 - Modification du règlement départemental d'octroi des garanties d'emprunt

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'adopter le nouveau règlement départemental d'octroi des garanties d'emprunts, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, tenant compte de la modification apportée au chapitre V. CONDITIONS D'INTERVENTION alinéa V.

PREAMBULE

Le caractère a priori budgétairement indolore des garanties d'emprunt en fait souvent un vecteur privilégié de l'intervention publique. Elles induisent pourtant un risque externe majeur pour les collectivités qui disposent de peu de marges de négociation quant aux conditions de garantie et, pour certaines d'entre elles, de peu de moyens de contrôle et de suivi.

L'absence de système de provisionnement obligatoire et le resserrement global des marges de manœuvres des collectivités justifient plus encore la définition d'un règlement d'intervention interne.

Tel est l'objet du présent document qui, après un rappel des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, fixe les modalités d'intervention du Conseil général du Loiret en ce domaine ainsi que la procédure d'instruction des dossiers.

REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Vu les articles L.1511-3, L.2313-1, L. 3211-1, L.3212-4, L.3231-4 à L.3231-5. et L. 3311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.312-3, L.443-7 et L.443-13 et L.451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil général adoptée en décembre 1996 relative au règlement départemental d'octroi des garanties d'emprunts ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 22 septembre 1999 relative à une proposition d'amendement au règlement départemental d'octroi des garanties d'emprunts ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 21 décembre 2012 relative au territoire d'application du règlement départemental des garanties d'emprunts ;

I. LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose dans son article L3212-4 que le Conseil Général décide des garanties d'emprunts, dans les conditions prévues aux Articles L.3231-4 et L.3231-5.

L'article L.3231-4, issu de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et complété par l'article L.3231-4-1 inséré par la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, ainsi que L.3231-5 dudit code déterminent les conditions et les limites dans lesquelles un Département peut accorder sa garantie d'emprunt au profit d'une personne de droit privé, et les exceptions qui y sont apportées.

L'article L.3231-5, définit les conditions plus particulières dans lesquelles les départements peuvent garantir des emprunts contractés pour financer, dans les agglomérations en voie de développement, la construction, par des groupements locaux ou par des associations culturelles, d'édifices répondant à des besoins collectifs de caractère religieux.

Par ailleurs, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe différents ratios prudentiels destinés à protéger les finances locales.

▪ **Un ratio visant à limiter l'annuité garantie par rapport aux recettes réelles de fonctionnement**

Le montant total des annuités d'emprunt déjà garanties à échoir au cours de l'exercice, augmenté de la première annuité entière d'un nouveau concours susceptible d'être garanti et du montant des annuités de la dette propre, ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

▪ **Un ratio visant à diviser le risque**

Le montant des annuités garanti au profit d'un même bénéficiaire ne peut dépasser au cours d'un exercice donné 10% de la capacité à garantir (soit 5% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité).

Néanmoins, ces deux ratios ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts ou aux cautionnements accordés par un département :

1° Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ;

2° Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées ;

3° En application du plan départemental prévu à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement

▪ **Un ratio visant à partager le risque**

La quotité d'un même emprunt susceptible d'être garanti est fixée à 50%. Ainsi, les collectivités locales ne peuvent, seules ou conjointement, garantir que 50% au plus de chaque emprunt. Cette disposition est destinée à laisser au secteur bancaire une part des risques dont sa rémunération est la contrepartie.

Ce taux est porté à 80% pour les emprunts destinés à financer les opérations d'aménagement visées aux articles L.300-1 à L300-4 du Code de l'Urbanisme.

Le plafonnement pour le bénéficiaire n'existe pas (taux de 100%) lorsqu'il s'agit d'opérations menées par des organismes d'intérêt général sans but lucratif visés à l'article L.238 bis du Code Général des Impôts :

- Les organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel, sportif, de valorisation du patrimoine artistique, de défense de l'environnement, de diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques ;
- Les associations reconnues d'utilité publique ou organismes assimilés ;
- Les associations dont l'objet est de verser des aides financières à la création d'entreprise

II. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

Le Département du Loiret intervient pour les opérations relevant de sa compétence, soit l'hébergement de personnes âgées et handicapées, l'aide sociale à l'enfance.

En outre, le Département du Loiret a choisi de conduire, depuis 1996, une politique volontariste dans le domaine du logement. Cette politique constitue un enjeu pour l'aménagement et le développement économique du territoire du Loiret. Cet engagement s'est renforcé depuis la réalisation de l'étude logement en 2002.

La prise de la délégation de compétence à compter de 2006 s'est concrétisée par une nouvelle étape et met en évidence la volonté du Département de poursuivre et de renforcer son action dans ce domaine.

Ainsi, le Département intervient pour favoriser la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, l'amélioration de l'habitat dans le secteur privé en intervenant auprès des bailleurs sociaux ou privés et des collectivités locales en soutenant l'engagement de procédures habitat.

Dans ce cadre, le Département souhaite poursuivre sa politique visant à garantir les emprunts à hauteur de 50% à parité avec les communes ou la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) des programmes de logements portés par les bailleurs sociaux œuvrant sur son territoire de délégation d'aides à la pierre et pour les associations et Etablissements Hospitaliers pour Adultes Dépendants (EHPAD) œuvrant sur l'ensemble du territoire du département du Loiret.

III. OBJET DE L'AIDE

Cette aide est destinée à garantir les emprunts contractés par des personnes morales de droit public ou de droit privé afin de faciliter leur accès aux prêts bancaires.

IV. CHAMPS D'INTERVENTION

Le dispositif en matière de garantie d'emprunt mis en place a pour objectif d'apporter un appui supplémentaire au portage de projets dans les domaines suivants :

IV.1 Hébergement social

Le Département du Loiret intervient pour les opérations relevant de sa compétence, soit l'hébergement de personnes âgées et handicapées, l'aide sociale à l'enfance.

Sont ainsi recevables, les opérations présentées par des établissements ou associations à but non lucratifs et habilités à l'aide sociale départementale ou ayant signé une convention tripartite avec le Département et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M.).

IV.2 Logement social

Dans le domaine du logement social, le Département se prononce sur une garantie venant en complément ou en substitution de la garantie locale, sous réserve du plafond légal éventuel.

V. CONDITIONS D'INTERVENTION

V.1 Conditions d'octroi

Le Département n'intervient en garantie qu'en cas de respect des ratios prudentiels tels que définis à l'article L.3231-4 du C.G.C.T.

Pour chaque exercice budgétaire, l'Assemblée Départementale fixe un montant maximal pouvant être garanti dans l'exercice.

En outre, La garantie départementale d'emprunt est accordée aux seules demandes déposées :

- Par des associations ou des établissements à but non lucratifs et habilités à l'aide sociale départementale ou ayant signé une convention tripartite avec le Département et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M.), quel que soit le caractère public ou privé de leur statut et résident sur l'ensemble du territoire du Département du Loiret ;
- Par des bailleurs sociaux : offices publics de l'Habitat (OPH) ou Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH) ressortant du territoire de délégation des aides à la pierre du Département du Loiret. Sont donc, exclues les demandes formulées par les bailleurs sociaux ressortant du territoire de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire ;
- Ayant pour objet : une acquisition de terrain ou de patrimoine, une construction, une rénovation, une restructuration, une extension, une mise aux normes, une amélioration thermique ;
- Concernant des prêts dont le caractère social est particulièrement prononcé (ex : PLAI, PLUS, PLS...). Il appartient au Département de juger de cette qualification sociale au vu des descriptifs fournis, en particulier lors de la mise sur le marché de nouveaux prêts spécifiques ;
- S'adossant sur un emprunt dont les caractéristiques sont directement lisibles sur le marché (prêts à taux fixes ou à taux variables), la performance financière du produit étant en cohérence avec les conditions du marché et la typologie d'opération objet de l'emprunt. Seules les demandes portant sur des emprunts entrant dans la classification « Gissler » en catégorie 1A et 1B seront recevables. La durée de l'emprunt ne pourra excéder 50 ans pour les emprunts finançant des acquisitions foncières et 40 ans pour des emprunts finançant des constructions. Les emprunts à remboursement « in fine » ne seront admis, à titre exceptionnel, que dans le cas de portage d'acquisition foncière et dans la limite d'une durée de vie totale de sept ans ;

Dans le cadre du logement social, le Département n'accordera sa garantie que pour des emprunts finançant des opérations situées sur des communes ou EPCI cotisant au Fonds Unifié pour le Logement (FUL).

En outre, le Département se prononce sur une garantie à la condition que la commune, l'EPCI ou la CGLLS se porte comme garant à hauteur de 50%.

Le Département pourra refuser d'accorder sa garantie si, après examen des comptes de l'emprunteur ou du plan de financement de l'opération, il estime que le demandeur n'a pas la capacité financière pour réaliser l'opération.

Le Département pourra refuser d'accorder sa garantie si, après examen des modalités de réalisation de l'opération, le demandeur ne met pas en œuvre les dispositions du code des marchés publics relatif la clause sociale sur les marchés.

A titre exceptionnel et dérogatoire, les demandes de garanties en rapport avec une politique ou une compétence départementale autres que celles fixées à l'article IV pourraient être retenues après avis favorable de la Commission intérieure compétente et de la Commission des Finances et du Patrimoine sur la bases d'études spécifiques de faisabilité.

V.2 Quotité accordée

La quotité d'emprunt garantie est appréciés eu égard aux dispositions de l'article L.3231-4, alinéa 5 du CGCT.

La quotité garantie par le Département sera limitée à 50 %.

Elle est accordée pour un montant de prêt tel qu'estimé par le plan de financement de l'opération.

Le montant du prêt mobilisé en définitive peut être inférieur au montant mentionné dans la décision d'octroi de la garantie.

Dans l'hypothèse où le montant du prêt se révélerait supérieur à celui garanti, un nouveau dossier de demande de garantie pourra être déposé.

V.5 Type de garantie octroyée

Dans le cadre de l'octroi des garanties d'emprunt, le Département du Loiret n'entend pas renoncer aux clauses de bénéfice de discussion et de division.

Toutefois, lors d'une renégociation d'emprunts permettant de meilleures conditions financières aux organismes garantis, et accordés avant 2014, le Département du Loiret se réserve le droit de renoncer aux clauses de bénéfice de discussion et de division.

Par défaut, le Département accorde un cautionnement simple et conjoint.

Dans le cadre du cautionnement simple, la caution n'est appelée qu'après le débiteur, celui-ci ayant été poursuivi au préalable (la caution conserve le « bénéfice de discussion »).

Dans le cadre du cautionnement conjoint, chacune des parties cautions ne garantit que le remboursement de sa quote-part garantie de l'emprunt (la caution conserve le « bénéfice de division »).

Toutefois, s'agissant des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C), le Conseil général renonce au bénéfice de discussion mais conserve le bénéfice de division dans les conditions suivantes : lorsque la collectivité intervient en garantie avec d'autres garants (collectivités territoriales ou établissements bancaires) cette caution solidaire emporte solidarité entre le débiteur et les cautions mais pas solidarité entre les cautions.

En cas de mise en œuvre de la garantie, les paiements qui seraient effectués par le Département aux lieu et place de l'emprunteur auront le caractère d'avances sur fonds recouvrables.

V.6 Demande de maintien de la garantie départementale d'emprunt suite à un événement juridique ou financier affectant la vie de la garantie

Toutes demandes de réaménagement de prêts doivent faire l'objet d'un passage en Commission Permanente.

Tout changement de destination du bien doit être signalé préalablement au Département. En cas de changement de destination du bien, le Département se réserve le droit de retirer sa garantie dès qu'il a connaissance de ce changement.

V.7 Caducité

En cas de non réalisation de l'opération objet de l'emprunt dans un délai de deux ans à compter de la délibération accordant la garantie d'emprunt par le Département, la garantie d'emprunt délivrée par le Département est considérée comme caduque.

En cas d'absence de signature définitive de l'emprunt ayant fait l'objet d'une garantie par le Département dans un délai d'un an à compter de la délibération accordant la garantie d'emprunt, la garantie d'emprunt délivrée par le Département est considérée comme caduque.

VI. INSTRUCTION DES DEMANDES ET OBLIGATIONS PESANT SUR LE BENEFICIAIRE

VI.1 Compositions du dossier de demande

Les demandes de garanties présentées seront instruites à partir des documents suivants :

- lettre de demande de garantie ;
- délibération de l'organe compétent de l'organisme (conseil d'administration) sollicitant la garantie d'emprunt ;
- note descriptive de l'opération envisagée, avec mention de la clause sociale sur les marchés et le pourcentage des travaux engagés concernés, signée par un mandataire social ;
- plan de financement de l'opération, signé par un mandataire social avec mention des fonds propres,
- accord de principe des organismes Bancaires ou contrat de prêt original signé par le prêteur et l'emprunteur,
- les caractéristiques financières de l'emprunt envisagé,
- la Délibération, de la commune ou d'une EPCI, la production ultérieure de la délibération du co-garant, sous réserve d'une programmation, à l'ordre du jour du Conseil Délibérant le plus proche, est autorisée ; ou de décision portant attribution de la garantie par la CGLLS accordant sa garantie partielle en complément du Département,

Durant la phase d'instruction, le Département se réserve le droit de contacter l'emprunteur afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

VI.2 Dossier de suivi permanent pour chaque organisme bénéficiant de garantie d'emprunt.

Le Département souhaite disposer d'un dossier permanent pour chaque organisme bénéficiant de garantie d'emprunt.

Pour les demandes émanant de **nouveaux organismes ou en cas de modifications pour les organismes ayant déjà bénéficié de garantie, les éléments suivant devront être transmis au Département.**

- statuts certifiés conformes
- composition des organes dirigeants (KBIS conseil d'administration, mandataires sociaux...),
- composition du capital social (le cas échéant) bilans, comptes de résultat, compte administratifs des trois derniers exercices clos,
- le cas échéant, rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur le dernier exercice clos,
- rapport d'activité et de gestion sur le dernier exercice clos
- fiche d'analyse financière et rating interne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) ou de l'organisme bancaire qui octroie le prêt ;
- dernier dossier individuel de situation (DIS), dossier de synthèse et – le cas échéant – dossier individuel prévisionnel,
- budget prévisionnel.

VI.3 Obligations annuelles des organismes bénéficiant de garantie d'emprunt du Département du Loiret

Chaque année, dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le bénéficiaire s'engage à fournir au Département

- bilans, comptes de résultat, compte administratifs des trois derniers exercices clos,- le cas échéant, rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur le dernier exercice clos ;
- rapport d'activité et de gestion sur le dernier exercice clos ;
- fiche d'analyse financière et rating interne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) ;
- dernier dossier individuel de situation, dossier de synthèse et – le cas échéant – dossier individuel prévisionnel ;
- budget prévisionnel ;
- l'Etat global de la dette garantie (au format informatique xls)

VI.4 Chronologie de l'instruction, des décisions et des actes

1 - Réception des demandes au service instructeur « Service Conseil de Gestion et Financements Complexes »

2 – En cas de dossier complet, instruction des demandes organisme par organisme, sur la base des éléments fournis.

4 - délibération de la Commission permanente ou Session du Conseil général sur l'octroi et la quotité de la garantie, en fonction des règles fixées par le règlement départemental.

En vertu de la délégation permanente accordée par l'Assemblée délibérante à la Commission Permanente, toutes les décisions à prendre en matière d'octroi et de gestion de garantie d'emprunt, ainsi que l'approbation des conventions s'y rapportant relèvent de la compétence de la Commission permanente.

Dans les cas où le contrat de prêt original est fourni dans la demande de garantie celui-ci sera joint au rapport et à la délibération octroyant la garantie.

Dans les cas où le contrat de prêt original ne peut pas être fourni dans la demande de garantie, la délibération reprend les caractéristiques du contrat garanti. Le contrat original

doit faire l'objet de signature ultérieure du bénéficiaire, de l'organisme bancaire et des garants.

5 – Signataires des conventions et contrat de prêts garantis

Les conventions financières et les contrats de prêts sont mis à la signature de Monsieur le Président du Conseil général ou par délégation conformément aux arrêtés de délégation de signature en vigueur.

VII. ACTUALISATION DU REGLEMENT

L'Assemblée Départementale est la seule instance compétence pour modifier le présent règlement.

Il devra être actualisé, lorsque les dispositions légales ou réglementaires viendraient à rendre caduques les règles de gestion internes.

Il pourra être actualisé afin de modifier et/ou de compléter ces mêmes règles, en fonction des décisions de l'Assemblée.

F 07 - Rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes de la collectivité.

F 08 - Plan de formation 2017-2021

Article unique : Il est pris acte de la présentation du plan de formation 2017-2021.

F 09 - Ajustement des effectifs départementaux

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de supprimer les 10 postes suivants de la Direction des Mobilités Durables des effectifs départementaux à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- deux ingénieurs principaux ;
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- un rédacteur ;
- un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- trois adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
- un technicien principal de 1^{ère} classe ;
- un technicien principal de 2^{ème} classe.

Article 3 : Il est décidé la création de quatre postes d'assistants socio-éducatifs. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

F 10 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Article 1 : Le rapport, son amendement et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Sont adoptés les taux d'avancement de grade tels que définis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Fixation des taux d'avancement de grade
Ratios Promus / Promouvables

Catégorie	Structure des cadres d'emplois avant l'application du PPCR			Structure des cadres d'emplois après l'application du PPCR						
	Filière	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios actuels	Nom grade actuel	Grade d'avancement	Proposition des ratios ¹	Informations complémentaires		
Administrative		Administrateur	Administrateur hors classe	100,00%	Administrateur général	Administrateur général échelon spécial	100,00%			
		Attaché principal	Directeur	100,00%	Attaché hors classe	Attaché hors classe échelon spécial	100,00%	Pour information - ratio non soumis au vote car fixé par le statut particulier		
		Attaché	Attaché principal	66,67%	Attaché territorial	Attaché hors classe	100,00%	Pour information - ratio non soumis au vote car fixé par le statut particulier		
		Attaché	Attaché principal par examen	100,00%	Attaché territorial	Attaché principal	66,67%			
		Conservateur du patrimoine	Conservateur en chef du patrimoine	100,00%	Attaché principal	Attaché principal par examen	100,00%			
		Culturelle	Pas de ratio fixé précédemment car ces cadres d'emplois étaient constitués d'un seul grade	Aucun ratio fixé précédemment-Pas de poste au tableau des effectifs de Conservateur de bibliothèque	Conservateur de bibliothèque	100,00%	Conservateur du patrimoine	Conservateur de bibliothèques en chef	100,00%	
					Attaché de conservation du patrimoine		Attaché principal de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	50,00%	
					Attaché de conservation du patrimoine		Attaché de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine par examen	100,00%	
					Bibliothécaire		Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	50,00%	
					Bibliothécaire		Bibliothécaire	Bibliothécaire principal par examen	100,00%	
					Médecin hors classe	Médecin hors classe échelon spécial	34,00%	Médecin hors classe	Médecin hors classe échelon spécial	34,00%
		Sanitaire et Sociale		Médecin de 1ère classe	Médecin hors classe	100,00%	Médecin de 1ère classe	Médecin hors classe	100,00%	
Médecin de 2ème classe	Médecin 1ère classe			100,00%	Médecin de 2ème classe	Médecin 1ère classe	100,00%			
Psychologue classe normale	Psychologue hors classe			100,00%	Psychologue classe normale	Psychologue hors classe	100,00%			
Puéricultrice cadre de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé par examen			50,00%	Cadre de santé 1ère classe	Cadre supérieur de santé par examen	100,00%			
	Cadre de santé				Cadre de santé 2ème classe	Cadre de santé 1ère classe	50,00%			
Puéricultrice classe supérieure (décret 2014-923)	Puéricultrice hors classe			100,00%	Puéricultrice classe supérieure (décret 2014-923)	Puéricultrice hors classe	100,00%			
Puéricultrice classe normale (décrets 92-857 et 2014-923)	Puéricultrice classe supérieure			100,00%	Puéricultrice classe normale (décrets 92-857 et 2014-923)	Puéricultrice classe supérieure	100,00%			
Infirmier soins généraux classe supérieure	Infirmier soins généraux hors classe			50,00%	Infirmier soins généraux classe supérieure	Infirmier soins généraux hors classe	50,00%			
Infirmier soins généraux classe normale	Infirmier soins généraux classe supérieure			50,00%	Infirmier soins généraux classe normale	Infirmier soins généraux classe supérieure	50,00%			
Sage femme classe supérieure	Sage femme classe exceptionnelle			50,00%	Sage femme classe supérieure	Sage femme classe exceptionnelle	50,00%			
Sage femme classe normale	Sage femme classe exceptionnelle			50,00%	Sage femme classe normale	Sage femme classe exceptionnelle	50,00%			
Sage femme classe normale	Sage femme classe supérieure			50,00%	Sage femme classe normale	Sage femme classe supérieure	50,00%			
Technique	Pas de ratio fixé précédemment car ce cadre d'emplois était constitué d'un seul grade	Conseiller supérieur socio-éducatif ³	Conseiller supérieur socio-éducatif ³		Conseiller supérieur socio-éducatif ³	Conseiller supérieur socio-éducatif ³	50,00%			
					Conseiller supérieur socio-éducatif ³	Conseiller supérieur socio-éducatif ³	50,00%			
					Assistant socio-éducatif de première classe ³	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle ³	50,00%			
					Assistant socio-éducatif de première classe ³	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle par examen ³	100,00%			
					Assistant Socio-éducatif seconde classe ³	Assistant socio-éducatif de première classe ³	50,00%			
					Educateur de jeunes enfants de première classe ³	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ³	50,00%			
					Educateur de jeunes enfants de première classe ³	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par examen ³	100,00%			
					Educateur de jeunes enfants de seconde classe ³	Educateur de jeunes enfants de première classe ³	50,00%			
					Ingénieur général	Ingénieur général classe exceptionnelle	100,00%			
					Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur général	20% ²	Pour information - ratio non soumis au vote car fixé par le statut particulier		
					Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur en chef hors classe échelon spécial	100,00%			
					Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	50,00%			
			Ingénieur hors classe	Ingénieur hors classe échelon spécial	100,00%					
			Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100,00%					
			Ingénieur	Ingénieur principal	100,00%					
			Ingénieur	Ingénieur	100,00%					

A

Catégorie	Structure des cadres d'emplois avant l'application du PPCR				Structure des cadres d'emplois après l'application du PPCR				
	Filière	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios actuels	Nom grade actuel	Grade d'avancement	Proportion des ratios ¹	Informations complémentaires	
B	Administrative	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	50,00%	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	50,00%		
		Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe par examen	100,00%	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe par examen	100,00%		
		Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	50,00%	Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	50,00%		
		Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe par examen	100,00%	Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe par examen	100,00%		
	Culturelle	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	50,00%	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	50,00%		
		Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe par examen	100,00%	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe par examen	100,00%		
		Assistant de conservation	Assistant de conservation principal 2ème classe	50,00%	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal 2ème classe	50,00%		
		Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2ème classe par examen	100,00%	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2ème classe par examen	100,00%		
	Sanitaire et Sociale	Assistant Socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	50,00%	Assistant Socio-éducatif ⁴	Assistant socio-éducatif principal ⁴	50,00%		
		Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants principal	50,00%	Educateur de jeunes enfants ⁴	Educateur de jeunes enfants principal ⁴	50,00%		
		Aucun ratio fixé précédemment-Pas de poste au tableau des effectifs de moniteur éducateur				Moniteur Educateur et Intervenant familial	Moniteur Educateur et Intervenant familial Principal	50,00%	
						Moniteur Educateur et Intervenant familial	Moniteur Educateur et Intervenant familial Principal avec examen	100,00%	
Technique	Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	100,00%	Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	100,00%			
	Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe par examen	100,00%	Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe par examen	100,00%			
	Technicien	Technicien principal 2ème classe	50,00%	Technicien	Technicien principal 2ème classe	50,00%			
	Technicien	Technicien principal 2ème classe par examen	100,00%	Technicien	Technicien principal 2ème classe par examen	100,00%			
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	50,00%	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	50,00%			
	Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	50,00%	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	50,00%			
C	Administrative	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	50,00%	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	50,00%		
		Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe par examen	100,00%	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe par examen	100,00%		
		Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	50,00%	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	50,00%		
		Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	50,00%	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	50,00%		
	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	50,00%	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	50,00%		
		Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	50,00%	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	50,00%		
		Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	50,00%	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	50,00%		
		Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Adjoint du patrimoine de 1ère classe par examen	100,00%	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe par examen	100,00%		
	Sanitaire et Sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	50,00%	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	50,00%		
		Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	50,00%	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	50,00%		
		Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100,00%	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100,00%		
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00%	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	100,00%		
Technique	Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	100,00%	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	50,00%			
	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	50,00%	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	50,00%			
	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe par examen	100,00%	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe par examen	100,00%			
	Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	50,00%	Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	50,00%			

¹ Si en application du ratio le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'entier supérieur

² de l'effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois

³ A compter du 1er février 2018

⁴ Jusqu'au 31 janvier 2018

F 11 - Liquidation de la Société d'Economie Mixte pour l'Equipement du Loiret (S.E.M.P.E.L.)

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est pris acte des informations communiquées relatives à la liquidation amiable de la Société d'Economie Mixte pour l'Equipement du Loiret conduisant à la répartition d'un boni de liquidation au profit de ses actionnaires.

Article 3 : Il est décidé de ratifier au projet de Décision modificative n°1 pour 2017, les propositions budgétaires telles que figurant dans le rapport présenté.

F 12 - Indemnités de fonctions des Conseillers départementaux

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est adopté le régime des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des Conseillers départementaux, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts au chapitre 65, 6531 fonction 021.

ANNEXE à la délibération N°F 12 « Indemnités de fonctions des Conseillers départementaux »

Conseillers départementaux		Indemnité totale	Montant au 1 ^{er} janvier 2017	Montant au 1 ^{er} février 2017
Président				
SAURY Hugues	P	145 % indice brut terminal de la fonction publique	5 578,98	5 612,46
Vice Président - Président de commission				
GAUDET Marc	VP	84% indice brut terminal de la fonction publique	3 231,96	3 251,35
JEHANNET Viviane	VP	84% indice brut terminal de la fonction publique	3 231,96	3 251,35
LECLERC Alexandrine	VP	84% indice brut terminal de la fonction publique	3 231,96	3 251,35
MALBO Gérard	VP	84% indice brut terminal de la fonction publique	3 231,96	3 251,35
MARTIN Pauline	VP	84% indice brut terminal de la fonction publique	3 231,96	3 251,35
NERAUD Frédéric	VP	84% indice brut terminal de la fonction publique	3 231,96	3 251,35

Membres de la Commission Permanente				
BAUDAT-SLIMANI Vanessa		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
BOURILLON Christian	VP	66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
BREFFY Michel		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
CHAILLOU Christophe		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
CHANTEREAU Agnès		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
CHAUVIERE Shiva		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
CHERADAME Muriel		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
DUBOIS Marianne		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
DUPATY Gérard		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
GABELLE Jean-Pierre	VP	66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
GABORIT Anne		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
GALZIN Florence	VP	66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
GRANDPIERRE Alain		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
GUDIN Pascal		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
GUERIN Michel		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
KERRIEN Nathalie		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
LECHAUVE Michel		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
LORME Hélène		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
QUAIX Nadine	VP	66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
RIGLET Jean-Luc		66% indice brut terminal de la fonction publique	2 539,40	2 554,64
Conseillers départementaux non membres de la Commission Permanente				
BEAUDOIN Marie-Laure		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
BELLAIS Laurence		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
BOISSAY Claude		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
BRAUX Christian		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
COURROY Marie-Agnès		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
FLEURY Line		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
GEFFROY Olivier		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
IMBAULT Jean-Paul		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
LABADIE Nadia		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
LANSON Isabelle		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
MANCEAU Cécile		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
MELZASSARD Corinne		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
SOLER Thierry		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
TOUCHARD Alain		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40
VACHER Philippe		60% indice brut terminal de la fonction publique	2 308,54	2 322,40

Indice brut terminal de la fonction publique au 1er janvier 2017 : 1022

Indice brut terminal de la fonction publique au 1er janvier 2018 : 1027

Montant mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017 : 3 847,57 €

Montant mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} février 2017 : 3 870,66 €

Montant mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2018 : 3 889,40 €

F 13 - Délégation de pouvoirs au Président du Conseil Départemental

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de donner délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental afin de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département.

F 14 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs

Article 1 : Le rapport est adopté avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de désigner, au sein du Conseil d'administration de LogemLoiret :

- Monsieur François CAMMAL en remplacement de Monsieur Jacques MOLLIÈRE ;
- Madame Nathalie LEMARCHAND en remplacement de Madame Marina MAUCLAIRE, en tant que représentant de la délégation régionale de la Caisse des Dépôts et de Consignations.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à acquérir, auprès de LogemLoiret, deux actions de la Société Immobilière Anonyme du Pithiverais pour le compte du Département au prix unitaire de 16 €, soit 32 €.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 27, nature 272 (Titres immobilisés), action G0401102.

Article 4 : Il est décidé de désigner Monsieur Michel GUERIN pour occuper le siège d'administrateur, auprès du Conseil d'administration de la Société Immobilière Anonyme du Pithiverais.

Article 5 : Il est décidé de désigner Madame Muriel CHERADAME, comme membre titulaire, à la Commission de Suivi de Site qui concerne les seuls entrepôts gérés par la société DERET à Saran.

Article 6 : Il est décidé de désigner au sein de la Commission d'examen des dossiers de fraude au RSA :

- Madame Viviane JEHANNET, en tant que Présidente ;
- Madame Vanessa BAUDAT-SLIMANI, en tant que suppléante.

Article 7 : Il est décidé de désigner Monsieur Gérard DUPATY, comme membre de droit, au sein du Conseil d'administration du Centre Chorégraphique National d'Orléans.

**F 15 - Collège Lucie Aubrac - Rapport d'activités du partenaire privé -
Année 9 - 2015/2016**

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport annuel d'exploitation relatif au contrat de partenariat du collège Lucie Aubrac à Villemandeur pour l'année 2015-2016 et du compte rendu des contrôles exercés par les services départementaux sur ce contrat.

**F 16 - Rendu compte sur la délégation de l'assemblée départementale
accordée au Président en matière de contrats publics (marchés,
concession et avenants)**

Article unique : Il est pris acte des informations relatives aux évolutions de la fonction « achats » dans la collectivité, et des informations relatives à la passation des accords-cadres, marchés publics et avenants en vertu de la délégation de compétences conférée au Président du Conseil Départemental telles qu'énumérées à l'annexe jointe à la présente délibération.

Marchés signés sur la période du 01/01/2017 au 10/04/2017

Code marché	N° du lot	Libellé marché	Code tiers	Titulaire	Date signature	Montant initial du marché HT	Montant des avenants HT	Montant définitif HT
17002	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 16123/1 SOIREE DES VOELUX 2016	71155	MELLOW EVENEMENT	03/01/2017	49 692,30	0,00	49 692,30
16209	1	ACCORD CADRE BC ASSISTANCE JURID ADMINI OP FONCIERES ACQ CESSION IMMOB GRPT CDE	28209	GEOFIT EXPERT EX FIT CONSEIL	10/01/2017	200 000,00	0,00	200 000,00
17003	1	ACCORD CADRE BC LOCATION MAINTENANCE FONTAINES EAU LIVRAISON CONSOMMABLES	7573	ELIS ORLEANAIS LES LAVANDIERES	13/01/2017	18 500,00	0,00	18 500,00
16220	1	ACCORD CADRE BC MAINT ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOL SUR ROUTES DEPT 2 L	77048	SPIE CITYNETWORKS	19/01/2017	50 000,00	0,00	50 000,00
17006	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 16123 LOC SONO 12 EVENEMENTS EN 2017	9505	ALISS	19/01/2017	2 306,00	0,00	2 306,00
17010	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023L1 MARCHE SUBSEQUENT N°1/33	37725	CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE	27/01/2017	11 062,93	0,00	11 062,93
17011	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023L2 MARCHE SUBSEQUENT N°2/33	37725	CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE	27/01/2017	5 489,50	0,00	5 489,50
17018	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 14303L8 ENVELOPPES MDPH	73606	SAS PAPETERIE MODERNE	30/01/2017	1 519,80	0,00	1 519,80
17009	1	MISSION ELAB SCHEMA DEPT DVPNT TOURISTIQ 2017 2022	77007	MAHOC SARL	02/02/2017	39 275,00	0,00	39 275,00
17020	5	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023L5 BESOINS STOCK CDE 14 LOT 5	75471	MAC AND CO DIGITAL	09/02/2017	4 113,00	0,00	4 113,00
17019	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 16216 CDE 1FOUR MISE OEUVRE MAINT GESTION BIBL	76889	C3RB INFORMATIQUE	10/02/2017	34 130,00	0,00	34 130,00
16166	1	ZONE D ACTIVITES ORMES VOIRIE RESEAUX	495	EUROVIA CENTRE LOIRE	20/02/2017	765 000,00	0,00	765 000,00
17021	3	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023L DOTATIONS COLLEGES CDE 43 LOT 3	2505	INFOCENTRE	20/02/2017	611 727,38	0,00	611 727,38
17022	3	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023 CDE 44 LOT 3 CLASSES MOBILES	2505	INFOCENTRE	20/02/2017	177 310,22	0,00	177 310,22
17023	3	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023 CDE 3/45 BESOINS DEPT	2505	INFOCENTRE	20/02/2017	6 213,84	0,00	6 213,84

Marchés signés sur la période du 01/01/2017 au 10/04/2017

17025	3	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 13023L3 BESOINS CD CDE 46 LOT 3	75471	MAC AND CO DIGITAL	20/02/2017	84 078,00	0,00	84 078,00
17028	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 16123 40 ANS CAUE 01/03/17	10188	EUROP GROUPE	28/02/2017	3 300,00	0,00	3 300,00
17033	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 16123 AG AML 25 MARS 2016 A GIEN	71155	MELLOW EVENEMENT	08/03/2017	3 006,00	0,00	3 006,00
17034	1	MOE EXTENSION RESTAURANT COLLEGE LES CLORISSEUX + AUTRES TRX COMPL M16009	27350	BOURGOIN	10/03/2017	16 000,00	0,00	16 000,00
17031	1	MISE EN OEUVRE DU SITE LOIRET.FR SOLUTION DRUPAL	74088	ARCHRISS	13/03/2017	105 390,50	0,00	105 390,50
17039	1	MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD CADRE 16123 ASSISES TOURISME 30/03/2017	10188	EUROP GROUPE	24/03/2017	8 320,50	0,00	8 320,50

F 18 - Modification de la délibération donnant délégations de pouvoirs en matière financière au Président du Conseil Départemental du Loiret

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de déléguer le pouvoir au Président du Conseil Départemental pour l'exercice 2017 afin de l'autoriser à :

- approuver la mise en place d'un programme d'émission de NEU-CP dans la limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros ;
- lancer les consultations, négocier, mettre en œuvre et passer tous les actes nécessaires à la réalisation du programme permettant le recours aux NEU-CP, notamment les contrats d'agents placeurs et domiciliataire et les prestations de conseils juridiques ou d'arrangeur ;
- signer l'ensemble de la documentation juridique relative au programme de NEU-CP dont le dossier de présentation financière, ainsi que tous les actes de suivi et de mise à jour annuelle du programme de NEU-CP ;
- signer et exécuter tous les documents nécessaires à chaque transaction.

Article 3 : Il est décidé de modifier en conséquence la délibération N°F01 prise en Session du 30 septembre 2016 donnant délégations de pouvoirs en matière financière au Président du Conseil Départemental du Loiret en ajoutant à l'article 2, un alinéa e) comme suit :

e) d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à :

- approuver la mise en place d'un programme d'émission de NEU-CP dans la limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros ;
- lancer les consultations, négocier, mettre en œuvre et passer tous les actes nécessaires à la réalisation du programme permettant le recours aux NEU-CP, notamment les contrats d'agents placeurs et domiciliataire et les prestations de conseils juridiques ou d'arrangeur ;
- signer l'ensemble de la documentation juridique relative au programme de NEU-CP dont le dossier de présentation financière, ainsi que tous les actes de suivi et de mise à jour annuelle du programme de NEU-CP ;
- à signer et exécuter tous les documents nécessaires à chaque transaction.

Article 4 : Il est décidé de modifier la délibération N°F01 prise en Session du 30 septembre 2016 donnant délégations de pouvoirs en matière financière au Président du Conseil Départemental du Loiret : Dans l'article 2 alinéa a) paragraphe 2, la phrase « Pour les financements à court terme (lignes de trésorerie) dans la limite de quatre-vingt millions d'euros (80 000 000 €) », est remplacé par « Pour les financements à court terme (lignes de trésorerie) dans la limite de cent millions d'euros (100 000 000 €).

Les actes administratifs publiés
dans ce recueil peuvent être consultés
à l'Hôtel du Département
15, rue Eugène Vignat – 45000 ORLEANS